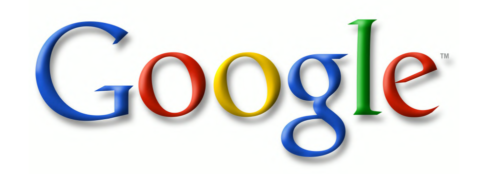
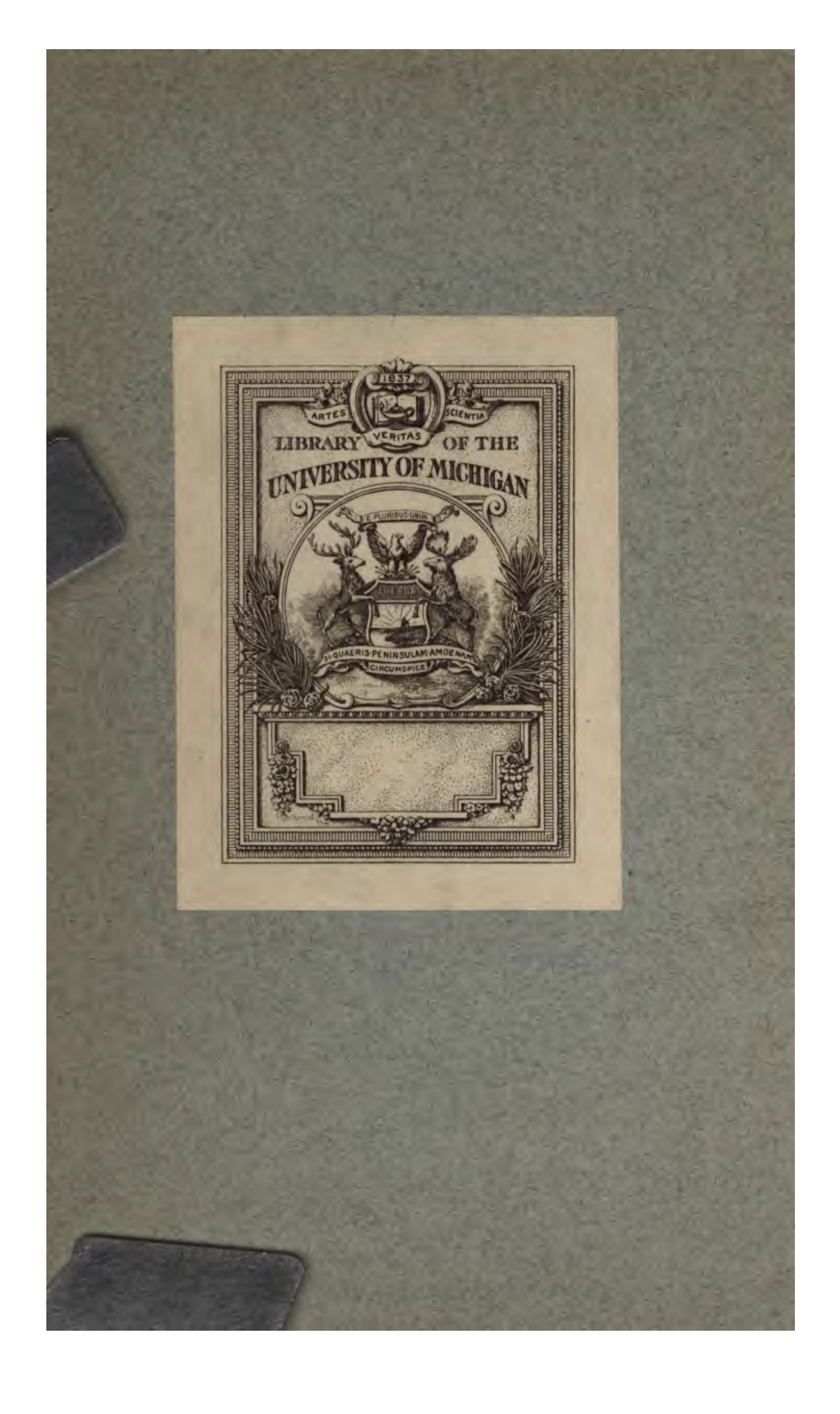
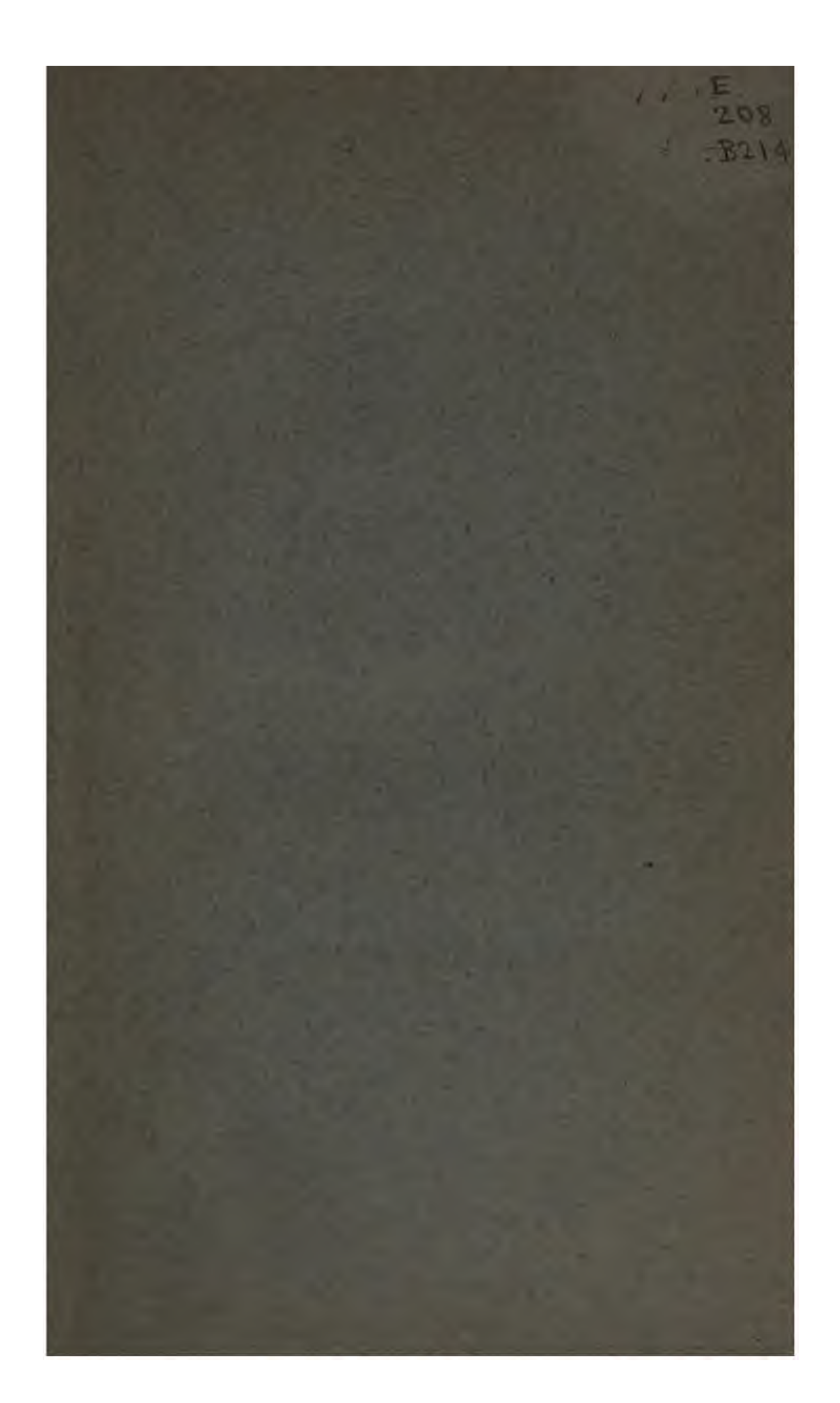



1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE



HISTOIRE DES ÉTATS-UNIS

DEPUIS

LA DÉCOUVERTE DU CONTINENT AMÉRICAIN

TOME DOUZIÈME

POITIERS. — TYPOGRAPHIE DE A. DUPRÉ.

HISTOIRE

DE L'ACTION COMMUNE

DE

LA FRANCE ET DE L'AMÉRIQUE

POUR

L'INDÉPENDANCE DES ÉTATS-UNIS

PAR

George BANCROFT

Ancien ministre plénipotentiaire des États-Unis près des cours de Paris
et de Berlin

TRADUIT ET ANNOTÉ

Par le comte ADOLPHE DE CIRCOURT

Membre honoraire de la Société historique de Massachusetts

ACCOMPAGNÉ DE DOCUMENTS INÉDITS

TOME TROISIÈME



PARIS

F. VIEWEG, LIBRAIRE-ÉDITEUR

LIBRAIRIE A. FRANCK

RUE RICHELIEU, 67

1876

DOCUMENTS ORIGINAUX

INÉDITS

Première série. — Première division.

CORRESPONDANCE DU MINISTÈRE ANGLAIS AVEC SES ENVOYÉS A L'ÉTRANGER.

Lord Stormont [1] à lord Rochford [2].

[Traduction.]

Fontainebleau, 31 octobre 1775.

MYLORD,

Ma première conversation avec M. de Vergennes a été longue et assez amicale. Après les premiers compliments, M. de Vergennes me dit : « Vous nous trouvez, Mylord, exactement dans les mêmes sentiments où vous nous avez laissés, désirant vivre avec vous en harmonie parfaite, et loin de penser à faire rien qui puisse augmenter l'embarras de votre position maintenant critique. » Je répondis que nous nous

[1] Ambassadeur d'Angleterre à la cour de France.
[2] Secrétaire d'État au département des affaires étrangères.

reposions entièrement sur les assurances répétées que les Français nous avaient données de leur amitié, à laquelle, de notre côté, nous répondrions toujours parfaitement, et que j'étais autorisé à le déclarer au nom du roi dans l'audience que j'avais l'ordre de solliciter à cet effet. J'ajoutai qu'après tout ce que l'on avait dit sur ce sujet, et d'après la justice que nous rendions à la sincérité du ministère actuel et à sa manière franche de traiter, nous ne pouvions qu'être persuadés que jamais il ne voudrait donner aux rebelles américains aucune sorte d'appui, de secours ou d'assistance. « Mais, le priai-je d'observer, il est très-possible que des tentatives de ce genre soient faites en France, et qu'elles échappent à la vigilance du gouvernement; si nous avions lieu de soupçonner quelque chose de cette nature, nous vous le communiquerions, afin que vous pussiez prendre les mesures convenables pour prévenir des actes contraires à ces sentiments amicaux, à ces intentions loyales que vous nous avez souvent exprimés, et sur lesquels nous aimons à nous reposer. »

M. de Vergennes me répondit qu'aucun pouvoir sur la terre n'avait jamais réussi à prévenir entièrement le commerce illicite que la perspective d'un gain considérable engage les spéculateurs à entreprendre, à tout hasard. Il cita ensuite ce dire célèbre de l'armateur hollandais qui déclarait que si un commerce profitable pouvait se faire avec l'enfer, il n'hésiterait pas à y brûler ses voiles, en y risquant ses vaisseaux. « Mais, » continua-t-il, « nous ferons certainement ce qui est en notre puissance. On vous a dit que le gouverneur de Saint-Domingue a fait tenir des munitions aux insurgés ; nous nous sommes, par une enquête, assurés que cette allégation n'est nullement fondée. Nous avons reconnu par un mûr examen que, bien loin que le gouverneur fût en mesure de fournir autrui de munitions de guerre, il n'en avait pas une provision suffisante pour lui-même. On suppléera sans doute à ce manque; mais, de nouveau, je vous assure qu'aucune munition, aucun autre genre d'assistance, ne seront envoyés dans l'Amérique du Nord soit par le gou-

verneur de Saint-Domingue, soit par un autre gouverneur, soit par aucune personne sous notre contrôle ; nous sommes résolus, sincèrement et de bonne foi, à empêcher tout ce qui pourrait se faire à votre détriment, dans la mesure où il est possible à un gouvernement quelconque de faire ainsi. » Je le remerciai en peu de mots pour ces promesses ; ensuite, et de lui-même, il entra dans la généralité du sujet, et s'y étendit beaucoup. Il commença par me dire : « Loin de vouloir augmenter vos embarras, nous les voyons avec quelque peine. » Ce furent ses propres expressions. Et après une pause, il ajouta : « Ce qui vous arrive en Amérique n'est de la convenance de personne. » Je répondis que j'étais sûr que les conséquences d'un tel fait n'échappaient pas à un homme ayant autant que lui de réflexion et de pénétration, et qui savait aussi bien diriger ses vues. Il répondit à cela qu'il osait affirmer qu'en effet ces conséquences ne lui échappaient point. « Dans le fait, » ajouta-t-il, « elles sont très-évidentes, aussi évidentes que celles que, pour vous, a eues la cession entière du Canada. J'étais à Constantinople quand fut faite la dernière paix [1]. Quand j'ai connu les conditions, je dis à plusieurs de mes amis que j'étais persuadé que l'Angleterre ne serait pas longtemps sans avoir des raisons pour se repentir d'avoir ôté la seule barrière qui pût contenir ses colonies dans l'obéissance. Ma prédiction n'a été que trop bien vérifiée. Maintenant, je vois également les suites qu'aurait nécessairement l'indépendance du nord de l'Amérique, si vos colonies emportaient ce point auquel, aujourd'hui, elles tendent trop visiblement. Dans ce cas, elles s'occuperaient immédiatement à se former une grande marine ; et comme elles possèdent tous les avantages imaginables pour construire des vaisseaux, il ne se passerait pas beaucoup de temps avant qu'elles eussent des flottes capables de se mesurer avec toutes celles de l'Europe, quand même toutes les puissances s'uniraient contre elles. Avec cette supériorité et tous les avantages de leur situation, elles pourraient, quand elles le

[1] La paix de Versailles, conclue en 1763.

voudraient, s'emparer de vos Antilles et des nôtres. Je suis persuadé que même elles ne voudraient pas s'en tenir à cela, mais que, dans la suite des temps, elles s'avanceraient sur le continent méridional de l'Amérique, et en subjugueraient les habitants ou les emmèneraient chez elles ; en sorte que, finalement, elles ne laisseraient pas une lieue de cet hémisphère dans la possession d'une puissance quelconque de l'Europe. Sans doute, toutes ces conséquences ne se produiraient pas immédiatement. Ni vous ni moi ne vivrions assez pour les voir accomplies ; mais, pour être éloignées, elles ne seraient pas moins certaines. Une politique étroite et à vues courtes pourrait, sans doute, se réjouir des embarras d'un rival sans regarder au-delà de l'heure présente ; mais celui qui regarde en avant et qui pèse les conséquences doit considérer ce qui maintenant vous arrive en Amérique comme un mal général, dont toutes les nations qui ont des établissements en Amérique peuvent avoir leur part ; c'est, je vous assure, sous ce point de vue que j'ai toujours envisagé la question. »

Tout ceci, Mylord, m'a été dit par M. de Vergennes spontanément et de lui-même, avec l'air et les manières d'un homme qui exprime son opinion véritable. Vous croirez aisément que je lui ai témoigné ma grande satisfaction des sentiments dans lesquels je le trouvais, que j'ai approuvé tout son raisonnement, et cela d'autant meilleure grâce qu'il envisage la question sous le point de vue dont j'ai toujours été frappé. Je suis convaincu autant qu'il est possible de l'être que non-seulement notre propre destinée, mais encore en grande partie la destinée générale de l'Europe, sont engagées dans la fatale guerre que nous supportons, en sorte que la France et tous les autres peuples qui ont des possessions en Amérique doivent souhaiter notre réussite, soit qu'ils le disent sincèrement, soit qu'ils pensent autrement ; sur ce point, je ne prétends pas décider.

Après mon audience, j'ai fait une visite à M. de Maurepas ; je lui dit ai dit que le langage dont le roi son maître avait fait usage envers moi ne peut qu'être fort agréable à

ma cour. Il me répondit qu'il avait déjà vu M. de Vergennes, et qu'il était informé de tout ce qui s'était passé à mon audience. Il ajouta : « Je suis bien aise que le roi vous ait parlé comme je sais qu'il pense. Soyez sûr, Mylord, que nous ne sommes pas gens qui cherchent à abuser des circonstances, et à pêcher dans l'eau trouble. Notre désir et notre intention sont de vivre avec vous en paix et en amitié, de maintenir la tranquillité générale, et d'arranger les affaires de votre propre intérieur de la meilleure manière que nous pourrons. » Je répondis que j'étais persuadé que tel était le plan réel du ministère actuel, et que de toutes manières ce plan est digne de sa sagesse. Alors, je lui répétai une partie de ce que j'avais dit à M. de Vergennes, ajoutant que nous nous reposions entièrement sur les assurances à nous données que jamais le gouvernement de la France ne fournirait aux rebelles de l'Amérique des munitions de guerre ni des secours d'aucune sorte. M. de Maurepas répliqua : « Soyez assuré que nous ne donnons et ne donnerons jamais, directement ni indirectement, aucune assistance de cette sorte. On vous a dit que le gouverneur de Saint-Domingue avait envoyé de la poudre aux insurgés ; mais l'enquête la plus stricte nous a démontré que cette accusation n'a pas le moindre fondement. » Ensuite, le ministre s'étendit un peu sur le caractère général de notre nation, observant qu'elle est énergiquement du parti de l'administration. « C'est, dit-il, un point de vue essentiel dans des complications pareilles à celle qui existe ; » et (je crois avec toute raison) il attribua cette disposition générale au fait que les Américains ont maintenant fait voir clairement qu'ils tendent à une indépendance absolue. « Les opinions, » dit M. de Maurepas, « peuvent être partagées sur telle et telle mesure particulière, par exemple sur la question s'il était juste ou injuste d'essayer de taxer les Américains. Mais, actuellement qu'ils ont fait voir qu'ils visent à l'indépendance absolue, votre nation sent bien que cette indépendance ne saurait lui convenir. »

Sous ce point de vue au moins, je suis persuadé, Mylord,

que M. de Maurepas et M. de Vergennes voient tous deux la question sous son véritable aspect, et qu'ils croient positivement que les Américains veulent être indépendants, et se rendront tels s'ils en ont le pouvoir. M. de Maurepas me traite toujours comme une ancienne connaissance, et il m'a parlé avec une grande apparence de franchise et de cordialité.

(Signé :) STORMONT.

M. Harris, ministre d'Angleterre à Berlin, à lord Suffolk, secrétaire d'État du roi d'Angleterre. — (Chiffrée.)

[Traduction.]

Berlin, 9 décembre 1775.

Si Sa Majesté a jamais eu l'idée de prendre à solde un corps de troupes russes pour être employé contre les rebelles en Amérique, cette idée a été, dans la première période de la négociation, communiquée à Sa Majesté Prussienne, de Moscou directement. Si plus tard cette négociation a échoué, cela est arrivé principalement par suite d'instigations venues *d'ici*, non par l'intermédiaire de M. de Solms, mais par celui d'agents encore plus *fidèles* que Sa Majesté Prussienne a trouvé les moyens de se concilier.

Les commissaires des États-Unis d'Amérique au comte von der Schulenburg, ministre d'État de Frédéric II.

Paris, 14 février 1777.

Nous avons l'honneur de transmettre à Votre Excellence la déclaration de l'indépendance des États-Unis de l'Amé-

rique du Nord, ainsi que les articles de la Confédération. Nous vous prions de prendre l'occasion la plus prochaine pour mettre ces documents sous les yeux de Sa Majesté le roi de Prusse. Nous la prions, en même temps, de se tenir pour assurée du désir le plus vif que les États-Unis ont d'obtenir son amitié, et de pouvoir établir, au moyen d'un commerce libre, des relations entre les deux pays, éloignés l'un de l'autre, mais qui, nous en avons la confiance, en profiteraient également. S'il était agréable à Sa Majesté, nous lui présenterions un mémoire sur l'état du commerce dans les États-Unis, et sur les avantages qui résulteraient pour les deux contrées de l'établissement régulier des échanges commerciaux.

Dès ce moment, nous prenons la liberté d'assurer Votre Excellence que les rapports sur des avantages que les troupes de Sa Majesté Britannique auraient remportés sur celles des États-Unis sont empreints d'une grande exagération, et quelques-uns même absolument dépourvus de fondement. Cela est vrai, en particulier, des bruits répandus sur l'imminence d'un arrangement. Il n'y a aucune probabilité qu'une telle chose arrive, d'après les nouvelles les plus récentes que nous avons reçues d'Amérique.

Nous sommes avec respect, etc.

(Signé :) B. Franklin,
Silas Deane,

Commissaires munis des pleins pouvoirs des États-Unis de l'Amérique du Nord.

M. Elliot, ministre d'Angleterre à Berlin, à lord Suffolk. — (Chiffrée.)

[Traduction.]

Il n'y a nul doute que tout ce que les rebelles pourront acquérir en payant leur sera fourni en Allemagne ; et quoi-

que le roi de Prusse n'ait pas jugé à propos de les reconnaître (comme indépendants), il ne veut pas non plus perdre une occasion de tirer profit de leurs demandes.

Ici, l'administration envisage comme très-probable une guerre de la France et de l'Espagne avec l'Angleterre. Je crains qu'ils ne considèrent l'indépendance des colonies comme devant être une conséquence de cette guerre; et ils se flattent d'avoir à y gagner beaucoup. Du moins, on m'assure que tel est le langage du roi quand il touche ce sujet avec ses hommes de confiance et ses compagnons de table.

M. Elliot à lord Suffolk. — (Chiffrée.)

[Traduction.]

Berlin, 16 août 1777.

Le roi de Prusse, le jour avant son départ de Potsdam, a dit, à table, que la campagne de cette année était perdue (pour nos armes), et a publiquement exprimé son doute que nous pussions jamais réussir à subjuguer les colonies rebelles.

M. Elliot à lord Suffolk.

[Traduction.]

Berlin, 8 novembre 1777.

J'ai reçu la dépêche de Votre Excellence en date du 21 octobre, et sur-le-champ demandé au comte Finkenstein la permission, pour les troupes spécifiées dans cette dépêche, de passer par les territoires de Sa Majesté Prussienne. Jeudi dernier, le comte F..... m'a donné la réponse verbale que

voici : « Malgré le désir de Sa Majesté Prussienne de prouver en toute occasion son amitié pour Sa Majesté Britannique, il se trouve dans la nécessité de ne pouvoir se prêter à la demande faite pour le passage des troupes destinées pour l'Amérique par ses États. Les inconvénients et les désordres occasionnés, l'année dernière, par de pareils transports obligent Sa Majesté à ne point y consentir à l'avenir. »

M. Elliot à lord Suffolk.

[Traduction.]

Berlin, 16 novembre 1777.

Votre Excellence est informée des relations entre le roi de Prusse et les agents des rebelles à Paris. Les fausses représentations qu'ils font de l'état de nos affaires tant chez nous qu'en Amérique ont contribué à mettre sur une fausse voie le roi de Prusse, lequel a souvent exprimé ses doutes sur le succès que nos armes pourraient obtenir, et même une fois déclaré que, dans son opinion, nous avons perdu nos colonies à jamais. La retraite de sir William Howe (évacuation des Jerseys) a fait concevoir à ce prince l'idée que, pendant cette campagne, il nous serait impossible de frapper un coup décisif. Son silence prolongé a fait voir que cette idée s'enracinait dans son esprit, et le refus qu'il a fait de consentir au passage de nos recrues par ses États en a été la conséquence ; sa réponse, du reste, était donnée avant que ces dernières nouvelles, qui sont favorables, fussent arrivées à Berlin. Une correspondance intime avec les rebelles et les nouvelles fausses que ceux-ci répandent ont, j'en suis persuadé, produit leur effet en amenant un changement apparent dans la conduite de cette cour. Je dis *apparent*, parce que je suis convaincu que la facilité à laquelle on s'était d'abord prêté envers nous n'avait d'autre but que de dégui-

sur les intentions véritables de Sa Majesté Prussienne; ces intentions ont été uniformément de tirer les plus grands avantages possibles des difficultés dans lesquelles on suppose que la Grande-Bretagne est enveloppée.

Si les récits de victoires décisives que sir William Howe et le général Burgoyne auraient remportées sur les rebelles sont fondés, en vérité je ne doute guère que le cabinet de Berlin retourne à son ancien système. D'un autre côté, s'il est nécessaire pour le service de la campagne prochaine de s'adresser à l'Allemagne afin d'en tirer des renforts considérables, je crains que nous ne puissions les obtenir qu'au prix de grands sacrifices.

Permettez-moi d'ajouter que, suivant moi, le roi de Prusse ne serait peut-être pas fâché de voir, à ce moment critique, l'Angleterre s'engager dans une guerre avec la maison de Bourbon. La Russie est à la veille de rompre avec la Porte; et alors, il n'y aurait plus d'obstacle à ce que les cours de Vienne et de Berlin s'unissent une autre fois pour s'agrandir par un de ces partages dont le dernier leur a été avantageux [1].

La mesure, sans précédent, qui fait le sujet de cette dépêche donnera l'occasion à nos ennemis de conjecturer que nos ressources pour obtenir en Allemagne des troupes auxiliaires sont fort incertaines, et cela ne sera pas un médiocre encouragement au cabinet de Versailles.

M. Elliot à lord Suffolk.

[Traduction.]

Berlin, 16 novembre 1777.

Aussitôt que le comte Schulenburg a été informé de la réponse reçue par moi d'Angleterre au sujet du commerce par

[1] Le premier partage de la Pologne, effectué en 1772, ratifié en 1773.

le port d'Embden [1], il ne s'est fait aucun scrupule de dire publiquement que l'indépendance de l'Amérique apporterait un grand profit à la monarchie prussienne aussi bien qu'au reste de l'Europe ; je crois qu'il a inculqué cette doctrine au roi dont, plus qu'aucun des autres ministres, il possède la confiance.

M. Elliot à lord Suffolk.

[Traduction.]

Berlin, 16 novembre 1777.

Les plaintes que les officiers recruteurs de ce pays font de la difficulté qu'ils trouvent à enrôler des hommes sont très-fondées. En général, les officiers qui jouissent de la faveur du roi représentent l'émigration continuelle qui de cette partie de l'Allemagne se dirige vers l'Amérique comme très-préjudiciable à l'armée prussienne.

M. Harris, envoyé d'Angleterre, à M. Eden, sous-secrétaire d'État.

[Traduction.]

Berlin, 17 novembre 1777.

L'audience que Sa Majesté Prussienne m'a donnée a été beaucoup plus courte que celle que j'ai eue l'année dernière. L'aide de camp du roi n'a pas quitté la pièce, et ce prince a évité les sujets politiques avec autant de soin que précédem-

[1] Port sur l'océan Germanique appartenant à la principauté d'Ost-Frise, échue par héritage à Frédéric II, l'année 1740.

ment il les recherchait. J'ai plus d'une fois essayé de mettre la conversation sur l'Amérique ; mais le roi l'a détournée sur-le-champ. Envers moi, il a été civil dans une certaine mesure ; mais il n'a pas eu cette aisance et cette cordialité qu'il m'a témoignée il y a un an. Je ne sais à quoi cette froideur doit être attribuée, et je n'ai aucune sorte de moyens pour pénétrer ses vues. Je croirais volontiers qu'il se laisse conduire par une idée générale qu'il pourrait tirer quelque avantage des événements, plutôt que je ne pense qu'il ait quelque projet conçu qu'il se proposerait d'exécuter immédiatement. Il aime beaucoup les projets ; il ne serait donc pas surprenant qu'il eût prêté l'oreille à quelque proposition relative au commerce, et qui lui aurait été faite par les agents des rebelles : ceux-ci ont, à cet égard, des instructions très-étendues.

—

(Même dépêche.)

J'ai trouvé le prince de Prusse [1] très-cordial et beaucoup plus communicatif que cela n'est son habitude. Il m'a parlé de la nation anglaise avec une grande affection, et il a exprimé en termes très-forts son aversion pour la rébellion américaine. Je le crois sincère, car il ne saurait avoir de vues particulières en essayant de me tromper.

Lord Suffolk à M. Elliot.

[Traduction.]

Saint-James, 9 janvier 1778.

Les détails minutieux de conduite qui, chez des hommes d'un rang moins élevé, pourraient être jugés rapaces plutôt

[1] Le prince Frédéric-Guillaume, neveu du roi, et qui fut son successeur, l'an 1786.

que royaux, et dans lesquels je continue d'espérer qu'il y a davantage de mauvaise humeur, ne seraient pas, en eux-mêmes, d'une importance réelle et considérable ; mais j'ai des raisons pour craindre qu'ils ne soient que pour une bien faible partie dans les mesures que les dispositions actuelles de Sa Majesté Prussienne l'engagent à prendre. En outre de ce que je vous ai annoncé dans ma dernière lettre, qu'on avait proposé au roi d'envoyer dans l'Amérique du Nord un bâtiment, sous pavillon prussien, chargé de munitions de guerre, on m'a positivement affirmé qu'il songe sérieusement à rendre franc le port d'Embden, et cela expressément, afin que le commerce des Américains en eût la jouissance. On ajoute que la Russie n'est pas éloignée de s'unir avec la France pour reconnaître l'indépendance des Américains, dans la supposition toutefois que la France se décidât d'abord à cette mesure. En attendant, bien que les conférences qui ont eu récemment lieu entre les ministres français à Paris et l'envoyé du roi de Prusse soient mises sur le compte d'une proposition que la Prusse ferait à la France pour lui fournir des bois de construction qui viendraient des territoires nouvellement acquis par Sa Majesté Prussienne, nous sommes fondés à soupçonner que ce prince a, positivement et à plusieurs reprises, mais en secret, conseillé aux ministres français de mettre la crise actuelle à profit pour porter un coup à la puissance britannique.

Néanmoins, de nouveaux événements dans les affaires de l'Europe, un changement dans l'aspect des choses en Amérique, des fluctuations dans les conseils de la Prusse, et le besoin pour elle de chercher quelque chose de solide pour s'en appuyer, tout cela peut ramener entre elle et nous cette bonne intelligence dont il sera toujours désirable de ne pas se départir ; mais nous ne pouvons faire des avances, et ne devons pas davantage aller au-devant d'explications pour lesquelles nous n'avons, de notre côté, donné aucun motif.

M. Elliot à lord Suffolk. — (Chiffrée.)

[Traduction.]

Berlin, 10 janvier 1778.

Les soupçons que Votre Seigneurie a conçus au sujet d'une correspondance que le roi de Prusse continue à entretenir avec les agents des rebelles ne sont que trop bien fondés. Quoiqu'un semblable projet soit dépourvu de dignité et de prudence, Sa Majesté Prussienne a positivement la pensée d'établir un commerce direct entre ses domaines et l'Amérique du Nord. A l'instigation de son ministre du commerce et à celle de ces essaims de Français qui infestent ce département, le roi se persuade que nos colonies se rendront indépendantes, et que ses sujets tireront de grands avantages de l'ouverture d'un marché si vaste pour leurs produits manufacturés. J'ai aussi des motifs de croire que, bien qu'aucun arrangement n'ait encore été pris avec la cour de France, il subsiste néanmoins une bonne intelligence réciproque entre Sa Majesté Prussienne et le cabinet français au sujet de toutes les transactions avec les colonies rebelles. J'ose maintenant affirmer que le refus d'accorder le passage à nos auxiliaires allemands a eu pour but exprès d'encourager les rebelles, et je sais que leurs agents ont exprimé leur gratitude pour cette résolution.

Nous aurions donc pu attendre des dispositions du roi de Prusse vis-à-vis de la Grande-Bretagne les conséquences les plus fâcheuses si la mort inattendue de l'Électeur de Bavière n'avait ouvert un théâtre nouveau à cette ambition toujours active, et n'éveillait pas dans l'esprit du roi de Prusse les sentiments qui lui sont naturels de jalousie envers la maison d'Autriche [1].

[1] On sait que cet événement amena effectivement une rupture, que la guerre de la succession de Bavière éclata en 1778. Frédéric la termina l'année suivante, d'une manière avantageuse à sa politique.

Lord Stormont au secrétaire d'État. — (Secrète et confidentielle.)

[Traduction.]

Paris, 21 janvier 1778, une heure après minuit.

Je crois très-probable que ce soir, dans le conseil, on a pris quelque résolution qui, dans l'opinion générale, conduit directement à la guerre. Voici, Mylord, le motif de ma croyance. Ce soir, vers neuf heures, moment où le conseil se sépare ordinairement, Monsieur (le comte de Provence) vint au bal de la reine. Bientôt après son arrivée, il y eut dans la salle une émotion générale et beaucoup de chuchotements entre les jeunes gens, lesquels sont tous ardents pour la guerre, beaucoup de marques de joie, d'émotion satisfaite ; bientôt après, quelques-uns de ceux-là divulguèrent le secret et répandirent la nouvelle dont je viens de parler. Il peut y avoir de l'inexactitude ; il peut y avoir de l'exagération quant au nombre des vaisseaux qui seront mis en commission ; mais je répète, Mylord, qu'il me semble extrêmement probable que des résolutions ont été prises, lesquelles ne nous laisseront d'autre alternative que de soutenir la guerre dont nos ennemis secrets font depuis longtemps les préparatifs et qu'ils sont maintenant prêts à commencer, ou d'attendre jusqu'à ce qu'ils nous attaquent. Le comte d'Artois est lui-même au nombre des personnes qui ont divulgué le secret, et qui en ont parlé avec des transports de joie.

Je suis, etc.

(Signé :) Stormont.

A lord Weymouth.

Lord Stormont au secrétaire d'État. — (Troisième lettre secrète et très-confidentielle.)

[Traduction.]

Paris, 22 janvier 1778, deux heures après midi.

Il est arrivé un changement de circonstances qui m'a obligé de sonder à fond M. de Vergennes, et de m'efforcer de tirer quelque chose de lui dont il serait possible de m'éclairer. Je le pris au dépourvu ; il sembla plus embarrassé que je ne me souviens de l'avoir jamais vu. Il jouait avec ses doigts, et gardait le silence. Je lui laissai un peu de temps pour qu'il parlât, et je repris ensuite le sujet. Monsieur, lui dis-je, j'ai toujours agi de la manière la plus ouverte et la plus franche ; je ferai ainsi jusqu'au bout. Je vous ai souvent dit d'avance la substance de ce que je devais rapporter à ma cour ; je vais le faire encore. Votre Excellence a rempli longtemps les fonctions de ministre à l'étranger, et cela de la manière la plus distinguée ; vous savez certainement comment il convient d'observer le silence, aussi bien que le langage des personnes avec lesquelles on doit traiter. Vous me permettrez de suivre cet exemple. Voici ce que je dirai à ma cour : quand, pour la première fois, j'ai parlé à M. de Vergennes sur le bruit qui courait d'un traité que la cour de France aurait conclu avec les rebelles, Son Excellence m'a répondu sur-le-champ d'une façon satisfaisante que, d'après toutes les probabilités, mes informations étaient alors inexactes ou prématurées. Ce matin, je suis revenu sur ce sujet, et je suppose que, cette fois, mes informations sont correctes. Son Excellence, qui, j'imagine, ne se croit pas en mesure d'avouer la vérité, et qui a trop d'élévation d'âme pour s'abaisser à la fausseté et soutenir une chose qui ne serait pas, ne m'a pas répondu une seule syllabe. Ces termes, Mylord, sont la traduction très-fidèle de ce que je

lui dis, et lui annonçai que je vous le dirais. Il me parut embarrassé plus que jamais, et répondit seulement : « Ajoutez que lorsque vous m'avez parlé la première fois, c'était sur un ton de plaisanterie ; je vous ai répondu alors dans le même style Aujourd'hui c'est sérieusement que vous me parlez, et c'est ma règle de ne donner jamais de réponse sérieuse sur aucun point important sans m'être informé du bon plaisir du roi. » Je lui promis que j'ajouterais cela. Mais Votre Seigneurie se rappellera que précédemment, avant qu'il y eût aucune sorte de convention passée avec les rebelles, M. de Vergennes a été franc et décidé en contredisant les rapports qui circulaient ; dès lors, le silence qu'il garde maintenant est chose trop claire pour avoir besoin d'un commentaire.

En le quittant, j'allai chez M. de Maurepas. Il me fit entrer, quoiqu'il fût obligé de garder le lit, car il a la goutte. Je lui promis que je serais court, et, sans aucune préface, j'entrai directement en matière. Il me répondit : « Il n'y a pas encore d'armement ordonné. Vos croiseurs nous font de grands dommages ; nous nous plaignons, et ne pouvons obtenir justice. Peut-être serons-nous obligés de nous la faire nous-mêmes ; mais il n'y a rien de décidé encore. Le roi souhaite la paix. » Ensuite il parla de nos grands armements. Je lui en répétai les motifs, et je lui démontrai la différence entre notre situation et celle de la France, l'obligation où nous sommes d'entretenir, pour notre sécurité, une grande force navale pour garder nos côtes et fournir aux nécessités de la guerre en Amérique. Je lui signalai distinctement le rapport d'après lequel la France serait entrée dans quelque sorte de traité, engagement ou convention, avec les rebelles. Sa réponse fut : « *Cela n'est pas;* il n'y a rien de conclu encore. » Ensuite il ajouta une assurance *aisée* des sentiments amicaux et pacifiques du roi, répétant à bien des reprises : Le roi ne commencera pas de guerre. Je répondis que je serais fort heureux en transmettant ces assurances, lesquelles seraient toujours agréables à ma cour ; mais que, pour ma responsabilité, j'étais obligé à ne pas mettre de contradictions dans mes rapports. « Vous m'assurez, Monsieur,

des sentiments pacifiques du roi votre maître, et absolument au même moment vous me faites comprendre que quelque sorte de convention avec les rebelles est, pour le moins, en projet. Il est impossible que vous ne sachiez pas que si Sa Majesté Très-Chrétienne entre dans un engagement de ce genre, c'est non-seulement commencer la guerre, mais la commencer de la façon la plus outrageante et la plus odieuse. Il n'est pas nécessaire d'avoir une connaissance approfondie de la loi des nations pour savoir que prendre parti avec les rebelles d'un État quelconque avec lequel on vit en paix et en amitié, c'est rompre ouvertement les relations amicales, et c'est l'équivalent d'une guerre ouverte. Il n'est pas nécessaire de discuter ce point. » — « Non, répondit-il, comme nous ne sommes pas dans ce cas. » Dans des conversations précédentes, M. de Maurepas avait admis, sans se faire presser, la vérité de ce principe, celui que je viens de rappeler, et déclaré cette vérité évidente. Je le priai d'observer que je sais le français assez bien pour comprendre toute la portée de l'expression : Il n'y a rien de conclu *encore*. Il se reprit alors, et dit : « Ni conclu ni entamé. Il est vrai que les Américains nous font des offres souvent répétées, et nous pressent vivement de les accepter ; mais cela ne prouve pas que nous acceptions leur requête, quoiqu'ils puissent en faire courir le bruit, comme d'une chose qui serait si visiblement à leur avantage. »

Il est à remarquer, Mylord, que ni M. de Maurepas ni M. de Vergennes n'ont dit rien qui puisse être pris comme une assurance ou une promesse que la France n'entrera pas dans un arrangement avec les rebelles ; le langage de l'un et le silence de l'autre impliquent directement le contraire.

Lord Stormont à lord Weymouth, secrétaire d'État. — (Extrait.)

[Traduction.]

Paris, 28 janvier 1778.

Je dois vous avouer franchement que je n'ai été nullement

satisfait des réponses de M. de Maurepas. Je n'ai pas manqué de faire attention à cette expression très-singulière : Il n'y a rien de conclu encore. Avec ma franchise habituelle, je lui dis que j'avais remarqué le mot. Il s'efforça de le rectifier par des explications ; mais il le fit maladroitement et d'assez mauvaise grâce, comme un homme qui s'est laissé prendre en défaut ; j'ai pu aisément reconnaître sur la physionomie de M. de Vergennes que celui-ci trouvait que M. de Maurepas avait eu une distraction ; mais il ne dit rien et semblait impatient de finir la conversation, ou de la détourner sur un autre sujet. Avant de me retirer, je lui dis : Il faut que Votre Excellence décide de ce que je dois dire et de ce que je ne dois pas dire. Il est certain qu'en général, personne ne sait mieux que Son Excellence faire cette distinction ; mais je suis obligé de répéter ce que j'ai dit l'autre jour : Quand je ne puis rendre compte de votre langage, je suis forcé de rendre compte de votre silence. Il convint que cela est juste, mais n'ajouta rien. Voyant que ce serait en vain que j'insisterais sur ce sujet, je mis la conversation pour un moment sur l'article des papiers de M...... ; je les laissai au ministre et partis.

M. Elliot[1] *à lord Suffolk.*

[Traduction.]

Berlin, 22 février 1778.

Sa Majesté Prussienne, par la froideur avec laquelle elle me traite (et cette froideur, il est nécessaire de l'observer, ne s'est manifestée que depuis nos mauvais succès en Amérique), par la publicité de ses conversations au sujet du gouvernement de Sa Majesté et de ses mesures, enfin par les plaintes qu'elle fait au sujet de la paix dernière[2], n'a négligé

[1] Ministre d'Angleterre à la cour de Prusse.
[2] La paix de Versailles qui termina, en 1763, la guerre de Sept-Ans.

aucun moyen de donner au reste de l'Europe la conviction qu'elle est mal disposée vis-à-vis de l'Angleterre, et d'encourager en France le parti qui cherche à nous entraîner dans une guerre avec cette puissance.

En réalité, les choses étaient venues à un point tel, que je pensais qu'un ministre anglais ne pouvait désormais demeurer à Berlin sans manquer à soi-même et compromettre son caractère public.

Dans ce moment critique, sont arrivées les nouvelles de la mort de l'Électeur de Bavière, événement qui jette dans l'autre plateau de la balance un poids suffisant pour que le roi de Prusse s'aperçoive de l'imprudence de la conduite qu'il a tenue en risquant de perdre un allié qui, précédemment, avait été l'instrument principal de ses succès.

Lord Suffolk à M. Elliot.

[Traduction.]

Saint-James, 7 avril 1778.

Je suis autorisé à vous communiquer de la manière la plus confidentielle, pour votre information et votre instruction, les portions de ma correspondance récente avec M. Harris qui se rapportent à la négociation ouverte par ce ministre à la cour de Pétersbourg. Vous observerez qu'à plusieurs reprises, et de la manière la plus pressante, M. Harris insiste sur la nécessité de faire de la cour de Berlin, si la chose est possible, un instrument principal, plutôt que secondaire, dans cette négociation ; vous verrez quelle réponse on lui a donnée, en suivant l'idée que je viens d'exprimer.

En recevant cette ample et importante communication, vous serez sans doute persuadé de l'étendue de la confiance mise en vous. L'extrême vivacité dont vous faites preuve pour votre honneur, aussi bien que pour les intérêts de notre royal

maître, vous animera dans la poursuite de ce but, auquel vous apporterez avec le zèle le plus infatigable une sage délibération et une discrétion aussi scrupuleuse que possible.

Les assurances que le prince héréditaire de Brunswick vous a récemment données que, dans le cas d'un traité entre la France et la Prusse, la neutralité des États[1] de notre souverain en Allemagne serait stipulée, méritent notre attention, sous ce point de vue surtout qu'elles prouvent jusqu'à un certain point qu'il y a eu un moment où l'on contemplait la conclusion d'un traité de ce genre. La conduite nullement amicale tenue par la Prusse, un peu avant cette époque, au sujet du passage de nos troupes auxiliaires, et au sujet également de la correspondance entretenue avec les agents des rebelles, était autant de pièces d'une même conduite; et si les dispositions dont elle dérivait subsistent encore ou produisent quelque effet, toutes les avances que vous pourriez maintenant faire non-seulement seraient frivoles, mais causeraient beaucoup de mal. Néanmoins, il semble beaucoup plus probable que la France a cessé de croire praticable d'exploiter les oppositions d'intérêts entre Vienne et Berlin, amusant chacune de ces cours par une offre séparée de son amitié et de sa confiance; il semble aussi que, se voyant obligée de déclarer sa préférence pour l'une de ces cours, elle finira par s'efforcer de rester en bons termes avec l'Autriche. Toutefois, comme il est impossible de prévoir où en seront les choses lorsque vous recevrez les présentes dépêches, je dois me reposer en grande partie sur votre pénétration et votre discrétion.

La difficulté immédiate réside dans la mauvaise volonté envers notre pays, qui, depuis la fin de la dernière guerre, n'a cessé d'exister dans le cabinet de Potsdam. Mais les temps et les circonstances varient; et de même que, de notre côté, il pourrait être prudent de risquer une épreuve qui, dans

[1] L'Électorat de Hanovre, dont les rois de la Grande-Bretagne ont eu la souveraineté séparée depuis 1714 jusqu'en 1837.

d'autres moments, serait dangereuse, de même il se peut que des considérations de politique et de dignité fassent renoncer le roi de Prusse à des préventions qui jamais n'ont été méritées. Malgré tout, je crains grandement que rien ne puisse triompher de ces préjugés, si ce n'est la certitude qu'il sera bientôt engagé dans une guerre avec l'empereur ; dans ce cas, il aura suffisamment d'affaires sur les bras, et son alliance aurait peu d'importance.

Sous ces réserves, et en vous réglant toujours sur les informations les meilleures et les plus fraîches que vous pourrez obtenir, efforcez-vous de trouver la manière la plus sûre et la plus opportune de faire usage des lumières que cette dépêche, avec une autre que je vous adresse par une autre voie, vous donnent sur le sujet que nous envisageons. Faites connaître au roi de Prusse la négociation que nous suivons actuellement à la cour de Pétersbourg ; dites que nous espérons que Sa Majesté Prussienne voudra favoriser la conclusion de cette affaire ; faites cette communication d'une manière qui n'indique aucun éloignement de la part de notre souverain pour rétablir une correspondance personnelle avec le roi de Prusse, afin d'arriver à la formation d'un système plus étendu que, dans l'incertitude où nous sommes actuellement, il ne nous est possible de le proposer.

Sa Majesté se repose sur votre prudence et votre capacité pour que vous fassiez l'usage le plus à propos de la connaissance que vous avez de ses sentiments et de ses instructions au sujet des affaires de l'Empire.

Lord Suffolk à M. Elliot.

[Traduction.]

Saint-James, 19 juin 1778.

Vous devez avoir été informé par sir Robert Keith de l'arrivée de l'émissaire américain Lee à Vienne, et de la ten-

tative que l'ambassadeur de France a faite pour l'introduire auprès du gouvernement impérial. Je dois ajouter seulement que la conduite du ministre autrichien et de sa cour, dans cette affaire, a été hautement convenable et, sous tous les points de vue, satisfaisante pour Sa Majesté.

M. Liston[1] *à M. Fraser*[2].

[Traduction.]

Berlin, 6 juin 1779.

Il semble qu'il n'y a nul fondement à l'allégation, répétée par les gazettes étrangères, que le roi de Prusse aurait, à l'instigation de la France, consenti à favoriser l'indépendance de l'Amérique. On a entendu le roi dire qu'il ne peut prétendre à se faire juge entre Sa Majesté Britannique et ses sujets révoltés ; et si la Grande-Bretagne a quelques mauvais offices à redouter de ce quartier (la Prusse), ce serait uniquement au sujet des affaires de commerce, et particulièrement du transport par navires neutres de munitions navales dans des ports français. Le roi de Prusse considère le commerce des bois de construction comme étant d'une importance vitale pour ses sujets ; il est probable qu'il adoptera un plan récemment proposé par M. de Schulenburg pour l'amélioration et l'extension de ce commerce.

En conséquence, il a essayé d'inaugurer un commerce libre, dans l'acception la plus large de ce terme, en s'efforçant d'effectuer un concert entre les États neutres pour cet objet ; et, maintenant encore, il est disposé à favoriser ce projet par tous les moyens dont il dispose. En dehors des intérêts commerciaux supposés de ses États, Sa Majesté Prus-

[1] Chargé d'affaires d'Angleterre à Berlin.
[2] Sous-secrétaire d'État au département des affaires étrangères.

sienne paraît avoir été, dans cette affaire, décidée par d'autres considérations. Il s'imagine que si les puissances du Nord pouvaient être amenées à une action commune, la Grande-Bretagne serait absolument obligée à céder le point contesté, et que si l'on fixait en principe que les munitions navales [1] doivent être considérées comme marchandises inoffensives, tout sujet de dispute entre la Hollande et les puissances belligérantes cesserait aussitôt, en sorte que le Stathouder se trouverait tiré d'un embarras auquel le roi de Prusse ne peut s'empêcher de prendre un intérêt particulier [2].

Lord Stormont à M. Elliot.

[Traduction.]

9 mai 1780.

La déférence pour le roi de Prusse, une foi implicite en ses doctrines, voilà ce qui, malheureusement pour l'Angleterre, et non moins malheureusement pour la Russie, est un article permanent de la foi politique du comte Panin [3].

M. Elliot à lord Stormont.

[Traduction.]

Berlin, 1er août 1780.

Le plan d'une confédération générale des États neutres continue à être chaudement appuyé par le cabinet de Potsdam.

[1] Bois de construction, voiles, cordages, et tout ce qui sert au gréement des navires.

[2] Le Stathouder était marié avec une nièce du roi Frédéric.

(Notes de l'éditeur.)

[3] Ministre de l'impératrice de Russie au département des affaires étrangères.

Ce matin, j'ai appris par une source sûre que Son Altesse royale le prince de Prusse [1] a reçu l'instruction de seconder à Saint-Pétersbourg la négociation des plénipotentiaires hollandais.

M. Elliot à lord Stormont.

[Traduction.]

Berlin, 20 janvier 1781.

Le comte de Finkenstein [2] m'a pris à part aussitôt que je fus entré dans la chambre de l'audience, et, par l'ordre exprès du roi, m'a informé que des instructions avaient été envoyées à M. de Maltzan pour signifier la surprise causée à Sa Majesté par les procédés extraordinaires de certains bâtiments de guerre et croiseurs anglais, lesquels ont saisi plusieurs navires de commerce appartenant à des sujets prussiens, et les ont conduits dans différents ports de la Grande-Bretagne. Son Excellence ajouta que M. de Maltzan avait l'ordre de réclamer la restitution immédiate de ces vaisseaux et de leurs cargaisons. Le comte de Finkenstein ne m'avait jamais parlé avec tant de vivacité.

Lord Grantham à sir John Stepney [3]. — (Secrète et absolument confidentielle.)

[Traduction.]

Saint-James, 10 septembre 1782.

Je vous ai informé déjà des offres de médiation qu'on nous

[1] Neveu du roi et son successeur présomptif.
[2] Secrétaire d'État du roi de Prusse.
[3] Chargé d'affaires de l'Angleterre à Saint-Pétersbourg.

a faites, en nous pressant d'ouvrir un Congrès. Mais, dans ce moment, il est impossible d'y faire une réponse directe, ou de promettre qu'à aucune époque des négociations nous pourrons confier nos prétentions aux bons offices des médiateurs.

La cour de Russie a jusqu'ici donné beaucoup d'assurances que l'entrée de M. Grenville aux affaires ne lui cause aucune offense, et qu'elle est considérée, au contraire, comme devant faciliter l'œuvre de la paix.

La cour de Vienne n'a pas agi aussi amicalement, et non-seulement a laissé percer beaucoup de jalousie et de soupçons, mais encore s'est efforcée d'inspirer à la Czarine des sentiments également défavorables.

Vous n'ignorez pas le caractère des personnes qui gouvernent par leur influence les affaires de la Russie. Tandis que vous pouvez admirer l'étendue des vues et la magnanimité des sentiments qui caractérisent les plans et les déclarations de cette cour, vous avez eu, d'autre part, trop de raisons de déplorer le manque d'énergie qui les contrebalance tous. En outre, l'esprit de la Czarine est actuellement entièrement occupé par les affaires de la Crimée, et cette préoccupation rejette pour elle toutes les autres questions à une certaine distance. Et cependant, telle est la prépondérance de cette puissance dans le Nord, qu'une étroite union avec la Russie, aussi bien qu'avec les autres États du Nord, devrait être toujours ce qu'elle est maintenant, c'est-à-dire le but à chercher par ceux qui veulent contrebalancer le poids qu'après la conclusion de la paix la maison de Bourbon pourra mettre dans la balance politique.

Pour cet effet salutaire, nous avons fait les plus belles avances. L'objet favori de Sa Majesté Czarienne, son *Code maritime*, serait adopté immédiatement en échange d'un retour convenable de confiance et d'un appui. Nous avons été jusqu'à proposer à l'impératrice une alliance, et tout cela néanmoins est resté sans effet.

Cependant, je vous l'ai dit une autre fois, rien de tout cela ne découragera le roi et ne l'empêchera de tenir en vue les

avantages solides et permanents qu'aurait notre union avec le Nord.

La reconnaissance faite par nous de ces principes (relatifs aux droits des neutres) a produit beaucoup d'effet sur Sa Majesté Prussienne, et je puis dater le tour favorable qu'a pris son langage au sujet de notre pays du moment où ces principes lui ont été exposés (comme adoptés par nous-mêmes). Depuis ce moment, nous lui avons témoigné une confiance entière ; nous l'avons consulté ; il a donné son avis avec franchise, et il prend un intérêt suivi aux détails des événements, à tout ce qui concerne la politique intérieure et étrangère de notre pays.

J'imagine que le principe qui domine dans l'esprit de ce roi est une aversion personnelle et une jalousie invétérée envers l'empereur, aussi bien que la crainte de l'influence que Joseph II peut exercer à Saint-Pétersbourg. Le roi serait fort porté vers la conclusion d'une alliance entre nous, lui, la Russie et le Danemark ; mais il refuse nettement de la conclure durant la guerre actuelle, attendu que cette alliance l'entraînerait dans la sphère des combats.

C'est sous le sceau de la confidence la plus étroite que je puis vous avertir que le roi de Prusse a communiqué les sentiments que je viens de dire aux ministres qu'il entretient à notre cour. La cordialité de leur langage a varié suivant les temps, et, depuis le mois de mars, M. de Lusi en a fait part aux ministres de Sa Majesté. Pour votre information particulière, je joins à cette dépêche la copie de quelques lettres échangées entre M. Fox et M. de Lusi. Vous y trouverez la preuve de la confiance réciproque dont je viens de vous parler ; c'est le point que j'ai voulu vous faire remarquer, plutôt que les autres particularités de cette correspondance.

Sur le sujet spécial de l'avis donné par le roi de Prusse, nous observons qu'il préfère le mode de négocier directement à celui d'offrir une médiation, mais que pourtant, si ce dernier mode était adopté, il désirerait avoir sa part dans la médiation. Il aurait fallu sonder la Russie sur cette

question ; mais comme l'état des affaires, à Saint-Pétersbourg, est tel qu'actuellement il serait absolument inutile de faire une proposition de ce genre (bien que, d'ici, des instructions soient portées pour ce sujet), ce qu'il y a, pour le moment, d'essentiel est que Sa Majesté Prussienne soit bien assurée et convaincue que ce n'est point à notre cour que le manque de succès dans cette affaire doit être imputé : c'est ce que M. de Gœrtz, ministre du roi auprès de notre cour, doit avoir affirmé à son souverain de la manière la plus forte ; lui et sir James Harris avaient travaillé de concert sur ce point.

Ce sera un des objets les plus essentiels de votre service qu'entretenir le roi de Prusse dans ces favorables dispositions.

Première série. — Seconde division.

NÉGOCIATIONS AVEC L'ANGLETERRE POUR LE RÉTABLISSEMENT DE LA PAIX.

Mémoire sur les principaux objets dont on doit s'occuper dans la négociation pour la paix.

(2 fragments.)

Sans date, entre 30 mai 1782
et 15 juin 1782.

. . . .

Cette tâche est d'autant plus difficile que, dès le premier pas, on se trouve embarrassé dans le choix du point dont il faut partir pour entamer les négociations; car plus on réfléchit sur la position présente de l'Europe, plus on est convaincu que l'on ne peut prendre pour base ces célèbres traités qui, depuis la paix des Pyrénées, ont dû servir de fondement et de préliminaire à tous ceux qui les ont suivis. L'Europe, à l'époque de ce traité, de même qu'à celle où se sont faits ceux de Westphalie, d'Utrecht, de Vienne même, ne ressemblait pas à l'Europe de nos jours. Il faut donc, pour négocier la paix dont on va s'occuper, renoncer à les consulter, ou à s'en appuyer; car ce ne doivent être ni les mêmes principes, ni les mêmes vues, ni les mêmes intérêts dont il est question. Un nouveau monde politique se présente à nos yeux. L'esprit philosophique a porté son flambeau jusqu'au fond des cabinets de nos souverains; c'est lui qui a fait sentir toute la futilité et la faiblesse de toutes ces petites ruses et de toutes ces puériles finesses qui ont fait si longtemps tout le mérite de nos négociateurs. Dans

un siècle aussi célèbre que le nôtre, lorsqu'on voit ceux qui nous gouvernent s'empresser d'écarter toute espèce de préjugé et tout peser au poids seul de la raison et de la syndérèse, on sent bien que nos négociateurs doivent prendre une marche nouvelle.

2e FRAGMENT :

Objet du quatrième mémoire : LES COLONIES UNIES.

On va donc voir s'élever une nouvelle puissance, sortie du sein de l'Europe, que formera en Amérique un État pareil à ceux qui lui donneront naissance. Les Colonies Unies ne possèdent aucun de ces métaux, de ces denrées précieuses qui rendent les autres colonies de l'Amérique si recommandables. Ce ne sera ni par les mines d'or, d'argent, ni par les productions que l'Ancien-Monde ne peut donner, que cette nouvelle puissance parviendra à devenir recommandable : la nature de ces productions l'assimile à l'Europe; c'est donc à la culture des terres, à l'industrie des habitants, à la vigueur du commerce, qu'elle devra ses richesses.

Le sort en est jeté : l'Angleterre doit la regarder comme son égale, et même comme sa rivale, indépendante de fait; le futur traité de paix la rendra indépendante de droit, la France l'a voulu. Elle a dû le vouloir, puisque c'était le coup le plus funeste qu'elle pût porter à son ambitieuse et incommode rivale. Mais a-t-elle prévu l'étendue de puissance que les États-Unis peuvent acquérir? Cet objet, sans doute présent aux yeux de M. le comte de Vergennes, n'est pas ce qui doit ici nous occuper. Ce qui, pour le moment, nous paraît plus important, c'est de régler quelle sera l'étendue que l'on donnera à cette puissance dans le vaste continent de l'Amérique septentrionale et quelles en seront les limites [1].

La nature semble les avoir réglées au nord et au sud par la chaîne des monts Appalaches et par la mer. Il reste à les fixer dans l'est et dans l'ouest. Cet objet est d'une grande

[1] On ne doit pas s'arrêter à l'inexactitude évidente, mais très-habituelle dans les documents de ces temps, des indications géographiques.

importance, et, pour le prouver, nous allons nous permettre de donner ici un peu d'extension à nos idées.

L'intérêt de l'Europe en général et du monde entier exige que la puissance des insurgents ait des bornes bien connues et bien fixes. Il serait trop dangereux d'abandonner à cette puissance au moment de sa naissance une étendue de domination indéterminée dans un pays neuf, encore très-peu peuplé, mais qui peut le devenir en très-peu de temps : ce serait rendre ses chefs maîtres de produire bientôt les plus grandes révolutions non-seulement dans cette partie du monde, mais même de les étendre hors de leur continent. On peut être assuré que ce noüvel État va acquérir une prompte et considérable augmentation dans sa population. Les mécontentements présents de la nation anglaise, son génie émigrant, l'espoir de trouver une liberté plus décidée dans un nouvel État, avec des peuples que le désir de commercer a engagés à faire de si grands efforts, la certitude d'y jouir paisiblement des fruits des travaux et de l'industrie, tout va déterminer un grand nombre de familles anglaises à quitter leur patrie pour aller s'établir parmi les insurgents, et la nouvelle plaie que cela causera à l'Angleterre ne sera pas la moins sensible et la moins préjudiciable. Le reste de l'Europe doit aussi craindre des émigrations. Avant le commencement de la guerre présente à peine connaissait-on l'excellence du sol de l'Amérique septentrionale ; mais à présent tout le monde en est instruit.

Chaque puissance doit donc prendre des précautions pour prévenir les émigrations. Pour prévenir autant que possible cet inconvénient, il convient de ne pas laisser aux Colonies américaines trop d'étendue, et de ne pas leur donner par là le moyen de recevoir un grand nombre de nouveaux sujets. Négliger cet objet important serait une faute majeure dont on pourrait promptement se repentir.

D'ailleurs, si on laissait les insurgés trop s'étendre dans l'est, ils seraient bientôt à portée de s'emparer de toutes les pêcheries des côtes de l'Amérique. Si on les laissait trop se porter dans le nord et peupler l'excellent pays qui est entre

les Appalaches, les lacs et le fleuve Saint-Laurent, ils deviendraient bientôt seuls maîtres du commerce des pelleteries en Amérique.

S'ils pouvaient porter leurs établissements dans l'ouest, sur la *Belle rivière*[1] et sur le Mississipi, ils pourraient facilement pénétrer dans le Nouveau-Mexique et dans le pays des nouvelles mines d'argent[2], dont ils pourraient facilement (*sic*) s'emparer avant qu'il fût possible aux Espagnols d'arriver en force pour s'y opposer.

Rien n'est donc plus important, au moment où l'on va s'occuper de former et de consolider cette nouvelle puissance, que de la renfermer dans des bornes qui retardent au moins pour longtemps les projets de l'ambition ; et voici ce que nous croyons être le moyen d'y parvenir : c'est d'abord d'entourer les possessions des insurgents par des nations en état de se soutenir mutuellement contre leurs entreprises et dont la puissance puisse s'opposer aux projets contraires à la tranquillité de cette partie du monde.

Pour remplir cet objet, il faut laisser la nation anglaise maîtresse de se consolider sur la frontière de l'est et du nord des États des insurgents; il faut même l'y exciter. Que par le traité de paix l'Angleterre conserve donc la Nouvelle-Écosse et le Canada, mais cherchons à poser des bornes naturelles pour séparer ces deux nations. Pour parvenir à faire solidement cette opération, il faut avoir les connaissances locales d'après lesquelles des militaires intelligents pourront déterminer la ligne de démarcation de ces limites. Nous pouvons dire en général qu'en partant du bord de la mer contre la Nouvelle-Écosse et la Nouvelle-Angleterre, on rencontre, non loin de Penobscot, une chaîne de montagnes détachée des Appalaches[3], auxquelles elle vient se réunir. Cette partie des monts Appalaches se dirige du sud au nord, et doit former dans l'est les limites de séparation entre les pays des insurgents et la Nouvelle-Écosse. Du point de

[1] L'Ohio.
[2] La Sierra Madre.
[3] Les Alleghanies, dans la nomenclature usitée alors chez les écrivains français.

cette jonction, en prenant la direction de l'est à l'ouest, les Appalaches s'allongent et viennent s'ouvrir pour offrir des débouchés où l'on trouve Ticonderoga et la naissance du lac de Saint-Sacrement[1]. C'est dans cette partie des communications que la nature a ouvertes entre les États-Unis et le Canada qu'il faut qu'une connaissance bien exacte du pays désigne aux Anglais et aux insurgents les points nécessaires pour pouvoir se fortifier chacun de leur côté. Cette porte est de part et d'autre très-avantageuse à ouvrir en temps de paix, et très-nécessaire à fermer en temps de guerre.

Il faut également régler ce que les insurgents conserveront sur la rivière de Monaco[2], et, en continuant de prolonger la frontière du nord dans la direction de l'est à l'ouest, il faut les enfermer par la suite des montagnes Appalaches jusque vers l'endroit où la rivière de Savannah prend sa source. C'est de là qu'il conviendrait de faire prendre aux limites des Colonies Unies une direction du nord au sud pour se reporter sur la mer.

Il paraît encore indispensable que l'Angleterre fasse encore le sacrifice de renoncer à la faible colonie de Géorgie, et que ce soit dans ce pays que l'on fixe les limites des Colonies Unies dans l'ouest, afin que ce soit la fin du territoire des Espagnols.

On voit que nous supposons aussi l'entière cession faite aux Espagnols de la colonie de la Floride. Ce sacrifice sera démontré indispensable.

Nous regardons comme nécessaire pour la solidité de la paix future d'éloigner absolument les Anglais de cette partie du continent. Les vues ambitieuses qu'ils ont manifestées en désirant d'avoir le fleuve Mississipi pour borne, l'extension qu'ils ont tâché de donner à leur commerce dans cette partie du monde, les communications qu'ils ont établies avec le Nouveau-Mexique, sont des levains de discorde qu'il faut éloigner. Le principal objet du traité de paix futur doit être

[1] Le lac George.
[2] Sans doute, le fleuve Hudson, ou rivière du Nord, appelée par les premiers colons *Manate*, de l'Algonquin Manhattan.

la tranquillité de chacun dans ses domaines et l'entière liberté dans son commerce. Il ne faut pas que l'Espagne puisse envahir ni troubler celui de l'Angleterre : mais il faut une réciprocité complète. C'est en éloignant les occasions qu'on remplira l'effet.

Il y aurait encore une infinité de choses à dire et d'idées à développer sur cet important article ; mais il ne faut pas sortir des bornes que nous nous sommes prescrites.

Examen des motifs et des conditions du traité de paix à faire avec les insurgents, avec les Anglais et avec nos alliés.

(Fragment.)

Sans date, juin ou juillet 1782.

. . . .

Il faut d'abord que le traité de paix qui reconnaîtra leur indépendance la limite à leur première formation, sans que la nouvelle République puisse s'étendre au delà, ni par des conquêtes, ni par des associations des Colonies américaines.

Les bornes de leur continent doivent être détaillées et circonscrites avec la plus grande exactitude, et toutes les puissances belligérantes doivent s'obliger à en empêcher l'effraction. L'Angleterre est aussi intéressée que l'Espagne, la France et la Hollande à les arrêter par la force à la première infraction des limites et au premier mouvement qu'ils feraient pour s'étendre au delà.

L'exemple de l'Angleterre qui s'était rendue maîtresse des mers, et du plus grand commerce de l'Amérique, malgré l'éloignement et la petitesse de sa métropole, eu égard aux nations européennes qui ont les plus fortes tenances dans les Colonies, oblige les intéressés aux plus grandes précautions à l'égard des insurgents, pour ne point changer de fers et être assujettis à ces nouveaux venus, que leur nombre peut mettre au premier rang en Amérique.

L'exemple des insurgents soutenus contre leurs maîtres fait impression sur les peuples de ces contrées, qui se croient vexés par leur souverain. Il n'y a que les personnes instruites qui sachent que les Français n'ont secouru les insurgents que longtemps après qu'ils avaient pris les armes : la France n'a réellement envoyé des secours qu'après le combat de la Belle-Poule.

Il ne faut d'ailleurs que connaître les infractions des traités faites par les Anglais et le placement d'un coordonnateur à Dunkerque pour être convaincu de la légitimité des procédés de la France, et voir qu'elle a plus cherché à soutenir les droits de la couronne et mettre ses anciens ennemis à la raison que la fureur des insurgents.

La date de la confédération des insurgents comparée avec la date des secours des Français en est la preuve.

(En marge.) « Testament politique du cardinal de Richelieu, page 109, en parlant de Henri IV :

« Le feu roy ne s'est joint aux Hollandais qu'après qu'ils » ont été mis en corps d'État, et qu'ils y ont été contraints par » l'oppression dont ils ne pouvaient se garantir autrement. Il » n'a été cause ni de leur révolte ni de la réunion de leurs » provinces. »

Cette réunion des circonstances fait voir combien il est nécessaire de se prévenir contre les insurgents dès le moment de la conclusion de la paix.

L'on peut dire avec quelque probabilité qu'avant que les nouveaux républicains soient en état de donner des lois à l'Amérique et même d'y jouer un grand rôle, il faut beaucoup de temps, d'autant plus qu'ils ont très-peu de population, très-peu de cultures, très-peu de commerce, peu de vêtements, point d'argent et beaucoup de dettes, et qu'on sera toujours à temps d'agir contre eux et même de se prémunir selon les circonstances.

Il est vrai qu'il faut du temps pour fournir un peuple conquérant et même entreprenant, qu'il est même plus difficile de donner cet esprit de conquête à une République qu'au chef d'un gouvernement confié à un seul; il semble même

que tous les exemples anciens et modernes renfermés dans les différentes histoires paraissent exclure cette crainte, qui ne peut avoir lieu que par la suite des temps. Cependant, malgré ces réflexions, qui peuvent naître des événements qu'on a vus arriver communément en Europe, je pense qu'il faut prendre dès à présent des précautions pour l'Amérique septentrionale.

L'Amérique est vis-à-vis des Européens comme un autre monde, tout comme les Indes, la Perse et les autres peuples des trois parties du globe. Les révolutions y sont subites, et souvent elles ont été poussées à des périodes incroyables par des gens sans nom et par des hommes qui n'avaient ni naissance, ni bien, ni aucun principe, et souvent même sans mœurs et sans probité, dont la hardiesse et le désir du butin dont ils offraient le partage aux gens qui marchaient sans eux étaient le seul but et l'unique mérite [1].

Sans entrer dans des détails de ces révolutions, fréquentes et subites dans ces pays immenses où l'on regarde les hommes pour rien, si l'on considère qu'une poignée d'insurgents ont soutenu seuls quelques années les forces de l'Angleterre, qui, malgré l'immensité de ses richesses et la quantité de troupes envoyées dans l'Amérique septentrionale, n'a pu mettre cette poignée d'hommes à la raison, quoique sans expérience dans le métier de la guerre, sans argent et sans protecteurs, et que l'Angleterre n'a pu les soumettre pas même à un accommodement, on doit juger de la difficulté qu'il y aura de les mettre à la raison si on leur permet d'étendre leurs limites, surtout s'ils se peuplent, s'ils cultivent et s'ils font un commerce proportionné à leur tenance. Il s'agit ici du bien de l'État, qui est la suprême loi du gouvernement, et il ne faut rien oublier pour prévenir dès à présent les suites de cette indépendance.

Le tableau magnifique que fait de l'Amérique septentrionale l'ennemi des hommes et de la société, dans l'histoire philosophique de la nouvelle République (Reynault) [2], qu'il re-

[1] S'agit-il de Pizarre et de ses émules au XVIe siècle?
[2] L'abbé Raynal.

garde comme heureuse parce qu'il n'y aura ni princes ni prêtres, fait d'autant plus d'impression que ce livre, quoique faux dans la plus grande partie des faits, est très-propre à persuader les personnes qui sont accueillies par les insurgents, dont les principes sont à peu près les mêmes, et qui ont intérêt à les croire bons et à se blouser en pareille matière.

D'après toutes ces réflexions, je crois qu'il est très-essentiel de se prévenir contre les démarches que les insurgents pourraient faire dans l'Amérique, tant pour s'étendre que pour aider les peuples de cette partie du monde qui voudraient imiter l'exemple des Américains des Provinces-Unies, voudraient secouer le joug des Européens, et, aveuglés par la prospérité des Provinces-Unies, croiraient avoir assez de force pour ne plus reconnaître leurs maîtres.

Il n'est donc question que de la manière dont il faut s'y prendre pour obvier à cet inconvénient.

Comme l'Angleterre, l'Espagne et la Hollande ont le même intérêt que la France, la nécessité de prendre des précautions contre eux doit être proposée par le ministre d'une de ces puissances; l'on regarde la chose d'autant plus aisée qu'on doute si l'Espagne accédera à l'indépendance des insurgents à cause du mauvais exemple pour les Péruviens et les Mexicains et les autres habitants de leurs différentes colonies.

2e FRAGMENT :

Avant la rupture avec les insurgents, on croit que ceux-ci profitaient de la plus grande partie de la pêche errante [1] de Terre-Neuve, outre la pêche sédentaire, qui est la plus utile et la plus fructueuse; mais comme, à présent que les insurgents ne sont plus Anglais, et Terre-Neuve n'est point dépendante de leurs Treize Provinces, l'Angleterre est aussi intéressée que la France à les exclure tout au moins de la pêche errante qui leur donnerait le moyen le plus prompt et

[1] Pêche sur le Grand Banc.

le plus aisé de s'enrichir, et peut-être même de s'agrandir aux dépens de l'Angleterre.

Il paraît donc que l'intérêt de l'Angleterre est d'avoir de préférence aux insurgents les Français pour compagnons à Terre-Neuve, et alors la France peut se départir de la restitution du Canada en faisant encore valoir la plus-value de Saint-Christophe relativement à Sainte-Lucie [1].

Instruction pour le sieur Gérard de Rayneval.

15 septembre 1782.

Le roi, désirant connaître les conditions auxquelles le roi de la Grande-Bretagne serait disposé à faire la paix avec l'Espagne, Sa Majesté, pour remplir cet objet, s'est déterminée à envoyer à Londres le sieur Gérard de Rayneval.

La première chose dont celui-ci devra s'assurer est l'intention des ministres anglais relativement à Gibraltar. S'ils sont irrévocablement résolus à garder cette place quelque condition qu'on pût leur proposer, il leur déclarera qu'il n'a plus rien à négocier, et qu'il a l'ordre positif de se retirer.

Mais, dans le cas où le ministère britannique se montrerait disposé à transiger sur Gibraltar, le sieur de Rayneval l'invitera à s'expliquer sur les équivalents qu'il croira devoir exiger.

Il y a lieu de croire que les ministres anglais ne refuseront pas de s'ouvrir au moins sur leur sentiment personnel, et, dans ce cas, il est naturel de supposer qu'ils parleront de

[1] Ce mémoire, écrit par un homme mal informé des lois de la langue française, mais très-instruit des intérêts du temps où il vivait, reproduit les pensées du comte d'Aranda, et pourrait venir de la chancellerie de cet ambassadeur. Le style du comte de Mercy, dans ses lettres rendues publiques, est beaucoup meilleur; mais la nature des pensées et la teneur des tendances politiques sont les mêmes.

la Floride occidentale, de Porto-Rico, de Saint-Domingue, peut-être même de la Trinité.

Comme le point essentiel de la mission du sieur de Rayneval est de constater le consentement de la cour de Londres à la cession de Gibraltar, il ne discutera pas les équivalents qu'elle demandera ; il les prendra *ad referendum*, en rendra compte, et attendra des instructions ultérieures.

Au surplus, on laisse au sieur de Rayneval la liberté de présenter en une masse toutes les demandes de la cour d'Espagne, ou de traiter séparément, et avant tout, l'article de Gibraltar. Cette dernière méthode semble préférable, Gibraltar étant essentiellement le nœud de la difficulté. Mais quoique les autres objets soient moins importants, le sieur Gérard de Rayneval, s'il est forcé de les aborder, ne s'attachera pas moins à les faire valoir ; cependant il ne les présentera pas comme autant de conditions *sine qua non* de la paix ; et si la résistance des ministres anglais est insurmontable, il se bornera à en rendre compte, et attendra les ordres ultérieurs que le roi jugera à propos de lui donner sur ces objets.

On se ferait illusion si l'on se persuadait que le ministère anglais ne s'élèvera pas avec force contre la demande que la cour de Madrid fait relativement à la pêche de Terre-Neuve. Il est sensible que, dans le cas même où il le voudrait, il ne pourrait pas céder sur cet article, parce que le Parlement le désavouerait et le prendrait à partie. D'ailleurs, à bien apprécier les titres invoqués par l'Espagne, on ne saurait s'empêcher de les regarder comme illusoires. L'Angleterre a pour elle des traités et une possession non interrompue, tandis que la cour de Madrid n'a que des prétentions surannées. Ces réflexions feront sentir au sieur Gérard de Rayneval qu'il ne pourra pas exiger pour l'Espagne la participation à la pêche de Terre-Neuve comme un droit, parce qu'avec un mot les ministres anglais le réduiraient au silence ; il ne la demandera donc qu'à titre de convenance, et il ne fera aucune difficulté de prendre *ad referendum*

le refus qu'il est incontestable qu'il essuiera à cet égard.

Le sieur Gérard de Rayneval pourra insister davantage sur l'article relatif au commerce et sur le privilége de couper du bois de campêche [1]. Mais, quelle que puisse être la résistance des ministres anglais, il maintiendra la négociation jusqu'à ce qu'il ait reçu des instructions ultérieures. Le seul article de Gibraltar refusé comme il a été déjà observé, le mettra dans le cas de rompre et de quitter sur-le-champ l'Angleterre.

Quant aux conditions de paix qui concernent le roi personnellement, elles sont consignées dans la réponse remise à M. Fitz-Herbert, le   de ce mois, et dont la copie est ci-jointe. Le sieur Gérard de Rayneval y verra que les deux cours sont à peu près d'accord sur l'article de la pêche de Terre-Neuve, et qu'il ne s'agit que de bien constater l'exclusive. On suppose que le ministère britannique ne fera aucune difficulté d'accorder le cap Race pour limite de la pêche française.

L'article du Sénégal demande des élucidations par rapport aux limites respectives et aux comptoirs français situés entre le cap Vert et la rivière de Gambie. Le sieur de Rayneval n'aura rien à négocier sur ces objets. Il se bornera à soutenir notre propriété sur les comptoirs qui viennent d'être indiqués, à faire adopter pour règle, par rapport au Sénégal et à la Gambie, la possession respective, et à convenir avec les ministres anglais de la forme dans laquelle les limites seront fixées.

Les arrangements relatifs à l'Inde demanderont une attention sérieuse de la part du sieur Gérard de Rayneval. Il fera valoir notre désistement du droit de fortifier Chandernagor, et surtout l'abandon de nos anciennes possessions sur les côtes d'Orissa ; et il insistera fortement sur une indemnité [2] convenable, au tour de Pondichéry. Il demandera les territoires que la France possédait en 1754, ainsi qu'ils sont spécifiés dans la note ci-jointe, et il sollicitera une ex-

[1] Sur les côtes du Yucatan et de la province de Honduras.
[2] Une restitution de territoire.

tension soit au nord, soit au sud de Pondichéry. Enfin il demandera que l'arrondissement de cette place soit fixé à dix millions de livres.

Il insistera de plus, et sans se prêter à aucune modification, sur l'indépendance la plus absolue et la sûreté la plus entière du commerce des sujets du roi dans le Bengale, de même que dans toute la presqu'île de l'Inde, qui devra se faire de la même manière et avec les mêmes priviléges que la Compagnie des Indes l'exploitait avant sa dissolution.

Pour ce qui est des Indes occidentales, leur sort dépendra du succès qu'aura la négociation relativement à l'Espagne. Mais, dans l'état actuel des choses, le sieur Gérard de Rayneval se renfermera dans les dispositions contenues, sur cet article, dans la réponse au sieur Fitz-Herbert.

On ne voit pas que l'article concernant le traité de commerce signé à Utrecht, en 1713, puisse donner lieu à des discussions. Il est possible cependant que les ministres anglais ne trouvent par trop court le terme de deux années qui y est énoncé. Dans ce cas, le sieur de Rayneval pourra en faire espérer trois ; mais si on en demande davantage, il invitera les ministres anglais à charger de leur demande M. Fitz-Herbert.

Au reste, le sieur de Rayneval ne provoquera pas le ministère anglais sur les conditions de la paix qui concernent la France ; mais s'il lui en parle, il ne refusera pas de les discuter. C'est dans cette vue que les intentions du roi viennent d'être expliquées. Sa Majesté s'en rapporte, à cet égard, à la prudence du sieur de Rayneval.

Comme il est possible que les ministres anglais, s'ils désirent sincèrement la paix, l'entretiennent des affaires de l'Amérique et de celles des Provinces-Unies, il annoncera qu'il n'a aucune autorisation pour les traiter. Cependant, s'il est pressé d'articuler une opinion, il appuiera sur la justice de la restitution de toutes les conquêtes faites sur les Hollandais, et il tâchera d'engager le ministère britannique à renvoyer au traité définitif ou à des commissaires les dis-

cussions des limites, qui arrêtent la négociation entre les commissaires anglais et américains. Quant aux prétendus loyalistes, le sieur de Rayneval traitera de faire sentir l'impossibilité de leur réintégration et les ressources qu'a la Grande-Bretagne pour les dédommager; et si cet article ne peut pas être arrangé présentement, il sera utile d'en obtenir le renvoi au traité définitif.

Fait à Versailles, le 15 novembre 1782.

LOUIS.

Par le roi :

XAVIER DE VERGENNES.

Conférences de M. de Rayneval avec les ministres anglais.

(Extraits.)

13 octobre 1782.

. . . .

Après ce préambule, nous sommes revenus aux propositions remises par M. de Grasse. Mylord [1] m'a dit qu'il n'avait fait aucune ouverture formelle à cet officier général; qu'ils avaient causé ensemble sur la guerre et la paix; que, dans le cours de la conversation, Mylord a dit qu'il avait été toujours contraire à l'indépendance; que c'était la pilule la plus dure à digérer, mais qu'il sentait la nécessité de l'avaler, et que cet objet pourrait être réglé sans condition.

. . . .

J'ai dit que je n'étais chargé de rien concernant cette couronne [2]; que, lorsque je suis parti, M. le comte d'Aranda n'avait encore reçu ni instructions ni pleins pouvoirs,

[1] Lord Shelburne.
[2] Celle d'Espagne.

et que tout cela ne devait lui arriver que quelques jours après mon départ, mais que je pouvais assurer Mylord que le roi d'Espagne était parfaitement disposé à faire la paix à des termes convenables. Sur cela Mylord m'a observé que je devais naturellement connaître les vues et les désirs de la cour de Madrid, et qu'il est à supposer que j'en sais quelque chose par M. le comte d'Aranda. J'ai répondu que je doutais que cet ambassadeur fût pleinement instruit des intentions du roi son maître; que je l'avais vu le jour de mon départ, et qu'il ne m'avait parlé que des dispositions pacifiques de ce prince, sans rien m'articuler que pour ce qui était de mes connaissances personnelles. Je croyais, d'après tout ce que j'avais vu depuis 1778, que Gibraltar tenait essentiellement au cœur du roi Catholique, et que j'étais persuadé que si ce point n'était pas accordé il serait un obstacle insurmontable à la paix. Mylord m'a répondu qu'il lui paraissait, comme à moi, que Gibraltar serait un rocher dans la négociation comme il l'est dans la mer; qu'il lui semblait impossible d'amener le roi à en faire le sacrifice parce qu'il tient à la gloire nationale ; que ce point avait donné lieu à des discussions entre Mylord et M. Fox, et que depuis ce temps il n'en avait plus été question. Et Mylord, insistant toujours sur la difficulté d'abandonner Gibraltar, surtout s'il n'était pas pris, m'a fait entendre que nous avions du crédit en Espagne, et que nous devions avoir des moyens de mettre Sa Majesté Catholique à la raison. J'ai répondu que ce prince était très-entier dans ses sentiments, et que si nous cherchions à le convertir sur le point relatif à Gibraltar, la seule chose qui en résulterait serait de nous rendre suspects, chose que nous devons éviter à tous les titres.

Mylord a tâché de me persuader qu'il ne nous convenait pas à nous-mêmes que l'Espagne eût Gibraltar, qu'ainsi il nous importait d'empêcher cette acquisition.

Ma réponse a été que Gibraltar était pour le roi d'Espagne autant que son existence ; que je tromperais Mylord si je tenais un autre langage, et qu'il peut regarder la résolution de Sa Majesté Catholique comme immuable.

La conversation a fini par l'article des médiateurs. J'ai demandé à Mylord quelles étaient ses vues à leur égard.

Il m'a répondu franchement que nous n'en avions pas besoin, que les puissances du Nord n'avaient que faire de se mêler de nos affaires, qu'il ne concevait pas que les Kaunitz et les Potemkin pussent y rien comprendre, tandis que nous avions de la peine à les comprendre nous-mêmes. Mylord s'est exprimé, au sujet des puissances du Nord, de manière à me persuader qu'il n'en faisait aucun cas. Il est étonné que l'on consente à leur laisser jouer un rôle, et il pense que, lorsque la France et l'Angleterre seront réconciliées, elles devront s'amalgamer de manière à demeurer les arbitres de la tranquillité publique.

Il m'a rappelé, à cette occasion, le système qu'il avait en 1768, lorsqu'il a quitté le ministère. Il voulait se concerter avec la France pour tenir un langage ferme et tranchant à la Russie et à la Prusse, et prévenir par là tout ce qui s'est fait en Pologne. A la suite de cet épisode, Mylord m'a demandé pour quelle raison nous voulions faire jouer un rôle à l'empereur dans cette pacification. J'ai observé que nous n'étions pas les auteurs de la médiation, que c'est la Russie qui l'a provoquée, que c'est le ministère de Londres qui l'a établie et que c'est ce même ministère qui a appelé Sa Majesté impériale. En convenant de ces vérités, Mylord m'a dit qu'il supposait la cour de Vienne très-fâchée de la révolution arrivée dans le ministère anglais, à cause des liaisons qu'elle avait avec le lord Stormont, et, à la suite de cette remarque, Mylord m'a montré un grand éloignement pour la cour de Vienne.

Conférences de M. de Rayneval avec les ministres anglais.

(Extraits.)

. . . .

Ces épisodes finis, Mylord est revenu à notre texte. Il est

effrayé de la cession de Gibraltar. Il ne voit pas comment on osera la proposer à la nation. Céder Gibraltar, affranchir Dunkerque, fortifier Chandernagor [1], avoir un établissement militaire près de Terre-Neuve, abandonner le Sénégal, etc., tout cela, dit Mylord, présente un tableau bien effrayant pour un ministre anglais ; si l'on proposait l'*uti possidetis*, je ne le proposerai pas. Je ferai ce qui dépendra de moi pour promouvoir la paix ; mais je ne puis rien promettre, ni même faire espérer sur l'article de Gibraltar...

Mylord Shelburne m'ayant fait prier de passer chez lui à sept heures et demie du matin, je m'y suis rendu exactement. Mylord m'a dit qu'il désirait infiniment avoir un entretien avec moi avant que d'aller au conseil ; que, depuis que nous nous sommes vus, il a reçu plusieurs lettres du roi qui le mettaient dans le cas de me demander quelques nouvelles explications.

Les intérêts de l'Espagne ont été fortement agités. Mylord Shelburne s'est appesanti sur Gibraltar ; il s'est appliqué avec chaleur à me prouver que la cession en est impossible ; il m'a parlé de la résistance que cet article éprouverait au conseil ; que le lord Keppel [2] lui a dit nettement, lorsqu'il lui en a parlé, que si on parlait de céder Gibraltar, il prendrait son chapeau et s'en irait.

Je lui ai répondu que le premier lord de l'Amirauté n'avait vu qu'en marin ; que la politique doit envisager l'objet dont il s'agit sous un autre point de vue ; qu'au surplus, je ne pouvais que respecter le prix que le roi d'Espagne attachait à la possession de Gibraltar. . . . .

Nous avons ensuite repris l'article de la Hollande. Mylord Shelburne m'a montré la liste de tout ce qui a été pris à la République ; ensuite il m'a répété que le fort Trincomalé [3] convenait à l'Angleterre, et que son intention était de le conserver.

[1] Lord Shelburne veut dire ici : Permettre aux Français de fortifier Chandernagor et d'avoir...

[2] L'illustre amiral de ce nom.

[3] Sur la côte est de Ceylan.

Est venu enfin le tour de l'Amérique. Mylord Shelburne a prévu qu'ils auraient beaucoup de difficultés avec l'Amérique, tant par rapport aux limites que par rapport à la pêche de Terre-Neuve ; mais il espère que le roi ne les soutiendra pas dans leur demande. J'ai répondu que je ne doutais pas de l'empressement du roi à faire ce qui dépendra de lui pour contenir les Américains dans les bornes de la justice et de la raison. Et Mylord ayant désiré savoir ce que je pensais de leurs prétentions, j'ai répondu que j'ignorais celles relatives à la pêche, mais que, telles qu'elles puissent être, il me semblait qu'il y avait un principe sûr à suivre sur cette matière, savoir : que la pêche en haute mer est *res nullius*, et que la pêche sur les côtes appartenait de droit aux propriétaires des côtes, à moins de dérogations fondées sur des conventions. Quant à l'étendue des limites, j'ai supposé que les Américains la prendraient dans leurs chartes, c'est-à-dire qu'ils voudront aller de l'Océan à la mer du Sud[1]. Mylord Shelburne a traité les chartes de sottises, et la discussion n'a pas été plus loin parce que je n'ai voulu ni soutenir la prétention américaine, ni l'anéantir ; j'ai seulement dit que le ministère anglais devait trouver dans les négociations de 1754, relatives à l'Ohio, les limites que l'Angleterre, alors souveraine des Treize États unis, croyait devoir leur assigner.

Mylord Shelburne a beaucoup parlé de la révolution de l'Amérique ; il l'a présentée comme notre ouvrage, et il a appuyé sur la perte énorme qui en résultait pour l'Angleterre. J'ai répondu que la révolution américaine était l'ouvrage seul des ministres anglais, et qu'il n'aurait tenu qu'à eux que le roi ne la favorisât pas ; mais qu'il était un principe sacré en politique, savoir : qu'il valait mieux prévenir que d'être prévenu. J'ai rappelé tous les faits qui ont forcé le roi, contre son inclination, à faire usage de ce principe. Mylord Shelburne n'a pas contesté ces faits : il s'est appesanti sur la conduite maladroite des ministres, et surtout sur les

[1] L'océan Pacifique. Il a fallu aux États-Unis quatre-vingts ans pour y atteindre effectivement.

imprudences et sur les incartades du lord Stormont. Cette matière nous a de nouveau conduits aux principes et au caractère du roi. Je rendrai plus bas compte de ce qui a été dit plus particulièrement à cet égard.

Conférences de M. de Rayneval avec les ministres anglais.

(Extraits.)

Les objets de ma mission étant épuisés, mylord Shelburne m'a dit avec le ton le plus sérieux et le plus poli ce qui suit :

« J'ai été vivement touché de tout ce que vous m'avez dit du caractère du roi de France, de ses principes de justice et de modération, de son amour pour la paix ; et, d'après l'opinion que vous m'avez inspirée, je désire non-seulement de contribuer au rétablissement de la paix entre nos deux nations et nos deux souverains, mais aussi de les ramener à une cordialité qui sera leur bonheur réciproque.

» Non-seulement ils ne sont pas des ennemis naturels, ainsi qu'on l'a pensé jusqu'au présent, mais ils ont des intérêts qui doivent les rapprocher. Autrefois on n'osait pas tirer un coup de canon dans l'Europe sans le consentement de la France et de l'Angleterre, et aujourd'hui les puissances du Nord veulent être quelque chose par elles-mêmes. Ainsi nous avons, de part et d'autre, perdu notre considération pour nous être acharnés à nous faire du mal. Changeons des principes aussi erronés ; réunissons-nous, soyons bien d'accord, et nous ferons la loi au reste de l'Europe. On n'est pas assez peu clairvoyant en France pour n'être pas convaincu, d'un côté, que le système de l'Empire germanique est dénaturé [1], et que la Russie veut jouer un rôle et a des vues qui ne conviennent ni à la France ni à l'Angleterre. Si nous sommes d'accord, nous reprendrons notre ancienne place, et nous arrêterons toutes les révolutions en Europe.

[1] Shelburne veut dire : contre nature et usé.

» Il est, a continué mylord Shelburne, un second objet qui entre dans mes vues politiques : c'est de détruire le monopole du commerce.

» Je le regarde comme une chose odieuse, comme un vice dont la nation anglaise est plus entachée qu'aucune autre. Mais cette idée demande autant de temps que de ménagement, parce qu'elle est diamétralement opposée au catéchisme des négociants anglais. Je m'en occuperai sérieusement, et je me flatte que je pourrai m'entendre avec votre cour tant sur cet objet que sur notre amalgame politique. J'ai parlé au roi sur tous ces points ; je lui ai en même temps rendu un compte fidèle de tout ce que vous m'aviez dit des principes et des vues du roi de France. Sa Majesté y prend la plus grande confiance, et j'ai lieu de croire que lorsque nous aurons fait la paix, la plus grande cordialité s'établira entre ces deux princes. »

A la suite de ce discours prononcé avec beaucoup de chaleur, mylord Shelburne m'a dit que la conversion du roi d'Angleterre n'avait pas été une chose facile ; que ses ministres ne lui avaient jamais parlé que de sa grandeur, de sa puissance, qu'ils l'ont toujours élevé au-dessus des plus grands monarques et des plus grands ministres ; qu'il a des ressources infinies, tandis que la France est épuisée et sans crédit, et qu'en continuant la guerre, il parviendra infailliblement à réduire au néant la marine naissante de la France. Toutes ces idées, selon mylord Shelburne, avaient pris de fortes racines dans l'esprit du roi d'Angleterre, et que c'était une tâche aussi difficile que délicate d'entreprendre de les détruire ; que cependant lui, Mylord, a eu le courage de l'entreprendre ; qu'il se flatte d'avoir réussi jusqu'à un certain point, et qu'il espère parvenir à une conversion totale, s'il est bien secondé de notre côté.

J'ai répondu, sur l'article concernant le roi, que l'opinion que Mylord en avait était parfaitement exacte ; que je pouvais lui assurer que ses ministres ne lui ont jamais parlé que de justice et de paix, et que Sa Majesté prouverait dans tous les temps sa répugnance pour les envahissements et

pour l'ambition ; qu'avec de pareilles dispositions, il ne sera pas difficile d'établir de la cordialité entre Sa Majesté et le roi d'Angleterre ; que je pensais comme Mylord sur le mauvais effet des querelles toujours renaissantes entre la France et la Grande-Bretagne ; que j'étais persuadé comme lui que ces deux puissances, cessant de s'épuiser réciproquement et se déterminant à se mieux entendre, demeureraient les arbitres de la tranquillité de l'Europe, puisqu'elles seules étaient en état de payer des subsides ; que j'étais persuadé que Mylord trouverait de grandes facilités à Versailles pour tout ce qui pourrait assurer la paix générale et pour opérer un rapprochement sincère et permanent entre la France et l'Angleterre ; qu'à l'égard de ses principes sur le commerce, ils étaient entièrement conformes à ceux que l'on a adoptés en France sur cette matière ; que M. le comte de Vergennes, personnellement, pensait que la liberté fait l'âme du commerce et que les privilèges exclusifs accordés à telle ou telle nation lui nuisent essentiellement ; que Mylord peut juger par là combien il trouvera de facilités et d'empressement pour l'exécution de son plan.

Le même jour mercredi, les ministres ont eu une conférence très-longue avec le roi. Je les ai vus le soir, à dîner ; mais ils se sont bornés à me donner rendez-vous pour le lendemain.

Je me suis d'abord rendu chez mylord Shelburne de très-grand matin ; il m'a dit que le roi était parfaitement bien disposé, et au-delà de ce qu'il pouvait espérer.

M. de Vergennes à M. de Rayneval.

(Copie.)

Versailles, 4 décembre 1782.

Vous ne vous doutiez pas, Monsieur, lorsque vous êtes parti d'ici, que la négociation des Américains était au terme de sa conclusion. Je reçus, le lendemain matin, un billet de M. Franklin qui m'annonçait que tout était convenu et

allait être signé. En effet, les articles préliminaires l'ont été, le même jour, par M. Oswald d'une part, et par les quatre plénipotentiaires américains de l'autre.

La traduction de ces préliminaires, que je joins ici, Monsieur, me dispense d'entrer dans aucun détail sur leur contenu. Vous y remarquerez que les Anglais achètent la paix plutôt qu'ils ne la font. Leurs concessions, en effet, tant pour les limites que pour les pêcheries et les loyalistes, excèdent tout ce que j'avais cru possible. Quel est le motif qui a pu amener une facilité que l'on pourrait interpréter pour une espèce d'abandon ? vous êtes plus en état que moi de le découvrir. Mais ce que je ne puis m'empêcher d'observer, et que j'ai relevé à M. Franklin, est que, malgré la réserve que les susdits articles préliminaires n'auront leur effet que préalablement les termes d'une paix ne soient arrêtés entre l'Angleterre et la France, la signature n'en est pas moins prématurée.

Si l'amour de la paix a arraché aux ministres anglais les sacrifices qu'ils font si généreusement à l'Amérique, je dois croire, Monsieur, que, ce sentiment s'étendant à tous les objets de la guerre, les conditions dont vous étiez porteur auront été accueillies favorablement. Puissiez-vous nous le confirmer incessamment ! La nouvelle en sera mieux reçue ici qu'à Madrid, où, selon toutes nos notions, la cession de Minorque déplaira souverainement.

En partant de l'hypothèse la plus satisfaisante, celle où un espoir certain commencera à luire, nous avons, Monsieur, différents points à concerter avec les ministres anglais : en premier lieu, la déclaration ministérielle qu'ils doivent nous donner. La lecture des préliminaires des Américains vous fera sentir toute l'importance dont il est qu'elle soit exempte d'ambiguïté par rapport à l'exercice exclusif de notre droit de pêche [1]. Les Américains acquérant celui de pêcher partout concurremment avec les pêcheurs anglais, il ne faut pas leur laisser occasion ni prétexte de nous troubler.

[1] Le long de la côte ouest de Terre-Neuve, réservé par le traité d'Utrecht.

M. Gérard de Rayneval à M. le comte de Vergennes.

(Copie.)

Londres, 25 décembre 1782.

MONSEIGNEUR,

Je n'ai pas cru devoir exprimer dans ma lettre officielle l'humeur que la petitesse de la demande concernant la coupe du bois de campêche a donné à lord Shelburne ; mais je crois devoir vous dire, en confiance, qu'elle était extrême, et que ce ministre n'a pas hésité à me dire que les choses n'étaient encore que rapprochées et nullement unies, et qu'il désirait beaucoup que la conduite de l'Espagne, qu'il a vivement censurée, ne causât pas une rupture au moment où tout semblerait disposé pour une prompte et sincère réconciliation. J'ai cherché à justifier l'Espagne, pour le fond, en l'abandonnant pour la forme de procéder ; mais je n'ai rien gagné ; et mylord Shelburne, pour me faire voir avec quelle facilité la conduite de cette puissance pourrait encore causer une révolution, m'a confié, sous le sceau du secret, et pour vous seul, Monseigneur, l'assaut qu'il a essuyé dans le long conseil où l'on a demandé Sainte-Lucie[1]. Cinq membres voulaient absolument profiter de la signature du traité avec les Américains pour rompre tout à fait la négociation avec nous ; et que ce n'a été que par des efforts incroyables, et par la prépondérance que lui donne sa place, qu'il a ramené tout le monde à son avis ; que, dans ce moment, les mêmes membres sont encore pour la guerre, et que le surplus, composé de onze personnes, serait facile à entraîner dans le même parti.

Cette confidence m'a donné lieu de parler à lord Shelburne de la marche précipitée que l'on a suivie avec les Américains ; et je ne vous cache pas, Monseigneur, que mon langage tenait un peu du reproche.

[1] C'est-à-dire la cession par la France à l'Angleterre de l'île de Sainte-Lucie.

Mylord Shelburne m'a observé que c'était une chose bien délicate, tant par rapport au Conseil que par rapport aux commissaires américains, que de me faire une réponse ; il m'a cependant dit que l'on désirait, de ce côté-ci, d'en finir avec les Américains avant la rentrée du Parlement, comme on désirait d'en finir avec nous, parce qu'on voulait prévenir les questions et l'intervention parlementaire ; qu'au surplus, lui, mylord Shelburne, avait ignoré, jusqu'au rapport fait au Conseil, que les choses fussent aussi avancées, et que l'on eût donné autant de facilités aux Américains, et qu'il les désapprouvait intérieurement. J'ai voulu profiter de cette occasion pour faire quelques remarques sur les embarras que donnerait à l'Espagne l'article du traité qui accorde aux Américains la navigation du Mississipi; mais mylord Shelburne m'a répondu avec vivacité que cela lui était indifférent ; que peu lui importait tout ce qui pouvait concerner l'Espagne; que cette puissance ne méritait des égards que parce qu'elle est alliée de Sa Majesté, mais qu'il ne ferait aucune démarche en sa faveur. J'aurais vainement tenté d'insister sur mon objet : j'attendrai un moment plus calme pour lui répondre.

Mylord Shelburne vous prie avec instance, Monseigneur, de lui garder le secret sur les faits qu'il m'a confiés, parce qu'il veut éviter les tracasseries ; et il m'a dit sans détour que s'il en transpirait quelque chose, je perdrais sa confiance. Vous jugez bien que je me suis empressé de le rassurer. Ce ministre n'ignore pas tous les soupçons que l'on a eus en France et que l'on a probablement encore sur sa probité, et il en est d'autant plus affecté qu'il ne croit pas les avoir mérités. J'ose être de son avis, Monseigneur, et si je l'exprime, c'est que, voyant les choses de près et ayant une pratique journalière de mylord Shelburne, je me crois en mesure de le connaître parfaitement. Si je ne me trompe, ce ministre a l'âme élevée et le caractère fier et tranchant, avec les manières les plus engageantes. Il voit les choses en grand et déteste les minuties. Il n'est pas obstiné dans la discussion, mais il faut le convaincre, et le sentiment opère

plus sur son âme que le raisonnement, et j'ai plus d'une preuve de cette dernière vérité. J'ajouterai que mylord Shelburne a pour amis et qu'il est entouré de gens dont le choix lui fait honneur; pas un intrigant, pas un homme équivoque. Un personnage de cette humeur n'est communément ni faux ni captieux, et je crois pouvoir dire que mylord Shelburne n'est ni l'un ni l'autre, quoi qu'en disent certaines personnes qui croient le connaître et qui ne le connaissent point. Vous me demanderez peut-être, Monseigneur, comment il est possible de combiner avec ce que je viens de dire la conduite de mylord Shelburne relativement aux équivalents[1]. Je vous ai donné plus haut et dans plusieurs de mes dépêches la clef de cette conduite. Celle des plénipotentiaires américains y a contribué essentiellement, et mylord Grantham, comme mylord Shelburne, en a prévu les effets. La malheureuse nouvelle de la signature qu'ils ont faite à notre insu a donné lieu à l'extension des équivalents demandés pour Gibraltar. Si mylord Shelburne eût refusé de la demander, le Conseil, selon toute apparence, eût décidé la rupture de la négociation.

M. de Vergennes à M. de Rayneval.

(Extrait.)

Versailles, 30 décembre 1782.

..... Dans cet état de choses, j'estime, Monsieur, qu'il y aurait de l'imprudence de notre part à nous compromettre avec l'Espagne pour l'amener à des désistements qui ne nous conduiraient probablement pas à une fin heureuse. Si la rupture doit avoir lieu, il vaut mieux qu'elle vienne du fait de l'Espagne que du nôtre.

[1] L'Espagne, en consentant à retirer sa demande que Gibraltar lui fût rendu, persistait à vouloir obtenir, sur d'autres points, des concessions équivalentes. Le traité ne lui accorda que la restitution de Minorque, ce qui mécontenta le cabinet de Madrid.

M. de Vergennes à M. de Rayneval.

Versailles, 20 janvier 1783.

. . . .

Je me félicite avec vous, Monsieur, de l'heureux état des choses; enfin nous allons respirer à l'ombre de la paix. Occupons-nous de la rendre solide; puisse le nom de guerre être à jamais oublié!

M. de Rayneval à M. de Vergennes.

(Fragment.)

Londres, 24 janvier 1783.

Le courrier que vous avez expédié le 20 de ce mois est arrivé, hier au soir après dix heures, ici. Le temps lui a été si contraire qu'il a été obligé de débarquer à Deal.

La nouvelle de la signature des préliminaires était attendue avec une vive impatience par le roi et par ses ministres, et je puis dire qu'elle leur a causé une véritable satisfaction. Nous étions à table chez mylord Shelburne où il y avait un grand dîner, lorsqu'on m'a prévenu de l'arrivée de mon courrier : je n'ai confié mon secret qu'au maître de la maison. Mylord Grantham est venu peu après, et a annoncé la paix avec un contentement qui est devenu général.

Mylord Grantham venait de voir le roi, et il était convenu avec Sa Majesté que j'aurais une audience aujourd'hui. Cette audience a effectivement eu lieu, et j'en sors dans ce moment. J'ai été introduit dans le cabinet du roi par mylord Grantham, qui est resté en tiers. J'ai fait le discours dont je joins ici la copie. Sa Majesté Britannique m'a répondu de manière à me convaincre de la joie franche et sincère qu'elle éprouvait de voir la paix établie. Ce prince m'a dit que les principes de la justice que Sa Majesté a développés dans toutes

les occasions, la candeur et la droiture qu'il a remarquées dans sa politique, la simplicité et la pureté de ses mœurs et de sa vie privée, lui avaient inspiré depuis longtemps une grande estime et une véritable amitié pour Sa Majesté, et qu'il voyait avec bien du plaisir le moment de pouvoir s'expliquer à cet égard; que la manière franche et libérale avec laquelle les négociations ont été suivies ont augmenté et fortifié ses sentiments; qu'il espérait qu'il s'établirait entre Sa Majesté et lui une cordialité dont le germe était autant dans son cœur que dans ses principes; que la France et l'Angleterre étaient faites pour être amies; que leur union convenait parfaitement à leurs intérêts bien entendus; qu'elle préviendra la guerre non seulement entre les deux puissances, mais aussi entre les autres souverains de l'Europe. Enfin Sa Majesté Britannique m'a dit avec beaucoup d'onction et beaucoup de gaîté qu'elle ne voulait plus avoir la guerre avec la France. Ensuite ce prince s'est attaché, Monseigneur, à faire votre éloge; il a beaucoup appuyé sur la conduite franche et loyale que vous avez tenue dans tout le cours de la négociation, et il se flatte que tant que vous serez ministre, il n'y aura ni guerre ni discussion entre la France et l'Angleterre. Sa Majesté Britannique a fini son discours par me dire des choses infiniment flatteuses, mais que je me garde bien de répéter. Mon audience a duré près d'une heure. Il a beaucoup été question d'intrigues; et cette matière a encore fourni au roi d'Angleterre matière à faire l'éloge de Sa Majesté. L'intervention des médiateurs n'a pas été omise; le roi d'Angleterre a montré beaucoup de satisfaction de ce qu'elle n'a pas eu lieu; et ce prince a dit d'une manière très-agréable qu'il avait toujours pensé qu'il fallait s'adresser directement à la France; qu'il était persuadé que c'était la voie la plus sûre à la paix, et que mon voyage du mois de septembre l'avait convaincu de la justesse de son opinion et de ses espérances.

. . . . Les deux ministres anglais m'ont paru très-satisfaits de la grâce que Sa Majesté m'a accordée en me nommant son ministre ici, et mylord Shelburne en a été

d'autant plus aise, qu'il m'avait annoncé, il y a plusieurs jours, que nous aurions trois grands sujets à discuter : 1° les nouveaux principes à établir relativement au commerce ; 2° les liaisons politiques des deux cours ; 3° nos rapports respectifs avec les Américains. J'ai répondu au mylord Shelburne que je n'aurais probablement pas le temps de traiter ces trois objets, parce que votre intention était d'envoyer incessamment ici un autre ministre à ma place.

M. de Rayneval à M. de Vergennes.

Londres, 28 janvier 1783.

. . . .

Le roi d'Angleterre s'est répandu en éloges sur le caractère du roi de France, sur la confiance qu'il est porté à lui marquer, et sur la cordialité qu'il espère voir s'établir entre les deux cours. « Nous avons eu, » a dit ce prince, « un premier partage de la Pologne : il n'en faut pas un second. »

M. de Moustier à M. le comte de Vergennes.

(Fragment.)

Londres, 3 avril 1783.

. . . .

Je crois devoir vous rapporter, Monseigneur, un propos que m'a tenu hier le roi d'Angleterre, et qui m'a causé d'autant plus de surprise, que ce prince passe pour être parfaitement maître de ses discours et de son maintien extérieur. Je me trouvais pressé près de la porte de la chambre à laquelle le roi vint ; la foule était considérable : apparemment que Sa Majesté Britannique en était impatientée. Elle me dit qu'elle n'était point surprise que les étrangers vinssent avec célérité et curiosité voir ce qui se passait, mais

que pour les gens du pays[1] ce n'était rien de nouveau et qu'ils auraient pu se dispenser de venir si fort en foule. Je répondis que mon devoir seul m'avait amené au Palais, ainsi que mon empressement de faire ma cour au roi. Sa Majesté Britannique ajouta : « Votre nation saura sûrement apprécier ceci à sa valeur. » Je l'assurai du respect que lui inspire Sa Majesté Britannique ; que vous, Monseigneur, saviez parfaitement apprécier le mobile de tout ce qui s'était passé jusqu'à présent, et que pour moi, ayant l'habitude de l'Angleterre, et me trouvant témoin de l'événement, je ne le trouvais point étrange, quoiqu'il eût ses inconvénients. Alors Sa Majesté Britannique me dit avec vivacité, deux fois : « Mais il faudra voir jusqu'au bout. » Je me contentai de répliquer : Sans doute, Sire. Le roi d'Angleterre était si agité, qu'il revint jusqu'à trois fois à la conversation qu'il avait entamée avec moi, après avoir dit quelques mots à deux ou trois personnes autour de moi. Je ne me trouvais pas alors dans la ligne des ministres étrangers, et je ne crois pas que personne ait jamais entendu le propos que m'a tenu Sa Majesté Britannique.

Vous pouvez juger par là, Monseigneur, combien le roi d'Angleterre est piqué d'avoir été forcé de nommer pour ministres des personnes qui lui sont aussi désagréables. Aussi peut-on aisément prévoir que leur pouvoir ne sera vraisemblablement pas de longue durée.

Cependant il y a apparence qu'on leur laissera faire toute la besogne jusqu'à la fin de la session actuelle. Il ne se formera point d'opposition sur-le-champ ; mais, en s'élevant lentement, si les membres peuvent agir de concert, elle en sera plus efficace, d'autant que le roi d'Angleterre sera naturellement porté en leur faveur. Il est possible que l'événement actuel soit l'époque d'une animosité dans les partis dont les effets soient dangereux pour l'Angleterre.

[1] George III voulait indiquer les membres de son cabinet, qui n'étaient point alors dans ses bonnes grâces.

Lord Shelburne au comte de Vergennes.

Londres, 19 mai 1783.

. . . .

Votre Excellence me permettra de l'assurer que le changement arrivé dans ma position ministérielle n'en causera aucun dans mes vœux pour voir l'accomplissement parfait de l'ouvrage commencé sous l'heureux auspice d'une confiance mutuelle. Je me tiendrai toujours intéressé dans l'exécution honorable et complète de tous les articles des préliminaires de la paix, et même d'avancer, autant qu'il m'est possible. les grands principes qui devraient en recommander la sagesse ; je me suis persuadé qu'autant qu'ils seront étendus, la durée de la tranquillité sera maintenue, et qu'on en pourra tirer les moyens de faire cesser l'idée injuste d'une inimitié naturelle entre les deux nations, et au contraire d'y constituer la certitude d'une amitié solide, à laquelle leur position réciproque et celle de l'Europe devraient naturellement les attirer, certains objets de jalousie une fois écartés.

Le comte d'Adhémar[1] *à M. de Vergennes.*

(Extrait.)

Londres, 22 mai 1783.

. . . . Je dis à M. Fox : Vous m'étonnez étrangement en me disant que vous avez à vous plaindre . . . . Il répondit : Ce n'est pas précisément des plaintes, car je n'en ai pas le droit rigoureux ; je viens malheureusement après ces diables de. . . . . Il a supprimé l'épithète, mais il a fait un geste de colère en saisissant les préliminaires, et, après une pause, il m'a ajouté : . . . . . . « Ces vilaines gens m'ont lié les mains de toutes les manières ; mais j'aurais cru trouver plus de facilité de la part de M. de Vergennes, surtout à l'égard des

[1] Ambassadeur de France auprès du roi de la Grande-Bretagne.

objets qui, sans nuire à son ouvrage, ni à la France, me seraient fort agréables. » . . . .

Ici, M. Fox m'a parlé des avantages immenses que nous avions retirés de la paix, me faisant sentir que nous devions tant de cessions à la faiblesse de ses prédécesseurs. Cela m'a rappelé que M. de Fitzherbert me disait un jour à Paris, en parlant des lords Shelburne et Grantham : « C'étaient des ministres pusillanimes, sans aucune espèce de caractère. » J'ai reconnu une analogie d'expressions qui me prouve que M. de Fitzherbert a été bien aise de rejeter sur l'ancien ministère ce qu'il y avait de pénible dans sa mission. Quoi qu'il en soit, M. Fox, me parlant avec une sorte d'amertume de la position de l'Angleterre, et surtout de nos grands avantages dans cette paix, j'ai cru devoir panser sa blessure au lieu de l'aigrir. J'ai diminué un peu notre gloire pour la lui rendre supportable. J'ai rejeté le grand événement de l'Amérique sur la nature des choses. Il est convenu que l'indépendance était un résultat nécessaire de la tyrannie du gouvernement anglais ; que, l'objet de la guerre n'existant plus, la paix devenait un bien nécessaire, que, sous des gouvernements justes et raisonnables, la paix devait avoir pour base d'effacer, d'anéantir toute tache incompatible avec l'honneur d'une grande nation ; que, si cet objet avait été rempli, c'était pour le bonheur mutuel des deux Empires, qui désormais n'auraient plus de ces levains qui entretiennent les animosités et les désirs de vengeance. M. Fox a saisi avec empressement cette occasion de manifester ses désirs et ses espérances sur la solidité de la paix ; mais il m'a répété que l'Angleterre l'avait achetée chèrement.

Le comte d'Adhémar à M. de Vergennes.

(Extrait.)

Londres, 30 mai 1783.

. . . .

Ce ministre populaire[1] est un étrange ministre des affaires

[1] Il s'agit de Fox.

étrangères, et lorsqu'il aura perdu sa popularité, ce qui s'achemine beaucoup, je ne sais ce qui lui restera.

Extrait d'une dépêche de M. d'Adhémar à M. de Vergennes.

Londres, 6 juin 1783.

Je crois bien que, tant que la coalition se tiendra unie et condensée, il n'y aura pas de changement dans le ministère. Il faut, à cette occasion, que je vous répète des choses extraordinaires que lord North m'a dites et qui vous paraîtront, comme à moi, peut-être, un indice de la situation pénible de cet homme célèbre. Nous causions, lord Carlisle et moi, et, en parlant des dames françaises, lord Carlisle, qui en faisait de grands éloges, regarda lord North comme pour l'interpeller. « Je suis de votre avis, dit mylord North, cela me rapproche des opinions favorables à la paix : j'en sens aujourd'hui les avantages. Monsieur l'ambassadeur, je vous prends à témoin de ma nouvelle profession de foi. Je voudrais avoir toujours eu des motifs aussi louables pour changer de sentiments. »

Une autre fois, en parlant de M. de Choiseul et de sa gaieté que je comparais à la sienne, lord North me dit : « A présent, Monsieur, plus de comparaison : je ne peux qu'y perdre. Je n'aime pas à me comparer, pas même avec moi-même. »

Enfin, hier, à la cour, en me disant des choses obligeantes relatives au département de M. Fox, qui le mettait en mesure de traiter avec le ministre et l'ambassadeur de France, il ajouta : « Ils m'ont fait malgré moi chef de la trésorerie, et puis rien, et puis ministre. Je n'ai rien fait de moi-même que ce qu'il aurait fallu peut-être ne pas faire. » Tout cela s'est dit en riant, mais d'un rire forcé qui ne change pas le fond des choses, dont j'ai été peiné pour un homme qui nous semblait autrefois si supérieur.

Le comte d'Adhémar au comte de Vergennes.

(Extrait.)

Londres, le 15 juin 1783.

. . . . J'ai recueilli beaucoup de lumière d'une très-longue conversation que j'ai eue il y a quelques jours avec mylord Shelburne. J'ai écrit son nom de ma main parce qu'il ma demandé en grâce, si je vous en parlais, de prendre toute sorte de précautions pour que la chose ne fût connue que de vous seul, Monsieur. Vous prendrez en conséquence, Monsieur le comte, les mesures qui vous conviendront. Mylord m'a fait d'abord les plus grandes protestations de l'attachement personnel qu'il vous porte. « S'il était ici, m'a-t-il dit, je lui parlerais comme à mon propre frère, et, d'après la lettre qu'il m'a écrite sur vous, Monsieur l'ambassadeur, je crois pouvoir vous parler comme je le ferais à lui-même. J'ai, a-t-il continué, l'ouvrage de la paix extrêmement à cœur ; je l'envisage comme le plus grand bien que j'aie pu faire à mon pays ; mais s'il n'est pas achevé dans l'esprit qui l'a fait naître, tout l'avantage en sera perdu. Cet avantage consiste essentiellement dans un traité de commerce qui dégage notre administration des entraves grossières qui obstruent la source commune de la richesse. Plus vous en aurez, plus nous en aurons. De ce premier rapprochement il résulterait, je l'espère, une liaison plus intime entre deux nations dont la bonne intelligence assurerait la prospérité mutuelle, ainsi que la tranquillité de l'Europe. » Vous jugez, Monsieur, que, sous ces deux rapports politiques, il s'est ouvert une grande scène de discussion. Je ne saurais vous dire, Monsieur, combien j'ai été satisfait de l'esprit, des lumières et de l'ouverture de mylord Shelburne, combien sa conversation m'a paru profitable ; elle a duré plus de trois heures tête à tête, séparés par une table à thé où nous déjeunons fort cordialement.

« C'est ici, de cette manière, m'a-t-il dit d'un ton ému et

sensible, que j'ai commencé avec M. de Rayneval cet heureux ouvrage de la paix que l'on attaque, que je soutiens ouvertement et que je désire avec vivacité vous voir terminer bientôt. » Je n'entreprendrai pas, Monsieur le comte, de vous rapporter tout ce que m'a dit ce ministre ; mais ses connaissances locales, sa bonne foi, son attachement à vous, Monsieur, et aux bons principes, l'ont porté à me communiquer sans réserve tout ce qui peut faciliter ma besogne et me faire marcher plus sûrement sur un parquet que je ne connais pas. Il m'a bien recommandé de donner un sens bien clair et bien positif aux mots additionnels que l'on pourrait ajouter aux préliminaires relativement au commerce. Il pense qu'il serait mieux de n'y rien changer du tout que de ne pas employer l'évidence [1]. Je lui ai bien dit, Monsieur, que c'était votre intention, et que vous observeriez autant qu'il serait en votre pouvoir de donner de l'extension aux préliminaires plutôt que de les restreindre.

[1] Une clarté parfaite, selon le sens du mot *evidence* en anglais.

Deuxième série. — Première division.

CORRESPONDANCE DU ROI DE PRUSSE AVEC SES MINISTRES A PARIS.

Le roi Frédéric à M. de Goltz[1].

Potsdam, 8 janvier 1776.

. . . .

On peut, sans crainte de se faire illusion, présumer que les maisons de Bourbon tâchent d'animer et de secourir sous main les colonies britanniques, et d'ailleurs ces deux maisons ne font pas si mal de se renforcer en Amérique.

Car, supposé que l'Angleterre y rassemble effectivement ce nombre considérable de troupes et de vaisseaux qu'elle prétend y envoyer, il me paraît bien décidé, qu'après avoir subjugué ses colonies, elle voudra profiter encore de la présence de ses forces, pour attaquer les possessions espagnoles et françaises dans cette partie du monde.

. . . .

Potsdam, 11 janvier 1776.

. . . .

Il est fort à présumer que les Colonies donneront plus de besogne à la cour britannique, qu'elle n'en a d'abord attendu, et il y a toute apparence qu'elles la mèneront si loin, qu'elles absorberont toute son attention sans pouvoir se mêler des affaires de ses voisins.

. . . .

[1] Le poste de ministre de Prusse à la cour de France fut rempli, pendant les années 1775 à 1783, par M. de Goltz, sauf quelques intervalles durant lesquels M. Sandoz Rollin fut chargé d'affaires.

Le roi Frédéric à M. de Goltz.

Potsdam, 27 janvier 1776.

. . . .

J'attends avec impatience de savoir le sort du Canada, que quelques avis disent déjà tout entier au pouvoir des Colonies. Mais il faut attendre des nouvelles positives.

. . . .

Potsdam, 16 mars 1776.

. . . .

La perte d'un de leurs meilleurs chefs (Montgomery) serait sans contredit un coup très-sensible pour les Américains.

. . . .

Potsdam, 11 avril 1776.

. . . .

Sa cour (la cour britannique) prend des mesures bien gauches pour sa guerre avec ses Colonies. Elle n'a pas seulement pourvu à faire rassembler un nombre suffisant de vaisseaux pour le transport des troupes d'Allemagne, ce qui arrête infiniment leur embarquement.

. . . .

Potsdam, 25 avril 1776.

. . . .

J'approuve dans toutes ses parties le compliment que vous avez fait au comte de Maurepas, et il est très à ma façon de penser et à mes sentiments pour ce ministre. Mais je m'é-

tonne que les ministres ne fassent pas comprendre au roi toute l'incongruité des prétentions de la jeune reine de s'immiscer dans les affaires du gouvernement, et je crains que leur silence à cet égard n'inspire encore plus de hardiesse à cette princesse de pousser sa pointe encore plus loin, et qu'à la fin le gouvernement de France ne tombe, au moins dans ce sens, en quenouille. D'ailleurs, rien de plus certain que les soupçons que prend l'Angleterre, que la France ne favorise sous main ses colonies, et n'attise le feu de la discorde.

. . . .

Le roi Frédéric à M. de Goltz.

Potsdam, 16 mai 1776.

. . . .

Comme la nouvelle que les troupes anglaises ont évacué Boston et se sont retirées à Halifax me revient de différents endroits, vous me ferez plaisir d'approfondir le motif le plus vraisemblable de cette démarche.

. . . .

Potsdam, 20 juin 1776.

. . . .

Le tour que prennent les affaires ne me permet plus de douter qu'à la fin la France ne se commette avec l'Angleterre, et, une année plus tôt ou plus tard, la guerre entre ces deux puissances sera inévitable.

. . . .

Le roi Frédéric à M. Sandoz Rollin.

Potsdam, 1er juillet 1776.

. . . .

La cour où vous êtes, je sais, à n'en pouvoir pas douter,

qu'il existe des tracasseries et des chipoteries entre elle et l'Autriche, et que l'une et l'autre me prêtent des vues et des desseins que je n'ai point. Elles vont même si loin, que si jamais la France s'en explique avec moi, je pourrai lui en confier des anecdotes bien plus intéressantes qu'elle ne saurait m'en apprendre. Jusques ici l'occasion ne s'est point présentée encore de m'avancer jusques à ce point, et il reste à savoir si elle me la fournira dans la suite. En attendant, je ne vous dissimulerai point, que le B. Swieten, ministre d'Autriche, a le marquis de Pons, ministre de France, dans sa manche, et en dispose à son gré, de sorte que, borné, comme le dernier est, il n'est guère possible de lui dessiller les yeux.

. . . .

Pour la France, elle me paraît ressembler beaucoup à un malade qui sort d'une griève maladie et qui veut cependant faire le vigoureux. Mais le vrai est que, vu son état de faiblesse, elle n'impose à personne par ses airs de vigueur et de force.

. . . .

Le roi Frédéric à M. de Goltz.

Neisse, 23 août 1776.

. . . .

Car même pour mon alliance avec la Russie, elle peut être assez indifférente à la France. Elle n'est dirigée ni contre elle ni contre la Suède. Ce n'est que contre la cour de Vienne qu'il m'importe de faire différentes digues, et une alliance avec la Russie me convient à cet égard infiniment plus qu'avec la France. Quoi qu'il en soit, vous ferez très-bien de continuer votre attention à tous les projets que l'Autriche pourrait forger avec la France.

Le roi Frédéric à M. de Goltz.

Neisse, 25 août 1776.

. . . .

La cour où vous êtes peut-être servira elle-même à acheminer des ouvertures de sa part, que sa défiance actuelle ne lui permet pas de faire. Mais il va sans dire, et je n'ai pas besoin de vous le faire observer, que mon unique but en tout ceci est de voir plus clair dans les sentiments et dispositions de cette cour, et surtout de juger, sur la réponse de ses ministres, s'il n'y a pas moyen de l'entretenir dans mes idées, particulièrement au sujet de la cour de Vienne et de ses vues d'ambition et d'agrandissement.

. . . .

M. de Goltz au roi Frédéric.

Paris, 18 septembre 1776.

. . . .

La cour de Versailles attend avec la dernière impatience, et autant que celle de Londres, la nouvelle de la manière, dont l'amiral Howe aura débuté à la Nouvelle-York.

. . . .

Le roi Frédéric à M. de Goltz.

Potsdam, 23 septembre 1776.

. . . .

Au reste, je ne veux pas vous laisser ignorer qu'il y a déjà quelque temps que l'Angleterre a sondé le terrain pour obtenir de mes troupes, mais qu'à l'instar de la Russie, je lui ai refusé tout de suite.

. . . .

Le roi Frédéric à M. de Goltz.

Berlin, 28 septembre 1776.

. . . .

Je ne suis pas surpris que, dans les conjonctures critiques où l'Angleterre se trouve aujourd'hui, il y ait en France, comme vous me le dites, des gens qui pensent que ce serait le bon moment de prendre sa revanche sur cette puissance, car en effet un tel moment ne se retrouvera peut-être plus. Mais si l'on considère et les sentiments pacifiques du roi de France et de son ministère, et la situation délabrée des finances du royaume, vrai motif de ces sentiments pacifiques, il sera difficile de se persuader que la cour de Versailles prenne un parti d'éclat, quelque favorables que lui paraissent, d'ailleurs, les circonstances, à moins toutefois que les affaires d'Amérique ne prennent une tournure si mauvaise pour le gouvernement anglais que ce fût quasi un jeu sûr pour la France de l'attaquer avec succès.

. . . .

Potsdam, 3 octobre 1776.

. . . .

Quant à votre conduite vis-à-vis du ministère de Versailles, vous faites très-bien de ne pas faire trop l'empressé, ni de le cajoler au point de lui faire accroire que j'avais besoin de sa cour ou que je cherchais à me lier avec elle. Il suffira, et vous vous bornerez soigneusement de vous concilier sa confiance par toutes sortes de politesses, sans toutefois faire de basses flatteries, afin de le désabuser simplement du préjugé qu'on a tâché de lui inspirer de mes dispositions peu favorables et ennemies même pour la France, et d'une certaine aigreur et animosité qui me restait contre elle, et qui faisait que je me plaisais dans tout ce qui pourrait lui être contraire.

. . . .

Le roi Frédéric à M. de Goltz.

Potsdam, 7 octobre 1776.

. . . .

J'abrège pour vous confier un avis de la dernière importance, qui mérite toute votre attention et qui vient de m'être confirmé par une source non suspecte.

. . . .

Vous vous rappellerez sans doute le projet que cette cour [1] avait forgé pour le cas où la Providence, à ma dernière maladie, eût disposé de mes jours. Quoique cet événement lui ait manqué, elle n'y a pas renoncé encore, et je puis vous annoncer bien plus. Le moment actuel même lui paraît assez favorable de ne point attendre cette époque, mais de l'exécuter le plus tôt possible.

. . . .

Je vous avoue, à la vérité, que j'ai de la peine à me persuader que la France voudra entrer dans cette nouvelle cabale contre moi. Mais le crédit de la reine, toujours en augmentant, est, d'un autre côté, bien propre à me faire appréhender que la France ne se laisse surprendre et ne donne tête baissée dans les vastes et pernicieuses vues de son alliée

. . . .

Potsdam, 17 octobre 1776.

. . . .

Votre dépêche du 6 m'est bien parvenue, mais elle appartient à la classe de celles qui ne méritent pas le port qu'on en paie. Elle ne contient que des répétitions et allégations ennuyantes, et il ne m'importe point du tout d'apprendre ce que vous avez dessein de faire, mais bien au contraire ce que vous avez effectivement fait pour satisfaire à mes ordres. D'ailleurs, vous y faites le vrai perroquet, en répé-

[1] Sans doute, celle de Vienne.

tant tout ce que je vous ai appris par mes lettres précédentes, et je n'y ai absolument rien trouvé qui méritât mon attention, ou dont j'eusse pu tirer quelque parti. En effet, il ne s'agit pas tant de savoir en détail ce que vous avez dit aux ministres, mais bien plutôt quelle impression vos insinuations ont faite sur leur esprit. C'est là l'essentiel ; tout le reste n'est que verbiage, et votre dépêche sus-mentionnée excelle véritablement dans ce style diffus et vide de sens [1].

. . . .

Le roi Frédéric à M. de Goltz.

Berlin, 12 novembre 1776.

. . . .

Les conjonctures devenant ainsi de plus en plus intéressantes, je compte que vous redoublerez d'attention pour me marquer tout ce qui pourra être digne de me fixer à cet égard. . . . .

Le roi Frédéric à M. de Goltz (à Fontainebleau).

Potsdam, 14 novembre 1776.

. . . .

Je suis passablement content de votre dépêche du 3. Elle me met au moins à même de former quelque pronostic sur la tournure que prendront les affaires à la cour où vous êtes. Mais vous ne négligerez, pour cela, point de faire tout au monde pour les approfondir encore davantage. Il m'importe trop d'en être bien instruit, et de connaître tous les détails des projets de la cour de Vienne, pour me contenter de leur esquisse.

. . . .

[1] Frédéric ne tarda pas à revenir sur ce jugement injuste, porté dans un accès de mauvaise humeur. Les services de M. de Goltz continuèrent à lui être utiles.

M. de Goltz au roi Frédéric.

Paris, 14 novembre 1776.

. . . .

Une prochaine rupture avec l'Angleterre fait le sujet de toutes les conversations, et les désavantages qu'ont eus les Américains sont sentis ici comme le serait une défaite des Français.

. . . .

Paris, 28 novembre 1776.

. . . .

Votre Majesté m'ordonne, pour glisser au ministère d'ici autant de défiance, d'un côté, contre les vues ambitieuses de l'Autriche, que le désir, d'un autre côté, de se rapprocher un peu de la cour de Berlin.

. . . .

Le roi Frédéric à M. de Goltz.

Potsdam, 9 décembre 1776.

. . . .

Vous ferez très-bien, selon votre dépêche du 28 de novembre dernier, d'exécuter de la manière proposée les ordres que je vous ai donnés au sujet des insinuations à faire au ministère de Versailles. Leur succès ne m'est rien moins qu'indifférent. Quoiqu'il ne s'agisse point d'une alliance, il est cependant bon d'être en bonne intelligence avec cette puissance. Quand on parvient à écarter toute aigreur des esprits, on éloigne en même temps toute animosité, et on se prépare la voie de se rapprocher plus facilement en cas de besoin. Dans les conjonctures actuelles, vous ne sauriez même me rendre un service plus important et plus agréable.

. . . .

Le roi Frédéric à M. de Goltz.

Potsdam, 26 décembre 1776.

. . . .

Pour le voyage de l'empereur[1], il aura sûrement lieu cette fois-ci, malgré tout ce qu'on débite du contraire, et son départ de Vienne est fixé positivement dans le courant du mois prochain. Mais je suis tout aussi persuadé que vous que Sa Majesté Impériale ne paraîtra point directement occupée d'une négociation, qu'elle en laissera la conduite à d'autres. Son attention se bornera plutôt à observer tout et à gloser sur les arrangements et les actions des acteurs de la cour où vous êtes, sans épargner même peut-être son beau-frère. En attendant, il sera toujours bon, si vous pouvez, par vos insinuations souterraines, augmenter la dissension entre ces deux cours. Pour cet effet, les vues ambitieuses de Sa Majesté Impériale sur l'Italie, la Bavière, la Silésie, l'Alsace et même la Moldavie, ouvriront un vaste champ à votre œuvre politique, et si vous y ajoutez encore les sarcasmes que ce prince s'est permis sur ses trois beaux-frères en disant : « J'ai trois beaux-frères qui sont pitoyables : celui de Versailles est un imbécile, celui de Naples un fou, et celui de Parme un sot, » ils ne sauraient manquer de porter coup et de prévenir la cour où vous êtes contre lui d'une façon que tout retour serait extrêmement difficile, et peut-être même impossible. Mais il va sans dire, et vous le sentez vous-même, que ces sortes d'insinuations exigent une précaution extrême, pour les glisser adroitement et sans qu'on puisse soupçonner seulement d'où elles partent, de sorte que vous apporterez à cette commission toute votre sagacité pour la bien exécuter. Au reste, si l'empereur ne réussit pas à raccommoder les deux époux et à procurer à sa sœur

[1] Il s'agit ici du voyage que Joseph II fit effectivement en France dans le courant de l'année suivante, et dont les résultats politiques ne furent pas considérables, quoiqu'il eût gagné l'affection sincère du roi.

un certain ascendant sur l'esprit et le cœur du roi, je regarderai tout le but de son voyage pour manqué et perdu [1].

. . . .

Le roi Frédéric à M. de Goltz.

Berlin, 31 décembre 1776.

. . . .

La supériorité soutenue des armes anglaises en Amérique pourrait bien favoriser dans le cabinet de Versailles le système pacifique du comte de Maurepas, la cour de Londres continuant d'ailleurs par ses armements maritimes, qui, quoique l'on en parle en France, se poussent avec ardeur à se mettre sur un pied respectable et très-propre à en imposer. Les cours de Bourbon paraissent en général avoir laissé échapper le moment favorable. C'était il y a deux ans, si elles voulaient profiter des circonstances, qu'il fallait venir à l'appui des Colonies, et non attendre que celles-ci fussent sur le point de succomber.

. . . .

Le roi Frédéric à M. de Goltz.

[En chiffres.]

Potsdam, 2 janvier 1777.

D'ailleurs vous pouvez bien vous imaginer que le comte de Maurepas n'a rien non plus à craindre des secours que je pourrais donner à la cour britannique. N'ayant aucune liaison quelconque avec elle, je me garderai bien d'entrer avec elle dans quoi que ce soit, et tous les bruits qu'on fait courir de la marche de mes troupes proviennent de certains arrangements intérieurs que j'ai faits dans mon armée.

[1] On sait que, sous le rapport indiqué dans cette phrase, le vœu de Joseph et celui de la reine de France furent accomplis.

M. de Goltz au roi Frédéric.

[En chiffres.]

Paris, 2 janvier 1777.

En revenant tout à l'heure de Versailles, je puis ajouter qu'ayant trouvé le comte de Maurepas un instant tête-à-tête, je lui ai dit être persuadé du plaisir que ferait à Votre Majesté la communication amicale que Sa Majesté Très-Chrétienne lui faisait faire, par le marquis de Pons, de ses sentiments politiques dans la situation présente des affaires. Ce ministre me répondit que le roi son maître avait cru devoir ce procédé à la bonne intelligence qui subsiste entre nos cours.

Le roi Frédéric à M. de Goltz.

[En chiffres.]

Potsdam, 7 janvier 1777.

D'ailleurs vous savez qu'il n'existe aucun engagement entre moi et l'Angleterre qui m'obligeât à m'intéresser en sa faveur, de sorte que, tout comme je suis persuadé que la France ne lèvera pas son bouclier sans des raisons bien urgentes, elle peut être tout aussi assurée que je ferai *tout au monde* pour conserver la tranquillité. Vous ne manquerez pas de profiter des occasions qui se présenteront encore pour convaincre le ministère de Versailles de tout ce que dessus, et d'y ajouter même toutes les autres insinuations que vous jugerez propres pour lui faire voir à l'œil que la France ne me trouvera nulle part dans son chemin, et qu'ainsi elle n'aura jamais aucun sujet légitime de se plaindre de ma façon d'agir.

Le roi Frédéric à M. de Goltz.

Berlin, 11 janvier 1777.

Je vois avec plaisir que vous tâchiez de découvrir ce qui s'est passé entre le docteur Franklin et le ministère de France pendant le séjour qu'il vient de faire à Versailles. On paraît avoir de l'inquiétude à Londres sur son sujet.

Le roi Frédéric à M. de Goltz.

[En chiffres.]

Berlin, 18 janvier 1777.

Le raisonnement qu'on vous a fait sur les avantages de la position du général Washington depuis sa retraite de King's-Bridge, étant fondé sur la conservation du fort où il avait laissé un corps en abandonnant ce poste, tombe par la reddition de ce fort, dont on aura reçu la nouvelle depuis que vous m'avez écrit. Il n'est pas douteux que les Américains terminent cette campagne avec un très-grand désavantage, mais il est vrai aussi que la guerre n'est pas finie, et qu'il faudra au moins encore une campagne pour la terminer. Je vois au reste, par mes lettres de Londres, qu'on y est inquiet du séjour du docteur Franklin à Paris, le ministère britannique étant persuadé que ce député du Congrès remue le vert et sec pour engager la France dans la cause des Colonies. Vous le suivrez donc de près pour découvrir le véritable objet et le succès, bon ou mauvais, de sa commission.

M. de Goltz au roi Frédéric.

Paris, 19 janvier 1777.

Le docteur Franklin, quoique tranquille en apparence,

emploie beaucoup de gens en sous-ordre pour envoyer des munitions à ses compatriotes.

Le roi Frédéric à M. de Goltz.

[En chiffres.]

Potsdam, 30 janvier 1777.

A en juger sur les rapports de vos mouches, dont votre dépêche du 19 fournit quelques nouveaux détails, il paraît que le ministère de la cour où vous êtes est dans des dispositions assez favorables à mon égard. Je n'en suis point fâché, et vous ferez plutôt bien de me les conserver.

. . . .

Malgré tout le pacifique de mon système actuel, vous sentirez cependant bien vous-même qu'il ne me portera jamais à m'écarter de cette attention que la prudence veut qu'on apporte aux conjonctures présentes, afin d'être sur mes gardes de tout côté et préparé à tout événement.

M. de Goltz au roi Frédéric.

Paris, 2 février 1777.

De mieux en mieux, il (le ministère) paraît à présent sentir, ce que depuis longtemps il aurait dû savoir, que dans les secours donnés sous main aux colonies anglaises, et dans ses armements, et dans tous ses envois, la France en faisait trop ou trop peu. Aujourd'hui l'Angleterre conserve un souvenir bien vif desdits secours, qui n'ont pas empêché ses succès, et les cours de Bourbon ont manqué le moment unique de l'année dernière, de déclarer avec tant d'avantage la guerre à la Grande-Bretagne.

Bulletin de Paris, le 6 février 1777.

. . . . Le docteur Franklin n'est pas le médecin Tant-Pis : toutes les fois qu'on lui annonce que les Américains ont été battus, il dit tant mieux : les Anglais seront bien attrapés. Il faut voir si cette prédiction sera accomplie. En attendant, Monsieur, je vous régalerai de six vers qu'on a faits sur ce fameux deffenseur des Colonies :

Le voilà ce mortel, dont la rare industrie
Au tonnerre impose des loix,
Celui dont l'éloquente voix
D'un pouvoir oppresseur affranchit sa patrie.
Il est beau d'asservir la nature au génie ;
Il est plus beau d'y soumettre les rois.

Le garçon major de M. Franklin, M. de Beaumarchais, est toujours en butte aux poursuites du grand Conseil, qui cherche à sévir contre lui, à l'occasion de son dernier mémoire, malgré les gîtes (?) d'un arrêt que le Conseil a caché pour l'y soustraire.

Le roi Frédéric à M. de Goltz.

Potsdam, 20 février 1777.

Enfin, il y a encore deux autres articles sur lesquels je suis curieux d'être instruit.

. . . .

L'autre, les troupes que le duc de Wurtemberg est sollicité de fournir à l'Angleterre contre les Colonies. Cette couronne en demande partout où elle se flatte seulement d'en trouver. Mais comme cet engagement pourrait bien compromettre ce duc avec la France, vous aurez grand soin de tourner votre attention sur ces deux objets, pour pénétrer comment ils sont envisagés l'un et l'autre par le ministère de France, afin de m'en rendre un compte aussi exact que détaillé.

M. de Goltz au roi Frédéric.

Paris, 20 février 1777.

En parlant des troupes de Wurtemberg et de Bareuth nouvellement levées pour la cour de Londres, les comtes de Maurepas et de Vergennes me dirent être persuadés, d'après la haute sagesse de Votre Majesté, qu'elle désapprouverait fort ces marchés de boucherie, surtout dans le Margrave son neveu, qui d'ailleurs avait toujours témoigné de l'humanité et que le besoin d'argent ne pressait pas.

. . . .

Aussi, ajouta le comte de Vergennes, le roi votre maître est le seul monarque qui, pour être toujours dans le plus grand état de force, a le moins besoin, dans l'occasion, de faire des mouvements extraordinaires.

Le roi Frédéric à M. de Goltz.

Berlin, 24 février 1777.

On redouble d'activité dans tous les ports d'Angleterre. Une circonstance en particulier qui peut donner à penser, ce sont les lettres de marque qui viennent d'être expédiées pour des armateurs destinés à courir sur les Américains. Ces pirates de mer, toujours avides de gain, pourraient bien donner lieu à des discussions désagréables, en tombant, par mésentendu, ou volontairement, puisqu'ils ne sauraient que désirer la guerre, sur des vaisseaux marchands espagnols ou français, sous prétexte qu'ils les ont crus américains. On assure même que l'ambassadeur de France à Londres regarde une rupture comme inévitable.

Le roi Frédéric à M. de Goltz.

[En chiffres.]

Berlin, 1er mars 1777.

L'échec considérable qu'un corps de Hessois vient d'essuyer du côté du fleuve Delaware, dont vous aurez vu les détails dans les papiers publics, pourrait bien, en relevant le courage des Américains, rendre aussi la cour de Versailles plus disposée qu'elle n'a voulu le paraître jusqu'ici à leur accorder sa protection Je crois superflu, au reste, de vous recommander encore l'attention la plus soutenue à tout ce qui pourra être digne de la mienne dans *cette grande crise des affaires de l'Europe.* Je connais votre zèle et me repose sur lui pour l'exactitude de vos rapports à ce sujet.

Le roi Frédéric à M. de Goltz.

[En chiffres.]

Berlin, 4 mars 1777.

J'ai reçu votre dépêche du 20 de février par laquelle j'ai vu avec plaisir le ton de cordialité et de confiance avec lequel le ministère de Versailles commence à vous parler, et vous tâcherez de l'y maintenir, quoiqu'en suivant les principes de prudence et de circonspection que vous vous êtes vous-même prescrits à cet égard.

Le roi Frédéric au ministre d'État, baron de Schulenbourg.

Potsdam, 12 mars 1777.

Je sens autant que vous toutes les entraves auxquelles

un commerce immédiat avec les colonies britanniques en Amérique est exposé, et que surtout il éprouverait sûrement à l'heure qu'il est. Sans marine comme je suis, et n'ayant ni flotte en mer, ni vaisseaux armés pour les protéger, il faudrait l'établir sous quelque pavillon étranger, et encore ne nous resterait-il que celui de Hollande, mais que maintenant l'Angleterre ne respecte pas plus que les autres. Cependant, malgré toutes ces considérations, je ne veux pas heurter ni choquer les Colonies par un refus complet des propositions de leurs commissaires plénipotentiaires à Paris, et il me paraît bien plus convenable que, par une réponse honnête, vous tâchiez de les entretenir dans les dispositions favorables où elles paraissent être à mon égard..... De cette façon, les susdites Colonies ne seront point offensées, et nous nous ménagerons toujours le moyen d'entrer en négociation avec elles, lorsque peut-être les conjonctures y deviendront plus favorables. Alors..... tout ce que je vous recommande donc, c'est de ne faire rien entrer dans notre réponse auxdits plénipotentiaires qui puisse choquer ou offenser leurs commettants, mais de vous expliquer sur leurs offres aussi favorablement que possible, afin de les pouvoir mettre à profit du moment que les événements y deviendront plus propices.

M. de Goltz à Frédéric.

Paris, 13 mars 1777.

. . . .

Le comte de Vergennes m'a paru moins que jamais dissimuler sa joie sur les avantages des Américains, que je mis sur le tapis, persuadé que c'était lui faire une galanterie. Si le corps de Cornwallis ne rejoint en lambeaux, on espère ici que, faute de troupes à opposer à l'ennemi, l'armée royale pourrait bien être réduite à abandonner New-York. Les renforts d'Allemagne ne seront pas très-redoutables aux Américains, continua le comte de Vergennes.

Les recrues hessoises sont en grande partie des malfaiteurs détachés de la chaîne. Le duc de Wurtemberg, par l'opposition de ses frères et des États pour les levées dans le pays, se voit réduit à engager au dehors des boiteux et bossus. Il est encore douteux si l'Angleterre en voudra, malgré le besoin de prendre partout.

. . . .

Le roi Frédéric à M. de Goltz.

Potsdam, 20 mars 1777.

. . . .

La France n'est pas en état de prendre fait et cause contre les projets ambitieux de la cour de Vienne. Son alliance avec elle, la crainte d'encourir la disgrâce de la reine, dont le ministère redoute toujours l'ascendant qu'elle prendra sur l'esprit du roi et sur son gouvernement, et enfin l'épuisement total de ses finances, y mettent des obstacles insurmontables, ce dernier surtout.

. . . .

Potsdam, 20 mars 1777.

. . . .

Peut-être la délicatesse de la constitution du roi d'à présent ne permet-elle pas d'avoir recours à un tel moyen [des maîtresses]. Mais des personnes nouvellement arrivées de France ne lui attribuent pas une constitution aussi faible; bien au contraire, elles lui donnent tant d'embonpoint, qu'on ne saurait soupçonner qu'il ne fût assez robuste pour imiter ses ancêtres à cet égard. Vous n'oublierez point de me dire ce qu'il en est.

. . . .

M. de Goltz au roi Frédéric.

Paris, 20 mars 1777.

. . . .

Le comte de Vergennes passa aux négociations anglaises pour des troupes allemandes. Nous savons, dit-il, combien le conseil de Sa Majesté Prussienne, donné au duc de Wurtemberg, est conforme à la sublime prudence et politique de ce monarque ; aussi le traité ne se fera-t-il pas. Par la manière dont le comte de Vergennes me dit ceci, je crus pouvoir tout de suite saisir l'occasion pour lui confier, conformément au susdit très-gracieux ordre immédiat (du 6 mars), que le marquis d'Anspach avait fait son traité sans consulter Votre Majesté, et pour payer des dettes. Le comte de Vergennes me dit combien ma confidence le touchait, et que le Margrave avait bien tort de faire ces démarches, sans se faire diriger par le roi son oncle.

. . . .

Le roi Frédéric à M. de Goltz.

Potsdam, 27 mars 1777.

. . . .

Ce qu'il importe surtout dans le moment présent, c'est de faire bien comprendre à la France que nos intérêts ne se trouvent nullement en opposition ; que le temps peut amener plutôt des conjonctures où une réunion conviendra aux uns et aux autres, et que, quoique dans le moment présent elle ne saurait avoir lieu, il n'existait pourtant rien qui pût les croiser ou empêcher une bonne intelligence entre les deux cours. C'est aussi à opérer cette conviction dans le ministère de Versailles que vous continuerez à donner tous vos soins, et je me flatte même que vous ne manquerez point de réussir si vous vous y prenez comme il faut.

. . . .

Le roi Frédéric à M. de Goltz.

Berlin, 1er avril 1777.

. . . .

Il paraît, au reste de la réponse, aussi ferme que pleine de dignité, du ministère de Versailles aux dernières insinuations du lord Stormont par rapport aux secours accordés aux Colonies et aux armements de la France, que celle-ci a pris son parti à tout événement, et je suis curieux de voir comment cette explication sera reçue à Londres.

. . . .

Potsdam, 10 avril 1777.

. . . .

Tel est, entre autres, le dessein que la cour de Vienne me prête pour effaroucher la France, d'établir des forces maritimes, afin de me rendre également redoutable sur cet élément, et, au cas qu'on vous en parle, vous aurez soin de protester sur votre honneur que je n'y pensais pas, et que tout ce qu'on en débitait était privé de tout fondement. Mais après cela, et afin de rétablir plus de confiance entre nous, il serait très-bon si j'avais à la main un Français bien entendu et sensé, mais entièrement dévoué au ministère de Versailles, à qui je pourrais, dans l'occasion, m'expliquer à cœur ouvert sur les conjonctures actuelles, et surtout sur les ruses sans nombre que sa fidèle alliée la cour de Vienne emploie pour lui fasciner les yeux et l'empêcher de voir plus clair dans ses vastes desseins. J'y rapporte la prétendue liaison intime qu'elle affecte avec moi pour la rendre plus souple et plus pliante d'entrer dans ses idées, tandis qu'il n'y a pas un mot de vrai ; que plutôt, depuis longtemps, il n'a existé aucune liaison entre moi et cette cour, à l'exception de celle pour le

partage de la Pologne, et que, bien au contraire, j'ai souverainement condamné sa conduite dans sa négociation clandestine avec la Porte et les subsides qu'elle en a pris aussi gratuitement de sa part. D'ailleurs, on n'a qu'à considérer le caractère de l'empereur pour être sur ses gardes avec cette cour. C'est un jeune prince, rempli d'une ambition sans bornes, et ne cherchant que l'occasion de lui donner l'essor. Cette passion est si dominante dans ce prince, qu'il lui sera fort indifférent vis-à-vis de quelle puissance il pourra la faire éclater, soit contre la Prusse, la France, l'Espagne, le royaume de Naples, la république de Venise ou tout autre État souverain, pourvu qu'il trouve moyen de la satisfaire. A cela vient son projet de s'emparer, à la mort de l'électeur de Bavière, d'une partie de sa possession pour l'incorporer dans les domaines de sa maison, et tant d'autres vues d'agrandissement, qui, si la France est bien au fait, ainsi que je dois le supposer, lui conviennent aussi peu qu'à moi, de sorte qu'à leur égard nous avons le même intérêt de les traverser, et de nous entendre sur les digues à y opposer. Pour y parvenir, il me faudrait, comme je l'ai observé plus haut, une personne affidée, dans laquelle, par son attachement inviolable au ministère de Versailles, je puisse mettre de la confiance et m'expliquer sans avoir rien à craindre de son indiscrétion. Mais vous sentirez vous-même pourquoi je ne voudrais pas être le premier à lui faire de pareilles ouvertures. Si, au contraire, la France voulait, par son canal, entrer avec moi en pourparlers sur les affaires de Suède, de Russie et d'autres puissances, je pourrais en profiter pour approfondir, dans la suite de la conversation, sa façon de penser sur tous ces différents objets, et si la crainte de déplaire à la reine est effectivement aussi forte, que le ministère puisse y sacrifier les vrais intérêts de sa couronne. Je vous le répète donc encore une fois, pour m'expliquer confidemment sur tous ces différents articles : pour pénétrer les vrais sentiments de la France, et aviser aux meilleurs moyens de prévenir tous les pernicieux projets de l'Autriche, si contraires à nos intérêts communs, et lui barrer pour toujours la voie de les mettre

en exécution, il me faudrait un Français sage et discret, instruit dans l'école du ministère et entièrement soumis à ses principes. Peut-être que mes revues prochaines pourraient fournir la meilleure occasion de me dépêcher un pareil sujet. Il y a ordinairement des officiers français qui désirent d'y assister, et s'il s'en trouvait parmi du caractère que je le demande, le ministère pourrait en profiter pour le charger de toucher cette corde avec moi.

. . . .

Le roi Frédéric à M. de Goltz.

Potsdam, 14 avril 1777.

. . . .

Ne vous étonnez point de l'empressement que je vous ai manifesté de bien connaître la situation actuelle des affaires à la cour où vous êtes. Vous sentirez bien vous même le motif de cette curiosité et n'oublierez pas de la satisfaire, à mesure que vous y observerez quelque changement. Selon votre dépêche du 3, il paraît qu'il ne dépend que de la reine de s'ingérer dans les affaires du gouvernement français. En formant sa conduite sur le goût de son époux, elle sera bientôt maîtresse de son esprit et obtiendra tout ce qu'elle exigera de sa part. La France ne saurait être sans une personne qui tienne son gouvernail. Le roi n'est pas en état de diriger seul et par ses propres lumières, et de tout temps il a été confié à des mains subalternes. En attendant, l'éloignement du duc de Choiseul est toujours une très-bonne chose, et s'il rentrait dans le ministère, il ne tarderait point de brouiller toute l'Europe.

. . . .

Le roi Frédéric à M. de Goltz.

Potsdam, 17 avril 1777.

. . . .

La guerre entre la France et l'Angleterre me paraît bien près à éclater. La sortie de leurs deux escadres pour croiser, et l'entreprise du marquis de Lafayette même, augmenteront la fermentation. En général, il paraît que l'Angleterre ne se fait plus de conscience d'offenser toutes les puissances, et la prise de deux vaisseaux hollandais près de Saint-Eustache peut engager également la Hollande à armer pour faire respecter son pavillon. Ce qu'il m'importe surtout dans le moment présent, c'est d'apprendre comment le ministère de Versailles aura accueilli les différentes insinuations que mes ordres précédents, surtout ceux du 24 de mars et du 10 de ce mois, vous ont autorisé de lui faire. Je suis d'autant plus curieux de savoir la sensation qu'elles auront produite, que c'est la première fois que je me suis avancé aussi loin vis-à-vis de lui.

. . . .

Potsdam, 21 avril 1777.

. . . .

Vous attendrez aussi le départ de l'empereur, avant de passer outre, et aurez grand soin de ne pas toucher cette corde pendant sa présence à Versailles. Mais dès qu'il en sera parti, vous la reprendrez pour voir s'il n'y a pas moyen de m'adresser vers les revues prochaines quelqu'un, sous le masque d'un simple voyageur, qui soit bien attaché au ministère actuel, et avec lequel je puisse m'expliquer sans contrainte, et vous pouvez assurer même ce dernier d'avance que je lui souhaitais tous les heureux succès dans leurs affaires.

. . . .

M. de Goltz au roi Frédéric.

Paris, 24 avril 1777.

. . . .

A mon grand étonnement, les sieurs Franklin, Dean et Lee, signés commissaires plénipotentiaires des Provinces-Unies de l'Amérique, ont envoyé à ma poste une lettre, datée du 19 avril, qui porte en substance : que, par ordre du Congrès, ils me préviennent sur l'envoi prochain d'un ministre à la cour de Berlin, autorisé à traiter sur des objets d'importance ; qu'ils sont en même temps autorisés de solliciter l'amitié de ma cour, de l'engager à ne donner aucune assistance à leurs ennemis, mais plutôt d'employer ses bons offices pour détourner quelques autres puissances de faire passer des troupes en Amérique ; enfin, de lui proposer l'offre d'un commerce libre entre les Provinces de l'Amérique et les sujets prussiens. Sans y parler d'une incluse, il s'en trouve une pour le ministre d'État de Schulenbourg que je joins au duplicat pour le département.

. . . .

Le roi Frédéric à M. de Goltz.

Potsdam, 28 avril 1777.

. . . .

J'approuve de même que, quant à l'empereur[1], vous vous êtes renfermé dans les termes respectueux qu'on doit aux têtes couronnées et il ne dépendra que de vous d'emporter aussi à l'avenir mon suffrage à d'autres égards. A présent, vous ferez très-bien de vous tenir dans un parfait silence. Le séjour de Sa Majesté Impériale occupera trop la cour et ses ministres pour attirer leur attention sur d'autres objets. Mais, après le départ de ce prince, vous n'oublierez pas de reprendre

[1] Joseph II venait d'arriver à Paris.

la tâche que je vous ai imposée pour tâcher de nous rapprocher de la France, par les différentes insinuations dont je vous ai chargé, relativement aux Turcs, à la Suède et aux autres puissances de l'Europe. Ce n'est cependant qu'une planche dont je veux me servir pour m'ouvrir la voie de son cœur, et, dès qu'elle me témoignera un peu plus de confiance, je pourrais m'ouvrir davantage.

M. de Goltz au roi Frédéric.

Paris, 1er mai 1777.

. . . .

Très-convaincu que les députés du Congrès américain ne m'ont écrit dernièrement qu'avec le consentement, et peut-être uniquement par le conseil de cette cour-ci, j'ai cru pouvoir donner à peu de frais à cette dernière une marque de confiance en le disant aux comtes de Maurepas et de Vergennes. Feignant de l'ignorer, ils m'ont fort remercié de ma confiance en disant que ces Américains frappaient à toutes les portes, souvent inutilement, mais que, connaissant sans doute la prépondérance de Votre Majesté en Allemagne, ils avaient sagement fait, Sire, d'implorer votre protection. Je répondis aux ministres qu'ils connaissaient les sentiments de Votre Majesté pour les troupes louées.

. . . .

Le roi Frédéric à M. de Goltz.

Potsdam, 5 mai 1777.

. . . .

Je suis bien charmé que vous avez trouvé moyen de vous mettre bien avec le ministère de Versailles, et de vous concilier en quelque façon sa confiance. C'est un grand point de gagné pour le succès des insinuations dont vous êtes chargé, et dès que l'empereur aura quitté la cour où vous êtes, vous

n'oublierez point d'y revenir pour persuader ce ministère, quoique sans affectation ni empressement, que je ne veux nullement du mal à la France, et que plutôt nous avions des intérêts communs sur bien des articles.

. . . .

Le roi Frédéric à M. de Schulenbourg[1].

Potsdam, 6 mai 1777.

J'étais déjà prévenu par le baron de Goltz, à Paris, tant sur le dessein des colonies britanniques en Amérique de faire subsister à ma cour un ministre plénipotentiaire, que sur la lettre que leurs agents en France viennent de vous adresser ; et je vous sais gré de la traduction que vous m'avez présentée à la suite de votre rapport du 5 de ce mois. Mais il me semble que ces colonies se précipitent trop dans leurs propositions pour en faire déjà l'objet d'une négociation formelle. Leurs affaires sont encore dans une très-grande crise, et il s'en faut de beaucoup que leur indépendance soit déjà établie sur des fondements bien solides. C'est le succès de leurs armes qui en décidera, et celui-ci change à tout moment de parti.

En effet, dans les conjonctures actuelles, un commerce immédiat avec elles me paraît exposé à des risques infinis, et quatre-vingts jusqu'à quatre-vingt-dix vaisseaux anglais dont les différentes mers fourmillent nous enlèveraient tout. Tant il est vrai qu'une puissance qui n'a point de marine de guerre ne saurait jamais faire respecter son pavillon marchand[2], ne poussant que jusqu'en Russie et à Cadix, et qu'ils n'ont pas encore paru dans d'autres parages plus éloignés, où leurs navigation et commerce courraient plus de risques.

Aussi longtemps donc que l'indépendance des Colonies

[1] Le baron Von der Schulenbourg avait à Berlin le portefeuille des affaires étrangères.

[2] Phrase tronquée, dont le sens est probablement : maintenant, les bâtiments américains ne poussent que....

n'est pas plus affermie qu'elle ne l'est à l'heure qu'il est, tout commerce immédiat et sous mon pavillon me paraît trop périlleux et sujet à trop d'inconvénients pour en courir les risques.

.... Nous ne les (les Colonies) effaroucherions point par un refus absolu et formel de leurs propositions ; et si un jour elles soutiennent effectivement leur indépendance, ce commerce peut toujours recevoir plus d'étendue et procurer mille avantages à mes États.

M. de Goltz au roi Frédéric.

Paris, 8 mai 1777.

. . . .

Je lui (Vergennes) dis avoir appris avec plaisir pour le marquis de Jaucourt qu'il se disposait de voir les revues de Votre Majesté. Le ministre d'État me loua beaucoup alors son amitié et attachement pour le marquis. Je lui dis que si cela ne lui déplaisait pas, je préviendrais Votre Majesté sur les sentiments de lui, comte de Vergennes, si favorable au marquis de Jaucourt, ce qui ne pourrait qu'assurer un très-bon accueil à ce dernier. Il me répondit, comme je devais le prévoir, combien il se trouverait heureux de pouvoir se flatter que cette considération engageât Votre Majesté à bien traiter le marquis.

. . . .

Toujours, puis-je assurer, que le marquis est tout dévoué au comte de Vergennes et jouit des bontés du comte de Maurepas.

Le roi Frédéric à M. de Goltz.

Potsdam, 8 mai 1777.

. . . .

Je suis surpris de l'arrangement entre la France et l'Angleterre, dont vous faites mention dans votre dernière dépêche.

Ce n'est pas la facilité que l'Angleterre y a apportée qui me paraît extraordinaire. Bien au contraire, je sens très-bien l'embarras où cette ridicule guerre avec les Colonies l'a réduite, et il me semble même qu'elle ne saurait mieux faire que de la terminer le plus tôt possible et aux conditions les moins onéreuses. Mais je m'étonne que la France s'y soit prêtée, et que par là elle ait laissé passer l'occasion la plus favorable de reprendre le Canada sur les Anglais, qui peut-être ne se présentera jamais de nouveau.

. . . .

Le roi Frédéric à M. de Goltz.

Potsdam, 12 mai 1777.

. . . .

Selon votre dépêche du 1er, vous vous êtes très-bien acquitté de mes ordres, tant par rapport aux insinuations à faire au ministère de Versailles que relativement à cette personne affidée que je désirerais qu'on fît passer ici pour lui parler à cœur ouvert. Que cet émissaire vienne à mes revues ou après, j'en pourrai toujours tirer le même parti, et, en attendant, je vois bien que ce ministère sent très-bien qu'il a été dupé par l'Autriche.

. . . .

Potsdam, 12 mai 1777.

. . . .

Pour ce qui est le dessein des députés du Congrès américain, je ne vous dissimulerai point que, dans la lettre qu'ils ont écrite sous votre couvert à mon ministre d'État, baron de Schulenbourg, ils lui ont fait également part de l'envoi d'un ministre à ma cour, et que je leur ai fait répondre qu'à la vérité je ne le refuserais pas tout à fait, et que je voudrais bien entendre ses propositions ; mais que ce ne serait qu'à

condition qu'il ne prît point de caractère public, dans lequel je ne saurais le reconnaître sans heurter de front l'Angleterre et me brouiller ouvertement avec elle.

. . . .

Le roi Frédéric à M. de Goltz.

Berlin, 22 mai 1777.

Au reste, je ne suis jusqu'ici, comme vous savez, lié en aucune façon avec l'Angleterre, et si jamais il en fût question de part ou d'autre, nous pourrions également nous en faire confidence, sans toutefois nous compromettre.

. . . .

Graudentz, 7 juin 1777.

. . . .

Mes ordres précédents vous ont déjà appris qu'aux revues de Magdeburg je n'ai pas eu occasion de m'entretenir beaucoup avec le marquis de Jaucourt. Celles de Stargard, au contraire, me l'ont fournie, et il ne m'a pas dissimulé qu'il était chargé par le ministère de Versailles de se ménager une explication confidente avec moi sur différents articles. Ces dispositions m'ont engagé à entrer dans des détails avec lui sur plusieurs objets. Les affaires de la Porte et de la Suède, ainsi que les projets de conquête et d'agrandissement de la cour de Vienne, nous ont fourni surtout un assez ample sujet de conversation. Je me flatte aussi de lui avoir dit assez pour inspirer à sa cour un peu plus de confiance dans mes sentiments et dispositions.

. . . .

Vous profiterez donc de la première occasion qui se présentera pour donner à connaître aux comtes de Maurepas et de Vergennes combien j'ai été charmé de l'apparition du

marquis de Jaucourt, et satisfait de tout ce qu'il m'a fait entendre de leur part.

Quant aux députés du Congrès, je balance encore sur le parti à prendre à leur égard. Il faut attendre la tournure que leurs affaires prendront. S'ils ont des succès ultérieurs et soutiennent leur indépendance, le traité de commerce qu'ils m'offrent ne tardera pas à se conclure. Si au contraire l'Angleterre reprend sa supériorité, vous sentez bien que, pour l'amour d'eux, je ne voudrais pas me brouiller avec cette couronne.

. . . .

Le roi Frédéric à M. de Goltz.

Mœckern, 11 juin 1777.

. . . .

Je m'attends surtout de pouvoir m'entendre par ce moyen (le marquis de Jaucourt) avec la cour où vous êtes sur tout ce qui a du rapport aux affaires de la Porte, de la Suède et de l'Angleterre même, et de le faire d'une façon également avantageuse pour nos deux cours. En attendant les bisbilles entre cette dernière et les maisons de Bourbon me paraissent de nature à n'être pas terminées par un accommodement. La guerre seule en décidera, et il me paraît plus que probable qu'elle éclatera l'année prochaine. Je présume même que l'Angleterre sera la première à y donner lieu, puisqu'elle la regardera comme la voie la plus sûre d'obtenir de la nation autant de subsides qu'elle voudra, et qu'à l'heure qu'il est elle ne peut se procurer qu'avec une peine infinie.

. . . .

M. de Goltz au roi Frédéric.

Paris, 19 juin 1777.

. . . .

Relativement au commerce, la cour voit avec grand plaisir l'accroissement énorme de celui de presque tous ses ports

depuis la guerre des colonies anglaises. Bordeaux et Nantes, nommément, gagnent au-delà de ce qu'on imagine.

. . . .

Le roi Frédéric au comte de Maltzan[1], *à Londres.*

Potsdam, 23 juin 1777.

. . . .

Je ne veux pas vous laisser ignorer qu'il est arrivé à ma cour un député de la part des Colonies, pour me proposer un traité de commerce ; mais comme leur indépendance n'est pas encore décidée, vous sentirez bien que je n'ai pas voulu entrer en négociation avec lui.

. . . .

Le roi Frédéric à M. de Goltz.

Potsdam, 23 juin 1777.

. . . .

Au reste, je ne vous dirai rien aujourd'hui du manuscrit de Jaucourt. Je l'ai vu ici, et je me suis entretenu avec lui ; mais je me défie trop des postes pour vous en rendre un compte détaillé. Ce ne sera qu'à mon retour des revues de Silésie que je vous le ferai tenir par les mains mêmes de ce général, et, en attendant, je me borne à vous dire que j'ai tout lieu d'être content et satisfait de cet officier et de tout ce qu'il m'a dit.

. . . .

Je serais bien aise de savoir le jugement des gens sensés en France sur le sort des Américains ; vous n'oublierez pas d'y prêter attention et de m'en rendre un compte fidèle et détaillé.

. . . .

[1] Le comte de Maltzan était ministre plénipotentiaire de Prusse à Londres.

Le roi Frédéric au baron de Schulenbourg.

Potsdam, 23 juin 1777.

. . . .

Je ne saurais qu'applaudir à la prudence et à la circonspection que, selon votre rapport du 21, vous avez mise dans votre réponse à l'agent américain Lee. Il faut continuer avec lui sur le même ton et lui dire que, quoique je fusse assez porté pour ses commettants, il sentirait cependant bien lui-même qu'ils ne sauraient prétendre que, pour les favoriser, je me brouillasse avec l'Angleterre.

M. de Goltz au roi Frédéric.

Paris, 26 juin 1777.

. . . .

Les comtes de Maurepas et de Vergennes l'un et l'autre ont été fort sensibles à la manière dont Votre Majesté confirme ce que plus d'une fois, soit indirectement, je leur ai fait espérer, Sire, de vos sentiments relativement à la France. Ils attendent les lettres du marquis de Jaucourt.

. . . .

Le comte de Maurepas, quoique pressé par une conférence qu'il devait avoir avec l'ambassadeur d'Espagne, me pria d'assurer de nouveau Votre Majesté du désir de la France de cultiver la plus parfaite intelligence avec Votre Majesté.

. . . .

Décret de la main propre du roi.

Berlin, 28 juin 1777.

. . . .

C'est ce qu'on appelle un vol public. Si l'on faisait bien, on

lui défendrait la cour ; mais je ne veux pas pousser les choses à la rigueur. Il faut lui conseiller de prendre force calmants et de se faire saigner au moins quatre fois l'année [1].

M. de Goltz au roi Frédéric.

Paris, 3 juillet 1777.

. . . .

C'est depuis peu que le séjour des deux députés américains à Berlin perce beaucoup ici. Dans un monde bavard comme celui-ci, on ne m'épargne pas les questions à ce sujet. Les ministres étrangers ne s'en occupent pas moins.

. . . .

Le sieur de Sandoz Rollin [2] au roi Frédéric.

Paris, 24 juillet 1777.

. . . .

La France craint la guerre, mais elle est résolue de se défendre si elle est attaquée. Au milieu de cette crise, cette puissance a besoin de la bonne intelligence avec Votre Majesté pour être rassurée. Elle a besoin surtout d'être rendue certaine que Votre Majesté maintiendra le repos de l'Allemagne, si elle a une guerre maritime à soutenir. A cette considération pour sentir le prix de l'amitié de Votre Majesté, se joint celle qu'elle espère que Votre Majesté fera usage de son influence dans l'Empire pour faire rappeler les

[1] Cet ordre du cabinet avait été motivé par une démarche du ministre d'Angleterre, qui s'était emparé d'une correspondance confidentielle relative aux affaires publiques, et en avait fait usage contre le gré des personnes intéressées. Ce genre de vol n'était que trop pratiqué, quoique jamais avoué, dans les usages de l'époque, et n'a pas été non plus sans exemple dans la nôtre.

[2] Chargé par intérim des affaires du roi auprès de la cour de France.

troupes à la solde de l'Angleterre, au premier signal de brouillerie.

. . . .

Le sieur de Sandoz Rollin au roi Frédéric.

Paris, 27 juillet 1777.

. . . .

L'amirauté a donné des ordres à Saint-Malo et à Saint-Brieuc, lesquels ont été réitérés depuis plus formellement de faire sortir tous les armateurs américains qui s'y trouvaient. On ne s'est pas borné à cette seule démarche. On en a fait sortir quelques autres, tels que la frégate qui a transporté le docteur Franklin en France, et un petit corsaire. On a, de plus, sévi contre tous les Français qui avaient pris des engagements à bord desdits bâtiments. Rien n'est égal au mécontentement que ces ordres ont occasionné. La nation, fanfaronne et intéressée, ne respire que la guerre. Elle dit que le moment est venu d'humilier l'Angleterre.

. . . .

Paris, 27 juillet 1777.

. . . .

Cette prétendue faveur du comte de Vergennes auprès de la reine, sur laquelle le gracieux rescrit demande quelques éclaircissements, n'est nullement fondée. Ce ministre d'État, livré aux affaires de son département, se conduit, il est vrai, de manière à ménager tous les partis. Mais aussi on doit se souvenir qu'il est subordonné entièrement au comte de Maurepas, et que cela seul est suffisant pour lui nuire auprès de cette princesse.

. . . .

Le roi Frédéric à M. de Goltz.

Potsdam, 28 juillet 1777.

. . . .

Au reste, le comte de Vergennes a eu bien raison dans le parallèle qu'il a mis entre l'enlèvement des papiers des Américains à ma cour et celui des archives de Madrid. Pour ne pas faire cependant trop de bruit d'une affaire qui m'est étrangère, j'ai fait semblant d'ignorer l'auteur de ce vol, et je n'en ai point témoigné le moindre ressentiment au sieur Elliot. Mais les lettres d'Angleterre qui viennent de m'entrer à ce sujet me font présumer que la cour britannique sentira elle-même qu'il conviendra de rappeler ce ministre de Berlin.

. . . .

Potsdam, 31 juillet 1777.

. . . .

Je ne me porte pas bien, et c'est ce qui rendra fort laconique ma réponse d'aujourd'hui à votre dépêche du 19. D'ailleurs, je ne saurais que revenir à mon pronostic sur les orages qui se forment entre la France et l'Angleterre. Il y a déjà longtemps qu'il a été à prévoir, ainsi que vous l'observez, que les éclairs qui les annoncent ne tarderont pas à être suivis de grands coups de tonnerre, qui seront surtout sensibles sur l'Océan des deux mondes, et que leur feu éclatera, au moins, sûrement l'année qui vient.

. . . .

Post-scriptum de la main propre du roi :

Non, certainement, nous n'avons aucune jalousie de l'agrandissement de la France. Nous faisons même des

vœux pour sa prospérité, pourvu que ses armées ne se trouvent ni près de Wesel, ni de Halberstadt[1].

. . . .

Le roi Frédéric à M. de Goltz.

Potsdam, 7 août 1777.

. . . .

Mais, à vue de pays, je m'attends à la déclaration formelle de cette guerre entre ceci et le printemps prochain, et il faudra voir où l'on prendra les fonds nécessaires pour la soutenir.

. . . .

M. de Goltz au roi Frédéric.

Paris, 11 août 1777.

. . . . . Osant rappeler très-humblement à Votre Majesté la réponse de Sa Majesté Impériale Chrétienne au sujet des armateurs américains dans les ports français, et où le traité d'Utrecht fut cité, je puis ajouter qu'on y fait dire à ce monarque qu'il sentait fort bien l'avantage qu'il y aurait pour la France d'attaquer l'Angleterre dans les circonstances actuelles, mais qu'il ne voulait pas en profiter, aimant mieux n'écouter que son désir de conserver la paix, mais que rien au monde ne l'empêcherait d'employer toutes ses forces pour soutenir les intérêts et l'honneur de sa puissance, si on l'y obligeait. . . . . . .

Le roi Frédéric à M. de Goltz.

Neisse, 22 août 1777.

. . . . . D'ailleurs, le jugement de l'empereur ne tourne guère à la gloire de ses beaux-frères. J'apprends qu'il a dit à

[1] Ressouvenirs de la guerre de Sept-Ans.

Vienne, qu'après les avoir tous vus, le prince de Teschen[1] méritait la préférence ; que celui de Parme était superstitieux, le roi de France un enfant, et celui de Naples un hébété. Ce n'est cependant que pour votre information seule que je vous fais part de cette anecdote.

M. de Goltz au roi Frédéric.

Paris, 24 août 1777.

..... Il y a longtemps que j'avais eu l'honneur de mander que le comte de Montmorin, jusqu'à présent ministre à la cour de Trèves, aurait l'ambassade d'Espagne. Il part actuellement comme particulier, et en quelques mois d'ici le comte d'Ossun demandera son rappel, et entrera au conseil, pour que cela n'ait pas l'air d'une disgrâce. Cet homme est absolument une non-valeur, borné de tout temps ; une surdité depuis quelques années le rend presque imbécile. Le comte de Montmorin jouit depuis plusieurs années des bontés de Sa Majesté Impériale Chrétienne, dont il était menin comme dauphin.

Le roi Frédéric à M. de Goltz.

Potsdam, 27 août 1777.

..... Bien que la France, selon votre dépêche du 27 de juillet, ait montré quelque faiblesse vis-à-vis de l'Angleterre, elle n'évitera cependant point la guerre avec elle. Tout ce que sa complaisance peut effectuer, c'est de retarder pour quelque temps encore une déclaration formelle de guerre de la part de cette cour.......

[1] Le duc de Saxe-Teschen, mari de l'archiduchesse Christine, partageait avec cette princesse le gouvernement des Pays-Bas autrichiens.

M. de Goltz au roi Frédéric.

Paris, 28 août 1777.

. . . .

Le comte de Saint-Germain [1] ne tardera pas de se retirer. Aussi, à force d'avoir baissé peu à peu depuis un an environ, soit par indisposition, soit par des contradictions continuelles, il a raison de désirer la retraite, qui lui est assurée avec le bâton de maréchal de France. Alors son second, le prince de Montbarrey, continuera sans doute le ministère en chef ; mais comme il est assez médiocre, et ne tient à rien au monde qu'au comte de Maurepas, par l'amitié des deux femmes, il ne sera probablement rien moins qu'éternel dans sa place. Quelqu'un que bien du monde voudrait déloger de la sienne est le sieur Necker. La réforme des fermiers des postes, ainsi que précédemment celle des intendants des finances, lui suscite des ennemis considérables. Le cri augmente contre l'étranger et le calviniste. Jusqu'à présent pourtant le comte de Maurepas le porte fortement, et Sa Majesté Très-Chrétienne elle-même en est très-satisfaite, et parle même avec intérêt, dans son intérieur, des épargnes faites et à faire par ce financier.

Le roi Frédéric à M. de Goltz.

Neudorf, 29 août 1777.

. . . .

Je serais vraiment curieux d'apprendre quel motif peut avoir porté le marquis de Jaucourt à se rendre en droiture de Vienne à Paris sans venir ici, ainsi que cela avait été réglé entre nous. Il a peut-être craint que la cour de Vienne ne s'aperçût de quelque chose, et que ses visites réitérées ne fissent naître quelques soupçons dans l'esprit des Autrichiens. Peut-être aussi que les ministres de France ne

[1] Ministre de la guerre pendant les premières années du règne de Louis XVI.

sont pas d'accord avec moi, et que, ne voulant pas entrer dans mes vues, ils ont préféré rompre des entrevues que, vu les circonstances, ils craignaient de continuer. C'est ce que vous devez éclaircir de votre mieux, en observant que si le ministère français vous parle de ce qui a été traité entre nous, vous y répondrez convenablement; mais si par contre il se tait, vous garderez là-dessus le même silence.......

Le roi Frédéric à M. de Goltz.

Neudorf, 31 août 1777.

..... Je vous écris par la voie de M. de Jaucourt pour vous mettre au fait de tout ce qui s'est traité avec lui. Nous sommes convenus que les intérêts de la France et les nôtres étaient les mêmes sur bien des sujets, et que, par conséquent, il convenait aux deux puissances de s'entendre sur les objets dont les intérêts étaient communs. Il est, par exemple, évident que le trop grand accroissement de la maison d'Autriche serait aussi dangereux pour la France que pour la Prusse. Deux objets essentiels qui occupent la politique de Vienne consistent : l'un, de récupérer cette partie de la Valachie cédée aux Turcs par la dernière paix de Belgrade[1]........

. . . .

Le second projet de la cour de Vienne roule sur l'acquisition d'une partie de la Bavière. Pour pallier cette démarche opposée à toutes les lois de l'Empire, la cour de Vienne mettra en avant qu'elle ne revendique que les fiefs d'Autriche dont les électeurs de Bavière sont feudataires ; mais ces princes les ont toujours possédés, ils les ont hérités de leurs ancêtres, et la cour Palatine devrait les posséder après le décès de l'Électeur régnant. Comme il est absolument nécessaire de s'entendre sur ce sujet, il est bon d'être au fait de la façon dont la cour de Versailles envisage

[1] Il s'agit de la Petite-Valachie ou banat de Kraïowa. Elle avait été acquise par l'Autriche par le traité de Passarowitz, en 1718, et perdue à celui de Belgrade, en 1739.

cette acquisition, et, au cas qu'elle ne trouve pas son compte, il faut s'expliquer sur cet article et se communiquer réciproquement ce qu'on pourra apprendre d'assez évident pour éclaircir les démarches du prince Kaunitz. Reste à vous parler des brouilleries qui vont éclater entre la France et l'Angleterre. Vous pouvez assurer M. de Maurepas que je ne suis en aucune liaison avec l'Angleterre, et que je ne porte aucune sorte d'envie aux avantages que la France pourra retirer de la guerre des Colonies ; bien loin de là, si je reçois quelque nouvelle de Londres qui puisse intéresser la cour de Versailles, je me ferai un plaisir de la lui communiquer, et je me flatte, en revanche, que le peu de commerce que nous avons fait avec ces Colonies par l'intermission de l'Angleterre, au cas que ces Colonies se rendent indépendantes, pourra se faire également par la France.

. . . .

Vous voyez donc, par ce que je viens de vous exposer, que la France aussi bien que nous, sans changer d'alliés, et restant chaque puissance dans les liaisons où elles se trouvent, se peuvent rendre des services mutuels, en se donnant des éclaircissements sur des choses qui les intéressent également. Voilà le précis de ce qui peu s'est traité avec M. de Jaucourt, et qui pourra servir à l'avenir pour votre direction dans le poste que vous avez à remplir.......

M. de Goltz au roi Frédéric.

Paris, 7 septembre 1777.

..... Il ne serait pas impossible que la reine devînt grosse. La difficulté qui s'y opposait dans le roi est levée d'elle-même sans aucune opération. Une grossesse augmenterait sans doute le crédit de la reine, et voilà pourquoi je ne serais pas fâché d'avoir de quoi affaiblir l'intérêt que cela pourrait donner peut-être à Sa Majesté Très-Chrétienne pour les parents de son épouse, et notamment l'empereur. A l'égard de l'augmentation du crédit de cette princesse, même

dès à présent, par la jouissance donnée au roi, mais surtout par le succès de la grossesse, j'ose me référer à ce que précédemment j'eus l'honneur de mander sur ce même sujet, c'est-à-dire qu'il paraît problématique si, à la longue, la reine gagnera par le changement dans le physique de Sa Majesté Très-Chrétienne. Après avoir gagné cette faculté, ce monarque pourrait bien venir à varier dans ses goûts. J'ose demander pardon de ce détail, mais que j'ai cru nécessaire par les suites que cela peut avoir ; pourtant Votre Majesté me permettra de n'en faire part absolument qu'à elle seule.

Le roi Frédéric à M. de Goltz.

Potsdam, 8 septembre 1777.

..... L'on se trompe fort, selon votre dépêche du 28 août dernier, en adoptant qu'il est de la politique de la France de ne point se mêler de la guerre des Colonies. Il est vrai que son jeu exige de se tenir pendant un temps derrière le rideau ; mais son premier intérêt demande toujours d'affaiblir la puissance britannique, partout où elle peut, et rien n'y saurait contribuer plus promptement que de lui faire perdre ses colonies en Amérique. Peut-être même serait-ce le moment de reconquérir le Canada, de sorte qu'à tous égards une guerre avec l'Angleterre lui serait, dans le moment présent, infiniment plus avantageuse qu'un accommodement avec les colonies. En effet, l'occasion y est si favorable, qu'elle n'a été ni le sera peut-être dans trois siècles. Mais le mal est que le dérangement des finances rend le ministère de Versailles si ombrageux et appréhensif, qu'il trouve du risque là où il n'y en a point ; et en effet, si par les secours de sa cour il rendait les Colonies indépendantes, il y aurait sûrement infiniment plus à gagner pour elle que toute la guerre ne lui coûterait.

Au reste, ce qui m'intrigue beaucoup, c'est de savoir le vrai motif du retour subit de M. de Jaucourt en France sans me venir parler à Breslau. C'est un phénomène si singulier,

qu'il faut, de toute nécessité, une raison bien grave qui ait engagé cet officier à me manquer.......

Le roi Frédéric au comte de Maltzan, à Londres.

Potsdam, 8 septembre 1777.

..... C'est en effet un grand bonheur pour l'Angleterre que sa rivale la France est si entichée de ses dispositions pacifiques, qu'elle laisse échapper la meilleure occasion qui s'est présentée peut-être, depuis quelques siècles, pour prendre l'ascendant sur elle et reconquérir les provinces qu'elle lui a arrachées dans le Nouveau-Monde. Quoi qu'il en soit, il me paraît toujours impossible que la paix entre ces deux puissances puisse être de longue durée, et tôt ou tard le feu qui couve sous les cendres ne laissera point d'éclater......

Le roi Frédéric à M. de Goltz.

Potsdam, 11 septembre 1777.

.....Votre dépêche du 31 août dernier m'a été fidèlement rendue......; et si la France ne profite pas, sans le moindre délai, des avantages que lui offre la position de l'Angleterre, et qu'elle continue à balancer, elle courra grand risque qu'après qu'elle aura eu subjugué ses colonies, elle ne s'en prenne à elle-même[1] et ne lui demande raison de tous les secours qu'elle a prêtés aux premières.

Le prétexte ne lui saurait manquer non plus pour justifier une pareille démarche, et je me trompe fort ou elle dira qu'à la vérité elle n'a nullement ignoré ses manigances et intelligences secrètes avec ses rebelles, mais que jusqu'ici elle n'a pas voulu lui en témoigner son ressentiment, et attendre plutôt l'heure du berger pour en prendre une vengeance écla-

[1] C'est-à-dire à la France.

tante. Je ne comprends aussi pas pourquoi la France hésite tant à profiter des conjonctures. Elle ne trouvera pas au moins la Russie dans son chemin, qui ne donnera jamais des secours à l'Angleterre que dans le cas d'une attaque de ces îles en Europe, de sorte qu'à tous égards c'est à présent le moment favorable de reprendre sa supériorité sur la cour britannique, et que cette époque, étant une fois négligée, ne reviendra presque jamais. Si l'on touche cette corde avec vous, vous ne manquerez pas de vous expliquer dans ce sens à ce sujet.......

M. de Goltz au roi Frédéric.

Paris, 14 septembre 1777.

....

Le seul moment que, mardi dernier, je pus me procurer tête à tête avec le comte de Maurepas, était pour lui confier que les mouvements de la cour de Londres pour trouver en Allemagne des renforts pour l'Amérique avaient été inutiles; qu'ainsi elle serait réduite aux seules troupes hanovriennes. Ce ministre me témoigna la glus grande sensibilité sur cette nouvelle marque de confiance dont Votre Majesté honorait ce ministère, et me pria de vous assurer, Sire, combien il en sentait tout le prix. Le comte de Vergennes m'en dit autant dans une conversation que j'eus peu après avec lui.......

Paris, 18 septembre 1777.

....

Depuis quelque temps il se trouve ici un Anglais, le chevalier Farth, étourdi de premier ordre, quoique pas sans esprit, qui est connu de tous les gens considérables à Londres. Il fait souvent des courses rapides en Angleterre, et est soupçonné qu'il est parfois chargé d'objets politiques soit par l'ambassadeur, soit, à son insu, par les membres de l'administration anglaise.......

M. de Goltz au roi Frédéric.

Paris, 21 septembre 1777.

. . . .

On me dit que le comte de Maurepas, qui a parlé plusieurs fois avec cet émissaire sur l'objet des armateurs américains, a trouvé de l'agrément dans la manière de traiter avec le chevalier Farth, qui, dans le vrai, quoique bavard, a assez d'esprit pour apercevoir que le ton de gaieté est le seul qui réussit avec le comte de Maurepas ; mais ce qui surtout, dans ce moment, facilitera la besogne de quelque négociateur que ce soit, est la crainte des deux puissances d'en venir trop tôt à la rupture.......

Le roi Frédéric à M. de Goltz.

Potsdam, 22 septembre 1777.

..... Sans m'arrêter toutefois à ces détails minutieux, je ne considère qu'en gros la situation actuelle des affaires entre ces deux puissances, et alors toute apparence y est qu'en cas de nouvelle rupture, la Russie pourrait bien parvenir à expulser la Porte entièrement de l'Europe. Il s'agit donc de bien peser si un tel événement conviendrait aux intérêts de la France et aux miens, et je vous avoue naturellement que j'ai bien de la peine à m'en persuader. Je suis plutôt tenté de présumer que nous n'y trouverions jamais notre compte, et que par conséquent il nous intéresse infiniment de prévenir une pareille rupture.......

Potsdam, 25 septembre 1777.

..... Le résultat de tout ce qui me revient des affaires américaines, ainsi que de ce que votre dépêche du 14 en dit,

est que le moment de la rupture entre l'Angleterre et les maisons de Bourbon s'approche tous les jours davantage et qu'elle n'est plus à éviter, mais éclatera sûrement sur mer au printemps prochain.......

Le roi Frédéric à M. de Goltz.

Potsdam, 25 septembre 1777.

..... A présent, j'attends avec impatience le retour de M. de Jaucourt à sa cour, où vous vous mettrez bientôt à même de m'informer de l'impression que le rapport qu'il fera de mon premier entretien aura fait sur le ministère de Versailles, et du vrai motif de son rappel anticipé.......

M. de Goltz au roi Frédéric.

Paris, 25 septembre 1777.

..... Malgré les défenses expresses de Sa Majesté Très-Chrétienne, le comte de Saint-Germain était revenu à la charge pour placer des ex-jésuites dans l'éducation de la nouvelle école militaire. Le roi en a vivement repris ce ministre, qui a saisi ce moment pour se décider enfin à donner sa démission, comme on l'attendait depuis longtemps, même sans cet incident. Sa Majesté n'y a pas répondu encore, à la vérité, mais cela sera public dans peu de jours. Le survivancier, prince de Montbarrey, exercera alors la place en chef, pour peu de temps peut-être, étant très-médiocre, et ne tenant que par la protection du comte de Maurepas, qui même ne ferait pas de grands efforts pour le conserver. On dit que le comte de Saint-Germain retourne dans sa solitude en Alsace, d'où il sortit il y a deux ans pour prendre le ministère de la guerre.......

Le roi Frédéric à M. de Goltz.

Potsdam, 2 octobre 1777.

..... Il s'agit maintenant de pénétrer à quoi la France se sera déterminée. J'ai de la peine à me persuader qu'elle se décide tout à fait en faveur de la cour de Vienne, et en tout cas il y aurait bien moyen de contre-balancer les offres autrichiennes par la proposition d'une alliance avec moi et la Russie. Une telle liaison ferait bientôt évanouir tous les desseins autrichiens contre moi, la France, l'Italie, la Bavière et en général tous ceux que son ambition et sa manie de s'agrandir pourraient enfanter, et ne laisserait à cette cour que la seule Angleterre pour en faire son alliée. Mais je sens toutes les difficultés qu'une telle négociation pourrait rencontrer.......

Potsdam, 6 octobre 1777.

..... L'unique moyen de brider l'ambition de l'empereur, c'est une alliance entre moi, la Russie et la France, et aussi longtemps qu'on pourrait opposer une aussi forte digue, elle restera bien dans ses bornes.......

M. de Goltz au roi Frédéric.

Paris, 8 octobre 1777.

....

Cependant ce système de paix et de condescendance de la part du ministère pour la cour de Londres n'a pas toujours été du goût du roi. Il l'est encore moins dans ce moment. En effet, on a remarqué depuis quelque temps beaucoup d'humeur dans la personne de ce prince, particulièrement dans les heures de travail avec ses ministres. Le comte de Maurepas n'en est pas même exempté. Un mémoire que la

reine a remis à Sa Majesté en dernier lieu a contribué à réveiller cette humeur.

Ce mémoire, remis, à ce que l'on croit savoir, par le comte de Maillebois et le comte d'Estaing, blâme ouvertement toutes les démarches du ministère actuel depuis le commencement des troubles des Colonies anglaises, et les taxe de faiblesse et de pusillanimité. Il conclut enfin par oser dire : que les puissances de l'Europe apprécieront le règne de Louis XVI par la manière dont ce prince saura saisir la circonstance présente pour rabaisser l'orgueil et la présomption d'une puissance rivale ; mais tout cela n'aura aucune influence sur le système établi. L'humeur de Sa Majesté Très-Chrétienne ne durera vraisemblablement qu'aussi longtemps que l'impression de ce qu'il aura lu subsistera........

M. de Goltz au roi Frédéric.

Paris, 9 octobre 1777.

. . . .

Tous les changements ci-dessus dans les ambassades ne se font que pour en donner une au père du comte de Polignac, mari de la femme que la reine paraît le plus aimer. Dans un âge assez avancé, sans aucun talent, absolument neuf dans cette carrière, une pension aurait sans doute pu lui convenir bien mieux ; au lieu de cela, on déplace tous les autres, et celui qui était à Lisbonne se trouve tout à fait à la remise.

. . . .

Le roi Frédéric à M. de Goltz.

Potsdam, 13 octobre 1777.

. . . .

La faculté rendue à Sa Majesté Très-Chrétienne de se bien acquitter des fonctions matrimoniales ne saurait manquer,

ainsi que vous l'observez dans votre dépêche du 2, d'influer sur le système politique de la cour où vous êtes. Elle augmentera le crédit de la reine, qui prendra un tel ascendant sur le roi que le ministère se gardera bien de faire la moindre démarche qui pût lui déplaire, de sorte que, quand même les comtes de Maurepas et de Vergennes auraient voulu se rapprocher de nous, ils n'oseront point le faire. Comme vous êtes sur les lieux, vous en pourrez juger plus pertinemment et vous n'oublierez point de m'en dire votre sentiment.

. . . .

Le roi Frédéric à M. de Goltz.

Potsdam, 16 octobre 1777.

. . . .

Je vous ai également déjà indiqué le seul moyen de brider l'ambition démesurée de la cour de Vienne : ce serait une alliance entre moi, la Russie et la France. Une pareille liaison couperait bientôt court à toutes ses intrigues et vues d'agrandissement. Mais si elle n'a pas lieu, il y aura sûrement de nouveaux troubles, qui ne seront décidés que par l'épée. La conduite molle et faible de ce même ministère vis-à-vis de l'Angleterre ne lui fait pas non plus honneur. Dans le temps que la guerre avec cette couronne paraît inévitable, et que celle-ci n'attend que le moment d'avoir subjugué ses colonies pour la lui déclarer, son propre intérêt et sa propre sûreté exigeraient bien, ce me semble, de ne se point laisser prévenir, mais de lever plutôt son bouclier, dans le temps que l'Angleterre est encore occupée avec ses colonies et avant qu'elle soit à même de lui opposer toutes ses forces britanniques. L'occasion actuelle est si favorable à la France, que peut-être dans quelques siècles elle n'en trouvera pas la pareille, et la seule chose qui pourrait excuser son ministère de ne la point mettre à profit, c'est qu'il a peut-être à appréhender une banqueroute formelle, en cas qu'il voulût conseiller dès à présent la guerre.

Le roi Frédéric à M. de Goltz.

Potsdam, 23 octobre 1777.

. . . .

A vous dire vrai, plus je réfléchis sur la situation actuelle de la France, et moins y a-t-il apparence de faire quelque chose avec elle. L'influence de la reine, la timidité du ministère actuel, son incertitude à se décider, ainsi que ses préjugés contre la Russie, me paraissent autant d'obstacles qui rendront extrêmement difficile tout accord ou concert avec elle, et si elle avait envie de se rapprocher, il y a longtemps que son ministère se serait expliqué avec vous sur mes entretiens avec M. de Jaucourt.......

M. de Goltz au roi Frédéric.

Fontainebleau, 23 octobre 1777.

SIRE,

. . . .

Quant à la reine et son crédit sur l'esprit du roi, je ne trouve pas, après un examen assez suivi dans le plus grand intérieur depuis ce voyage, que les jouissances physiques si neuves, et ainsi si piquantes pour le roi, aient opéré encore un accroissement d'ascendant pour la reine. Je ne serais pas étonné toutefois qu'il en arrivât ainsi. Mon attention ne se relâchera certainement pas, parce que c'est un baromètre sur le plus ou moins d'influence de la cour de Vienne. Deux choses me font espérer encore que l'existence physique qui vient de prendre le roi ne donnera pas à la cour de Vienne cette grande supériorité dont elle se flatte déjà peut-être, mais pourra même tourner contre. L'une est dans le comte de Maurepas et dans tout le parti contraire à la reine, qui est intéressé à employer adroitement la prise que donne cette princesse contre elle-même non-seulement en continuant à

ne pas vouloir se porter plus aux goûts solitaires et de société tranquille de l'intérieur du roi, mais en faisant paraître même plus que jamais un désir de plaire à tout le monde et surtout aux jeunes gens ; conduite qui paraît étrange ici, où l'on était accoutumé à une reine âgée, et qui portait l'étiquette au dernier point. Avec de la malignité, cela pourrait être expliqué défavorablement, quoique jusqu'à présent, dans le vrai, on ne peut s'arrêter sur personne en particulier. L'autre point d'espérance que la reine, bien loin de gagner à cet événement physique Sa Majesté Très-Chrétienne, peut très-bien y perdre, est si ce prince, après avoir acquis la faculté, est prévenu, et verra par lui-même que son épouse ne sent pas la plus vive passion pour lui, croira en trouver en d'autres qui ne tarderont pas à se présenter.

Ceci, très-frivole en soi-même, ne pourra pas alors ne pas influer sur les affaires considérables. En conséquence de vos ordres, Sire, j'ai fait de cet objet-ci le sujet de cette feuille particulière, uniquement destinée pour Votre Majesté, me paraissant de mon plus grand intérêt personnel, ainsi que pour les intérêts de Votre Majesté, que je ne sois pas soupçonné ici à cet égard.......

M. de Goltz au roi Frédéric.

Fontainebleau, 23 octobre 1777.

..... Cette même timidité est bien marquée dans la conduite avec l'Angleterre. J'ose rappeler tous mes précédents très-humbles rapports. Voici encore une nouvelle preuve combien on désire faire du mal aux Anglais, mais le plus furtivement possible, et en répétant dans les ports la défense de donner les munitions de guerre aux Colonies. Votre Majesté aura la grâce de se rappeler les cris des députés américains sur ce qu'abandonnés par les cours de Bourbon, leur arrangement avec la Métropole pourrait bien s'ensuivre. Après beaucoup d'incertitude sur le parti à prendre, le conseil, enfin, a résolu de dépêcher en Espagne le sieur de

Beaumarchais, qui, depuis quelques années déjà, est l'agent secret du gouvernement. En conséquence des dispositions où il trouvera Sa Majesté Catholique, d'après ce qu'il dira des craintes de cette cour-ci sur le susdit prochain accord de l'Angleterre avec ses colonies, cet émissaire poussera en Amérique, chargé des plus belles paroles du monde pour souffler le feu de la révolte.

Je ne connais encore ceci qu'en gros, mais je me flatte de savoir bientôt quelles sont les promesses qu'il portera aux Américains.......

M. de Goltz au roi Frédéric.

Fontainebleau, 26 octobre 1777.

SIRE,

.... Le très-gracieux ordre immédiat du 13, avec le rescrit du 14 de ce mois, me sont bien parvenus. Les suprêmes intentions de Votre Majesté contenues dans le premier ont été prévenues par ma très-humble lettre particulière du 23 au sujet du degré où, dans ce moment, j'ai calculé devoir être l'intimité entre Leurs Majestés. J'ose donc m'y référer tout à fait et répéter seulement que, vu le goût que Sa Majesté Très-Chrétienne pourra prendre au commerce physique avec son épouse, le crédit de cette dernière sur l'esprit du roi augmentera sans doute au degré que cette princesse voudra le porter, en se conformant toutefois, plus que par le passé, aux goûts et à la manière de vivre du roi ; mais si, au contraire, elle ne captive pas ainsi son époux, cette même faculté physique du roi tournera contre la reine, puisque sans doute on verra incessamment nombre de jolies femmes agacer les désirs si nouveaux de leur maître. La cour de Vienne paraît donc avoir raison de regarder cette époque comme essentielle pour elle.......

Le roi Frédéric à M. de Goltz.

Potsdam, 30 octobre 1777.

. . . .

Car, pour le ministère de Versailles, je vous ai déjà prévenu que je ne m'attends nullement à le voir entrer dans mes idées.

Sa pusillanimité m'est déjà connue, et il n'a pas le courage de se décider sur la moindre chose. Sa conduite, vis-à-vis de l'Angleterre surtout, servira de monument éternel de sa faiblesse extrême, et elle prouve assez clairement qu'il n'a ni nerf ni goût pour entreprendre quelque chose qui pût rétablir le rôle que sa cour a joué autrefois sur le théâtre de l'Europe.......

M. de Goltz au roi Frédéric.

Fontainebleau, 2 novembre 1777.

Le docteur Franklin doit avoir réitéré au ministère de cette cour ses craintes sur ce que, si les cours de Bourbon ne renforçaient pas leur secours pour les Colonies, celles-ci auraient fait probablement leur dernière campagne. Je compte apprendre sans délai la réponse qu'on lui donnera, et qui, à vue de pays, ne sera, comme les précédentes, que de belles phrases, sans beaucoup de fond.......

Le roi Frédéric à M. de Goltz.

Potsdam, 3 novembre 1777.

..... En attendant, si le hasard vous offre l'occasion d'entretenir une fois en particulier le sieur de Jaucourt, vous pourriez bien lui glisser que je m'étais proposé de lui confier encore bien des choses à sa seconde apparition en Silésie ; mais comme il m'avait fait faux bond, il avait fallu les garder par-devers moi. Au reste, le défaut d'argent peut

contribuer beaucoup à la timidité actuelle du ministère, et s'il redoute effectivement la guerre, ainsi qu'il paraît, une alliance avec moi et la Russie serait seule capable de calmer toutes ses appréhensions à cet égard. Comme l'Espagne serait seule capable de tenir l'Angleterre en respect, cette alliance serait la meilleure barrière à opposer contre les desseins des autres puissances, et la seule difficulté qu'il y aurait à appréhender, ce seraient les mauvais services que la reine, en haine d'une pareille liaison, pourrait lui rendre auprès du roi son époux. Mais cette proposition même demande de ma part une circonspection extraordinaire, puisqu'en cas qu'on vît jour de la faire goûter à ce ministère, il faudrait auparavant sonder le terrain en Russie pour juger comment elle y serait accueillie ; et s'il y avait moyen de disposer cette puissance, tout le reste serait bientôt arrangé.......

Le baron de Schulenbourg au roi Frédéric.

Berlin, 4 novembre 1777.

..... L'agent Lee demande d'être informé s'il y a de l'apparence que la Grande-Bretagne tirera des recrues ou de nouveaux renforts de troupes de l'Allemagne, de la Russie ou du Danemark pour la campagne prochaine. Je supplie Votre Majesté de vouloir m'ordonner si et ce que je dois lui dire à ce sujet.

[Le roi apostille cette note en écrivant :] Rien de Russie, rien de Danemark, mais quelques centaines d'hommes d'Anspach et des provinces de Hesse.

Le roi Frédéric à M. de Goltz.

Potsdam, 10 novembre 1777.

..... Quant à l'Amérique, tous mes avis me font présumer qu'il faudra bien attendre jusqu'au mois prochain pour savoir au juste si c'est la mère-patrie, ou la fille, qui

y a conservé sa supériorité. En attendant, les marquis de Bareith et d'Anspach, ainsi que le prince héréditaire de Cassel, m'ayant demandé le libre passage des recrues de leurs corps aux commandants respectifs, j'ai tâché de décliner pareille demande, en leur alléguant les différents embarras que les premiers transports de leurs troupes avaient attirés à mes États.......

Le roi Frédéric à M. de Goltz.

Potsdam, 10 novembre 1777.

..... Je suis toujours dans l'idée que, dans une couple d'années, le crédit de la reine aura pris un essor si élevé qu'elle gouvernera toute la barque, sinon par ses propres lumières, dont elle pourrait bien être empêchée par sa frivolité, du moins par les suggestions de ceux qui pourraient s'emparer de son esprit et lui suppéditer [1] les idées qu'ils jugeront les plus convenables à leurs vues et à leurs desseins, ce qui ne saurait que donner peu, et avec le temps, une supériorité décidée à la cour de Vienne.......

Potsdam, 13 novembre 1777.

..... Nous avons ici la nouvelle de la reddition [2] de Philadelphie, par la voie de Hollande, où trois courriers consécutifs l'ont portée à Londres. Cet événement me paraît équipollent à l'accommodement des Colonies, qui en sera la suite, et allumera sûrement d'autant plus tôt le flambeau de la guerre entre l'Angleterre et la France.

Je suis fort impatient d'apprendre la sensation qu'elle fera sur le ministère de Versailles, et elle ne saurait manquer de lui faire sentir, quoique trop tard, qu'il a eu tort de tant temporiser pour profiter de l'occasion, favorable et unique,

[1] C'est-à-dire : *fournir, procurer.*

[2] Lord Howe avait occupé cette place, qu'il évacua, sans combat, peu de temps après. Le Congrès s'était retiré à Baltimore.

que cette guerre républicaine lui offrait, de reprendre une certaine supériorité sur la cour britannique.......

Le roi Frédéric à M. de Goltz.

Potsdam, 17 novembre 1777.

..... Ce qu'il y a de bien certain, c'est que l'Angleterre n'en attend que la décision[1] pour faire éprouver à la cour où vous êtes tout son ressentiment des secours secrets qu'elle a prêtés aux Colonies......

Potsdam, 20 novembre 1777.

..... J'ai imaginé, Monsieur, que le seul moyen solide d'éviter la guerre en Europe serait si la France entrait en alliance avec la Prusse et la Russie. Il me semble que cela contiendrait les autres puissances, et peut-être cela ne serait pas aussi difficile d'arranger qu'on pourrait le croire. Vous sentez cependant vous-même qu'il ne faut lui glisser cette observation que comme une simple idée à vous particulière, dans laquelle je n'entre pour rien, et vous n'oublierez pas d'être attentif à sa réplique pour m'en rendre compte. Peut-être serait-ce là une voie de délier la langue du ministère sur le sujet dont il s'agit, et qui, dans le fond, me paraît très-possible dans l'exécution, pourvu qu'il ait assez de courage à l'entreprendre.......

M. de Goltz au roi Frédéric.

Paris, 20 novembre 1777.

..... Après nous être levés déjà pour nous séparer, le comte de Maurepas me témoigna sa joie sur ce que la grande nouvelle, débitée ici par le lord Stormont, de la défaite de Washington ne se confirmait pas, sur l'embarras de voir à la rentrée du Parlement, enfin sur la difficulté de faire des

[1] De la campagne conduite par lord Howe.

recrues pour cette armée. L'impératrice de Russie continuera-t-elle à refuser avec dignité l'offre des subsides contre un corps de troupes à envoyer en Amérique; mais qu'en croyez-vous pour celles qu'elle pourrait donner en Europe ? Je vis le désir qu'il avait de me pénétrer, et de se rassurer sur ce sujet si important pour cette cour-ci. Pour le gagner encore plus, après la manière dont il venait d'être avec moi dans toute cette conversation, je lui répondis que, quoique j'étais bien peu au fait des intentions de la cour de Pétersbourg, je croyais que si l'Angleterre se trouvait engagée dans une guerre en Europe, jamais la Russie ne porterait ses secours au-delà de cinq ou six vaisseaux de ligne, qui feraient une école pour ses mariniers. « Eh bien ! dit le comte de Maurepas, voilà exactement ce qui m'en est revenu aussi. Je suis fort aise que vous me le confirmiez, tant parce que cela nous fait mieux croire à nos avis, tant aussi parce que cela me prouve votre véracité avec nous. » Pour la dernière, dis-je, je l'ai tant par caractère que parce que je déplairais sans doute au roi mon maître en n'étant pas vrai avec le comte de Maurepas, que Sa Majesté estime particulièrement. Ce mot fut reçu à merveille et finit la conversation, après que le ministre m'eut répété encore qu'il la reprendrait avec moi.

Le roi Frédéric à M. de Goltz.

Potsdam, 27 novembre 1777.

..... Il y a de nouveau beaucoup de verbosité dans votre dernière dépêche du 16. Jamais je n'y trouve ce que je désire de savoir. Avec plus de vigilance et d'activité, il y a longtemps que je saurais à quoi m'en tenir au sujet de la commission dont je vous ai chargé, relative au manuscrit de Jaucourt. Depuis quinze jours vous donnez toujours des espérances de m'en instruire plus amplement, et je reste toujours dans la même incertitude à cet égard. Je ne comprends donc pas à quoi vous passez votre temps. Serait-ce à des amusements frivoles ou à contracter de nouvelles dettes ? Dans un si long intervalle de temps, il me semble que l'occasion de

parler ou de faire parler à cet officier ne saurait vous avoir manqué, et d'ailleurs il ne sera pas d'un abord si difficile pour se refuser à un entretien que vous auriez pu vous ménager sans peine si vous en aviez eu véritablement le dessein. En effet, après tout ce que je vous ai suppédité[1], je suis surpris que vous ne compreniez pas encore où j'en veux proprement. Il s'agit d'approfondir les sentiments et dispositions actuels de la France, afin de déranger d'autant mieux les desseins autrichiens, et tout homme un peu versé dans le maniement des affaires m'aurait satisfait déjà sur cet article. Il faut de toute nécessité que je sache à quoi m'en tenir avec elle pour prendre mes arrangements en conséquence. Mais je vois bien qu'il n'y a rien à espérer de votre part. Vous vous promenez toujours autour de l'affaire sans en toucher l'essentiel, et ces délais perpétuels ne m'accommodent en aucune manière. A juger sur votre âge, je devrais m'attendre au moins à plus de solidité de votre part, et j'espère encore que la présente servira d'aiguillon à vous retirer de cette indifférence, et à vous engager à redoubler d'activité, pour me marquer enfin positivement à quoi je puis m'attendre de la part de la France. Croyez-moi, que, sans avoir jamais été à la cour où vous êtes, la manière dont les affaires s'y négocient ne m'est nullement inconnue. Je sais même par ma propre expérience qu'avec des ministres pénétrants et entendus, tels que je les ai eus autrefois, on peut y faire du chemin et s'assurer du succès d'une négociation. Le sieur de Grimm est encore un canal par lequel vous pouvez vous mettre bien au fait de la façon de penser de la cour où vous êtes. Il a été à Fontainebleau, et je sais qu'il y a vu les ministres. Il ne s'agit donc que de lui demander s'il les a trouvés dans les mêmes dispositions qu'à son dernier départ de France, ou quels autres sentiments ils pourraient avoir pris. Vous pouvez même lui dire tout naturellement que je vous avais chargé de vous en enquérir, et sa réponse me donnera au moins quelques éclaircissements sur le sujet dont il s'agit......

[1] C'est-à-dire : *fournir, procurer.*

Le roi Frédéric à M. de Goltz.

Potsdam, 1er décembre 1777.

..... Votre dépêche du 20 novembre vient de m'être fidèlement rendue, et vous voilà enfin au point où j'ai désiré de vous voir depuis longtemps. Le ministère de Versailles paraît au moins commencer à s'ouvrir plus confidemment vis-à-vis de vous sur les affaires, et, afin de profiter de ses bonnes dispositions, vous n'oublierez point de lui donner à connaître que j'ai fait faire des insinuations à la Porte par mon chargé d'affaires de Gaffron, pour faire une tentative d'accommoder ses différends avec la Russie.......

L'Autriche y joue sûrement son rôle.......

Vous ajouterez à tout cela, au comte de Maurepas, que, quant aux affaires d'Amérique, il était vrai que j'avais non-seulement refusé au marquis d'Anspach, mais encore au prince de Zerbst[1] le passage de leurs recrues et de leurs troupes par mes États, mais qu'on prétendit que l'Angleterre avait dessein de faire passer ses troupes hanovriennes en Irlande, pour renforcer par les Irlandaises l'armée de Howe. Je ne saurais, à la vérité, encore garantir l'authenticité de cette dernière nouvelle ; mais ce dont il n'y a pas à douter, c'est que la mère-patrie, et surtout Sa Majesté Britannique, fera tous les efforts possibles pour subjuguer ses colonies, afin d'être à même de traiter l'Amérique sur le pied d'une paix nouvellement conquise, de s'y arroger un pouvoir absolu, d'y faire des impôts à son gré, pour s'emparer seule de son commerce et en éloigner toutes les autres puissances, et enfin de se faire par là une planche pour faire subir imperceptiblement le même sort à l'Angleterre même, et en renverser et changer entièrement la constitution actuelle.......

Post-scriptum de la main propre du roi :

Voilà une relation, la première qu'on peut appeler telle, que je reçois de vous.......

[1] Un des quatre princes régnants, à cette époque, de la maison d'Anhalt. Celui-là était frère de l'impératrice Catherine II.

Le roi Frédéric à M. de Goltz.

Potsdam, 4 décembre 1777.

.....En attendant, vous n'avez qu'à renouveler au ministère, lorsque vous lui parlerez, que, malgré tous les soins que l'Angleterre prend, elle n'obtiendra absolument plus de troupes subsidiaires, que le bataillon de Zerbst et les recrues dont je vous ai parlé dans mes ordres du 1[er] de ce mois. La nouvelle du passage des troupes hanovriennes en Irlande, dont il est fait également mention dans cet ordre, se soutient à la vérité encore, mais je ne saurais vous en garantir l'authenticité, et si j'en apprends quelque chose de plus positif, je ne tarderai pas de vous en faire part. Mais, pour le Danemark, il ne lui fournira sûrement ni pied ni planche contre les Colonies, ou, pour parler sans figure, ni troupes ni vaisseaux.......

M. de Goltz au roi Frédéric.

Paris, 4 décembre 1777.

..... Le comte de Maurepas me dit confidemment, à cette occasion, que cette scène coûtait à la France beaucoup d'argent à la vérité par les armements, mais que non-seulement cela n'était pas perdu, même en conservant la paix, mais qu'il avait fallu saisir ce moment pour se donner une marine ici et en Espagne, et que sans guerre l'Angleterre ne l'aurait jamais souffert. Comme je connais le désir du comte de Maurepas de mériter l'approbation de Votre Majesté, je saisis cette occasion pour lui dire que Votre Majesté avait, dès le commencement, fort applaudi à cette conduite, et qu'en général Votre Majesté y reconnaissait un ministre consommé.......

M. de Goltz au roi Frédéric.

Paris, 4 décembre 1777.

...M. de Maurepas continua : « Pour ce qui est du Portugal[1], cela fera de la peine à l'Angleterre, puisque son despotisme en commerce finira pour le Portugal. La nation n'y pense pas dans ce moment, où elle a un objet majeur, qui sont ses colonies. » Mais, politiquement encore, indépendamment du commerce, répliquai-je, l'Angleterre sera bien fâchée de cette paix, qui sans doute lie le Portugal aux cours de Bourbon. Le comte de Maurepas me répondit que, pour une accession au pacte de famille, il n'en était pas question sûrement, mais qu'il était à croire que la cour de Madrid se sera stipulée de ne pas voir entrer le Portugal dans les vues de l'Angleterre, si celle-ci allait en avoir de contraires aux cours de Bourbon.......

Paris, 7 décembre 1777.

..... Il (le comte de Maurepas) répéta ce qu'il m'avait dit précédemment, que le rétablissement de la marine de France et d'Espagne lui paraissait le plus grand avantage qu'on avait tiré de cette époque, et que les événements devaient prescrire la conduite ultérieure. Je crus devoir le caresser, comme toujours, par des assurances de l'applaudissement dont Votre Majesté honorait la conduite publique du comte de Maurepas, et répéter aussi que Votre Majesté se plairait dans tous les avantages que la France pourrait gagner dans une prochaine crise. Il répliqua qu'il avait écouté cette répétition avec la plus grande satisfaction, et qu'il se ferait toujours un soin bien cher de cultiver de plus en plus les bonnes dispositions entre les deux cours. Depuis cette conversation, Sire, nous sont venues les grandes nouvelles d'Amérique,

[1] Les différends entre l'Espagne et le Portugal au sujet de la possession de la rive orientale de l'estuaire de la Plata venaient d'être aplanis par un arrangement qui laissait aux Portugais la ville et le territoire de *Colonia do Sacramento.*

mandées ci-dessous en clair. Je suis impatient de voir les comtes de Maurepas et de Vergennes. On m'assure que, par commencer par Sa Majesté Très-Chrétienne même, la joie a été des plus sensibles sur toutes les physionomies.......

Le comte de Maltzan au roi Frédéric.

Londres, 12 décembre 1777.

..... Il semble que, dans l'époque qui peut-être est la plus intéressante que l'Angleterre ait jamais eue, le destin l'a privée et de ministres et de généraux. Jusqu'ici les uns et les autres ne se sont occupés qu'à faire des bévues, et à les réparer tant bien que mal. Les apparences étaient bien fortes pour un changement d'administration; cependant, depuis le dernier entretien que Sa Majesté Britannique a eu avec les lords North et Germain, le roi paraît déterminé à les soutenir. Pour en donner une preuve plus éclatante, Sa Majesté Britannique vient de congédier le peu d'amis du duc de Grafton qui étaient restés en place depuis sa retraite. Cependant, quoique l'on parle de faire tous les efforts pour se mettre en état de faire la guerre avec succès, que l'on va lever des troupes ici, et qu'un acte pour employer des catholiques sera proposé en Irlande, et que l'on a conclu un traité avec le duc de Saxe-Gotha, ce nonobstant, Votre Majesté peut être persuadée que le ministère britannique, convaincu de ne pas être en état de réduire les Colonies, ne s'occupe que de composer[1] les différences; et le lord North déclara ces jours-ci, à la Chambre des Communes, que, dès qu'elle prendrait séance, au mois de février, il proposerait un plan d'accommodement que la Chambre serait la maîtresse d'approuver ou de rejeter; que si aucun membre de l'opposition qui, par ses connexions avec quelques délégués des Colonies, voulût l'assister ou suggérer des conditions acceptables, il serait toujours prêt à s'y conformer.......

[1] *Composer* pour *arranger*.

M. de Schulenbourg au roi Frédéric.

15 décembre 1777.

J'ai l'honneur de présenter humblement à Votre Majesté la traduction d'une nouvelle relation que l'agent américain Arthur Lee m'a fait parvenir de Paris, en date du 4 décembre, touchant la reddition de l'armée du général Burgoyne et la dernière bataille entre les généraux Howe et Washington.

Ici, Arthur Lee, écrivant de Paris, en date du 8 décembre 1777, transcrivait le bulletin de la capitulation de Burgoyne[1]. Il ajoutait :

Si Sa Majesté Prussienne voulait reconnaître publiquement l'indépendance des États-Unis, cette mesure donnerait de la dignité à notre cause, et lui vaudrait sa reconnaissance par d'autres puissances.

Le roi renvoie le mémoire, en ajoutant, de sa main, la note marginale :

Ceci est fort beau, mais il faut lui dire que j'attends à reconnaître l'indépendance des Américains lorsque la France en aura fait autant.

Le roi Frédéric à M. de Goltz.

Potsdam, 15 décembre 1777.

. . . .

Je ne saurais vous dissimuler que la confidence du comte de Maurepas au sujet des armements maritimes des cours de Bourbon m'a un peu surpris, et que je n'aurais jamais présumé à ces dernières tant de considération pour l'Angleterre que de tenir qu'il avait fallu profiter de ce moment pour se donner une marine respectable, que sans guerre l'Angleterre n'aurait jamais soufferte. Il me semble pourtant qu'un État souverain est maître de faire dans son pays tels arrangements qu'il juge convenables. C'est au moins un principe généralement établi, et je n'aurais jamais supposé

[1] A Saratoga, dans l'État actuel de New-York.

à la France tant de pusillanimité de le mettre en pratique.

. . . .

M. de Schulenbourg à Arthur Lee.

Berlin, 18 décembre 1777.

..... Je puis vous assurer, Monsieur, que Sa Majesté ne sera pas la dernière puissance qui reconnaîtra l'indépendance des Américains; mais vous sentirez vous-même qu'il n'est pas naturel que ce soit elle qui commence, et qu'il faut qu'au moins la France, dont les intérêts de politique et de commerce sont plus immédiatement liés avec les vôtres, en donne l'exemple.

M. de Goltz au roi Frédéric.

Paris, 18 décembre 1777.

. . . .

Un autre point de mes conversations était l'Amérique. Dans celle avec le comte de Maurepas, il ne me dissimula pas la crise où les nouvelles d'Amérique jetaient le ministère anglais; un changement dans ce dernier pouvant être prochain, la rupture entre l'Angleterre et les cours de Bourbon pouvait l'être de même.

Il me demanda si, sur les connaissances sans doute qu'avait Votre Majesté de l'état actuel des forces des trois cours, elle ne croyait pas que celles de Bourbon devaient aussi peu éviter la rupture que la désirer. Je répétai au comte de Maurepas la galanterie faite plus d'une fois des assurances, combien Votre Majesté applaudissait à ses soins et à sa conduite. Le comte de Maurepas répéta que la toile serait levée sans doute incessamment; à quoi je crus pouvoir répliquer en conséquence de ce que Votre Majesté m'a daigné mander précédemment, que les succès que la France

pourrait se procurer dans ce moment seraient fort agréables à Votre Majesté. Le ministre me répliqua que cette assurance lui était chère et fort intéressante.

Le comte de Vergennes me parla dans les mêmes termes à peu près, et, sur ce que je lui communiquai au sujet des Hanovriens destinés à passer en Irlande, me confia être presque assuré que ce n'était plus le projet de la cour de Londres de tant éloigner ses troupes dans ce moment.

. . . .

Le sieur de Sandoz Rollin au roi Frédéric.

Paris, 21 décembre 1777.

. . . .

Depuis l'échec que les armes anglaises ont reçu en Amérique, la nation française demande et désire la guerre avec ardeur, moins peut-être par animosité contre l'Angleterre que par des espérances de commerce et de fortune.

. . . .

Le roi Frédéric à M. de Goltz.

Berlin, 22 décembre 1777.

. . . .

Quant aux troupes d'Anspach et de Zerbst, je me suis borné à leur défendre le passage par mes États. Mais, pour ce qui est des vaisseaux qu'on prétend que j'avais fait passer en Amérique, c'est un conte fait à plaisir. En effet, le commerce maritime de mes États ne s'étend pas au-delà de la Hollande, de la France, de l'Espagne et du Portugal. Celui de l'Amérique est accompagné de trop de risques et de hasards pour l'entreprendre, et mes négociants trouvent bien plus leur compte à se borner au premier.

Au reste, il est toujours bon que Sa Majesté Très-Chrétienne ait senti personnellement l'indécence des propos de

l'Angleterre contre les Français ; et je gagerais, cent contre un, qu'en cas qu'une rupture entre ces deux couronnes éclatât l'année prochaine, la France pourrait s'en promettre de grands avantages.

. . . .

Le roi Frédéric au comte de Maltzan, à Londres.

Berlin, 22 décembre 1777.

. . . .

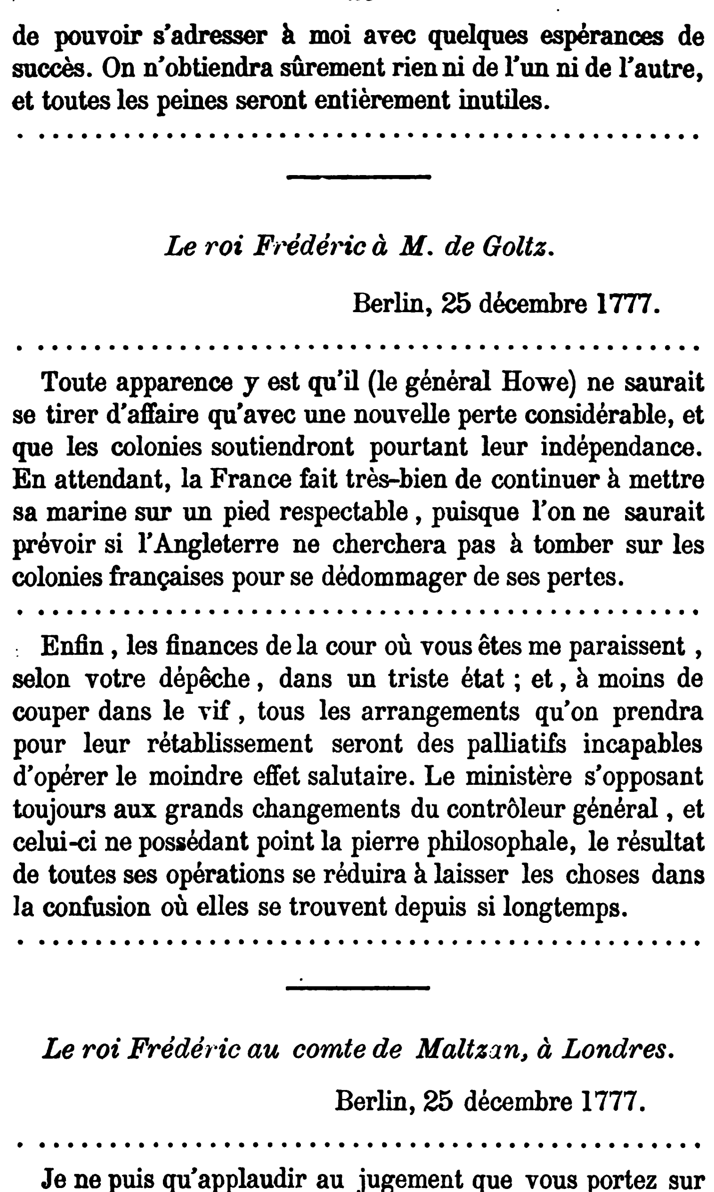
Les débats dans le Parlement, dont j'ai vu la suite dans votre dépêche du 9, ne vont pas, ce me semble, assez à la source du mal. L'Angleterre a toujours fait une lourde faute de s'engager dans une guerre avec ses colonies. L'illusion de pouvoir les subjuguer par un corps de vingt mille hommes y est survenue, et la résolution qu'elle a prise d'éparpiller ses différents corps pour conserver Québec a fait manquer le succès de ses entreprises. En embrassant trop d'objets à la fois, il est impossible de réussir. Je suis donc de l'avis du lord Chatham, qu'il faut attribuer les malheurs que l'Angleterre vient d'éprouver à l'ignorance, la témérité et l'incapacité du ministère actuel.

Berlin, 22 décembre 1777.

. . . .

Ce sera avec toute l'indifférence possible que je regarderai les suites de cette scène tragique. Quand même un changement de ministère en serait la première, l'esprit de Bute y présidera ni plus ni moins, de sorte que les torys y soutiendront toujours une supériorité sur les whigs, et le parti de Bute y dominera.

Ce que je trouve en attendant fort plaisant, c'est l'idée dont on paraît se bercer d'un secours en troupes et en vaisseaux de la part de la Russie, et qu'on peut même se flatter



de pouvoir s'adresser à moi avec quelques espérances de succès. On n'obtiendra sûrement rien ni de l'un ni de l'autre, et toutes les peines seront entièrement inutiles.

. . . .

Le roi Frédéric à M. de Goltz.

Berlin, 25 décembre 1777.

. . . .

Toute apparence y est qu'il (le général Howe) ne saurait se tirer d'affaire qu'avec une nouvelle perte considérable, et que les colonies soutiendront pourtant leur indépendance. En attendant, la France fait très-bien de continuer à mettre sa marine sur un pied respectable, puisque l'on ne saurait prévoir si l'Angleterre ne cherchera pas à tomber sur les colonies françaises pour se dédommager de ses pertes.

. . . .

Enfin, les finances de la cour où vous êtes me paraissent, selon votre dépêche, dans un triste état ; et, à moins de couper dans le vif, tous les arrangements qu'on prendra pour leur rétablissement seront des palliatifs incapables d'opérer le moindre effet salutaire. Le ministère s'opposant toujours aux grands changements du contrôleur général, et celui-ci ne possédant point la pierre philosophale, le résultat de toutes ses opérations se réduira à laisser les choses dans la confusion où elles se trouvent depuis si longtemps.

. . . .

Le roi Frédéric au comte de Maltzan, à Londres.

Berlin, 25 décembre 1777.

. . . .

Je ne puis qu'applaudir au jugement que vous portez sur les affaires britanniques dans votre dépêche du 12. La pre-

mière source de leur dépérissement est sans doute à chercher dans les principes actuels de son gouvernement. Il ne faut qu'être un tant soit peu versé dans l'histoire britannique pour s'apercevoir que le gouvernement actuel s'en écarte souverainement, et que tous les efforts de Sa Majesté Britannique ne tendent qu'à parvenir au despotisme. C'est aussi uniquement aux principes des torys qu'on doit attribuer la présente guerre avec les Colonies ; et le roi verra maintenant que ce n'est pas l'affaire des ministres, mais des bons militaires expérimentés, à dresser des plans d'opérations. En effet, à chaque département ses soins, et la barque se conduira bien. Les dispositions militaires n'appartiennent pas à des ministres : ils n'y entendent rien, et c'est plutôt de bons généraux qu'il aurait fallu consulter. Les secours que ces mêmes ministres ont dessein d'envoyer en Amérique ne me paraissent pas non plus suffisants pour y changer la face des affaires. Les obstacles seuls qu'ils rencontreront pour ramasser les troupes qu'ils ont en vue les réduiront même à bien peu de chose. La levée de quelques régiments catholiques en Irlande ne surpassera guère cinq mille hommes, et, en y ajoutant un bataillon de Gotha, tout ce corps ne fera que tout au plus six à sept mille hommes.

. . . .

Le roi Frédéric au comte de Maltzan, à Londres.

Berlin, 25 décembre 1777.

. . . .

L'indépendance des Colonies sera toujours la condition *sine qua non*. Quoi qu'il en soit, on doit s'attendre à tout de la part du ministère britannique actuel. Entièrement dévoué et esclave du roi, Sa Majesté Britannique en fera tout ce qu'elle en voudra. Sans amour pour la patrie, il ne fera que des démarches fausses et diamétralement opposées à ses véritables intérêts, et ce sera le premier pas vers le préci-

pice, et la décadence entière dont la Constitution britannique est menacée.

. . . .

M. de Goltz au roi Frédéric.

Paris, 28 décembre 1777.

. . . .

On croit savoir ici que l'Angleterre a échoué dans une négociation en Danemark, où il s'agissait, en cas de guerre avec les cours de Bourbon, de s'assurer de sept mille matelots et de huit vaisseaux de ligne.

. . . .

Le roi Frédéric à M. de Goltz.

Berlin, 12 janvier 1778.

. . . .

Je m'empresse à venir au principal objet de cette dépêche : c'est la mort inopinée de l'Électeur de Bavière.

. . . .

Post-scriptum de la main propre du roi :

Ne soyez qu'yeux et oreilles, et débrouillez bien le fond des choses, car voici le moment où aucun voile ne doit tenir.

. . . .

Le baron de Schulenbourg à Arthur Lee.

Berlin, 16 janvier 1778.

. . . .

Comme les événements de cette guerre deviennent de jour en jour plus intéressants, je vous prie de nouveau, Monsieur,

de bien vouloir me communiquer régulièrement les avis qui vous parviendront. Le roi y prend toujours beaucoup de part ; Sa Majesté souhaite que vos généreux efforts soient suivis d'un plein succès, et, comme je vous l'ai déjà marqué dans ma lettre du 15 décembre, elle ne balancera pas à reconnaître votre indépendance dès que la France, qui se trouve plus directement intéressée à l'issue de cette contestation, en donnera l'exemple. Sa Majesté ne ferait aussi point de difficulté de recevoir vos vaisseaux dans ses ports, si ce n'est que, n'ayant point de flotte pour venger les affronts qu'on pourrait y faire à vos vaisseaux, le port d'Embden, quelque beau et sûr qu'il soit d'ailleurs, n'ayant pas même de fort pour le défendre, elle ne veut pas s'exposer à ce désagrément [1].

Le roi Frédéric à M. de Goltz.

Berlin, 22 janvier 1778.

. . . .

Quant aux affaires de l'Angleterre avec ses colonies, elles disparaissent dans ce moment-ci devant mes yeux. Tout ce que je puis vous dire, c'est que le roi d'Angleterre sollicite plus que jamais de faire une alliance avec moi. Mais le ministère de Versailles peut être très-assuré que toutes ses peines seront infructueuses et à pure perte, tant les intérêts de l'État que mes vues tournent d'un autre côté.

Post-scriptum de la main propre du roi :

Voilà de l'étoffe, votre réponse débrouillera ce chaos d'affaires [2].

[1] Embden, dans la principauté d'Ost-Frise, était le port unique de la monarchie prussienne sur la mer du Nord.

[2] Il s'agit des complications que la mort de l'Électeur de Bavière produisait dans l'Empire.

Le roi Frédéric à M. de Goltz.

Potsdam, 9 février 1778.

. . . .

Aussi pouvez-vous dire tout uniment au ministère de Versailles que la conservation de la paix m'était, à la vérité, tout aussi chère et précieuse qu'à lui, mais que, comme dans les cas présents il ne s'agissait pas de moins que de conserver la liberté et les constitutions de tout le corps germanique, je remplirais mal les devoirs d'un électeur et d'un des premiers boulevards de celles-ci, si je voulais acquiescer au despotisme de l'Autriche, et que, bien loin de me rendre coupable de pareille faiblesse, je préférerais toujours la guerre à la paix, pour les soutenir, au cas que cette maison ne voulût pas se désister de bonne grâce de ses violences, usurpations, et démordre de ses injustes prétentions.

. . . .

Post-scriptum (de la main propre du roi) *à la dépêche au comte de Goltz.*

Potsdam, 11 février 1778.

C'est ici le moment de vous évertuer de toute force. Il faut que les sourds entendent, que les aveugles voient et que les léthargiques ressuscitent [1].

. . . .

[1] L'empereur Joseph voulait annexer la Bavière à sa couronne, comme un fief dévolu au suzerain faute de succession légitime. Le roi de Prusse soutenait, au nom du droit public, les prétentions de l'Électeur palatin à cet héritage.

Le roi Frédéric à M. de Goltz.

Potsdam, 27 février 1778.

. . . .

Post-scriptum de la main propre du roi :

Je dois ajouter à ceci une circonstance qui n'est pas à mépriser. Les Autrichiens assiégent la Diète de l'Empire à Ratisbonne par leurs troupes qui l'entourent. Ils veulent ouvertement subjuguer l'Empire, abolir les constitutions, tyranniser la liberté des voix et établir leur pouvoir absolu et illimité sur les ruines de l'ancien gouvernement. Tolérera qui voudra de pareilles violences ; mais tant que mes yeux seront ouverts, je suis bien résolu de m'y opposer, et il est impossible que quiconque est bon Français pense différemment de moi sur ce sujet. Il en est de la conduite des Autrichiens comme des arguments : si vous leur passez la majeure, vous êtes obligé de souscrire aux conclusions.

. . . .

Potsdam, 22 mars 1778.

. . . .

Post-scriptum de la main propre du roi :

Les Saxons craignent d'être envahis et réclament mon secours. Les Autrichiens établissent des magasins à Saatz [1], sur les confins de la Saxe, de sorte qu'avant d'avoir la réponse de Vienne, nous en serons probablement déjà aux prises avec les Autrichiens. Vous pouvez insinuer en substance à ces ministres [2] ce que je viens de vous écrire. J'admire leur apathie, mais je serais perdu à coup sûr si je les imitais.

. . . .

[1] En Bohême.
[2] C'est-à-dire les ministres du roi de France.

M. de Goltz au roi Frédéric.

Paris, 19 février 1779.

. . . .

N'ayant rien à ajouter en affaires essentielles, Votre Majesté me permettra d'oser parler de l'intérieur de la cour. Soit par sentiment personnel, soit par les conseils de la cour de Vienne, la reine a pour son époux beaucoup plus de suite d'attention que Sa Majesté n'en avait avant ses couches. Je soupçonne que c'est pour engager le roi à lui procurer un fils, objet si intéressant pour cette princesse. Le roi, touché des caresses de son épouse, commence même à prendre ses goûts, au point qu'après n'avoir jamais été depuis son règne au bal de l'Opéra de Paris, Leurs Majestés y ont été dimanche et sont venues et retournées tête à tête. Je ne manquerai pas d'attention sans doute pour observer le degré de confiance que ce rapprochement de la reine pourra produire. Dans ce moment-ci, je crois que rien n'est à craindre encore, tant parce que la jeunesse de la reine et son goût pour les plaisirs ne lui font prendre part à la politique de la cour de Vienne que quand cette dernière la tourmente à l'excès, tant aussi parce que certainement le comte de Maurepas veillera à ce que la sensibilité de son maître n'influe pas dans les affaires générales. Mais ces considérations ne m'endormiront pas.

. . . .

Paris, 29 mars 1779.

. . . .

Le ministre de la marine demande neuf millions par mois. Le sieur Necker n'a pas d'argent, et pense de se retirer à la création d'un nouvel impôt, du troisième vingtième [1], que la

[1] L'impôt était d'un dixième sur les revenus; on proposait de l'augmenter d'une moitié.

cour lui enseigne comme moyen. Il s'y refuse, tant parce qu'il sent bien que, le moment après que l'impôt serait mis, le Parlement le chasserait.

. . . .

Le roi Frédéric à M. de Goltz.

Breslau, 16 avril 1779.

. . . .

Les soins de la France pour amener les choses à ce but [1] me seront toujours présents à l'esprit, et j'embrasserai certainement avec plaisir les occasions où je pourrai lui donner des preuves de ma gratitude.

. . . .

Breslau, 16 avril 1779.

. . . .

Je veux bien ne pas vous laisser ignorer, à cette occasion, que mon idée principale est de former une alliance, s'il est possible avec le temps, entre moi, la Russie et la France, et de faire en sorte ce qui dépendra de moi pour engager ces deux puissances à vivre en bonne intelligence et harmonie.

. . . .

M. de Goltz au roi Frédéric.

Paris, 19 avril 1779.

. . . .

J'ose vous assurer, Sire, que c'est le vœu public [2] d'ici depuis longtemps. Très-facile à se dégoûter aux premiers

[1] La pacification de l'Empire par la satisfaction à donner à l'Électeur palatin.

[2] La conclusion d'une paix avec l'Angleterre.

échecs, la nation désire la paix ; ce désir, d'ailleurs, paraît être motivé par les pertes énormes que fait le commerce. Désirant la paix, ce même public estime Votre Majesté la puissance la plus capable d'en être médiateur, tant par l'intérêt qu'il vous croit, Sire, de ne pas voir la France trop embarrassée, tant par la position du pays de Hanovre et de la gêne que cette dernière fait à Sa Majesté Britannique. Mais, indépendamment de ces considérations-là, on croit ici que si la France a recours à un médiateur, elle doit choisir le plus respecté entre les monarques. Si je ne savais combien peu Votre Majesté permet qu'on lui parle d'elle, je ne finirais pas sur les acclamations de toutes les classes sur la conduite de Votre Majesté dans l'affaire de Bavière. Quoique avec peine, je m'arrête, sur ce point, pour rappeler que, ces jours-ci, le duc de Nivernais, me parlant de la prochaine paix en Allemagne, ajouta que Votre Majesté ne devait pas s'en tenir à faire cette seule paix-là.

. . . .

Le roi Frédéric à M. de Goltz.

Breslau, 22 mai 1779.

. . . .

La conclusion du traité de paix [1] qui a eu lieu, et qui vient de rendre le repos et la tranquillité à l'Allemagne, m'ôte matière à vous entretenir des affaires de nos contrées. Il ne me reste qu'à vous enjoindre d'assurer dans toutes les occasions le ministère français de mon empressement à complaire à mon tour à Sa Majesté Très-Chrétienne dans tout ce dont je serai capable, et du plaisir que j'aurai à témoigner à toute

[1] Par la paix signée à Teschen en Silésie, au mois de mai 1779, l'empereur reconnaissait l'Électeur palatin comme successeur légitime du duché de Bavière, sauf le cercle de l'Inn-Viertel qui serait annexé à la Haute Autriche.

rencontre ma gratitude des procédés honnêtes de la France à mon égard dans cette occasion-ci.

. . . .

M. de Goltz au roi Frédéric.

Paris, 24 mai 1779.

SIRE,

. . . .

C'est le 21 au soir qu'est arrivé le courrier extraordinaire du baron de Breteuil, avec la nouvelle de la signature de la paix de Teschen. Le comte de Vergennes eut l'attention de m'en avertir le moment après. Le lendemain matin, avant d'aller l'en remercier à Versailles, je me rendis chez le comte de Maurepas qui se trouvait pour deux jours à Paris. Ces ministres reçurent mes félicitations avec la plus grande sensibilité, ainsi que surtout les répétitions que je crus devoir faire de la justice que rend Votre Majesté aux soins infatigables qu'ils se sont donnés durant toute cette négociation.

. . . .

M. de Goltz au roi Frédéric.

Paris, 24 mai 1779.

. . . .

Je me tournai vers les affaires entre la France et l'Angleterre, et lui [1] réiterai toutes les choses obligeantes et amicales que Votre Majesté m'a permis de lui dire sur les vœux qu'elle fait pour un prompt arrangement à la satisfaction de la France. Le comte de Maurepas y répondit dans les termes les plus touchants de la reconnaissance du roi son maître,

[1] Au comte de Maurepas.

mais se contenta toutefois de termes généraux au sujet de la situation présente des affaires avec l'Angleterre. Il termina la conversation par de nouvelles protestations de sa joie d'avoir gagné l'applaudissement de Votre Majesté dans l'affaire de Bavière. Le comte de Vergennes me parla dans les mêmes termes ; pourtant, au sujet de la lenteur si extrême des Espagnols à se déclarer, sa réserve, d'ailleurs si grande, lui permit cette fois-ci de me dire que j'avais bien raison de trouver cette lenteur peu convenable aux intérêts politiques de l'Espagne même.

. . . .

Le roi Frédéric à M. de Goltz.

Potsdam, 17 juin 1779.

. . . .

Je crois pouvoir pronostiquer à la dernière (la France) une heureuse issue de cette guerre. Quoique de cette façon ma médiation lui devienne très-inutile, il est cependant des conjonctures où je pourrais bien être à même de lui rendre de très-bons services. Tel serait surtout le cas, si jamais l'Italie devenait le théâtre d'une guerre, puisqu'alors elle pourrait bien avoir besoin de nous.

. . . .

M. de Goltz au roi Frédéric.

Paris, 28 juin 1779.

. . . .

Quant au manifeste de l'Espagne, Votre Majesté aura daigné y voir que la cour de Madrid n'y fait aucune mention, comme motif de sa rupture, ni du pacte de famille, ni de la cause des Américains, mais qu'elle semble faire la guerre

pour son propre compte. On sent aussi le motif de Sa Majesté Catholique, qui conserve ainsi la liberté dans ses mouvements, tant militaires que politiques.

. . . .

M. de Goltz au roi Frédéric.

Paris, 24 juillet 1779.

. . . .

Votre Majesté daignera croire que, sans toutefois infirmer le mérite de la cour de Pétersbourg vis-à-vis de la France, en ne pas écoutant les propositions britanniques, j'eus grand soin pourtant d'insinuer à ces deux ministres combien les sentiments amicaux de Votre Majesté pour la France influaient sur la conduite de l'impératrice de Russie.

. . . .

Le roi Frédéric à M. de Goltz.

Potsdam, 19 août 1779.

. . . .

J'ai lu et relu trois fois votre dépêche du 9 sans avoir pu me faire une juste idée de son contenu. Votre style est trop confus et entortillé pour instruire ; il conviendrait parfaitement à ces traités qu'on ne fait que par forme, sans penser à en remplir les conditions. Tout ce que j'ai pu inférer de votre verbiage, c'est que vous n'avez pas été en conférence avec les ministres ; que la France a décliné la médiation autrichienne, et qu'à la fin la combinaison des flottes de Bourbon a eu lieu. Tous ces trois articles n'exigeaient pas tant de prolixité, et deux lignes auraient suffi pour m'apprendre ce qu'il m'importe d'en savoir. Mais vous passez entièrement sous silence le point essentiel, sur lequel vous ne sauriez jamais trop revenir : c'est d'approfondir si, à la

mort de l'impératrice-reine, la France serait disposée à changer de système et à adopter d'autres sentiments dans sa politique. Des objets de cette nature méritent toute mon attention, et vous ne négligerez jamais d'y prêter la vôtre.

. . . .

Le roi Frédéric à M. de Goltz.

Potsdam, 28 octobre 1779.

. . . .

Quant à la Russie, il ne paraît pas qu'on y pense déjà au départ du prince Repnin. Cela n'empêche cependant nullement que vous ne manquerez d'assurer positivement le ministère de Versailles que cette cour persiste dans ses favorables dispositions pour la France, et qu'elle est bien éloignée d'avoir la moindre inclination d'assister l'Angleterre. Elle regarde, au contraire, comme une chose très-indifférente pour l'Europe que les Américains restent indépendants de la mère-patrie.

. . . .

Potsdam, 27 mars 1780.

. . . .

C'est à mon grand regret que j'observe, tant par votre dépêche du 17 que par d'autres lettres, que les opérations maritimes de France vont si mal. Je ne saurais cependant l'attribuer qu'à deux vices qui se manifestent de plus en plus dans la marine de cette couronne. Les amiraux et officiers de vaisseaux ne connaissent en partie pas bien leur métier, et, d'un autre côté, le défaut de subordination y contribue également. D'ailleurs, comment peut-on prétendre qu'un lieutenant de police [1] ne fasse pas de lourdes fautes dans la

[1] M. de Sartines avait passé du poste de lieutenant de police de Paris à celui de ministre de la marine.

direction de la marine, dont il ne connaît peut-être pas seulement les premiers éléments? Sans y avoir fait son apprentissage, comment est-il possible qu'on entende gouverner un département aussi difficile? Tous les débuts, dans les différentes branches du gouvernement français, paraissent même indiquer un certain dérangement, et je souhaite, plus que jusqu'ici au moins je ne saurais m'en flatter, que la cour où vous êtes ait à l'avenir plus de succès dans sa guerre maritime. En attendant, je vous confirme l'association de la Russie, de la Suède, du Danemark et de la Hollande, pour protéger leur commerce, dont je vous ai si prévenu dans mes derniers ordres. Je me félicite d'avoir porté les choses en Russie jusqu'à ce point. Cette association fera en Angleterre une d'autant plus forte sensation, qu'elle gênera furieusement ses pirateries, dans lesquelles elle a véritablement excellé, et il lui faudra bien les modérer ou courir risque de se brouiller avec toutes les puissances commerçantes. Comme je vous ai déjà ordonné de porter cette association à la connaissance du ministère de Versailles, qui ne saurait que lui faire un très-grand plaisir, vous n'oublierez pas de lui en faire part, en ajoutant que, dans de pareilles conjonctures, il était bien nécessaire que l'Espagne rendît à la Russie les vaisseaux enlevés ou arrêtés, et que d'ailleurs je ne discontinuerais point de m'employer dans toutes les occasions possibles pour avancer les intérêts de la cour où vous êtes.

. . . .

M. de Goltz au roi Frédéric.

Paris, 27 mars 1780.

. . . .

Le comte de Maurepas étant ici pour une couple de jours, j'ai pu exécuter le contenu de l'ordre du 14 au moment même de sa réception. Après avoir vivement réitéré ses

remerciements sur la continuation de l'amitié si essentielle de Votre Majesté pour Sa Majesté Très-Chrétienne, il ne dissimula pas sa surprise de ce que l'impératrice de Russie avait donné cet ordre d'un armement, sans attendre que l'Espagne eût refusé la satisfaction convenable.

. . . .

Quant au fait même, qui déplaît si fort à cette souveraine, la cour de Versailles en avait déjà connaissance par son ambassadeur à Madrid. Le comte de Maurepas me confia que, sans perdre un moment, on avait demandé d'ici au cabinet d'Espagne de se presser à donner satisfaction à l'impératrice de Russie, et que cette demande serait réitérée dans l'instant sur ce que Votre Majesté m'avait permis de communiquer ici. Il avoua qu'à l'occasion du blocus de Gibraltar, la cour de Madrid ménageait bien mal toutes les nations commerçantes.

. . . .

Le comte de Maurepas avoua que je n'avais que trop raison, que l'Espagne allait toujours son chemin pour son compte, souvent le calculant mal; que jamais elle ne regardait ni derrière ni à côté d'elle.

. . . .

Avant de nous séparer, le comte de Maurepas me pria de conférer avec le comte de Vergennes sur l'affaire de la Russie. Déjà, avant d'arriver chez le principal ministre, j'avais prévenu le comte de Vergennes sur un entretien; je m'y rends aujourd'hui, et j'aurai l'honneur d'en rapporter très-humblement le résultat au prochain rapport ordinaire.

. . . .

M. de Goltz au roi Frédéric.

Paris, 30 mars 1780.

. . . .

Conformément à mon très-humble dernier rapport, j'ai

conféré le même jour avec le comte de Vergennes, ainsi que je l'avais fait la veille avec le comte de Maurepas à Paris. Dans le court intervalle entre ces deux conférences, le rapport du chevalier de Corberon était arrivé, relativement à la peine ressentie par l'impératrice de Russie, sur la saisie faite par l'Espagne d'un bâtiment marchand russe. Quant au fond du fait, mais surtout quant à la reconnaissance la plus vive pour cette nouvelle preuve des sentiments de Votre Majesté pour la France, j'ai trouvé ces deux ministres absolument d'un sentiment. Le comte de Vergennes, pourtant, entra avec moi dans quelques détails de plus que je n'avais pu le faire avec le principal ministre.

. . . .

Il me confia, sous le sceau du secret, la principale cause de l'échec de Don Langara [1] qui aurait pu s'en aller à temps, et éviter le combat, si la manœuvre de ses vaisseaux n'avait été très-affaiblie par l'absence d'une grande partie des équipages, employés à visiter et à saisir des bâtiments marchands. Comme je crois ne pouvoir trop remplir l'esprit du ministère de Versailles de la nécessité de diminuer l'activité des rapports du chevalier Harris [2] à Pétersbourg, je revins encore plusieurs fois à la charge à ce sujet. Le comte de Vergennes me répéta combien la France avait à se louer des procédés de Votre Majesté.

. . . .

Le roi Frédéric à M. de Goltz.

Potsdam, 30 mars 1780.

. . . .

En attendant, l'on ne saurait disconvenir qu'il y a bien du

[1] Amiral de la flotte d'Espagne, vaincu dans un premier engagement avec les Anglais.

[2] Ministre d'Angleterre à Saint-Pétersbourg.

défectueux dans les arrangements de la cour où vous êtes. On dirait presque que les différents départements sont dans une espèce d'apathie. Ce n'est que le sieur Necker seul qui montre de l'activité et qui entend son métier, et il est très-certain que les affaires de France ne sauraient que souffrir infiniment de cette léthargie. Tout dépend maintenant de la manière dont la chance tournera et quelle puissance sera favorisée par les armes. Jusqu'ici les aspects ne sont guère pour la France; mais cela peut changer du jour au lendemain, et le hasard peut amener des événements qui la feront remonter sur l'eau et faire paroli à sa rivale. Il s'agit surtout que l'Espagne adoucisse la Russie par une satisfaction complète au sujet du vaisseau pris[1], afin que l'association des puissances maritimes du Nord puisse avoir les succès que, pour l'avantage de la France, j'en attends et je désire.

. . . .

Le roi Frédéric à M. de Goltz.

Potsdam, 3 avril 1780.

. . . .

En effet, tout dépend du parti que l'Espagne prendra à cet égard. Si elle se prête de bonne grâce à la satisfaction demandée, elle fera la meilleure sensation en Russie ; si au contraire elle la refuse, je ne réponds pas des mauvaises suites qui en pourront résulter.

. . . .

Au reste, à en juger sur mes lettres de Londres, l'état des choses en Amérique prend une face bien défavorable pour la France, et on dirait presque que l'Angleterre y reprend et soutient une supériorité assez décidée.

. . . .

[1] Il s'agit d'un bâtiment russe chargé de blé et qu'un croiseur espagnol avait capturé dans les eaux de Cadix.

M. de Goltz au roi Frédéric.

Paris, 28 avril 1780.

. . . .

Votre Majesté daigne réitérer son désir de voir l'Espagne satisfaire la Russie au sujet des prises. Mes très-humbles précédents rapports annonçaient la chaleur avec laquelle le ministère de cette cour s'employait à cet égard, et que mes conférences avec lui ont occasionné l'expédition de plusieurs courriers à Madrid. Mardi, le comte de Vergennes m'a fait part des bonnes nouvelles reçues de Madrid à ce sujet. Les prises russes ont été rendues, même le *Saint-Nicolas*, dont pourtant les papiers se sont trouvés fort irréguliers, et jugé ainsi bonne prise par l'amirauté de Cadix. Le comte de Vergennes ajoutait que ces restitutions ont été faites à Madrid avant l'arrivée de la déclaration russe relativement à la protection du commerce; qu'ainsi Sa Majesté Catholique n'avait consulté que son désir d'être agréable à l'impératrice de Russie, et donner une nouvelle marque de ses sentiments d'amitié et d'estime pour cette souveraine. Déjà, avant-hier, le comte de Vergennes a expédié un exprès pour Saint-Pétersbourg, en lui faisant faire la plus grande diligence. Il ajouta qu'il espérait que Votre Majesté croirait à la satisfaction qu'il ressentait d'avoir réussi dans une affaire à laquelle, Sire, vous aviez pris intérêt. Je l'assurai de celui que Votre Majesté prendrait toujours à tout ce qui pourrait entretenir la plus parfaite intelligence entre son alliée la Russie et les cours de Bourbon.

. . . .

M. de Goltz au roi Frédéric.

Paris, 1er mai 1780.

. . . .

Je crois ne pas avoir besoin d'ajouter combien ce que le ministre des finances a déjà changé, et ce qu'il prépare encore, donne de la fermentation. Il faut rendre la justice à Sa Majesté qu'elle appuie le sieur Necker avec la plus grande fermeté, après que le comte de Maurepas est une fois parvenu à donner au roi de la confiance dans ce ministre des finances. Cette fermeté est telle que, dans la réduction des receveurs généraux de finances, elle a surpassé le désir du principal ministre....... Je suis entré dans ces détails en très-humble réponse au sus-accusé très-gracieux ordre immédiat. D'ailleurs, je sais bien que cela ne fera point le tableau général des moyens, ce qui seul intéresse Votre Majesté, et que j'espère parvenir à donner, quoique je ne me dissimule pas les difficultés, vu la complication de la machine même et l'intérêt du gouvernement à la couvrir d'un voile [1].

. . . .

Paris, 15 mai 1780.

. . . .

J'ose assurer Votre Majesté que d'ailleurs cette princesse (la reine) ne s'occupe pas de la politique ; mais, plus que par le passé encore, elle se dévoue aux amusements de la société, en quoi elle répond à son propre penchant et au désir du roi, et surtout aux vœux du ministère actuel. Lorsque, dans l'affaire de Bavière, la reine se donna tant de mouvement pour entraîner la France en faveur de l'Autriche,

[1] Le roi aurait voulu connaître le chiffre exact de la recette et de la dépense. Le célèbre *compte rendu* de Necker put, l'année suivante, satisfaire à ce désir. A. C.

ce n'était que par l'impulsion que lui donnaient les sollicitations réitérées de Vienne [1].

. . . .

M. de Goltz au roi Frédéric.

Paris, 22 mai 1780.

. . . .

Votre Majesté sent bien, mieux encore que je ne puis le dire, à quel point cette conduite de la cour de Vienne éclairera celle-ci sur ce qu'elle doit attendre un jour de l'empereur. Si Sa Majesté Très-Chrétienne persiste dans les principes de son ministère actuel, on peut regarder la conduite présente de l'Autriche comme l'avant-coureur du retour à l'ancien système politique, et le tombeau du traité de Versailles.

. . . .

Le roi Frédéric à M. de Goltz.

Potsdam, 22 juin 1780.

. . . .

Il s'agit donc de bien approfondir le degré du crédit de la reine et de son influence sur les dispositions de ce minis-

[1] Sur les instances réitérées de l'impératrice-reine sa mère, Marie-Antoinette avait, en 1778, fait usage de tout son crédit, afin d'engager Louis XVI dans une alliance offensive et défensive avec l'empereur Joseph II, contre le roi de Prusse et l'Électeur palatin qui revendiquait la succession de l'Électeur de Bavière, mort le dernier de sa branche, mais non pas de sa maison. Dans cette querelle, Frédéric était le défenseur du droit public de l'Empire, et la France n'avait aucun motif légitime pour prendre le parti opposé. Louis XVI résista, surtout par obéissance à la voix de sa conscience, et ses ministres l'appuyèrent, convaincus qu'en agissant de la sorte ils défendaient l'intérêt de l'État.

A. C.

tère, et surtout si la supériorité qu'elle a prise est de nature, que, quand même le comte de Maurepas viendrait à mourir et à être remplacé par un autre, il serait à appréhender que la reine disposât du ministère en maîtresse absolue, et que l'alliance avec l'Autriche restât intacte et indissoluble, nonobstant tout le mal qui pourrait en résulter pour les vrais intérêts de la France. C'est un article trop important pour moi. Les éclaircissements qui pourraient m'en revenir me sont absolument nécessaires pour diriger ma marche politique et me garantir de toute fausse mesure contraire à mes propres intérêts, et c'est aussi pourquoi je me flatte que vous ferez tous les efforts possibles pour me les procurer d'une manière que je ne puisse pas m'y méprendre.

. . . .

Le roi Frédéric à M. de Goltz.

Potsdam, 26 juin 1780.

. . . .

Le nœud gordien m'est toujours de savoir au juste le degré de crédit de la reine et de son ascendant sur le ministère. Il y en a qui prétendent que son influence dans ses résolutions est très-grande et décidée, et il s'agit d'approfondir si tout ce qu'on en dit est bien fondé.

. . . .

M. de Goltz au roi Frédéric.

Paris, 26 juin 1780.

. . . .

Si les comtes de Maurepas et de Vergennes conservent la confiance du roi, et que la reine conserve le goût des amusements et l'insouciance pour les affaires du dehors, la dé-

férence de Sa Majesté Très-Chrétienne pour son épouse ne dirigera pas avec une suite marquée la politique de Versailles ; j'ose dire « une suite », car, pour des cas particuliers, comme nommément celui d'aujourd'hui, qui regarde un frère de la reine, je dois sans doute m'attendre à des orages. Dans une très-prochaine, très-humble dépêche, j'espère entrer en plus de détails sur l'intérieur actuel de la cour [1].

. . . .

M. de Goltz au roi Frédéric.

Paris, 8 septembre 1780.

. . . .

Lui (le comte de Maurepas) devait rendre la justice à cette princesse (la reine) qu'elle entendait raison sur ces objets ; que, nommément dans l'affaire de Bavière, il l'avait trouvée ainsi ; qu'alors lui ministre avait un jour fait sentir à cette princesse que l'enfant qu'elle portait [2] ne cessait pas de lui crier qu'elle était reine de France avant tout ; qu'il avait ajouté que, prêt à descendre dans la tombe, et ne pouvant ainsi jamais servir ce fruit dans la suite du temps, il lui rendait dans ce moment même le service le plus essentiel, en plaidant sa cause près de la reine mère ; que cette princesse, émue, lui avait protesté des remerciements de ce qu'il lui

[1] L'impératrice-reine était infatigable dans ses efforts pour assurer de son vivant des établissements considérables à tous ses fils. Les dignités ecclésiastiques auxquelles, dans l'Empire, le rang souverain était attaché, attiraient surtout l'ambition maternelle de la glorieuse héritière des Hapsbourg. Mais, pour accumuler des mitres et des chapeaux d'Électeur sur les têtes des archiducs puînés, Marie-Thérèse avait à vaincre la résistance bien naturelle des chapitres et de la haute noblesse catholique. A cet effet, l'appui de l'influence française soigneusement maintenu dans les cercles de l'Empire, était un objet essentiel; et pour l'obtenir, l'impératrice-reine n'épargnait aucune influence auprès de sa fille, compagne du roi très-chrétien. A. C.

[2] Le premier dauphin, né en 1780, et qui mourut en 1789. A. C.

rappelait si bien ses vrais devoirs, et qu'en effet, dans tout le cours de cette affaire, la reine n'avait plus paru.

M. de Goltz au roi Frédéric.

Paris, 23 octobre 1780.

. . . .

La reine veut chasser le ministre de la guerre. Le comte de Maurepas ne se dissimule plus, à la vérité, combien peu vaut son protégé le prince de Montbarrey. Il s'est même peut-être décidé déjà à l'abandonner incessamment, mais il ne veut pas avoir la main forcée, et il est disposé à tenir ferme sur ce point, se reprochant de n'en avoir pas fait autant la semaine dernière pour le ministre de la marine, quoique intérieurement il approuvât le sort du sieur de Sartines et la promotion du marquis de Castries ; mais c'est la facilité dans les formes qui se reproche[1].

Le roi Frédéric à M. de Goltz.

Potsdam, 27 novembre 1780.

. . . .

Au reste, il paraît de plus en plus que les affaires entre l'Angleterre et la Hollande s'aigrissent de jour en jour, et que la prétendue souveraine sur mer veut soutenir à toute outrance ses usurpations, au risque de s'attirer de nouveaux ennemis. Cependant j'ai de la peine à me persuader qu'elle connaisse si peu ses vrais intérêts, que de rompre encore avec la République de Hollande, et de mettre ainsi toutes les puissances maritimes dans la nécessité de s'opposer, les armes à la main, à son despotisme.

. . . .

[1] Le sens de cette phrase incorrecte est celui-ci : le premier ministre ne souffre pas qu'on se passe ostensiblement de son approbation. A. C.

M. de Goltz au roi Frédéric.

Paris, 15 décembre 1780.

. . . .

L'impératrice reine, peu avant d'expirer, a écrit une longue lettre à la reine. Elle contient, dit-on, les conseils les plus touchants, de tout faire pour gagner et mériter de mieux en mieux la tendresse du roi son époux. On m'assure de bon lieu, que le même exprès a porté des lettres de l'empereur non-seulement à la reine, mais aussi à Sa Majesté Très-Chrétienne. Je ne serais pas étonné qu'au-delà des expressions d'amitié si naturelles entre proches parents dans de pareilles circonstances, l'empereur ait saisi ce premier moment pour caresser le roi de France ; mais sur cela j'ose très-humblement rappeler ce que souvent j'ai osé mander touchant le peu de disposition [1] de Sa Majesté Très-Chrétienne pour Sa Majesté Impériale, pendant que le roi avait une grande considération pour l'impératrice reine, ce qui me permet d'espérer que, dans la suite, le ministère pourra bien mieux que ci-devant prendre le ton qui convient avec la cour de Vienne. Je supplie Votre Majesté de croire que mon activité et attention auront aussi peu de bornes que mon zèle.

. . . .

Paris, 25 décembre 1780.

. . . .

Comme cette nomination [2] est tout à fait l'œuvre de la reine, elle me semble indiquer ou une diminution du crédit du comte de Maurepas, ou au moins une extrême insouciance en lui sur la conservation de ce crédit. Dans l'un et l'autre cas, ce principal ministre me semble méditer sa retraite, puisqu'il

[1] Dans le sens d'*inclination*. A. C.
[2] Celle du marquis de Castries.

est difficile de concevoir que, dans deux mois de temps, il eût laissé conférer deux places aussi importantes à deux hommes dont il connaît l'attachement au parti de la reine, s'il avait le projet de continuer son principal ministère. Dans le cas de sa retraite, elle pourrait avoir au bout de quelque temps un effet bien contraire à celui qu'en attendent la reine et son parti. Le roi, par le sentiment pénible d'avoir assez faibli pour laisser aller un vieux ministre qu'il estime, prendrait de l'humeur, et se méfierait de ceux qui l'y ont engagé. Au surplus, le comte de Maurepas a été toujours occupé à entretenir le calme entre le roi et la reine lorsque des personnes travaillaient à impatienter le roi contre son épouse. Ces derniers se ranimeraient sans doute après la retraite du comte de Maurepas. Je sais que, par cette même raison, des gens sages ont toujours conseillé à la reine de gagner, à la vérité, le plus de crédit qu'elle pourrait, mais de tâcher de la rendre supportable au principal ministre. Mais cette princesse, soit par la vivacité de son âge, soit par l'impulsion du plus grand nombre de son parti, n'a jamais voulu comprendre cette politique, qui pourtant lui aurait été la plus utile.

M. de Goltz au roi Frédéric.

Paris, 29 décembre 1780.

. . . .

Je suis presque certain que le comte de Vergennes est décidé de se retirer dans le cas que le comte de Maurepas abandonne la partie. En effet, en homme sage il ne pourrait faire mieux, puisque sans l'appui de ce principal ministre sa besogne serait toujours gâtée. Ce dernier, pourtant, est actuellement moins décidé à s'en aller qu'il ne l'était il y a peu de jours. Le roi son maître, pour éviter cet abandon, redouble de caresses pour lui. De plus, il a engagé la reine à témoigner à ce principal ministre combien elle estimait la continuation de ses conseils favorables au bien de son époux et de l'État, et même à lui promettre de toujours s'entendre à l'avenir

avec lui sur les objets auxquels elle pourrait prendre intérêt, en un mot de lui garantir que ce qui venait de se passer pour les places des ministres de la guerre et de la marine ne serait plus répété. Sans doute on peut ne faire qu'un mauvais fond sur cette promesse, mais, en attendant, le comte de Maurepas ou y croit en effet, ou du moins en fait le semblant. Mais ce qui mieux que cela lui donne cette irrésolution, et la difficulté de se retirer, est un motif fort respectable. Il est sincèrement attaché au roi, et prévoit dans quel chaos les affaires tomberaient avec sa retraite ; il désire donc de rester au gouvernail, du moins jusqu'à la paix qui terminera les troubles actuels, qu'il ne peut pas se dissimuler être en partie son ouvrage. Mais comme il est ulcéré comme de raison des dégoûts qu'on vient de lui donner, le moindre encore qui y surviendrait le ferait rentrer dans son ancienne retraite.

. . . .

M. de Goltz au roi Frédéric.

Paris, 2 mars 1781.

. . . .

A l'occasion du compte-rendu au roi par le sieur Necker, le comte de Maurepas a faibli encore sur son avis. Tout le conseil opinait contre la publication, lorsque le lendemain le sieur Necker persuada au roi à la permettre. Après avoir donné ce dégoût au comte de Maurepas, la reine a redoublé pour lui et sa femme de caresses en public. Plus d'une fois déjà cette princesse a tenu pareille conduite. Sa Majesté croit être grosse de quelques semaines, mais ne veut pas le publier encore, parce que souvent elle s'est trompée à cet égard [1].

[1] Le duc de Normandie, second fils de Marie-Antoinette, ne vit le jour qu'en 1783. A. C.

M. de Goltz au roi Frédéric.

Paris, 29 octobre 1781.

. . . .

Je crois ne pas devoir dissimuler à Votre Majesté que je commence à m'inquiéter de la santé du comte de Maurepas. Cet accès de goutte l'accable infiniment depuis quelques jours. Je n'ai pas besoin d'ajouter que cette mort serait plus mal à propos que jamais dans ce moment, où, comme j'ai pris la liberté de le dire dernièrement, le roi suivrait les impulsions que la reine voudrait lui donner dans ces premiers jours de la plus vive reconnaissance pour la naissance du dauphin. Ce monarque ne quitte presque pas son épouse, de manière que les personnes qui d'ailleurs font contre-poids dans l'esprit du roi n'en ont pas la même facilité dans ce moment-ci.

Paris, 21 janvier 1782.

. . . .

Le roi entend être le maître chez lui, et rendra les autres plus circonspects que par le passé. Au dernier appartement à Versailles, sans en prévenir ses frères, Sa Majesté fit défendre l'entrée aux officiers de leurs gardes en uniforme, abus qui existait depuis le feu roi. Monsieur, frère aîné, n'en a rien témoigné ; mais le comte d'Artois, plus vif, et se croyant permis davantage, vu l'amitié de la reine pour lui, s'en est plaint dans l'instant même au jeu, où Sa Majesté lui a donné pour toute réponse que cela en resterait à ses ordres une fois donnés. Je ne mande cette anecdote qu'autant qu'elle prouve que le roi a cru pouvoir faire cette démarche sans la consulter avec la reine.

M. de Goltz au roi Frédéric.

Paris, 27 janvier 1782.

. . . .

Quant à ce que Votre Majesté me fait l'honneur de demander si le roi de France a une inclination naturelle pour l'Autriche, je crois pouvoir oser l'assurer que non, Sa Majesté Très-Chrétienne étant trop bien nourrie par feu le comte de Maurepas dans les soupçons contre l'ambition de cette puissance, qui a tant à revendiquer sur la maison de Bourbon. Je finirai cette très-humble dépêche par des anecdotes qui manifestent sinon une jalousie d'autorité, du moins celle de la représentation du roi vis-à-vis de la reine. Lors de l'entrée de cette princesse à Paris, pour aller à Notre-Dame, elle avait désiré une plus grande suite, et des gardes du corps et de voitures, que de coutume dans de semblables occasions. Elle avait désiré encore que, dans son entrée à ladite église, on lui fît l'hommage des drapeaux, pris à Saint-Eustache, avant de les attacher. Le roi a refusé l'un et l'autre avec humeur. Après le feu d'artifice de l'Hôtel-de-Ville, où le roi s'était rendu de son côté, la reine désira s'en retourner ensemble avec le roi à la Muette. Apparemment que ce prince devina que son épouse avait pour motif de confondre ainsi leurs représentations et suites à la vue de tout le peuple de Paris : il le refusa. Sa Majesté Très-Chrétienne passa en effet avec un appareil infiniment plus brillant que celui de la reine par les principales rues illuminées, avec des acclamations du peuple aussi animées pour lui que médiocres pour la reine. Ces anecdotes et ces deux refus donnés dans le plus grand intérieur me viennent de si bonnes sources, que, pour ne pas exposer ces dernières, j'ose supplier très-humblement que ces anecdotes restent inconnues. Dans la matinée de l'entrée, on avait affiché un pamphlet effroyable contre la reine à la porte même de Notre-Dame. La veille, un billet anonyme avait été adressé au comte d'Artois pour lui inspirer de la

crainte sur un danger imminent qu'on courrait pendant la fête de l'Hôtel-de-Ville. Ce prince, attaché à la reine, avait eu la légèreté de le lui communiquer, de sorte que cette princesse, dans toute la grandeur du jour, n'en a pas moins eu d'inquiétude.

M. de Goltz au roi Frédéric.

Paris, 22 février 1782.

. . . .

Pour ce qui est des connaissances de Sa Majesté Très-Chrétienne dans les affaires, je crois, Sire, qu'à la vérité il en manque absolument, mais que le comte de Vergennes, voyant la confiance de son maître s'accroître pour lui, travaille à lui faire goûter ces connaissances, ou du moins, s'il est possible, à lui faire paraître son sentiment, à lui ministre, comme celui du roi, et à le faire agréer ainsi. En effet, il ne serait pas facile d'amener ce monarque à une opinion ouvertement contraire à la sienne. Il a une volonté, qui souvent se montre bien déterminée, fondée sur le cas distingué qu'il fait de sa raison, et réunie à de la méfiance contre les autres. Assez disposé à s'emporter, il est d'autant plus heureux que Sa Majesté Très-Chrétienne ait un caractère, dans le fond, porté à la justice et au désir d'être aimé de ses sujets. Tout ce que je recueillerai dans la suite sera employé à répondre très-humblement à ce que Votre Majesté ordonne de savoir relativement au caractère personnel du roi de France.

M. de Sandoz Rollin au roi Frédéric.

Paris, 25 avril 1782.

Sire,

L'ordre immédiat du 3 de ce mois, dont il a plu à Votre Majesté de m'honorer, m'a été rendu très-fidèlement le 22,

par un exprès de Wesel. Je m'acquitterai de ce qui fait l'objet de son contenu, avec toute la prudence et toute la circonspection dont je suis capable, et j'aurai soin d'en rendre compte dans le temps à Votre Majesté. Je crois pouvoir d'autant mieux réussir à délivrer l'incluse au prince Kourakin, que, lié comme je le suis avec le ministre de Russie, il me procurera l'avantage d'être présenté, dans le particulier, au grand-duc[1] et de lier connaissance avec le prince qui est à la suite du grand-duc, sans que cela ait l'air de l'avoir recherché, ni d'avoir été chargé d'aucune commission secrète pour lui. Profitant du retour de l'exprès pour Wesel, j'entrerai dans quelques particularités sur un comité tenu en dernier lieu à Versailles, et qui peuvent servir à développer de plus en plus le caractère du roi de France et de ses ministres. Le comte de Vergennes agitait la question s'il convenait de se désister de la médiation des deux cours impériales, dans le cas où le nouveau ministère anglais préférerait de faire la paix directement, et de quelle manière on pourrait l'effectuer sans blesser ces deux cours. « Il importe peu, continua ce ministre, de quelle manière l'Angleterre veuille se servir pour articuler ses propositions ; mais il importe beaucoup que la France ne soit pas soupçonnée d'avoir voulu éviter la médiation desdites cours. » Le marquis de Castries[2], toujours empressé à contredire les avis et les opinions du comte de Vergennes, a trouvé que ces scrupules, dans une occasion de cette importance, étaient bien frivoles et déplacés, comme si la France avait pris un engagement de n'agir et de ne traiter que sous la volonté de l'Autriche et de la Russie. « Laissez, disait-il, l'Angleterre nous offrir sincèrement la paix, et dès ce moment tout concours devient inutile. » Le comte de Vergennes, voulant soutenir sa thèse, a disputé longuement sur les égards que l'on devait aux deux cours impériales, et est venu enfin à dire que

[1] Le grand-duc Paul Pétrovitch, héritier de la couronne de Russie, était alors à Paris, dans le cours du voyage célèbre qu'il fit sous le nom de *comte du Nord*.

[2] Le maréchal marquis, et ensuite duc de Castries.

l'ambassadeur de Sardaigne s'était annoncé comme devant être porteur, dans quelques jours, de certaines ouvertures de la part de l'Angleterre : non point que la cour de Turin veuille se rendre médiatrice dans cette affaire, mais elle veut uniquement faciliter aux parties belligérantes les moyens de s'entendre et de se communiquer leurs dispositions. « Je désirerais, a-t-il dit, que le nouveau ministère anglais fût porté effectivement à entrer en négociation. Pour travailler à une réconciliation, le moment serait très-favorable et mettrait la France en situation de faire une paix honorable. Mais cette facilité à ne pas abuser de notre prospérité n'est pas celle de l'Espagne ; elle envisage malheureusement la continuation de la guerre comme devant établir sa puissance et sa considération. Le poids de la guerre, il est vrai, tombe moins sur elle que sur la France, et ses efforts en tous sens sont infiniment faibles. La France assiste, elle seule, l'Amérique et la Hollande, et la dépense annuelle des troupes destinées à remplir cet objet va à soixante millions. » Le roi, qui jusque-là n'avait semblé prendre aucun intérêt à cette discussion, s'est réveillé à l'ouïe des soixante millions. Il s'est écrié : « Bien cher pour secourir des gens dont on n'aurait à obtenir ni fidélité ni dédommagement ! » Le sieur Joly de Fleury, comme contrôleur général, a appuyé ce que le comte de Vergennes disait. Il l'a fait en assurant que ce n'était pas exagérer en portant la dépense des troupes en Amérique à cette somme ; il exposa ses ressources pour cette campagne, qu'il a fait monter à cent soixante et onze millions, qui se trouvent actuellement dans le trésor royal. Enfin, le comte de Vergennes a repris la parole, et a fini la séance en résumant qu'il prévoyait bien des contradictions de la part de l'Espagne, lorsqu'il serait question d'ouvrir une négociation de paix, et que la prise de Gibraltar, si elle venait à s'effectuer, ne ferait peut-être que les augmenter encore. C'est le moment de placer ici un entretien que j''ai eu il y a quelque temps avec le sieur Necker, ci-devant directeur général des finances, et qui m'a paru mériter l'attention de Votre Ma-

jesté. Il m'a confirmé en grande partie l'idée que je m'étais faite du caractère de Sa Majesté Très-Chrétienne et de la plupart de ses ministres : « La brusquerie et la faiblesse, m'a-t-il dit, remuent [1] le caractère du roi de France. La timidité et une extrême circonspection pour la reine et pour la cour de Vienne remuent celui du comte de Vergennes, bien que ses sentiments intérieurs soient entièrement pour la cour de Berlin ; la flatterie et la duplicité, celui du contrôleur général. Le marquis de Castries, sans être un homme d'État, a une sorte de caractère, et il a de l'honneur. Le croiriez-vous ! a continué le directeur général, j'étais parvenu à inspirer au roi une espèce de fermeté ; j'y ai trop compté, et j'en ai été la victime. Il m'avait donné la promesse de me soutenir, lorsque j'ai demandé l'entrée au Conseil. Jugez de ma surprise lorsque le feu comte de Maurepas vint m'annoncer le mécontentement du roi à ce sujet, et l'ordre de prendre ma démission. J'ai laissé dans les coffres cent cinquante-deux millions en espèces sonnantes. L'État jouit actuellement du fruit de mes travaux, et mon plan n'était que commencé. Ne pensez pas cependant que la France puisse soutenir encore une année les efforts de cette guerre : il faudra faire absolument la paix par l'impuissance de faire la guerre. » Sur ma demande : « qui gouvernait actuellement la France, » il m'a avoué qu'il l'avait cherché également, et qu'il croyait y être parvenu : que c'était l'abbé de Radonvilliers, autrefois précepteur du roi, homme doué d'un esprit fin et délié ; que le lieu où il était consulté était chez Mme Adélaïde, ce qui avait contribué à donner à cette princesse du crédit et de la faveur. Votre Majesté apercevra dans ces confidences les regrets d'un homme ambitieux qui a failli à gouverner la France. Je la supplie de m'en garder le secret, voulant me ménager l'amitié d'un homme qui me procurera des lumières sur les ressources de cette cour. L'avis du voyage du roi de France, dont parlent les ordres de Votre Majesté du 5 de ce mois, venus sous le couvert du sieur de

[1] *Dominent*, sans doute, a dit ou voulu dire M. de Sandoz Rollin.

Rougemont, est dénué de toute vraisemblance, et je ne m'arrêterai pas à la détruire.

Devais-je m'attendre que ma religion calviniste nuirait aux intérêts de ma fortune ? La prébende dont Votre Majesté a daigné me gratifier est catholique, et je suis forcé de la vendre à un prix extrêmement modique. S'il se présentait une balance où je ne fus pas obligé d'être tonsuré et prêtre, je supplierai Votre Majesté de me laisser l'espérance de pouvoir prétendre encore une fois à sa bienveillance.

Je suis, etc.

(Signé :) Sandoz Rollin.

CORRESPONDANCE DU ROI DE PRUSSE AVEC SES MINISTRES A LONDRES.

Le roi Frédéric au comte de Maltzan.

[En chiffres.]

Berlin, 3 janvier 1774.

En général, il y a un défaut à la cour britannique, capital dans toute la politique de cette cour. Uniquement occupée de ses propres intérêts, elle ne pense jamais à les combiner avec ceux des autres puissances. Cette façon de penser singulière est même si connue que tout le monde évite d'entrer en liaison avec elle. Pour mon particulier, j'en ai fait malheureusement l'expérience, et je vous proteste qu'il me paraîtrait plutôt possible qu'un bon chrétien se liât avec le diable, que moi avec l'Angleterre.

Le roi Frédéric au comte de Maltzan.

[En chiffres.]

Potsdam, 27 juin 1774.

La tournure que prennent, selon votre dépêche du 17 de ce mois, les affaires de Boston et des autres colonies britanniques en Amérique, paraît préparer de grands embarras au gouvernement. Encore est-ce un bonheur pour le ministère britannique que, dans ces conjonctures, tout le reste de l'Europe est en paix. S'il en était autrement, il se trouverait dans une peine infinie : comment résister aux troubles intérieurs et extérieurs dont il serait assailli à la fois ! Je suis

curieux de voir la fin de l'héroïsme bostonien[1], et vous y prêterez votre attention.

. . . .

Le roi Frédéric au comte de Maltzan.

[En chiffres.]

Potsdam, 31 octobre 1774.

L'influence que les affaires des colonies britanniques peuvent avoir sur la mère-patrie excite toute ma curiosité sur la tournure qu'elles prendront, de sorte que vous ne discontinuerez point d'y prêter toute votre attention, pour m'en rendre des comptes exacts et détaillés.

Le roi Frédéric au comte de Maltzan.

[En chiffres.]

Potsdam, 14 novembre 1774.

Je ne serai nullement surpris si l'expérience confirme le pronostic de votre dépêche du 1er de ce mois sur le dévouement du nouveau Parlement à la cour. L'argent étant le grand mobile de la constitution de votre île, je n'ai jamais douté qu'il ne procurât aussi, dans cette occasion, une supériorité décidée à Sa Majesté Britannique.

Mais, pour ce qui est des affaires des Colonies, tous les avis font voir bien clairement que la fermentation est sur le point d'éclater; et si cela arrive, il est bien à craindre que les animosités réciproques n'aillent fort loin, et que ces étincelles n'allument un feu très-difficile à éteindre.

[1] La population de Boston préparait, par une résistance obstinée aux mesures fiscales de la mère-patrie, la séparation politique qui fut consommée deux ans plus tard. A. C.

Le roi Frédéric au comte de Maltzan.

[En chiffres.]

Potsdam, 17 novembre 1774.

Il paraît bien, par votre dépêche du 4 de ce mois et son annexe, que l'aspect des affaires des colonies britanniques devient tous les jours plus alarmant pour la cour où vous êtes, et que l'esprit de sédition y gagne tous les jours plus de terrain. En effet, les sentiments qu'elles ont manifestées indiquent clairement une résolution ferme et inébranlable de soutenir leur liberté contre toutes les entraves que l'Angleterre voudrait y mettre, et de se laisser plutôt ensevelir sous les ruines de leurs établissements que de se soumettre au joug de la mère-patrie.

Le roi Frédéric au comte de Maltzan.

[En chiffres.]

Potsdam, 8 décembre 1774.

Bref, l'Angleterre me paraît, à l'heure qu'il est, dans une position très-heureuse et digne d'envie! Les principes des torys font leur unique guide dans les affaires ; elle renferme tous ses soins dans l'enceinte de son île, et toute son ambition dans son alliance avec le Portugal. Oh ! l'heureuse nation qui voit tous ces avantages rassemblés dans son administration actuelle !

Le roi Frédéric au comte de Maltzan.

[En chiffres.]

Potsdam, 29 décembre 1774.

.... Quelle qu'en puisse être l'issue [1], la mère-patrie y perdra toujours ; et, autant que j'en puis juger, il aurait mieux

[1] Des mesures votées par le Parlement pour taxer les Colonies. A. C.

valu ne les pousser pas aussi loin. L'esprit d'opposition y a déjà gagné trop de terrain, et il sera très-difficile au gouvernement de trouver une porte pour sortir du labyrinthe où il s'est engagé.

Le roi Frédéric au comte de Maltzan.

[En chiffres.]

Berlin, 9 janvier 1775.

Selon votre dépêche du 27 décembre dernier, les affaires des Colonies vont en empirant, et me deviennent intéressantes par leur influence sur celles de l'Europe. En effet, plus elles occuperont et embarrasseront la cour britannique, et moins peut-elle se mêler des affaires des autres puissances, et c'est toujours un grand point de gagné. Ce que je désirerais de savoir surtout, c'est si la nation ne prend pas de l'humeur contre la conduite du ministère dans cette brouillerie; et si par hasard l'envie lui prenait de pendre le lord Bute, je serais très-disposé, sur le premier avis que vous m'en donneriez, à vous adresser la plus belle corde que je puisse trouver pour honorer son supplice.

Au reste, et quoiqu'à vue de pays, les opérations de la cour de Vienne en Moldavie[1] ne donneront point lieu à une rupture ouverte. J'ai été cependant surpris que Sa Majesté Britannique, dans sa harangue, n'en ait pas donné le moindre petit mot.

Le comte de Maltzan au roi Frédéric.

[En chiffres.]

Londres, 10 janvier 1775.

Selon mon faible jugement, je regarde comme absolument invraisemblable que ce ministère-ci se soutienne. Il ne peut

[1] L'impératrice-reine venait de s'emparer de la Bukowine, que la Porte-Ottomane lui céda formellement l'année suivante. Cette province était un démembrement de la Moldavie. A. C.

céder sans déshonorer la Majesté, et n'ose poursuivre les mesures qu'il a entamées, puisqu'il rendrait la puissance de la mère-patrie ridicule et méprisable. L'unique objet qui soutient encore ce ministère, c'est que l'opiniâtreté à se soutenir fait qu'il se flatte que la désunion se mettra entre les Colonies ; mais c'est une ressource bien faible et incertaine.

. . . .

Le roi Frédéric au comte de Maltzan.

[En chiffres.]

Berlin, 16 janvier 1775.

Vous avez bien raison de dire, dans votre dépêche du 3 de ce mois, que les occupations que la cour britannique trouvera dans son propre gouvernement l'empêcheront de s'ingérer dans les affaires des autres puissances. Elle n'est jamais si tranquille que lorsqu'elle a des embarras dans ses propres affaires, et j'en suis si persuadé, que je souhaite bien fort que les démêlés avec ses colonies lui taillent encore de la besogne pour longtemps, afin de la contenir d'autant mieux dans de justes bornes. Mais l'on se trompe fort si l'on s'imagine à la cour où vous êtes que je me mêlerai des démêlés entre la cour de Vienne et la Porte, au sujet des conquêtes de la première en Moldavie et Valachie. Ces dernières choquent directement deux puissances : la Porte s'en trouve lésée par les districts que la cour de Vienne veut lui arracher de ces deux principautés [1], et la Russie en est piquée au vif par la duplicité insigne qu'elle a manifestée par son fameux traité de 1771 avec les Ottomans. Pour moi, elles ne me touchent qu'indirectement, de sorte qu'il ne me convient en aucune façon que je mette des bornes à cet agrandissement de la cour de Vienne. Mais l'Angleterre, comme arbitre de l'Europe, et si jalouse de sa balance, peut bien plus inter-

[1] L'Autriche ne put cependant recouvrer, comme elle aurait voulu, le banat de Craïowa en Valachie.

poser son autorité qu'un petit prince d'Allemagne, tel que je parais à ses yeux.

Le roi Frédéric au comte de Maltzan.

[En chiffres.]

Berlin, 23 janvier 1775.

Je ne suis pas de votre avis du 10 de ce mois, et je ne regarde pas comme incompatibles les affaires des Colonies et la conservation du ministère actuel. Il cédera peut-être et deviendra plus pliant vis-à-vis d'elles, et, quoique cette faiblesse ne saurait que tourner à sa honte, il se soutiendra cependant, et peu à peu lord Bute recouvrera sa première influence dans les affaires.

Le roi Frédéric au comte de Maltzan.

[En chiffres.]

Potsdam, 30 janvier 1775.

Il paraît, par votre dépêche du 17 de ce mois, que tous les suffrages se sont réunis pour le parti violent contre les Colonies. Il reste cependant fort problématique si c'est le parti le plus sage, et, autant que j'en puis juger, le commerce britannique y périclitera toujours. Des troupes régulières, il est vrai, munies d'une bonne artillerie, ont un grand avantage contre des milices indisciplinées d'un peuple, et il y a assez d'apparence que les Colonies auront le dessous. Mais, quel que soit le succès des armes britanniques, son commerce et ses manufactures surtout s'en ressentiront infiniment. Tout ce que je souhaite, c'est que la décision de ses démêlés reste encore éloignée, puisque, du moment que le gouvernement est débarrassé de ses affaires intérieures, il aime assez à se mêler des autres affaires de l'Europe et à y exciter mille tracasseries.

Le roi Frédéric au comte de Maltzan.

[En chiffres.]

Potsdam, 6 février 1775.

Je n'ai nulle peine d'apprendre[1], par vos dépêches du 24 et du 27 janvier, les progrès ultérieurs de brouilleries avec les Colonies. Bien au contraire, j'en suis bien aise, par les motifs que je vous ai allégués précédemment....... Quoi qu'il en soit, rien n'empêche que vous ne puissiez lâcher quelques propos dans le public, pour donner à connaître mon éloignement de me mêler de leurs affaires, et je souhaite seulement qu'ils me rendent un parfait réciproque, et ne se mêlent point des miennes.

Le comte de Maltzan au roi Frédéric.

[En chiffres.]

Londres, 10 février 1775.

..... Si les Colonies tiennent bon et résistent aux mesures du ministère, il s'ensuivra une révolution parfaite, et les Colonies, à l'exemple de l'Angleterre, choisiront une autre branche de la famille pour leur souverain, et se donneront à vous, Sire[2].

Le comte de Maltzan au roi Frédéric.

[En chiffres.]

Londres, 14 février 1775.

Selon toute la tournure que semblent prendre les affaires,

[1] Nul chagrin en apprenant.
[2] Cette étrange conjecture du comte de Maltzan ne se fondait sur aucun point sérieux que les Américains eussent conçu ou pu concevoir.
A. C.

il y a à parier que ces gens[1] trouveront pour bien du temps de la besogne chez eux ; dussent-ils même, contre toute attente, trouver moyen d'apaiser l'orage, ils se garderont à devenir importuns aux opérations de Votre Majesté, et, avec quelque peu de flatterie, il sera aisé de les contenir dans de justes bornes. Si Votre Majesté daignait, en cas qu'elle le jugeât bon, témoigner, par quelques mots au sieur Harris, qu'elle regardait les mesures de lord North, vis-à-vis des Colonies, comme très-prudentes, rien ne les flatte autant que l'approbation de Votre Majesté, et cela ferait en tout cas un excellent effet sur le présent ministère et me mettrait dans le cas de le manier avec plus de facilité.

Le roi Frédéric au comte de Maltzan.

[En chiffres.]

Potsdam, 21 février 1775.

Il n'y a aucun doute que le gouvernement, avec quelque fermeté, ne réussisse dans ses vues à l'égard des colonies d'Amérique. Celles-ci manquent de troupes et de généraux sur qui elles puissent se reposer. Elles ne sauraient donc guère se flatter de quelques succès, et il est à présumer, que leurs différends se borneront à beaucoup de rumeurs, et non, comme vous le pronostiquez, à une révolution parfaite. Mais, quand même celle-ci aurait lieu, quoique j'en doute, je vous préviens d'avance que, dans ce cas, je renonce à toutes les offres qu'on pourrait me faire, et que je cède, sans hésiter, tous mes droits à l'Angleterre.

Le comte de Maltzan au roi Frédéric.

[En chiffres.]

Londres, 21 février 1775.

Votre Majesté a daigné me donner des éclaircissements

[1] Les ministres de George III.

sur l'état des affaires concernant la ville de Dantzick [1], qui me deviennent d'autant plus utiles que l'on ne cesse de répandre de faux bruits ici. Votre Majesté peut être bien persuadée qu'elle ne sera pas inquiétée de la part de ces gens-ci, surtout si Votre Majesté daignait juger à propos de les prendre par leur côté faible. La moindre marque d'attention de la part de Votre Majesté les flattera au possible de toute expression. Dans ce moment critique, il leur importe trop de donner au public l'idée d'être en bons termes avec Votre Majesté.

Le roi Frédéric au comte de Maltzan.

[En chiffres.]

Potsdam, 27 février 1775.

Par quel motif devrais-je témoigner au sieur Harris, comme vous le souhaitez dans votre dépêche du 14 de ce mois, des choses flatteuses pour le lord North ? Je n'en vois aucun. Ce secrétaire d'État ne me regarde pas, et je ne parlerai par conséquent de lui ni en bien ni en mal. Si ses mesures prises à l'égard des différends avec les Colonies sont bonnes, tant mieux pour lui, je ne m'y intéresse point ; et comme je ne prétends me mêler ni en blanc ni en noir des affaires de l'Angleterre, quelle tournure qu'elles puissent jamais prendre, je crois n'avoir pas besoin non plus de rechercher cette puissance pour l'amour des miennes.

[1] Les villes impériales hanséatiques de Dantzick et de Thorn avaient été, dans le premier partage de la Pologne, laissées à cet État, avec qui les liait une dépendance commerciale et même politique. Mais les arrangements du roi de Prusse au sujet des douanes réduisaient ces villes à la nécessité de se soumettre pour continuer à exister. A. C.

Le roi Frédéric au comte de Maltzan.

[En chiffres.]

Potsdam, 6 mars 1775.

Plus leurs affaires s'embrouilleront, et moins y aura-t-il à appréhender pour la tranquillité de l'Europe.

Le roi Frédéric au comte de Maltzan.

[En chiffres.]

Potsdam, 13 mars 1775.

J'ai de la peine à être de votre sentiment sur la démarche[1] du ministère britannique vis-à-vis des Colonies, dont vous me rendez compte dans votre dépêche du 28 février. Je suppose plutôt que le lord North pense de mettre par sa modération les Colonies en division, et à détacher l'une ou l'autre de l'Union. Ce qui me confirme même dans cette opinion, c'est que cette désunion lui donnerait bientôt cause gagnée, et je le crois assez entendu pour tenter encore ce moyen de soutenir son système. Quoi qu'il en soit, l'issue de ces bisbilles m'est fort indifférente. Le seul intérêt que j'y prends, c'est que, pour le repos de l'Europe, il est très à propos que ces gens aient, à l'heure qu'il est, assez d'affaires intérieures sur les bras pour les empêcher de se mêler de celles des autres puissances.

[1] Allusion au projet d'accord que le ministère de lord North offrit, par des commissaires, aux Colonies insurgées. Ces concessions auraient pu, même en 1774, prévenir ou retarder l'explosion de la révolte; mais, une fois les armes prises, rien ne suffisait pour empêcher la séparation.

A. C.

Le roi Frédéric au comte de Maltzan.

[En chiffres.]

Potsdam, 27 mars 1775.

Ce que vous ajoutez de la conférence du ministre de Hollande avec le lord Suffolk fournit un nouvel échantillon de la hauteur que l'Angleterre met dans tous ses procédés. Personne ne saurait approuver la manière dont elle s'y prend pour empêcher le transport des munitions en Amérique. Telle est cependant sa présomption dans toute sa conduite. Fière sur sa prépondérance imaginaire, elle traite les autres puissances en subalternes, jusqu'à les brutaliser, et, à moins de lui montrer [1] les dents, elle ne descend pas de ses hauts chevaux.

Le roi Frédéric au comte de Maltzan.

[En chiffres.]

Potsdam, 8 mai 1775.

L'objet [2] des armements sur mer, tant de la part de l'Espagne que de celle de la France, exerce également ma curiosité. Je pense toujours qu'ils amèneront une nouvelle guerre.

Le roi Frédéric au comte de Maltzan.

[En chiffres.]

Potsdam, 15 mai 1775.

Comme il est impossible de former un pronostic bien fondé sur l'issue des brouilleries avec les Colonies, et que tout ce qu'on en pourrait dire ne serait qu'un jugement précipité, il vaut mieux attendre patiemment du temps en

[1] C'est-à-dire *qu'on ne lui montre.*
[2] Le roi veut dire : *le but, l'objectif.*

faveur de qui elles se décideront. Toujours me semble-t-il que le Parlement n'aura guère sujet de s'en glorifier, et que peut-être même il regrettera un jour d'avoir poussé si loin les choses.

Le roi Frédéric au comte de Goltz, à Paris.

[En chiffres.]

Berlin, 13 juin 1775.

Deux points doivent principalement fixer d'ailleurs aujourd'hui votre attention : l'un, c'est l'expédition maritime de l'Espagne, dont le véritable but va éclater puisque la division de la flotte qui avait appareillé à Cadix en est sortie, le 7, pour aller rejoindre celle de Carthagène ; l'autre, c'est l'affaire des colonies anglaises en Amérique, où, comme vous n'aurez pas tardé de l'apprendre, les hostilités viennent de commencer au désavantage des troupes royales. J'attends, en conséquence, que vous me manderez exactement ce que vous apprendrez sur l'un et sur l'autre de ces objets. Ils sont très-intéressants, et je suis très-impatient d'apprendre de quel œil on envisagera en France les affaires de l'Amérique, surtout si elles continuaient à être défavorables au gouvernement britannique, et quel parti on[1] pourrait en conséquence y prendre conjointement avec l'Espagne dans l'état armé où celle-ci se trouve actuellement.

Le roi Frédéric au comte de Maltzan.

[En chiffres.]

Potsdam, 29 juin 1775.

Au reste, et quant à la situation actuelle des affaires entre l'Angleterre et l'Espagne, il est très-certain qu'au cas que

[1] C'est-à-dire : la France.

le duc de Choiseul entre effectivement dans le ministère de Versailles, l'Espagne ne manquera pas, à moins d'être stupide et de mal entendre ses intérêts, d'en profiter pour remuer.

Le roi Frédéric au comte de Maltzan.

[En chiffres.]

Potsdam, 10 juillet 1775.

.... Le sort paraît favoriser ces athlètes de leur liberté[1]. Aussi voit-on qu'il (le ministère britannique) ne s'occupe que de ce seul objet, et qu'il ne pense à aucun autre. Les puissances étrangères, au contraire, peuvent regarder toutes ces brouilleries avec une parfaite indifférence. Mais je ne vois pas trop comment le ministère fera pour se tirer de ce labyrinthe, et il s'agit de savoir si le roi en est fort affecté, et si le gros de la nation prend les intérêts des Colonies fort à cœur : deux articles sur lesquels vous me ferez plaisir de me dire votre sentiment.

Le roi Frédéric au comte de Maltzan.

[En chiffres.]

Potsdam, 17 juillet 1775.

Je ne saurais vous dissimuler mon étonnement sur le flegme de la nation britannique devant tout ce qui se passe en Amérique. J'ai d'autant plus de peine à le comprendre, que, tandis qu'autrefois elle jetait d'abord des cris sur les bagatelles, elle observe maintenant le plus morne silence sur l'entreprise d'une guerre aussi ridicule que hasardée avec ses colonies dans le Nouveau-Monde.

[1] Les Américains en armes.

Le roi Frédéric au comte de Maltzan.

[En chiffres.]

Potsdam, 3 août 1775.

..... Il paraît bien, par la réponse que le duc de Suffolk vous a faite, que sa cour est si occupée de cette guerre avec les Colonies, qu'elle ne pense nullement à d'autres affaires, et, à mon avis, l'importance de la première justifie bien cette réserve.

Le roi Frédéric au comte de Maltzan.

[En chiffres.]

Potsdam, 7 août 1775.

Ce que je désire de savoir, c'est le jugement des gens sensés et entendus, de sorte que vous aurez soin de m'informer si ceux-ci pensent que la cour cédera enfin et mettra de l'eau dans son vin, ou si elle sera capable de pousser sa pointe à l'extrémité.

Le roi Frédéric au comte de Maltzan.

[En chiffres.]

Potsdam, 14 août 1775.

Si la nation laisse faire le roi selon son bon plaisir, en lui abandonnant entièrement le sort des Colonies, on la peut regarder comme déchue d'un des premiers priviléges de sa liberté, et prête à être subjuguée, puisqu'il est bien à présumer qu'elle aura peu à peu un sort commun avec les Colonies, en éprouvant la même façon d'agir que la cour manifeste vis-à-vis d'elles....... On prétend savoir de bonne part que les royalistes y ont été battus; et si cette nouvelle se confirme, je suis fort curieux de savoir ce que le Par-

lement en dira, et si ces revers n'exciteront point de nouvelles clameurs contre le ministère actuel et de nouvelles instances pour lui substituer un autre. Car, aussi longtemps que la nation n'insiste pas sur cette unique ressource de son talent [1], toutes les autres ne seront que des palliatifs qui n'iront pas à la source du mal pour opérer un rétablissement parfait, et tout restera dans cet état de langueur et de faiblesse qui distingue si fort le gouvernement britannique actuel de tous ceux qui l'ont précédé.

Le roi Frédéric au comte de Maltzan.

[En chiffres.]

Potsdam, 11 septembre 1775.

D'ailleurs, le traitement qu'éprouvent les Colonies me paraît être le premier pas vers le despotisme; et si Sa Majesté Britannique y réussit, la mère-patrie aura également son tour, et on essaiera de la subjuguer et de lui faire la loi, comme on l'a fait aux Colonies.

Le roi Frédéric au comte de Maltzan.

[En chiffres.]

Potsdam, 9 octobre 1775.

..... Il serait du dernier ridicule si, pour les soumettre à toute force, le gouvernement britannique voulait appeler des troupes prussiennes à son secours. Le bruit en a couru, je le sais, et je vous en ai déjà prévenu par mes ordres du 2. Mais j'y trouve tant de singularité, que j'ai une peine infinie de me persuader que la nation y donne son consentement. D'ailleurs, il me paraît bien dur qu'on prétende dé-

[1] C'est-à-dire sur ce que les ministres tirent parti de cette ressource unique que leurs talents mettent à leur disposition. A. C.

clarer d'abord pour rebelles des sujets libres qui ne font que défendre leurs priviléges contre le despotisme d'un ministère.

Le roi Frédéric au comte de Maltzan.

[En chiffres.]

Potsdam, 12 octobre 1775.

Toutes ces criailleries ne me feront aussi pas changer d'idées, et le meilleur est que l'Angleterre a, à l'heure qu'il est, ses affaires des Colonies sur les bras, qui lui tailleront encore assez de besogne pour détourner son attention de cette dispute [1], ou l'empêcher au moins de prendre fait et cause en faveur des Dantzicois.

Le roi Frédéric au comte de Maltzan.

[En chiffres.]

Potsdam, 23 octobre 1775.

La tournure que, tant selon votre dépêche du 13 que selon d'autres avis, les affaires des Colonies prennent, me les rend plus intéressantes que par le passé. Quoique, dans le fond, je puisse toujours les regarder comme fort étrangères à mes propres intérêts, et que d'ailleurs je sente très-bien que vous ne sauriez percer le voile qui cache l'avenir à nos yeux, je serai cependant bien aise qu'étant sur le lieu où se forment les différents plans qu'on imagine pour les réduire à l'obéissance, vous me fassiez connaître vos idées sur l'issue

[1] Les réclamations de la Pologne et de la Hanse teutonique contre les mesures fiscales prises dans la Prusse occidentale contre le commerce des deux villes enclavées, depuis 1773, dans le territoire prussien. A. C.

apparente de ces brouilleries. Vous avancez déjà, dans votre susdite dépêche, comme très-constant que la mère-patrie ne parviendra point à les réduire sans une assistance étrangère, et vos soupçons me paraissent très-fondés, que la Russie ne se résoudra pas à la lui prêter ; je suis plutôt moralement sûr et persuadé qu'elle ne lui fournira point de troupes. Mais, à force de subsides, je ne doute point qu'elle ne puisse se procurer un corps de quinze mille hommes, tant auprès du landgrave de Hesse qu'auprès d'autres princes de l'Empire. Quoi qu'il en arrive, voici comme je pense sur l'issue de ces brouilleries. Si la cour britannique parvient à dompter ses Colonies, elle ne pourra guère se dispenser d'entretenir en Amérique, pour y soutenir son autorité, un corps de vingt mille hommes ; ce qui occasionnera naturellement une nouvelle dépense très-considérable. Si c'est, au contraire, en faveur des Colonies que le sort des armes se déclare, elles ne tarderont pas à se mettre dans une entière indépendance de la mère-patrie, qui par là perdrait un des plus riches fleurons de son commerce. Ce n'est toutefois que mon idée particulière, et je ne saurais l'apprécier à sa juste valeur, puisque je ne suis pas assez au fait de la Constitution britannique et de ses Colonies. Vous qui êtes à la source, vous saurez mieux en juger, et vous n'oublierez pas de m'éclairer, afin que je puisse m'en faire une idée plus nette et juste.

Le roi Frédéric au comte de Maltzan.

[En chiffres.]

Potsdam, 30 octobre 1775.

..... Le lord Rochefort[1] a beau faire le fanfaron sur la facilité de se procurer des troupes étrangères : un corps de vingt à trente mille hommes n'est pas une troupe si aisée à rassembler. Je ne comprends pas même qui pourrait ou

[1] *Rochford* est l'orthographe vraie.

voudrait le fournir à l'Angleterre. D'ailleurs, un tel corps coûtera des sommes immenses, et il faudra voir si le Parlement est assez son esclave[1] pour les accorder à la ruine des Colonies.

Le roi Frédéric au comte de Maltzan.

[En chiffres.]

Potsdam, 6 novembre 1775.

Quant aux troupes étrangères que l'Angleterre voudrait prendre à sa solde, je ne trouve absolument rien, dans toutes mes dépêches de Moscou, qui pût favoriser son plan d'en obtenir de la Russie. J'ai plutôt lieu d'être persuadé que l'impératrice de Russie n'en donnera jamais pour les employer en Amérique. Et quant aux propos que quelques-unes des créatures du ministère vous ont lachés, et qui vous ont paru indiquer une envie de s'adresser à moi, il me semble que le souvenir de la conduite de l'Angleterre dans la dernière guerre devrait bien lui faire perdre toute espérance de pouvoir m'engager jamais à lui en fournir. Aussi ferez-vous bien prudemment de ne vous avancer en rien à ce sujet, afin que je ne sois pas obligé de vous donner un démenti formel.

Le roi Frédéric au comte de Maltzan.

[En chiffres.]

Potsdam, 13 novembre 1775.

..... Plus je réfléchis sur la nature des mesures que prend le gouvernement britannique contre ses Colonies, et plus me paraissent-elles arbitraires et despotiques. L'histoire d'Angleterre ne fournira aucun exemple où la cour ait poussé sa pointe aussi loin, et il y aura effectivement de quoi s'étonner si la nation y acquiesce et ne tâche pas de

[1] Esclave du ministère et de la cour.

soutenir ses droits par une opposition que la Constitution britannique même paraît autoriser. Que la cour ait provoqué ses Colonies à se raidir contre ses mesures, cela est assez évident et personne ne saurait en douter. Elle imagine de nouvelles taxes ; elle veut en charger de son propre chef ses Colonies, et elle s'arroge le droit de déterminer l'importation des marchandises : l'un et l'autre est une lésion manifeste de leurs priviléges. Les Colonies ne refusent pas les anciennes taxes, et elles prétendent seulement qu'on en agisse, à l'égard des nouvelles, sur le même pied qu'en Angleterre. Mais le gouvernement ne veut pas accepter cette proposition, ni accorder aux Colonies le droit de se taxer elles-mêmes ; et voilà l'abrégé de l'histoire de toutes ces brouilleries.

Copie de la lettre (de la main propre du roi Frédéric) *à la reine douairière de Danemark.*

Potsdam, 16 novembre 1775.

MADAME MA SŒUR,

. . . .

Les courriers d'Angleterre ont eu des dépêches pour demander à l'impératrice de Russie un secours de vingt mille hommes, que les Anglais ont voulu envoyer en Amérique contre leurs Colonies. Ils ont reçu un refus, comme ils devaient s'y attendre. Cela ne cimentera pas une amitié bien étroite entre ces deux puissances ; et, pour le roi de Suède, il n'a qu'à s'en prendre à sa propre conduite, s'il indispose ses voisins contre lui [1]. Je demande pardon à Votre Majesté si je ne m'étends pas davantage sur ces matières : mon extrême faiblesse m'empêche encore de pouvoir être plus prolixe.

. . . .

[1] Le roi de Prusse avait ouvertement blâmé la mesure prise en 1772 par Gustave III, en se rendant à peu près absolu dans l'exercice de la prérogative royale. Frédéric, soupçonnant le coup d'État, s'était même efforcé de le détourner par ses conseils. A. C.

Le roi Frédéric au comte de Maltzan.

[En chiffres.]

Potsdam, 25 novembre 1775.

Vous pensez que le ministère finira par céder, et je vous avoue que, selon moi, c'est aussi l'unique parti sage que les conjonctures actuelles lui permettent de prendre.

Le roi Frédéric au comte de Maltzan.

[En chiffres.]

Potsdam, 27 novembre 1775.

Votre dépêche du 14 fournit de nouvelles preuves des effets surprenants de la pluie de Danaé, dans le Parlement britannique. La cour l'emporte par son moyen sur tous les principes d'un vrai patriotisme, et foule aux pieds les règles d'une saine politique. Mais il ne saurait manquer que tôt ou tard ce manége ne la plonge dans une situation bien fâcheuse. Comme cependant c'est son affaire, il faut la laisser faire comme elle l'entend, et vous vous bornerez à être simple spectateur et rapporteur des événements qui méritent attention.

Le roi Frédéric au comte de Maltzan.

[En chiffres.]

Potsdam, 30 novembre 1775.

. . . .

Il s'en faut bien que la cour où vous êtes ait eu le succès que, selon votre dépêche du 17, vous attribuez à sa négociation d'un corps[1] auxiliaire russe. Mon ordre du 13 vous

[1] C'est-à-dire : pour obtenir un corps auxiliaire.

aura déjà appris le contraire, et vous saurez maintenant que, bien loin de s'y prêter, la Russie a entièrement décliné cette proposition, quoique d'une manière fort civile et honnête. Le voile dont le ministère britannique tâche maintenant de couvrir ce refus ne me fait pas prendre le change à ce sujet. Il a beau prétexter les difficultés et les représentations des maisons de Bourbon contre l'envoi des troupes russes, il n'est pas moins vrai que l'impératrice n'a pas voulu entendre à ses propositions. Le parti qu'il veut prendre de s'accommoder avec les Colonies reste donc le plus raisonnable et le plus salutaire ; et, nonobstant toutes les difficultés que cet accommodement pourrait rencontrer peut-être de la part des Colonies, il emporterait cependant toujours mon suffrage si j'avais voix au ministère britannique, et je préférerais de profiter de leurs dispositions pour me rapprocher d'elles. En effet, vouloir les subjuguer par la force entraînerait sûrement la ruine de la moitié de l'Angleterre, sans pouvoir se flatter d'un succès assuré.

Mais, quel que soit le parti du ministère, et soit qu'il se décide pour la force ou pour la modération, cette affaire lui taillera encore bien de la besogne ; et tout ce qui m'intéresse de savoir, et que je m'attends d'apprendre en son temps de votre part, c'est l'issue de cette contestation, qui ne saurait manquer de faire époque dans les annales britanniques.

Le roi Frédéric au comte de Maltzan.

[En chiffres.]

Potsdam, 7 décembre 1775.

. . . .

Je connais tout le cas qu'il faut faire des nouvelles que les papiers publics annoncent. Je sais que, dans un pays partagé en différentes parties, comme l'Angleterre, elles restent toujours problématiques. Mais cela n'empêche pas ma curiosité

d'en être informé, pour juger par leur combinaison quelle tournure les affaires prendront, de sorte que vous n'avez qu'à continuer de me rapporter la position des affaires comme elle est, dans les dépêches que vous m'adressez. La dernière que j'ai reçue de votre part est du 21 novembre, et je ne veux pas vous laisser ignorer, pour votre direction dans l'affaire avec les Colonies, qu'un colonel anglais est arrivé en Allemagne pour négocier des troupes subsidiaires aux cours de Saxe, de Brunswick et de Cassel. Les deux dernières pourraient bien en fournir, mais pour la première j'ai quelque lieu de douter qu'elle soit en état de se prêter à de telles propositions. Quoi qu'il en soit, ce projet de différents traités subsidiaires indique assez que la cour britannique est très-décidée de soutenir par la force son système avec ses Colonies, et que, pour se justifier vis-à-vis de la nation et l'intéresser dans cette guerre, elle leur fera à la vérité offrir des conditions de réconciliation, mais les rendra si onéreuses, que les Colonies ne sauraient jamais les accepter.

Quant au différend du Portugal avec l'Espagne[1], ce que vous me rapportez de la conduite du ministère britannique ne me surprend point, et je ne serais nullement étonné de voir dans cette occasion l'Angleterre abandonner le Portugal à son sort. L'intérêt propre a été de tout temps le premier principe de la politique de cette cour. Elle n'a des ménagements pour ses alliés que pour le temps qu'elle croit en avoir besoin ; ce besoin cesse-t-il alors, il ne lui coûte rien de les négliger et même de les abandonner entièrement. Telle a été sa façon d'agir de tout temps. L'Autriche l'a éprouvé dans la guerre de succession, et s'il vous faut encore un exemple plus frappant et récent, souvenez-vous des procédés indignes qu'elle a tenus vis-à-vis de moi dans la dernière guerre.

....

[1] L'objet en litige entre ces deux couronnes était la possession du territoire situé sur le bord septentrional de l'estuaire de la Plata, et qui forme aujourd'hui la république de l'Uruguay. Ce fut l'Espagne qui en resta maîtresse. A. C.

Le roi Frédéric au comte de Maltzan.

[En chiffres.]

Potsdam, 11 décembre 1775.

. . . .

Votre dépêche du 28 novembre m'a fait beaucoup de plaisir. Elle est instructive sur la véritable pomme de discorde entre la mère-patrie et sa fille, et m'apprend bien d'autres particularités que j'ignorais jusqu'ici. Pour m'en mettre cependant entièrement au fait, vous ne ferez pas mal de m'informer encore plus en détail du contenu de cet acte de navigation qui, selon cette même dépêche, a tant effarouché les Colonies. Je n'en ai que des idées vagues et superficielles, et j'attends des éclaircissements ultérieurs sur son contenu [1].

Mais je ne vous dissimulerai point que je me persuade de plus en plus que l'Angleterre aura une peine infinie de sortir de ces troubles avec dignité.

. . . .

Le roi Frédéric au comte de Maltzan.

Potsdam, 18 décembre 1775.

. . . .

Vos dépêches du 5 et du 8 me paraissent très-intéressantes, et je vous sais beaucoup de gré du tableau qu'elles présentent, tant de la cour où vous êtes que des personnes qui la gouvernent et des affaires qui l'occupent.

Il paraît toujours que le roi d'Angleterre joue gros jeu avec ses Colonies, et qu'il s'est engagé trop avant dans ces brouilleries pour en sortir victorieusement. Déjà il est fort douteux encore qu'il puisse rassembler un nombre suffisant

[1] Ce traité soumettait aux régulations établies par le Parlement britannique les relations par mer entre les colonies du Connecticut et celles des Indes occidentales. A. C.

de troupes pour les subjuguer, et, sans des mesures bien vigoureuses et soutenues, il n'y a guère apparence de les dompter. La grande question est toujours si les Colonies ne trouveront pas moyen de se séparer entièrement de la mère-patrie, et de former une République libre. L'exemple de la Hollande et de la Suisse me fait au moins présumer que ce n'est pas chose impossible. Vous assurez, à la vérité, qu'un tel projet d'indépendance révolterait trop la nation ; mais qui sait si tous les efforts de la cour où vous êtes seraient alors capables de les en empêcher? Ce qu'il y a de très-certain, c'est que presque toute l'Europe prend le parti des Colonies et défend leur cause, et que celle de la cour ne trouve ni fauteurs ni promoteurs. D'ailleurs une armée assez puissante à entretenir en Amérique coûtera, à tous égards, des sommes immenses, qui pourraient replonger l'Angleterre dans le même état où elle se trouvait à la fin de la guerre dernière. Je sais bien qu'on prétend, et des personnes qui naguère ont été en Angleterre et à qui j'ai parlé ne m'ont pas fait mystère, que les grands de la nation ne sont plus si enthousiasmés de leur liberté, et il n'est pas moins vrai que leurs suffrages ne sont pas ceux de toute la nation. Mais malgré, il paraît cependant, par tout ce que j'ai entendu, que l'ancien esprit breton[1] s'est éclipsé presque entièrement, et que tout se prépare et s'achemine à un changement dans la forme du gouvernement, de sorte que l'ancienne ne subsistera plus qu'extérieurement, et qu'en effet la nation sera plus esclave sous ce règne-ci que sous tous les précédents.

Le roi Frédéric au comte de Maltzan.

Potsdam, 8 janvier 1776.

. . . .

Tout ce que vous me marquez, dans votre dépêche du 26 décembre dernier, de l'acte de navigation m'a fait plaisir.

[1] Britannique.

Je ne le connaissais que de nom, et je suis bien aise d'en savoir maintenant les principaux articles.

Quant au Landgrave de Hesse-Cassel, j'ignore s'il a conclu son marché avec la cour où vous êtes pour le corps auxiliaire de quatre mille hommes. Mais ce dont je suis très-persuadé, c'est qu'il ne les lâchera qu'à la condition de gros subsides, et que sa complaisance coûtera cher à l'Angleterre. Quoi qu'il en soit, il me semble que le gouvernement britannique se flatte encore de s'accommoder avec les Colonies, et, à vous dire vrai, ce serait à mon avis le parti le plus sage qui lui reste à prendre.

. . . .

Le comte de Maltzan au roi Frédéric.

Londres, 12 janvier 1776.

. . . .

Après l'étonnement qu'a causé à Sa Majesté les propos tenus par le marquis de Grimaldi au sujet du différend entre l'Angleterre et ses colonies, il paraîtra peut-être incroyable à Sa Majesté la démarche que l'ambassadeur d'Espagne vient de faire par ordre de sa cour, offrant les bons offices et l'assistance de sa cour pour réduire les Colonies. Pour écarter le singulier de cette commission, cet ambassadeur s'y prit avec beaucoup d'adresse, disant qu'il était fort éloigné de tenir le langage d'un flatteur en cherchant à persuader à cette cour-ci que le roi son maître cherchait par là à servir l'Angleterre seule ; qu'au contraire sa cour considérait cette dispute comme l'intéressant elle-même. Le ministère britannique a reçu cette ouverture avec beaucoup de politesse ; en déclinant d'y faire une réponse directe, Sa Majesté jugera aisément que le ministère, quelque désirable que lui soit aucune assistance quelconque, n'oserait faire usage d'une assistance aussi compliquée et suspecte. Il y faudrait un homme de tête et plus entreprenant, et qui fût en possession de la confiance de la nation ; et, selon mon faible jugement, c'est le

piége le plus artificiel que jamais le marquis de Grimaldi ait tendu à cette cour-ci, soit qu'il ait voulu engager par là l'Angleterre d'assister à son tour l'Espagne, si jamais elle dût se trouver dans le même cas, soit que son dessein fût de détacher l'Angleterre[1] et lui lier les mains à l'égard du Portugal.

....

Le roi Frédéric au comte de Maltzan.

Berlin, 3 février 1776.

....

Vous avez vu dans toute certitude, depuis le départ des susdites dépêches, des traités de subsides que l'Angleterre vient de faire tant avec le landgrave de Hesse-Cassel qu'avec le duc de Brunswick, et même, à ce qu'on assure, avec le prince héréditaire de Cassel pour le comté de Hanau, ainsi qu'avec le prince de Waldeck. Un courrier que le colonel Faucit[2] a dépêché pour Londres en aura sans doute porté les détails au ministère britannique, et je compte ainsi de savoir bientôt de vous, au juste, le nombre de troupes que l'Angleterre tirera de chacun de ces princes d'Allemagne. Il me revient au reste, à ce sujet, que la cour de Londres a aussi fait faire, à Dresde, une ouverture préalable, relative à une semblable négociation.

....

Potsdam, 4 février 1776.

....

D'ailleurs la ville d'Amsterdam persiste dans le refus de rendre la brigade écossaise, et, quelque petite qu'elle soit, la position critique de ses affaires rend cependant ce secours

[1] De l'alliance, dès lors plus que séculaire, avec le Portugal.
[2] *Fawcett.* C'était l'agent chargé de faire des recrues.

très-nécessaire à l'Angleterre [1]. Enfin, quand on rassemble toutes ces différentes parties, l'imprudence du lord North me paraît dans tout son jour, et il ne doit sûrement pas être à son aise en considérant que c'est lui qui a plongé sa patrie dans cet abîme d'embarras et de difficultés.

. . . .

Le roi Frédéric au comte de Maltzan.

Potsdam, 15 février 1776.

. . . .

L'affaire avec le Danemark au sujet de la saisie de deux de ses vaisseaux est une vraie bagatelle en considération de celle que la cour britannique a actuellement sur les bras avec ses Colonies. Celle-ci me paraît de la dernière importance pour son gouvernement, par les embarras sans nombre qu'elle amassera. Quand même la fortune favoriserait ses armes, il lui faudra pour le moins trois ans pour apaiser ces troubles et conserver ses Colonies dans la soumission.

. . . .

Potsdam, 18 février 1776.

. . . .

En attendant, je suis surpris que les Colonies restent les bras croisés et ne profitent pas de l'occasion de détruire le peu de forces britanniques qui y sont, avant que les renforts y soient arrivés.

. . . .

[1] Depuis la restauration de 1660, les provinces et villes souveraines des Provinces-Unies tenaient à leur solde des bataillons capitulés écossais. On sait quelle part considérable ces auxiliaires, prêtés au prince d'Orange et ramenés dans la Grande-Bretagne, eurent à la révolution de 1688.

A. C.

Le roi Frédéric au comte de Maltzan.

Potsdam, 22 février 1776.

. . . .

L'emplette au marché de Londres pour approvisionner l'armée en Amérique doit rehausser au double les frais de cette guerre, et surpasser infiniment et au même point les dépenses de ses campagnes en Allemagne. Quoi qu'il en soit, cette façon d'amasser des vivres, jointe à tout ce que j'entends d'ailleurs des arrangements britanniques pour pousser cette guerre avec vigueur, me confirme de plus en plus la grande sottise du gouvernement, de s'être embarqué avec ses Colonies, et de les avoir poussées au désespoir.

. . . .

Potsdam, 26 février 1776.

. . . .

Votre dépêche du 13 fournit un tableau bien effrayant pour le gouvernement britannique. Les différents échecs de ses troupes en Amérique y porteront vraisemblablement la confusion à son comble, et il aura bien de la peine à y reprendre sa supériorité. Pour en augurer cependant plus positivement, il faut attendre que ses troupes d'Europe y soient rendues. En attendant, je désire d'être informé de la façon de penser de la nation en général : si elle est contente de son roi ou non, si le Parlement a déjà rassemblé les fonds pour soutenir cette guerre avec les Colonies, et d'où il pense se les procurer ; de sorte que vous n'oublierez point de me satisfaire sur tous ces différents articles le plus tôt que vous pourrez.

. . . .

Le roi Frédéric au comte de Maltzan.

Potsdam, 4 mars 1776.

. . . .

Quoique, selon vos dépêches du 20 et du 23 février, les provinciaux [1] aient échoué devant Québec, et que cette ville se trouve encore entre les mains des royalistes, je ne sais cependant pas trop si les renforts que la cour britannique y envoie d'Allemagne contribueront beaucoup à y rétablir ses affaires. Je crois plutôt qu'on peut présumer hardiment que nombre de ces troupes subsidiaires déserteront et se rangeront sous les drapeaux des Colonies, et que, comme vous dites, l'issue de ces troubles, quel que soit le sort des armes, portera un coup très-sensible aux intérêts de la nation britannique. Supposé même que la cour emporte la plus complète victoire sur les Colonies, il y faudra toujours entretenir de fortes garnisons pour les contenir sous le joug qu'on leur imposera; et qui est-ce qui pourra lui garantir que ce feu ne couve sous la cendre, prêt à éclater dans de nouvelles flammes lorsque la jalousie de l'Espagne et de la France y soufflera les étincelles à peine éteintes ?

Ce qu'il y a au moins de très-certain, c'est que la méfiance de ces deux maisons [2] contre l'Angleterre va toujours en augmentant, et que, supposant à cette dernière des vastes vues en Amérique, elles envoient toujours de nouvelles troupes dans leurs possessions du Nouveau-Monde, pour s'y mettre en état de faire face à toutes les tentatives britanniques. La France y fait passer même une escadre, et tout se réunit à me persuader qu'à la fin ces trois puissances se brouilleront tout de bon et commenceront à se houspiller par mer et par terre. En attendant, si la nation acquiesce à tous les procédés de son roi contre les Colonies, qui sont si opposés à leur liberté, elle me paraît bien à plaindre, et l'on aura sujet de

[1] Les milices des provinces de la Nouvelle-Angleterre. Le général Montgomery périt dans cette attaque.

[2] Les deux branches de la maison de Bourbon.

regarder cette soumission aveugle à tous les caprices de son ministère comme l'époque la plus malheureuse qui puisse exister pour le salut de l'État britannique.

. . . .

Le roi Frédéric au comte de Maltzan.

Potsdam, 11 mars 1776.

. . . .

Malgré toute la supériorité de l'administration actuelle, qui, selon votre dépêche du 1er de ce mois, paraît très-formidable, il me semble cependant, autant que j'en puis juger, qu'elle n'a pas encore sujet de se promettre de grands succès contre ses Colonies. D'ailleurs, les mesures qu'elle prend pour les subjuguer ne me paraissent pas bien calculées, et je crois qu'elle a mal compté en se persuadant de finir avec elles dans une seule campagne.

. . . .

Potsdam, 18 mars 1776.

. . . .

Les cajoleries que le duc de Wurtemberg éprouve [1] pendant son séjour à Londres justifient pleinement votre soupçon. Mais la promesse que ce prince a faite à ses États, de ne jamais conclure de traité de subside avec une puissance étrangère, pourrait bien mettre obstacle au dessein qu'on pourrait former d'obtenir de ses troupes. Au reste, vous continuerez à m'informer de tout ce qui se passera journellement à la cour où vous êtes. Les affaires des Colonies sont dans une crise qui me rend fort curieux d'en apprendre les suites.

. . . .

[1] C'est-à-dire : *reçoit.*

Le roi Frédéric au comte de Maltzan.

Potsdam, 25 mars 1776.

. . . .

Je ne suis nullement surpris qu'on taxe le ministère britannique d'inconséquence dans ses mesures. C'est surtout un très-grand défaut de sa politique que cet état isolé où il s'est mis, et il est d'autant plus impardonnable qu'il n'existe aucune puissance humaine qui ait les reins assez forts pour se défendre seule contre tous les revers possibles. Que cette réflexion ne vous induise cependant point dans l'illusion, et ne vous fasse pas soupçonner quelques inclinations de ma part à entrer dans quelques liaisons avec la cour où vous êtes. Le passé m'a trop appris son peu de fidélité à remplir ses engagements, et il n'y a que la dernière extrémité qui pourra m'engager à entrer de nouveau en alliance avec elle. D'ailleurs ses affaires en Amérique me peuvent être très-indifférentes, quelle tournure qu'elles prennent.

. . . .

Le comte de Maltzan au roi Frédéric.

Londres, 2 avril 1776.

. . . .

Le lord Dunmore [1] a trouvé moyen d'introduire dans la Virginie un grand nombre de billets que le gouvernement a fait imprimer, sur ceux que le Congrès a fait distribuer. Comme ce stratagème doit mettre beaucoup de confusion dans les arrangements de finances des Colonies, il se flatte qu'il occasionnera une méfiance du peuple, qui, ne pouvant discerner les vrais billets des faux, refusera de les rece-

[1] Dernier gouverneur royal de la Virginie. On l'accusait d'avoir fait contrefaire le papier-monnaie créé par le Congrès, et d'avoir répandu ces billets faux dans les provinces méridionales. A. C.

voir, et le Congrès, manquant une fois de crédit public, trouverait beaucoup de difficultés à le rétablir.

. . . .

J'ai lieu de soupçonner que, dans le fond, on ne se trouve pas tant assuré de la France et de l'Espagne que l'on voudrait paraître l'être.

. . . .

Le roi Frédéric au comte de Maltzan.

Potsdam, 8 avril 1776.

. . . .

Je ne suis point surpris de la tranquillité du ministère britannique sur les mesures de la cour de Versailles. Le motif en est très-aisé à concevoir. Il sait que les finances de cette cour sont trop délabrées pour qu'elle soit capable de quelque entreprise vigoureuse. Une guerre entraînerait sûrement une banqueroute à la suite, ou plutôt elle ne saurait se faire sans elle, et d'ailleurs le ministère de Versailles est trop faible pour oser faire un coup d'éclat. Mais ce que j'ai de la peine à comprendre, c'est la tiédeur extrême de celui de Londres dans ses arrangements pour sa guerre en Amérique. Déjà le transport des troupes est arrêté par le manque de bâtiments de transport, et que ne sera-ce lorsque ces troupes arriveront dans les Colonies! A n'en juger que sur ce que l'on voit à l'heure qu'il est, le défaut de munitions et d'autres choses nécessaires pour la campagne arrêtera peut-être également leurs opérations, ou du moins ne permettra pas d'agir avec la vigueur nécessaire.

. . . .

Le roi Frédéric au comte de Maltzan.

Potsdam, 22 avril 1776.

. . . .

En réfléchissant sur la conduite du gouvernement britannique dans la guerre avec ses Colonies, je suis presque tenté de dire ce que les théologiens soutiennent de la Providence: ses voies ne sont pas les nôtres. En attendant, j'admire la prudence de ce gouvernement d'avoir si bien pourvu à tout ce qu'il faut pour soutenir la gageure que rien ne manque et que toutes les cordes de son arc sont bien tendues, que tous ses traits se feront à propos. Ce que j'ai de la peine cependant à combiner avec tout ceci, c'est que l'assistance que les Colonies ont trouvée jusqu'ici en France et en Espagne a échappé à toute la science de ce gouvernement.

. . . .

Le comte de Maltzan au roi Frédéric.

Londres, 23 avril 1776.

. . . .

Combien l'intérêt des individus décide du sort de l'État! Un exemple bien frappant est celui de s'obstiner, dans un cas extraordinaire, de ne pas vouloir transporter les troupes par des vaisseaux de guerre; mais comme des personnes en place perdraient un trentième sur la dépense pour les transports, l'on prétend de satisfaire l'avidité de ces individus aux dépens de la nation.

. . . .

Le roi Frédéric au comte de Maltzan.

Potsdam, 13 mai 1776.

. . . .

La retraite du général Howe de Boston, dont vous m'apprenez la nouvelle par votre dépêche du 3, me paraît être la suite d'un échec, dont le gouvernement britannique voudrait bien dérober la connaissance au public.

. . . .

Berlin, 20 mai 1776.

. . . .

Quand on prend des arrangements aussi défectueux, il est bien naturel que les succès s'en ressentent. L'analogie entre les mesures et leurs effets ne permet pas de s'attendre à autre chose. Quoi qu'il en soit, il faut voir comment les choses tourneront ultérieurement, et c'est à quoi vous ne discontinuerez point de donner toute votre attention.

. . . .

Stuttgard, 3 juin 1776.

. . . .

Mon pronostic approche tous les jours davantage de son accomplissement. Les opérations de la cour où vous êtes contre ses colonies vont de mal en pis, et, par les étourderies de son administration, elle court grand risque de jouer un rôle bien humiliant dans toute cette querelle. Tout ce que j'ai de la peine à concevoir, c'est le grand flegme du roi et de son ministère à la vue de tous les dangers qui les menacent; et vous aurez soin de m'informer s'ils continuent à être aussi tranquilles, et si enfin ils ne commenceront pas à sentir la fausseté des résolutions qu'ils ont prises et l'insuffisance des démarches qu'ils font pour les soutenir. En attendant, ce que

vous ajoutez d'un commerce immédiat à établir, dans les conjonctures actuelles, entre mes États et l'Amérique, me paraît encore bien problématique. De toutes les marchandises de retour, le tabac de Virginie serait le principal article. Mais sans flotte, comment voulez-vous que je protége ou fasse respecter un tel commerce ? et, vu la marine nombreuse de l'Angleterre, il ne faudrait que la prise d'un seul de mes vaisseaux pour reculer à plusieurs années le profit qui pourrait revenir d'un pareil commerce à mes États.

. . . .

Le roi Frédéric au comte de Maltzan.

Potsdam, 1[er] juillet 1776.

. . . .

Votre idée d'ouvrir une nouvelle branche de commerce à mes États est bonne, mais elle demande encore bien des réflexions avant de penser à son exécution. Vous avez donc bien raison de différer jusqu'à la décision des affaires en Amérique, à en dresser un plan formel, puisqu'en effet le sort de ces affaires y entrera pour beaucoup, et demandera d'autres mesures, suivant qu'il sera favorable ou non à la cour britannique. Mon pavillon ne manquera, à la vérité, point à la société qui voudra entreprendre ce commerce, mais je ne saurais jamais former une marine capable de le protéger, et d'ailleurs je ne connais que deux articles principaux qui pourraient en faire l'objet. Nous pourrions y envoyer nos toiles et prendre des tabacs en retour, de sorte qu'il s'agit de bien examiner un tel projet avant de s'y embarquer.

. . . .

Le comte de Maltzan au roi Frédéric.

Londres, 19 juillet 1776.

. . . .

L'empressement avec lequel l'Espagne a publié ses décou-

vertes des côtes de la Californie[1], qu'elle prétend avoir poussées jusqu'au 60e degré, fait soupçonner que ce passage, qui fait l'objet de l'ambition de l'Angleterre, est déjà connu à l'Espagne, et qu'il est du plus grand intérêt de tenir caché.

. . . .

Le roi Frédéric au comte de Maltzan.

Berlin, 22 juillet 1776.

. . . .

Les Colonies visent à l'indépendance. Toutes leurs résolutions qu'elles publient en portent l'empreinte manifeste; et alors de deux choses l'une : ou l'Angleterre subjugue les Colonies entièrement, ou celles-ci soutiennent leur indépendance. Il n'y a point de troisième parti à imaginer, et il ne faut pas se flatter de voir le gouvernement américain reprendre son ancienne forme. Dans une couple de mois on pourra en juger plus pertinemment.

. . . .

Potsdam, 12 août 1776.

. . . .

Il est très-certain que, malgré tous les succès des armes royales, le sort de cette guerre ne sera pas décidé dans une seule campagne ; qu'il leur en faudra pour le moins encore une.

. . . .

[1] A cette époque, l'exploration des côtes septentrionales de l'Amérique, le long de l'océan Pacifique, fut poussée par l'Espagne jusqu'au-delà de l'embouchure de l'Orégon, et la Nouvelle-Californie fut colonisée. En 1794 seulement, l'Espagne consentit à céder à l'Angleterre le littoral au nord du cap Mendocino. A. C.

Le roi Frédéric au baron de Goltz, à Paris.

Glatz, 19 août 1776.

. . . .

Il m'importe toujours d'approfondir les liaisons entre les cours de Vienne et de Versailles, et de déterrer tous les ressorts qu'elles mettent en jeu pour le succès de leurs projets et de leurs desseins. Vous ferez donc très-bien de ne point discontinuer à les suivre; et comme vous me paraissez maintenant sur la bonne voie, je me promets beaucoup de vos recherches ultérieures.

. . . .

Le comte de Maltzan au roi Frédéric.

Londres, 20 août 1776.

. . . .

Le Congrès a publié le manifeste suivant : ... (Ici, suit une traduction complète, en français, de la déclaration de l'indépendance[1].)

. . . .

Le roi Frédéric au comte de Maltzan.

Malckurtz, 31 août 1776.

. . . .

Je ne connais point ce sieur Elliot qui, selon votre dépêche du 13, doit relever le sieur Harris à ma cour, et vous n'oublierez point de me faire un petit tableau, mais exact, de ses talents et de son caractère. Ce ne sera toutefois qu'à regret

[1] Voir, à son lieu, ce texte dans l'histoire que nous mettons sous les yeux du lecteur.

que je verrai quitter le premier, de la conduite duquel à ma cour j'ai eu tout lieu d'être content.

. . . .

Le comte de Maltzan au roi Frédéric.

Londres, 3 septembre 1776.

. . . .

Le mauvais succès de l'entreprise sur Charlestown paraît préparer aux deux commandants des accusations très-fortes. Le public est fort animé contre l'un et l'autre ; cependant il paraît favoriser l'amiral Parker, au lieu que le ministère semble pencher pour le général Clinton, qui est cousin du duc de Newcastle, et qui a beaucoup de parents et d'amis au Parlement.

. . . .

Le roi Frédéric au comte de Maltzan.

Potsdam, 4 septembre 1776.

. . . .

On doit s'attendre dans peu à quelque événement décisif en Amérique. Reste à savoir si c'est en faveur de la mère-patrie ou des Colonies que la chance tournera. La campagne de cette année ne terminera cependant point cette querelle ; il en faudra encore d'autres, qui augmenteront furieusement les dépenses, et que l'Angleterre ne pourra éviter. Mais pour de nouvelles troupes subsidiaires, il me paraît impossible qu'elle puisse en obtenir. Le peu de monde qu'elle pourra se procurer de ses États de Hanovre ne lui sera pas d'un grand secours, et, pour les autres puissances, je n'en connais aucune qui pourra ou voudra lui en fournir. La situation res-

[1] On a vu que cet échec éprouvé par les forces britanniques fût assez aisément réparé dans le cours de la campagne suivante. A. C.

tera donc toujours extrêmement critique ; et elle s'est attiré, par cette guerre, des embarras dont elle aura une peine infinie de se tirer. Ce qui doit naturellement les augmenter, c'est l'appréhension qu'avant d'avoir fini avec ses Colonies, l'Espagne ne profite de l'occasion pour lui déclarer également la guerre. Tant il est vrai qu'en politique il y a certains principes fondamentaux qu'on ne néglige jamais sans s'exposer à des pertes immanquables. Quoi qu'il en soit, je suis fort curieux d'apprendre la décision de ces affaires, et quelle impression elles feront sur le Parlement et la nation.

. . . .

Le comte de Maltzan au roi Frédéric.

Londres, 6 septembre 1776.

. . . .

Le célèbre Hume[1] vient de payer le tribut à la nature, et, avant de mourir, il a écrit au gouverneur Johnson de persévérer dans ses principes en faveur des Américains ; qu'il lui répétait, comme un homme mourant, que si la cour l'emportait, la nation anglaise perdrait sa liberté, et que si, au contraire, les Colonies l'emportaient, la banqueroute était inévitable.

. . . .

Le roi Frédéric au comte de Maltzan.

Berlin, 14 septembre 1776.

. . . .

Quant aux affaires avec ses Colonies, il me paraît moralement impossible qu'elles prennent une tournure favorable.

. . . .

[1] David Hume, né en 1711, à Édimbourg, où il acheva ses jours. Son autorité comme historien et publiciste philosophe était alors presque sans égale en Europe.

Le roi Frédéric au comte de Maltzan.

Potsdam, 8 octobre 1776.

. . . .

Ce n'est qu'avec peine que j'apprends par votre dernière dépêche que mes ordres vous sont parvenus trop tard pour faire changer la destination du sieur Harris et le conserver à ma cour. Malgré son savoir-faire, cependant je doute fort que ses propositions pour des troupes subsidiaires aient quelque succès. Je présume plutôt qu'il n'y obtiendra pas un seul homme, à moins que l'Angleterre ne soit attaquée dans ses États en Europe.

Post-scriptum de la main propre du roi :

Si l'on nous envoie ici des polissons, je serai obligé de vous faire relever par quelqu'un de la même trempe.

. . . .

Potsdam, 10 octobre 1776.

. . . .

Depuis qu'elles se sont déclarées entièrement indépendantes de la mère-patrie et que la fortune des armes n'est pas, jusqu'ici au moins, favorable à cette dernière, je commence à présumer au contraire qu'elle ne parviendra pas à les subjuguer, et que sa puissance, par cette révolte, souffrira une très-grande diminution. D'ailleurs, si, dans de pareilles conjonctures, la nation britannique endure que la faction de Bute et des torys la tienne sous son joug et enfreigne aussi impunément la forme de son gouvernement, elle ne mérite certainement plus le nom de Bretons libres ; et celui-là seul pourrait encore s'en glorifier et s'en rendre digne qui, par amour pour sa patrie, ferait dresser une potence pour y attacher cette peste de la liberté britannique, le lord Bute. Si le bonheur voulait que pareil événement arrivât, je vous per-

mets de me dépêcher un courrier pour m'en porter l'agréable nouvelle ; mais aussi longtemps que je n'aurai pas cette consolation, tous les débats parlementaires me seront fort indifférents.

Au reste, je regretterai toujours le chevalier Harris ; je l'ai toujours infiniment estimé pour son fonds de probité et de droiture, qui lui conciliait les suffrages de tous les honnêtes gens. On aura aussi bien de la peine à lui trouver un digne successeur et qui me fût aussi agréable, et Dieu sait quel Écossais écervelé on nommera encore à sa place !

. . . .

Le roi Frédéric au comte de Maltzan.

Potsdam, 14 octobre 1776.

. . . .

C'est une bonne saignée que cette campagne a déjà faite au trésor de la mère-patrie. Comme elle regorgeait d'argent, on doit la féliciter d'avoir été allégée des neuf millions de livres sterling que cette campagne lui a coutés. Mais ce qui me surprend, c'est que la nation s'anime uniquement contre le lord North. Dans le fond, il n'est cependant que l'organe du lord Bute ; et si elle voulait s'illustrer, elle devrait bien faire ressentir à ce dernier, comme à l'auteur de toute la querelle, sa juste indignation, en l'élevant à la plus haute potence.

. . . .

Le comte de Maltzan au roi Frédéric.

Londres, 25 octobre 1776.

. . . .

L'état déplorable de ses finances (la France) ne lui permet guère de prendre un parti actif, malgré les avantages que lui offrent les circonstances. Autant que je puis pé-

nétrer, le marquis de Pombal regarde le marquis de Grimaldi[1] comme un homme pusillanime, qui se décourage par le moindre échec, et qui pourra trouver des difficultés qui le décourageront pour suivre cette guerre.

. . . .

Le roi Frédéric au comte de Maltzan.

Potsdam, 21 novembre 1776.

. . . .

La nation[2] ne se réveillera de sa léthargie que lorsque les affaires auront pris une si mauvaise tournure qu'il n'y ait plus moyen d'y remédier.

. . . .

Potsdam, 25 novembre 1776.

. . . .

Vous prétendez le lord North pourvu de ressources pécuniaires au-delà du besoin. Mais elles ne sauraient cependant consister que dans des emprunts, et il s'agit de savoir où il prendra les fonds pour en payer les intérêts. C'est encore un article essentiel, sur lequel j'attends vos éclaircissements.

. . . .

Le comte de Maltzan au roi Frédéric.

Londres, 17 décembre 1776.

. . . .

L'arrivée du docteur Franklin à Paris est certainement

[1] Grimaldi, venu d'Italie avec Charles III, approchait du terme de sa carrière. Il fut remplacé par Moñino, comte de Florida Blanca, qui se montra inférieur à son prédécesseur.

[2] La nation britannique.

un événement qui alarme infiniment cette cour-ci. Cet homme adroit, intrigant, ne respire que vengeance pour le traitement outrageant qu'il reçut personnellement de la présente administration; et, quoique la politique de la France puisse avoir été de ne pas prendre une part directe aux affaires d'Amérique, tant que l'Angleterre n'y aura pas une supériorité plus décidée, il se pourrait bien que les avantages de commerce que Franklin lui fera entrevoir comme l'effet d'une reconnaissance de la part des Colonies, pour l'assistance que la France pourrait leur avoir donnée, portât cette cour à lever le masque.

. . . .

Le comte de Maltzan au roi Frédéric.

Londres, 20 décembre 1776.

. . . .

Cet homme (Franklin), qui est certainement la meilleure tête qu'il y ait en Amérique, et peut-être en Angleterre, s'est rendu en France pour faire les derniers efforts, et juger par lui-même à quoi les Colonies peuvent s'attendre de cette puissance. C'est un mystère qui doit s'éclairer dans peu de temps.

. . . .

Londres, 24 décembre 1776.

. . . .

La retraite[1] de Washington lui a fait beaucoup d'honneur, et est regardée comme un coup de maître.

[1] Il s'agit de la retraite de New-York, suivie d'une campagne défensive dans le New-Jersey. A. C.

Le roi Frédéric au comte de Maltzan.

Potsdam, 30 décembre 1776.

. . . .

Je félicite l'Angleterre sur les nouveaux avantages de ses armes en Amérique, que votre dépêche du 20 annonce et qui me sont confirmés par d'autres lettres. Ils ne suffiront cependant point à terminer la querelle avec ses Colonies. Il lui en faudra plutôt encore dans une seconde campagne, et tout paraît confirmer le désir des cours de Madrid et de Paris d'y intervenir pour profiter de ces troubles, de sorte que l'Angleterre ne l'aura pas alors à aussi bon marché avec ses Colonies.

. . . .

Le comte de Maltzan au roi Frédéric.

Londres, 30 décembre 1776.

. . . .

Il est remarquable que les rebelles prisonniers auxquels on avait proposé de prêter serment à Sa Majesté britannique ont refusé, et ont marqué une fermeté singulière pour leur cause.

. . . .

Londres, 14 janvier 1777.

. . . .

Le sieur Elliot, qui a laissé son père presque mourant à Nice, arrivera ces jours ici. Il est assez singulier qu'en passant par Paris, et étant allé voir une certaine dame Dudefant[1], il y rencontra le docteur Franklin, le sieur Deane, autre émissaire américain, et le duc de Choiseul. Cette ren-

[1] Il s'agit ici de la célèbre marquise du Deffand, amie de Voltaire, de Choiseul et d'Horace Walpole. A. C.

contre singulière ne laissera pas que de rendre le duc de Choiseul plus suspect que jamais à cette cour-ci.

. . . .

Le roi Frédéric au comte de Maltzan.

Berlin, 17 janvier 1777.

. . . .

Tout ce qui me console, c'est que cette guerre ne sera pas générale et se bornera aux maisons de Bourbon et à l'Angleterre.

. . . .

Potsdam, 27 janvier 1777.

. . . .

Il ne reste au gouvernement britannique que la douceur ou la rigueur pour réduire ses colonies en Amérique ; et il se peut que l'un et l'autre de ces deux partis ait ses difficultés. Deux considérations donnent cependant la préférence à la douceur : d'un côté, ce sont ses sujets avec qui il a affaire, et, de l'autre, en usant de rigueur contre ceux-ci, il faudrait en détruire plus de la moitié et les remplacer par de nouveaux colons pour repeupler ces contrées.

. . . .

Ce dont, pour mon particulier, je profite dans toutes ces altercations, c'est que ni la cour britannique, ni celle de Versailles, ni aucune autre ne me tourmente par ses plaintes sur Dantzick. Mais je ne saurais finir sans vous faire encore une observation sur le sieur Elliot, qu'on a nommé successeur au chevalier Harris à ma cour. Comme j'apprends qu'il n'a que le caractère[1] de capitaine et qu'il n'est non plus de naissance, je suis fort tenté de lui nommer, à mon tour, à

[1] Le grade.

votre place un de mes vieux capitaines de quelque bataillon franc cassé et de même qualité pour lui faire paroli.

. . . .

Le roi Frédéric au comte de Maltzan.

Potsdam, 24 février 1777.

. . . .

L'éloge que vous y faites du sieur Elliot et de sa naissance[1] ne me fait pas changer d'idée sur le choix que la cour britannique a fait de sa personne pour remplacer le chevalier Harris, et je tâcherai, à mon tour, de trouver quelque capitaine d'un bataillon franc pour vous faire relever, et rendre par là la pareille à l'Angleterre. Mais ce qui m'a fait surtout un plaisir bien sensible, c'est de vous voir plaider avec tant d'éloquence la cause du lord Bute, et je présume bien qu'à votre retour en Silésie vous n'aurez rien de plus pressé que de cultiver l'amitié d'un homme d'un mérite aussi distingué. Tout ce que je puis cependant vous assurer bien positivement, c'est que personne ne saurait être plus éloigné que moi de se lier ou d'avoir la moindre alliance avec l'Angleterre, de quelque qualité qu'elle puisse être. Il n'y a que ce que vous me marquez des apparences d'une guerre entre elle et la France qui ait pu mériter mon attention. Je la regarde en effet comme inévitable, sans toutefois pouvoir pronostiquer proprement quand elle pourra éclater.

. . . .

Potsdam, 3 mars 1777.

. . . .

Nous resterons donc sur le pied où nous sommes avec elle (la cour britannique), et, depuis le bill de suspension de l'*habeas corpus*, elle n'est plus à regarder comme un Etat

[1] Elle était effectivement illustre. Ce nom avait été dès lors et fut depuis porté avec éclat. A. C.

libre ; mais un gouvernement despotique suivra de près le renversement de ce boulevard de la liberté britannique.

. . . .

Le roi Frédéric au comte de Maltzan.

Potsdam, 13 mars 1777.

. . . .

Le pli que prennent les affaires des Colonies n'est sûrement pas favorable. L'aspect en est alarmant, et il y a tout à risquer pour le gouvernement britannique relativement à sa supériorité. En effet, toutes les nouvelles qu'on reçoit du succès des armes de ces Colonies font présumer qu'elles parviendront effectivement à l'indépendance, et à la maintenir. A cela vient que sa guerre avec la France n'est plus à éviter, de sorte que je compte qu'à la fin on se convaincra que le principe de la politique des torys, de soutenir sa cause[1] sans aucune alliance, ne vaut rien et qu'il ne convient nullement aux intérêts de la Grande-Bretagne. En effet, sans ressources en cas que cette guerre éclate, et n'ayant que six mille hommes tout au plus de troupes réglées dans le royaume, un débarquement de la France sera plus facile que jamais, et pourra furieusement embarrasser la cour où vous êtes et mettre tout sens dessus dessous. Quoi qu'il en soit, le sort de cette couronne ne m'intéresse plus, et vous pouvez être très-assuré que je regarderai tous ces revers avec la plus parfaite indifférence.

. . . .

Potsdam, 31 mars 1777.

. . . .

Il est toujours bon que cette couronne (d'Angleterre) soit humiliée. Son arrogance après la dernière guerre allait

[1] C'est-à-dire : la cause de leur pays et le système de leur gouvernement.

toujours en augmentant. Elle ne ménageait plus aucune puissance et elle se croyait tout permis. Les différents échecs qu'elle essuie seront donc un remède très-salutaire pour abaisser son orgueil. Pour des troupes en Allemagne, elle aura bien de la peine d'en obtenir davantage, et il est décidé que celles de Wurtemberg lui manqueront entièrement.

. . . .

Le roi Frédéric au comte de Maltzan.

Potsdam, 7 avril 1777.

. . . .

Les affaires britanniques prennent un très-mauvais train, et la cour où vous êtes aura bien de la peine à sortir de son embarras. La France, au contraire, n'a pas besoin d'être détrompée sur mes prétendues liaisons avec elle. Elle l'est déjà d'une manière qu'elle sait sûrement n'avoir absolument rien à appréhender de ma part en cas de guerre avec l'Angleterre. Mon indifférence pour cette dernière ne saurait non plus surprendre personne. Chat échaudé craint l'eau froide, dit le proverbe; et, en effet, quelle pourrait être l'union à contracter avec cette couronne après l'expérience indigne que j'ai faite de sa duplicité ! Quand même elle voudrait me donner tous les millions possibles, je ne voudrais pas lui donner deux petites files de mes troupes contre ses Colonies. Tout aussi peu doit-elle s'attendre que je lui garantisse son électorat de Hanovre. Je sais, par le passé, ce que pareille garantie m'a coûté, pour n'avoir aucune envie de la reprendre ; quoique j'étais alors son allié, elle a agi avec moi en vraie ennemie. Elle m'a mis, depuis, mille entraves tant dans mes acquisitions en Pologne, en général, que dans mes différends avec la ville de Dantzick en particulier. Pareille conduite est-elle capable de m'inspirer de la confiance et des dispositions favorables envers une cour qui n'a cherché qu'à me chicaner et à me traverser partout? D'ailleurs, dans la

position heureuse et avantageuse où je me trouve à l'heure qu'il est, on aurait lieu de me taxer de la dernière imprudence si je voulais me laisser envelopper dans une guerre pour l'amour d'une couronne qui, dans toute occasion, a pris à tâche de m'offenser et d'accumuler griefs sur griefs contre elle. Supposé même que la France s'emparât de son électorat de Hanovre, je ne vois pas quel préjudice en résulterait pour mes intérêts. A la paix, il faudrait pourtant, ni plus ni moins, en venir à la restitution. Des alliés qui ont pour principe fondamental de leur politique la raison et la bonne foi me trouveront toujours disposé à contracter des liaisons, surtout s'ils y joignent encore beaucoup de sagesse et de prudence. Mais ce n'est pas dans le gouvernement britannique actuel qu'il faut chercher ces vertus. Sa façon d'agir prouve, au contraire, qu'il en est tout dénué. Ce qu'il aurait dû faire d'abord, il l'a renvoyé à un terme plus reculé, et c'est ainsi qu'il a commencé à se brouiller mal à propos avec ses Colonies ; qu'il y a fait succéder des différends avec les maisons de Bourbon, et enfin également avec la Hollande. Jugez donc vous-même s'il y a dans toute sa conduite le moindre attrait de me lier avec un gouvernement aussi inconsidéré ; et si vous avez à produire des motifs capables de contre-balancer tout ce que je viens de vous exposer, vous n'avez qu'à les mettre sous mes yeux pour en juger.

. . . .

Le roi Frédéric au comte de Maltzan.

Potsdam, 26 juin 1777.

. . . .

Il paraît de plus en plus que le ministère britannique, au cas que les affaires avec ses Colonies ne se décident point cette année-ci, est résolu de s'accommoder à tout prix, et la tournure qu'elles ont prise jusqu'ici semble même appuyer beaucoup ce pronostic. Mais ce que j'ai bien de la peine à

concevoir, c'est sur quel pied cet accommodement pourrait se faire.

. . . .

Dans le temps de Charles I[er], au moins, on a vu un exemple bien frappant jusqu'où peut aller son animosité [1], et ce prince fut conduit sur l'échafaud pour des motifs bien moins graves que ne fournit à la nation le gouvernement actuel.

. . . .

Le roi Frédéric au comte de Maltzan.

Potsdam, 30 juin 1777.

. . . .

Je n'ai rien reçu de votre part par le dernier courrier ordinaire. Mais je ne saurais m'empêcher de vous faire part d'un trait singulier et hardi de la vivacité et de l'étourderie du chevalier Elliot. Ce ministre s'est émancipé de faire enlever par un de ses domestiques le portefeuille de l'Américain Lee, de son bureau à l'auberge de Corsica, à Berlin, et, ce vol ayant fait du bruit, il a non-seulement rapporté ce portefeuille à l'Américain, mais il est venu encore lui-même avouer ce vol à mon ministère de cabinet, avec toutes les circonstances qui l'avaient accompagné, et en ajoutant différentes mauvaises excuses pour colorer la part qu'il y avait prise. C'est bien ce qu'on appelle un vol public; et si j'avais voulu lui en faire éprouver le ressentiment, auquel le droit des gens m'autorise, et qu'il méritait à tous égards, je lui aurais fait défendre tout de suite la cour. Mais ayant avoué lui-même son tort, et ayant remis sa personne et son sort à ma disposition et à ma générosité, je n'ai pas voulu pousser les choses à la rigueur, et je me suis borné à lui donner à connaître par mon ministère tout ce qu'il y a d'irrégulier et de révoltant dans sa conduite.

Tel est, en attendant, le ministre que la cour où vous êtes a.

[1] C'est-à-dire : de la nation britannique.

choisi pour résider à la mienne, et vous jugerez bien vous-même quelle doit être la sensation qu'un pareil tour y doit produire et de quel œil le chevalier Elliot y doit être regardé. Dans l'école de Bute, l'on forme de pareils élèves.

De la main propre du roi :

Oh ! le digne écolier de Bute ! oh ! l'homme incomparable que votre goddam Elliot ! En vérité, les Anglais devraient rougir de honte d'envoyer de tels ministres aux cours étrangères.

. . . .

Le roi Frédéric au comte de Maltzan.

Potsdam, 3 juillet 1777.

. . . .

Tous ceux qui sont en état d'en juger conviennent avec moi que si les Colonies restent unies, la mère-patrie ne parviendra pas à les subjuguer, et sera obligée de leur faire des conditions très-avantageuses pour y rétablir la tranquillité.

. . . .

Potsdam, 7 juillet 1777.

. . . .

Vous savez déjà, par mes ordres précédents, que ces colonies m'ont adressé des députés, avec lesquels cependant je n'ai voulu entrer en aucune négociation. J'ai aussi persisté d'autant plus dans cette disposition, pour voir auparavant quelle tournure leurs affaires prendront à la fin. Soutiennent-elles leur indépendance, alors il n'est que fort naturel d'entrer avec elles dans un commerce immédiat, pour obtenir les marchandises dont nous avons besoin.

. . . .

Le roi Frédéric au comte de Maltzan.

Potsdam, 17 juillet 1777.

. . . .

Je ne vous dirai rien sur les Américains qui ont fait quelque séjour à Berlin. Je me réfère plutôt à tout ce que je vous en ai dit déjà dans quelques-uns de mes ordres précédents, auxquels vous aurez soin de vous conformer. Je m'attends même à un compliment de la part de la cour où vous êtes, sur la conduite que j'ai tenue vis-à-vis de son ministre à l'occasion de ses dernières sottises avec ces gens. Mais, connaissant sa façon de penser et son insolence dans la prospérité, cette feinte politesse ne m'en imposera point, et je sais plutôt, par plus d'une expérience, qu'elle est incapable de la moindre reconnaissance.

. . . .

Le comte de Maltzan au roi Frédéric.

Londres, 18 juillet 1777.

. . . .

Le duc de Suffolk, qui devait conférer avec les ministres étrangers, s'est fait excuser, et je soupçonne que c'est pour éviter de me parler de l'affaire du sieur Elliot que l'on tâche de supprimer ici.

. . . .

Le roi Frédéric au comte de Maltzan.

Potsdam, 21 juillet 1777.

. . . .

La France assiste et anime autant qu'elle peut les Colonies

contre la mère-patrie, de sorte que je ne vois pas ce qu'une déclaration formelle de guerre pourrait encore ajouter à de pareilles hostilités, et qu'il ne faut qu'une seule altercation sérieuse entre leurs capitaines de vaisseaux pour allumer publiquement le flambeau de la guerre.

. . . .

Le roi Frédéric au comte de Maltzan.

Potsdam, 4 août 1777.

. . . .

Bref, toute la situation de l'Angleterre, dans le moment présent, me paraît plus critique qu'elle n'a été dans tous les siècles passés. Sans gens de tête, ni dans son ministère, ni dans sa marine, à moins que la présente guerre n'en forme encore, la nation même me paraît tout à fait dégénérée. Elle voit dépérir d'un œil tranquille son commerce, sans en montrer le moindre ressentiment à l'administration, et on dirait presque que cette nation, autrefois si fière et si jalouse de sa liberté, a revêtu des sentiments tout à fait opposés, en abandonnant sa barque au caprice de son ministère et la laissant voguer au gré des passions qui l'agitent.

Vous me ferez plaisir de me dire votre sentiment sur toutes les réflexions et tous les pronostics que je viens de faire, afin que je puisse les apprécier à leur juste valeur.

. . . .

Potsdam, 28 août 1777.

. . . .

L'augmentation de ses forces en Amérique pour la prochaine campagne ne saurait qu'exiger des fonds encore plus considérables; mais, à vue de pays, si elle y continue les

mêmes généraux, quatre campagnes suffiront à peine pour finir entièrement la besogne et subjuguer ses Colonies.

Au reste, tout s'achemine si fort à une rupture entre l'Angleterre et la France, que, malgré toutes leurs protestations pacifiques qu'elles se prodiguent réciproquement, elle me paraît de jour en jour plus inévitable.

. . . .

Le roi Frédéric au comte de Maltzan.

Potsdam, 4 septembre 1777.

. . . .

Il me semble que le mois de novembre prochain sera l'époque où l'on saura positivement la tournure des affaires en Amérique. En attendant, il paraît hors de doute que la campagne de cette année-ci est perdue pour la cour britannique, et que sa paix avec la France pourra peut-être se soutenir encore jusqu'au printemps prochain.

. . . .

Le comte de Maltzan au roi Frédéric.

Londres, 12 septembre 1777.

. . . .

Le grand point qui semble le plus embarrasser cette cour-ci, c'est que, sans une alliance sur le continent, il ne lui est guère possible d'en venir à une déclaration de guerre ; et comme la Russie elle-même se trouve à la veille d'une guerre[1], on sent fort bien ici qu'on ne saurait en tirer un grand avantage, ni compter sur elle. Il n'y a donc que Votre Majesté qui puisse les tirer d'affaires : voilà, Sire, ce que ces gens-là sentent très-bien aujourd'hui ; mais, sensibles au tort qu'ils ont vis-à-vis de Votre Majesté, ils ne savent com-

[1] Avec la Porte-Ottomane.

ment s'y prendre. Aussi, de temps en temps, on me fait l'honneur de me donner des serrements de mains et d'autres marques d'amitié que je me contente de recevoir avec la politesse qui est due ; mais, au reste, je crois devoir leur laisser faire à eux seuls tous les frais.

. . . .

Le roi Frédéric au comte de Maltzan.

Potsdam, 25 septembre 1777.

. . . .

Que, selon votre dépêche du 12, l'on vous serre les mains tant et plus, qu'on vous donne même l'accolade, à la bonne heure ! je ne resterai pas moins ferme, et il faudrait renoncer à tout bon sens si je voulais jamais entrer avec des gens qui, comme l'Anglais, m'ont dupé d'une manière abominable et avec un front d'airain. D'ailleurs, les apparences augmentent tous les jours, que la guerre maritime avec la France éclatera au printemps prochain, de sorte qu'on verra alors où la cour où vous êtes prendra les fonds nécessaires pour soutenir la campagne et pour se tirer de l'embarras dans lequel elle s'est enfoncée. Mes lettres de France parlent de la défaite du corps du général Burgoyne.

. . . .

Le comte de Maltzan au roi Frédéric.

Londres, 26 septembre 1777.

. . . .

L'armée et la marine étant pourvues par des contracteurs [1], qui pour l'ordinaire sont des membres du Parlement, et que par cette même raison on laisse gagner gros, il faudrait par conséquent, pour le débit de l'eau-de-vie, dont

[1] Fournisseurs sur contrats.

Votre Majesté me fait l'honneur de me parler, s'adresser à des particuliers.

. . . .

Le roi Frédéric au comte de Maltzan.

Potsdam, 29 septembre 1777.

. . . .

Je n'ai nulle peine à me persuader de la vérité de ce que vous observez, dans votre dépêche du 19, sur la richesse des ressources que le ministère britannique a à la main pour se procurer de nouveaux emprunts. Vous pouvez même être très-assuré que je sens très-bien qu'il lui sera plus facile de trouver trente-six millions qu'à moi un florin, auprès d'une nation aussi opulente. Les richesses de celle-ci me sont trop bien connues pour qu'il m'en reste le moindre doute. Mais, malgré cela, il me semble que cette négociation pourrait cependant rencontrer encore de petites difficultés qui pourraient en retarder le succès, et nous verrons, le cas échéant, si mon pronostic se confirmera ou non. Différentes expériences du passé le favorisent au moins ; mais, quoi qu'il en arrive, tous les serrements de mains des lords, quand même ils y mettraient toute leur tendresse et sincérité apparente, ne pourront jamais me prévenir autant en leur faveur que vous paraissez l'être. La fortune est aveugle. Elle prodigue souvent ses faveurs à ceux qui en sont le moins dignes. Il faut les lui abandonner et attendre l'issue de leurs affaires du temps.

. . . .

Berlin, 14 octobre 1777.

. . . .

On m'assure qu'il est question d'une réunion prochaine de

l'Irlande avec l'Angleterre sur le pied de l'Écosse[1], et que si cette réunion n'a pas lieu cette année, elle obtiendra sûrement la sanction du Parlement l'année prochaine. . . . .

Si ce projet existe, comme j'ai lieu de le supposer d'après la source de l'avis qui m'en est venu, vous en ferez sans doute bientôt mention. Son exécution ne pourrait sans contredit que tourner à l'avantage de la Grande-Bretagne, en englobant toutes ses parties dans une masse indivise d'intérêts et d'administration. Ce pourrait bien être aussi un acheminement à l'admission de représentants des Colonies au Parlement, si l'on pouvait parvenir aussi à s'accommoder avec elles.

. . . .

[1] La réunion de l'Écosse avec l'Angleterre, projetée et proposée par Guillaume III aux Parlements des deux nations, n'avait pu s'accomplir que par la reine Anne, en 1707. Celle de l'Irlande avec la Grande-Bretagne fut retardée jusqu'à l'année 1801. A. C.

LETTRES DU ROI DE PRUSSE A LA REINE DE DANEMARK.

Le roi Frédéric à la reine douairière Julienne-Marie de Danemark.

28 décembre 1777.

Pour le roi d'Angleterre, il lui arrive ce qu'il mérite. Je demande pardon, Madame, si je m'exprime si naturellement; mais quand on agit contre tous les principes de bon sens et de la politique, il est impossible qu'on soit heureux. Une métropole qui fait la guerre à ses colonies commet en tout sens une faute impardonnable. L'Angleterre pourra fort bien perdre par cette affaire ses possessions d'Amérique.

---

12 septembre 1778.

Les dispositions de la France sont telles que Votre Majesté a la bonté de le marquer, et, pour les Anglais, on pourrait leur appliquer ce trait de comédie : « que diable, avaient-ils à faire dans cette galère ? » Ce sont eux qui se sont attiré tout le mal qui les menace, parce qu'ils ont agi sans prévoyance et sans sagesse. Il paraît apparent qu'ils perdront leurs colonies d'Amérique. Toutefois je crois qu'ils reprendront leur supériorité sur mer, à moins que les Espagnols ne s'en mêlent ; cependant j'avoue que maintenant je suis si occupé de la Bohême, de la Saxe, de la Silésie et de la Moravie, qu'à peine je me souviens qu'il y a des Américains dans le monde [1].

[1] Frédéric soutenait alors la guerre contre Joseph II, au sujet de la succession de Bavière.

Le roi Frédéric à la reine douairière Julienne-Marie de Danemark.

1er janvier 1779.

J'avoue à mon adorable reine que je ne comprends rien à la conduite de l'Angleterre. Elle a sur les bras la révolte de ses colonies et la guerre avec la France, et, comme si ce n'était pas assez de ses ennemis, il paraît qu'elle cherche à s'en susciter de nouveaux [1]. Si une telle conduite réussit à Sa Majesté Britannique, il faudra faire des exceptions aux règles du bon sens et de la droite raison. En attendant, chaque puissance qui se trouve avoir une flotte marchande doit la protéger, et ferait très-mal d'abandonner les richesses de ses sujets au brigandage et à la cupidité de ces insulaires bretons.

---

28 juin 1779.

La déclaration de l'Espagne va mettre le roi d'Angleterre dans l'embarras; c'est sa faute, il s'est brouillé de gaieté de cœur avec tous ceux qui pouvaient l'assister. Le vent qui décide de tout pour les flottes le servira peut-être mieux que les ministres, et il est à présumer que les Américains demeureront libres.

---

25 juillet 1779.

Il n'est pas de même de l'Angleterre, qui, je crois, n'a pu supporter sa trop grande fortune, puisque par son inconduite elle s'expose à de grands dangers. L'inconstance et la vicissitude des choses humaines est telle que ce qui est haut

[1] Le roi fait allusion aux règles de conduite que l'Angleterre avait adoptées, et fut obligée de désavouer, relativement aux droits des pavillons neutres durant les guerres sur mer.

doit s'abaisser et ce qui est petit s'élever. Mes yeux trop faibles ne sauraient pas percer l'avenir. Il n'en est pas moins certain qu'à moins des plus grands efforts, d'un redoublement d'énergie de la part du gouvernement, et de la valeur la plus déterminée de la part des amiraux, l'Angleterre aura de la peine à se tirer avec gloire de la situation où l'a mise sa malhabileté. J'avoue que je préfère d'être spectateur de cette pièce à celui d'acteur anglais. Ils pourraient bien être sifflés, et, comme ils ont mis tout en œuvre pour se faire des ennemis de l'Europe entière, ils auront pour surcroît d'infortune le malheur de n'être plaints de personne.

Le roi Frédéric à la reine douairière Julienne-Marie de Danemark.

16 juillet 1780.

Il est bien difficile de prévoir quelle fin prendra cette guerre d'Amérique. Les puissances belligérantes semblent se piquer laquelle fera plus de fautes. Je ne vois que des projets mal exécutés, et celui qui, au dénouement, aura fait moins de sottises que ses adversaires l'emportera sur eux.

---

11 décembre 1781.

Il est sûr que les affaires des Anglais vont assez mal dans les deux Indes. Ces tyrans des mers seront obligés de modérer leurs énormes prétentions, et je crois qu'une petite humiliation (si elle n'est pas trop forte) leur sera avantageuse, en ce qu'elle abattra cette hauteur insupportable qu'ils affichaient contre toutes les puissances de l'Europe.

Troisième série.

NÉGOCIATIONS ET CONVENTION SUR LA PROTECTION DES PAVILLONS NEUTRES ET LA LIBERTÉ DES MERS.

Première suggestion de la formation d'une ligue de neutralité armée, sous la direction de la Russie, pour la protection du pavillon neutre pendant la guerre maritime.

Le comte de Vergennes au chevalier de Corberon [1].

Versailles, 22 novembre 1778.

..... Je vois, Monsieur, par la réponse peu explicative que M. le comte Panin [2] vous a faite lorsque vous lui avez parlé en conséquence de ma lettre du 27 septembre, que ce ministre s'est aperçu que vous n'étiez pas alors suffisamment instruit pour entrer en matière, et qu'il a cru que, la négociation pour la paix d'Allemagne étant entamée directement ici, il était inutile qu'il vous en instruisît avant de savoir de quelle manière nous aurions reçu les premières ouvertures. Cette réticence n'a rien que de naturel. Les choses auront sans doute changé de face lorsque vous aurez fait part à M. le comte Panin du contenu des dépêches que mon courrier vous aura remises. J'ai lieu de croire que l'on se plaira à vous parler avec la franchise qui a été prescrite à M. le comte Baratinski [3], et que, plus instruit du désir de l'impératrice de s'attirer la confiance du roi dans une négociation dont elle ambitionne de partager la gloire avec Sa Majesté, vous serez moins effrayé de l'influence de l'Angleterre sur les résolutions de la cour de Saint-Pétersbourg.

Nous avions connaissance, Monsieur, des insinuations faites par M. de Sacken [4] à Copenhague pour réprimer les

[1] Chargé d'affaires de France à Saint Pétersbourg.
[2] Ministre des affaires étrangères de l'impératrice Catherine.
[3] Ambassadeur de l'impératrice à la cour de France.
[4] Ministre de l'impératrice à la cour de Danemark.

entreprises des armateurs américains contre les vaisseaux anglais qui fréquentent les ports de Russie, et, à dire le vrai, cette démarche nous avait paru si peu faite pour avoir des suites, que nous doutions qu'elle se fût bornée à ce qu'on nous en avait mandé.

Il paraît, par le rapport entre vos découvertes à cet égard et nos relations, qu'il n'a été question que d'armer quelques frégates, et que la cour de Danemark a fait la seule réponse dont une pareille demande fût susceptible. Aussi, Monsieur, ne la regardons-nous que comme un acte de complaisance pour les Anglais, dont on n'a espéré aucun succès, et qui ne produira aucun effet. D'ailleurs, il est très-possible qu'on s'en soit servi comme d'un prétexte pour l'envoi d'un courrier en Danemark, dont le changement de destination de M. de Sacken, qu'on voulait tenir secret, était le véritable objet.

Quelque peu que les Russes naviguent dans l'Océan, il y a apparence que leurs amis les Anglais ne feraient pas exception en leur faveur aux principes qu'ils viennent de développer relativement à la navigation des bâtiments neutres, et qui soulèvent contre eux dans ce moment toutes les puissances maritimes.

L'impératrice donnerait une grande preuve de dignité et d'équité si, n'ayant qu'un faible intérêt au maintien des lois de la mer, elle faisait cause commune avec la Suède, le Danemark, la Hollande et le roi de Prusse, pour forcer les Anglais à changer leur système destructif du commerce de toute l'Europe.

Peut-être M. le comte Panin, qui sent toute l'injustice de l'Angleterre, pourrait-il engager sa souveraine à faire une démarche publique dans ce but. Cette princesse en recueillerait de la gloire, sans courir aucun risque; elle donnerait du poids aux réclamations des puissances lésées et nous rendrait un service indirect, auquel le roi serait sûrement très-sensible. Vous jugez bien, Monsieur, que vous n'avez aucune demande ministérielle à faire pour provoquer une pareille démarche; mais, puisque M. le comte Panin vous a parlé comme un ami du bien général des nations commerçantes,

en revenant sans affectation sur le même objet vous pourriez lui faire sentir que sa souveraine est plus à portée que personne d'éclairer les Anglais sur le danger de leur conduite en leur prouvant qu'elle-même en est révoltée.

Instruction du roi Frédéric pour le comte de Goertz qui va en Russie.

Potsdam, 15 juillet 1779.

. . . .

Le comte de Goertz trouve là pour premier ministre le comte Panin, sur les bonnes intentions duquel on peut compter entièrement, et auquel le comte de Goertz peut prendre une entière confiance, et même lui montrer et lui lire mes dépêches; si même aussi le comte de Panin en demandait quelque extrait, il peut les lui donner. S'il arrivait quelque cas extraordinaire, et quelque chose qu'on ne peut pas prévoir à présent, qui ne serait pas à propos d'être communiqué au comte de Panin, le roi ajoutera une feuille séparée à sa dépêche : signe qu'elle n'est point ostensible; mais, pour les autres dépêches, il pourra les lui montrer toutes.

. . . .

Le roi Frédéric au comte de Solms, à Saint-Pétersbourg.

Potsdam, 14 août 1779.

. . . .

Le chevalier Harris, selon votre dépêche du 30 juillet,

a beau sermonner de l'intérêt que la Russie doit prendre à la conservation de sa cour[1], ses arguments ne feront cependant guère d'impression. Pourquoi a-t-elle choqué toutes les autres puissances? et pourquoi n'a-t-elle pas tenu une conduite plus sage et plus modérée vis-à-vis de ses colonies? N'est-ce pas à sa propre hauteur et à sa fierté qu'elle doit s'en prendre, et peut-elle s'étonner maintenant d'avoir aliéné, par une conduite aussi inconsidérée, toutes les puissances, et de se trouver dans une situation scabreuse et précaire? A en bien juger, elle n'éprouve que le sort qu'elle a bien mérité, et la balance de l'Europe ne sera sûrement point agitée, quand même elle perdrait par-ci par-là quelques îles dans l'autre partie du monde.

. . . .

Le comte de Goertz au roi Frédéric.

Saint-Pétersbourg, 10 (21) septembre 1779.

. . . .

Je ne puis presque pas avoir de doute que le sieur de Harris ne s'occupe sérieusement à faire pencher cette cour pour l'Angleterre, et qu'il ne cherche surtout à se servir du prince Potemkin. Sa maison et sa table ne désemplissent point de parents et de créatures du prince. Outre une conduite fort sage, ce ministre a les moyens les plus propres, et peut-être les seuls, à réussir ici, et par lesquels il rendra inutiles les efforts qu'on pourrait faire contre ses opérations. Son propre bien et sa cour le mettent à même d'attirer beaucoup de monde chez lui par une bonne table, et de pouvoir jouer leur gros jeu. La seule chose qui le fera peut-être échouer, c'est qu'il paraît mener son affaire à l'insu du comte Panin.

. . . .

[1] Pris dans le sens de la puissance de sa nation.

Le comte de Goertz au roi Frédéric.

Saint-Pétersbourg, 13 (24) septembre 1779.

. . . .

Il (le comte Panin) répondit : « Je sais cela : M. Harris est un jeune ministre, sage à la vérité, mais entreprenant. Il fait son devoir. Il voudrait quelque chose, et il sent qu'il ne saurait le faire avec moi, car ces clameurs et ces plaintes que sa cour lui ordonne de faire ne sont pas reçues de moi. Je suis instruit des affaires, et le renvoie à la conduite qu'a tenue ce ministère, et qui autorise les cours à cette indifférence qu'elles marquent dans le moment présent à l'Angleterre. Voyant donc que ces plaintes et clameurs du ministre britannique, de sonner le tocsin hautement, ne font pas d'impression sur moi, M. Harris, voulant faire quelque chose, a raison de s'adresser à d'autres moins instruits. Mais ne vous inquiétez pas : malgré les apparences brillantes des autres, je réponds de soutenir mon système. Il a été, à la vérité, près de réussir. Il avait porté les choses au point qu'il en fut question au conseil. Il fallut en délibérer, et on nous demanda à tous notre sentiment par écrit. Il sut suppéditer[1] des questions très-captieuses. Mais, ayant eu à voter le premier, j'ai détaillé au long tous les principes fondés sur tout le système politique en général, et sur le nôtre en particulier ; on a trouvé mes raisons si convaincantes que tout le conseil s'est réuni avec moi. Vu que cela n'avait pas réussi, on est revenu depuis quelques semaines à moi seul, et on m'a serré le bouton de près ; mais j'ai alors, de bouche, fait valoir encore les raisons secrètes, connues anciennement à l'impératrice, que je n'avais pas pu mettre dans mes délibérations par écrit, et je suis sûr qu'elle en restera là. Le sieur Harris sent l'inconséquence de sa cour. Il n'a sûrement pas d'ordre

[1] C'est-à-dire que M. Harris sut fournir à ses partisans des arguments captieux.

de faire ce qu'il fait; mais, prévoyant que le besoin pourrait exister, il voudrait tout préparer, pour pouvoir dire : voilà une cour que je vous offre. »

Le comte Panin ajouta : « Je sens fort bien que, par mécontentement contre le ministère britannique actuel, les autres puissances ne doivent pas laisser écraser l'Angleterre, mais elle en est encore loin. Il est bon qu'elle se ressente de sa conduite, et qu'elle soit ramenée à cet état de puissance où elle était avant la dernière guerre. Il n'est pas mal qu'elle perde quelque chose. Il ne faut pas croire que tout ce qu'elle perdra fera une augmentation de puissance pour la France : cela se partagera entre l'Espagne et toutes les puissances commerçantes, et nous mettra alors à même de fixer un système politique. »

. . . .

Le comte de Goertz au roi Frédéric.

Saint-Pétersbourg, 27 sept. (8 oct.) 1779.

. . . .

Le comte Panin ajouta : « L'Angleterre est encore loin de sa ruine. Il faut être conséquent dans sa conduite, et ne pas se laisser éblouir par le premier événement ; sans cela on risquerait de faire ce qu'on ne voudrait point, d'affermir le ministère actuel, pour lequel nulle cour de l'Europe n'a lieu de s'intéresser. Dans le moment présent, celui-là peut être en danger, mais point la nation. »

. . . .

Le comte de Goertz au roi Frédéric.

Saint-Pétersbourg, 3 (14) décembre 1779.

SIRE,

. . . .

Je m'empresse de rendre compte à Votre Majesté du peu de succès qu'a eu le ministère britannique dans sa négociation pour entraîner la cour d'ici dans la guerre contre les maisons de Bourbon. L'impératrice a approuvé le sentiment du comte Panin, et ce ministre fera connaître, aujourd'hui ou demain, la résolution de sa souveraine au ministre d'Angleterre. Il m'a fait lire la lettre de celui-ci à lui comte Panin, dans laquelle les louanges, et même les flatteries, ne sont pas épargnées, et où, quoiqu'il le prie de ne regarder cette lettre que comme une déclaration verbale et non ministérielle, il déclame contre les démarches insidieuses des ennemis de l'Angleterre, contre le refus qu'ils faisaient de faire la paix à des conditions honorables, sur le danger que courait l'Europe d'être subjuguée par ces maisons ambitieuses. Il fait connaître, au nom de sa cour, qu'elle acceptait la médiation de la Russie, mais que, pour être d'une utilité réelle, il demande que l'impératrice l'appuie de toute sa puissance, et en reconnaissance il offre l'alliance de l'Angleterre, déclarant qu'il avait les pleins pouvoirs pour signer le traité ; que cette alliance serait sans aucune réserve, et que la garantie contre la Porte y serait comprise. Il convint, à la fin, que, dans ce moment, l'utilité de cette alliance serait pour l'Angleterre, mais que, dans la suite, l'empire de Russie ne manquerait pas d'en ressentir également l'avantage.

. . . .

Le grand-duc [1], ayant été instruit de ces intrigues, s'est rendu chez le comte Panin pour l'exhorter à tenir ferme et à montrer de la vigueur dans une affaire qui risquait de dé-

[1] Paul, héritier de la couronne de Russie.

truire tout le système si heureusement établi, et qu'il en a même parlé à Sa Majesté Impériale dans ces termes. Tous ces jours de crise, le sieur Harris doit avoir été fréquemment chez le favori[1]. Enfin, si l'on peut remarquer que le comte Panin n'est pas insensible d'avoir remporté cette victoire, il faut voir, d'un autre côté, si le prince Potemkin ne voudra employer tout son crédit à se venger de cette espèce de défaite, et je crois que cela méritera toujours encore de l'attention.

. . . .

Le comte de Goertz au roi Frédéric.

Saint-Pétersbourg, 10 (21) décembre 1779.

. . . .

Le ministre d'Angleterre a eu, ces derniers jours, sa réponse négative, et depuis ce temps il paraît très-consterné et abattu. Ce ministre a trouvé moyen d'indisposer singulièrement contre lui, dans cette occasion, les comtes Panin et Ostermann, ainsi que le grand-duc même, qui ne s'en cache pas.

. . . .

Le roi Frédéric au comte de Goertz,
à Saint-Pétersbourg.

Berlin, 28 décembre 1779.

. . . .

L'Angleterre n'est pas encore dans une position aussi

[1] Potemkin.

scabreuse et périlleuse que l'éloquence du cher Harris l'a voulu présenter dans son tableau. Le pis qui en peut résulter, c'est l'indépendance des Américains, et peut-être la perte de Gibraltar que l'Espagne pourrait recouvrer, et ces deux événements pourraient être indifférents au reste de l'Europe. Personne au moins n'y gagnera ni n'y perdra, et, tout comme les Provinces-Unies ont rompu le joug des Espagnols sans que les colonnes de l'Europe en aient été renversées, je ne vois pas non plus que le contraire pût arriver lorsque l'Amérique soutiendrait son indépendance.

. . . .

Le comte de Goertz au roi Frédéric.

Saint-Pétersbourg, 20 (31) décembre 1779.

. . . .

Il (le comte de Panin) m'a lu après cela la réponse au sieur de Harris, telle qu'il la remettra, laquelle il lui aurait déjà remise si ce ministre d'Angleterre n'avait pris la jaunisse. Comme cela est précisément arrivé dans les jours où il a pu être instruit d'avoir manqué son coup, ceux qui peuvent être au fait de cette négociation croient que cette maladie pourrait en être une suite. La réponse est très-polie, surtout pour le roi et pour la nation, qui sont toujours nommés ensemble; mais, au reste, elle est très-négative, tant pour une médiation armée que pour une alliance, et l'impératrice de Russie y témoigne d'ailleurs son désir pour la paix et offre de nouveau ses bons offices, mais dit croire ne pouvoir pas s'en promettre du succès avant que les puissances belligérantes ne veuillent elles-mêmes lui confier des points de conciliation propres à être proposés à la partie adverse.

. . . .

Le roi Frédéric au comte de Goertz,
à Saint-Pétersbourg.

Berlin, 4 janvier 1780.

. . . .

C'est bien le cours du monde : point de roses sans épines. Il y existe un alliage perpétuel de bien et de mal, et je viens d'en faire une nouvelle expérience à la lecture de votre dépêche du 21 décembre dernier. Elle contient des nouvelles de bien différent aloi, et, si j'ai sujet de me féliciter que mon alliée commence à regarder la position actuelle des affaires en Pologne sous leur vrai point de vue, et que l'Angleterre a échoué dans son intrigue, je n'en ai pas moins à regretter que la maladie du comte de Panin va de mal en pis, et qu'on craint pour la prolongation de ses jours.

. . . .

Le comte de Goertz au roi Frédéric.

Saint-Pétersbourg, 27 décembre 1779
(7 janvier 1780).

. . . .

Je m'estime heureux d'avoir pu rassurer si tôt Votre Majesté sur le succès des tentatives du ministre d'Angleterre. De la manière que le comte Panin l'a emporté dans cette affaire importante, il a prouvé que, sans jouir de la faveur de la souveraine, elle rend justice à ses lumières, et qu'aussi longtemps qu'il vivra, il soutiendra toujours le système politique qu'il a fait prendre à la Russie. La réponse que le sieur de Harris recevra par écrit, aussitôt que sa maladie

(car il a toujours encore la jaunisse) lui permettra de sortir, est si énergique, que je doute même que, à moins de grands événements, ce ministre revienne encore à vouloir remettre sur le tapis une pareille négociation. Du ton même que ce ministre anglais s'explique, depuis une huitaine de jours, sur cette cour, sur les difficultés d'y négocier, sur l'inutilité d'être ministre ici, et la façon dont il se propose de vivre à l'avenir, je le crois entièrement dégoûté ; et lorsque j'ajoute à cela la manière dont les comtes Panin et Ostermann sont indisposés contre lui, que le grand-duc ne cache pas son mécontentement de ses menées, que même Sa Majesté Impériale me demanda dernièrement, d'un ton ironique, si je ne savais pas ce qui pouvait avoir donné la jaunisse au sieur de Harris, s'il avait eu lieu de se fâcher, et s'il était si colère, je présume que tout cela ajoutera à son humeur.

. . . .

Le comte de Goertz au roi Frédéric.

Saint-Pétersbourg, 31 décembre 1779
(11 janvier 1780).

Sire,

. . . .

J'ai reçu par le dernier courrier ordinaire les ordres immédiats et médiats de Votre Majesté du 28 décembre. La satisfaction que Votre Majesté témoigne des succès qu'a eus le comte Panin à contrecarrer les intrigues de la cour britannique, et la part qu'elle prend à la conservation de son crédit, ne pouvant que flatter infiniment ce ministre, je lui ai lu cette partie de la dépêche, et lui ai fait connaître en même temps et les motifs que Votre Majesté trouve pour que sa cour persiste dans son refus, et l'attention qu'elle m'ordonne de porter sur les menées qui pourraient se renou-

veler, surtout à l'arrivée du comte de Cobentzel[1]. Il a été extrêmement sensible à une approbation telle que la vôtre, Sire, et il m'a répété encore que ç'aurait été bouleverser tout notre système, et m'a assuré qu'aussi longtemps qu'il serait à la tête des affaires, on ne réussirait à entraîner cet empire à une démarche aussi contraire à ses véritables intérêts.

. . . .

Le comte de Goertz au roi Frédéric.

Saint-Pétersbourg, 7 (18) janvier 1780.

. . . .

Ce qui est dans l'intérieur du palais est plus occupé, vu que le dernier favori, qui n'a cette place que depuis quelques semaines, paraît avoir si fort délabré sa santé, qu'il n'y a pas d'espérance de pouvoir le conserver en place, qu'on est obligé de songer à un autre, et que tout cela rend le prince Potemkin fort occupé et très-inaccessible. Ce sont toujours des moments de crise. Quant aux dispositions de Sa Majesté Impériale contre l'empereur, il m'est encore revenu que, ces jours passés, elle en a parlé avec aigreur.

. . . .

Le roi Frédéric au comte de Goertz,
à Saint-Pétersbourg.

Berlin, 22 janvier 1780.

. . . .

Vous sentirez bien que la manière dont, selon votre dé-

[1] Le comte de Cobentzel allait occuper le poste d'ambassadeur de Joseph II à Saint-Pétersbourg dans un moment où les deux cours étaient en froid. L'empereur se décida plus tard à entrer, sans réserve et sans profit, dans les vues de la Russie. A. C.

pêche du 7, le chevalier Harris a échoué dans sa négociation, ne saurait que me faire un plaisir bien sensible. J'en suis d'autant plus charmé que son succès aurait non-seulement bouleversé le système actuel de l'Europe, mais empêché même les liaisons que j'espère toujours de former entre moi, la Russie et la France. En effet, je ne connais point de digue plus forte contre les projets ambitieux de l'empereur [1], ni de frein plus efficace pour brider son esprit turbulent, que cette triple alliance.

. . . .

Le comte de Goertz au roi Frédéric.

Saint-Pétersbourg, 18 (29) février 1780.

SIRE,

. . . .

Depuis mon dernier rapport, les intrigues du ministre d'Angleterre m'ont donné de nouvelles fortes alarmes. J'avais bien trouvé, dans l'entretien que j'avais eu avec le comte Panin, et dont j'ai fait mention, que ce ministre n'était pas dans son assiette naturelle, mais se plaignait de sa santé, et, après le compte que le chargé d'affaires de France m'avait rendu de son entretien avec le favori, je me suis cru autorisé de dire à Votre Majesté que les nouvelles menées du ministre d'Angleterre ne porteraient probablement pas coup. Le jour du départ de la poste, on m'avertit que, l'impératrice de Russie se trouvant offensée de ce que l'Espagne venait d'arrêter de nouveau un vaisseau russe, destiné même pour l'Espagne, l'ordre venait d'être donné d'équiper incessamment quinze vaisseaux de ligne et cinq frégates pour protéger son pavillon contre toute insulte. Je me rendis d'abord chez le

[1] Joseph II, qui ne régnait pas encore sur la monarchie autrichienne, mais qui en était co-régent et chef de l'Empire.

vice-chancelier [1] pour apprendre ce qui en était, en lui témoignant mes inquiétudes sur les menées du sieur de Harris. Il m'assura que jusqu'à présent ce ministre ne lui avait pas encore adressé la parole sur ces négociations; qu'il était vrai que l'impératrice était très-fâchée contre les procédés des Espagnols; qu'on avait non-seulement arrêté ce vaisseau russe et vendu sa cargaison, destinée pour l'Espagne, à un bas prix, mais qu'on n'avait même pas permis au capitaine russe de mettre pied à terre, ni prévenu du fait le conseil; mais que probablement le ministère d'Espagne désapprouverait cette conduite, et que cela ne pourrait avoir des suites. Je lui dis sur cela qu'on m'avait dit qu'il y avait un ordre pour la marine d'équiper des vaisseaux. Il me répondit qu'on le disait en ville, mais qu'il pouvait m'assurer n'avoir point encore connaissance de cette nouvelle, avec l'anecdote que l'impératrice devait avoir elle-même minuté l'ordre, sans le concours du ministère. J'en fis part au chevalier de Corberon, ainsi que de ce que le ministre d'Angleterre allait expédier un courrier, et je tâchai de réveiller son attention autant que possible. Je trouvai ensuite le comte Panin dans un état véritablement touchant, et, pour mettre Votre Majesté entièrement au fait de la situation actuelle de ce ministre, je vais lui rendre ce qu'il m'a confié sous le sceau du secret. Le comte Panin, accablé physiquement et moralement, me dit, avec beaucoup d'émotion, qu'il me priait de ne point me laisser alarmer ni entraîner; qu'effectivement le ministre d'Angleterre venait de nouveau de faire un rude assaut; qu'il avait trouvé moyen, pour un objet qui n'était qu'une misère, d'aigrir sa souveraine, de la porter même à une démarche d'éclat; que, nonobstant cette démarche, il m'assurait que c'était toujours avec le principe de conserver la neutralité; qu'il n'était pas probable que la cour d'Espagne ne se rendît aux justes représentations, et que si cela arrivait, ainsi que cela était à supposer, cette démarche que le ministre d'Angleterre avait malheureusement

[1] Le comte Ostermann.

occasionnée devait tourner contre lui-même, et qu'il aurait à se reprocher tout ce qu'il aurait attiré à sa cour ; que le tout était une trame noire et méchante ; que jusqu'à présent il avait cru que le sieur de Harris entendait son métier, mais qu'il agissait comme un garçon [1] ; qu'il ne le considérait que comme un désespéré qui se permettait tout, qui s'accrochait à chaque branche pour se sauver, et qui n'était nullement autorisé par sa cour ; que lui comte Panin souffrait, à la vérité, de tout cela, puisqu'il lui fallait lutter continuellement contre la faveur [2], et que, sans son attachement pour le grand-duc, il ne le soutiendrait pas. Il ajouta que je devais voir sa confiance en moi par tout ce qu'il me confiait ; qu'il y allait pour lui du tout. Il revint encore à cette Gazette de Clèves, qu'il croit être fabriquée par le parti anglais, et dont il prétend que le ministre d'Angleterre s'est servi d'abord, avec empressement, pour aigrir ; qu'il savait qu'il l'avait d'abord envoyée au prince de Potemkin avec un billet et avec une note sur cette démarche inconsidérée de l'Espagne, et qu'elle lui avait servi beaucoup. Ce ministre m'a assuré en même temps, sur ma démarche, que jusqu'à présent le comte de Cobentzel n'y entrait pour rien ; et, le suivant de très-près, et par nombre de personnes, j'ai lieu de le croire. Le ministre d'Angleterre n'a également pas parlé de cette négociation au comte Panin, et, en lui demandant un passeport pour un courrier, il lui a simplement dit qu'il voulait envoyer un de ses gens. Tout cela dépendra maintenant de la manière dont la cour d'Espagne répondra aux représentations. Si elle le fait d'une manière satisfaisante, comme on doit s'y attendre vraisemblablement, alors je crois, avec le comte Panin, que ce nouvel effort d'intrigues tournera au désavantage de celui qui les a fomentées et de sa cour. Si malheureusement la cour d'Espagne voulait soutenir ses fausses démarches, il y aurait tout à craindre, et le pis de tout serait si le seul homme capable d'être au gouvernail de

[1] Un jeune homme sans expérience. La carrière de lord Malmesbury a donné un démenti éclatant à cette conjecture.

[2] Le prince Potemkin, qui dominait encore l'intérieur du palais.

cet empire succombait en même temps, comme tout le fait craindre. Il serait difficile alors de prévoir quelles pourraient en être les suites pour cet empire et pour l'Europe. Pour des systèmes politiques, il n'en est point à supposer dans les têtes de tous ceux qui pourraient le remplacer, et le mémoire du sieur Huttel sur le gouvernement intérieur, que j'ai eu l'honneur de faire présenter par le prince de Wurtemberg à Votre Majesté avec mon rapport du 31 janvier, lui aura prouvé combien il est contre les vrais intérêts de cet État, dans la situation où il se trouve, de s'embarquer dans une guerre, et combien les suites pourraient en être embarrassantes et peut-être funestes. Il est fâcheux encore que, par l'éloignement entre Madrid et Pétersbourg, cette crise violente va durer longtemps, et la santé faible du comte Panin ne pourra qu'en souffrir. Il serait à souhaiter que la cour de France fît connaître à celle d'Espagne la nécessité d'adoucir la Russie, et de parer par là le coup que la cour de Londres ou son ministre veut porter non-seulement à la maison de Bourbon, mais à la tranquillité de l'Europe. Votre Majesté sera le plus à même de l'éclairer, et, lui ayant déjà prouvé son impartialité, elle a des titres à lui parler avec franchise dans un moment aussi important.

. . . .

Le comte de Goertz au roi Frédéric.

Saint-Pétersbourg, 21 fév. (3 mars) 1780.

. . . .

Je m'empresse de rendre compte à Votre Majesté de l'entretien que j'ai eu hier avec le comte Panin. Il a commencé par me dire qu'il était, dans ce moment, fort occupé à donner une tournure à cette affaire qui regardait la prise de ce vaisseau russe par les Espagnols, et que par des intrigues on voulait embrouiller; qu'il espérait toujours que tout cet

éclat qu'on engageait sa souveraine à faire pour un si médiocre objet, en profitant d'un moment d'humeur, pourrait se tourner contre l'Angleterre même ; qu'elle le mériterait, et les intrigants qu'elle employait auraient à se le reprocher ; que vraisemblablement cela devait arriver, et qu'au moins il pourrait naturellement en résulter une chose, à l'exécution de laquelle aucune puissance jusqu'à présent n'avait pu se permettre de penser, quoique tous l'eussent crue nécessaire : c'était d'établir et de fixer un droit public pour les puissances neutres dans une guerre maritime ; que c'était le moment d'en venir là.

. . . .

Le comte de Goertz au roi Frédéric.

Saint-Pétersbourg, 25 fév. (7 mars) 1780.

. . . .

Une preuve bien forte combien, dans ce moment, le comte Panin lutte contre la faveur, et qu'il a peu de crédit, c'est que, lorsque sa souveraine a pris la résolution de cet armement naval, elle a ordonné à son secrétaire de cabinet d'écrire des lettres à ses ministres aux cours de Suède, de Danemark et à la Haye, les a signées, et, après cela seulement, elle a fait parvenir à la connaissance de son ministère qu'elle avait ordonné l'armement d'une flotte pour protéger son commerce, et qu'on devait traiter cette affaire avec les puissances maritimes neutres. Le courrier a été expédié pour Stockholm, et ira de là à Copenhague, à la Haye, à Paris et à Madrid. Depuis, le comte Panin a pris, de son côté, l'affaire en main, et son plan est de tourner la négociation, pour faire une association des puissances neutres, contre les insultes de leur pavillon, dans une guerre maritime, et il espère par là, pourvu que l'Espagne calme par sa réponse la première aigreur, trouver le moyen de porter un coup sen-

sible à l'Angleterre par cette même démarche, à laquelle les intrigues de son ministre avaient donné nécessité. Le ministre a déjà porté ce plan sous les yeux de l'impératrice, et on m'assure que si elle l'approuve, comme on le croit, et que les autres cours l'agréent, les principes établis pour cette espèce de droit public maritime seront moins agréables à l'Angleterre qu'à toute autre puissance. Dès que l'impératrice de Russie l'aura approuvé, il partira incessamment avec ce plan un courrier qui prendra la même route que celui qui a été expédié par ordre de Sa Majesté Impériale.

. . . .

Le comte de Goertz au roi Frédéric.

Saint-Pétersbourg, 28 fév. (10 mars) 1780.

. . . .

Je m'empresse à donner la bonne nouvelle à Votre Majesté que le comte Panin vient de me confier d'avoir la plus grande probabilité de faire échouer de nouveau les intrigues du chevalier Harris. En effet, sa souveraine ayant approuvé le plan de ce ministre, il y a apparence que l'effet de cet armement naval, dont le ministre anglais était parvenu à faire prendre la résolution dans un moment d'humeur qu'il avait fomenté, pourrait bien tourner contre sa nation. On va expédier des courriers pour Stockholm, Copenhague, la Haye, Paris, Madrid et Lisbonne, tant pour instruire les puissances maritimes neutres de l'intention de cette cour impériale de protéger son commerce et de les inviter à se réunir avec la Russie pour établir des principes de droit public pour le commerce des puissances neutres pendant le cours d'une guerre maritime, que pour faire connaître cette résolution et les principes qu'on croit nécessaire d'établir pour la sûreté aux puissances belligérantes. Le comte Panin croit être sûr que la Hollande entrera volontiers dans ce con-

cert. Il est sûr de la Suède et du Danemark, et il se flatte que la France elle-même, pour se procurer les productions du Nord qui lui sont indispensables, applaudira également à ce plan. Tout dépend, à ce qu'il convient lui-même présentement, de la manière que l'Espagne s'expliquera sur les justes plaintes que la Russie lui a adressées. Si elle y répond d'une manière satisfaisante, alors il est persuadé que tout retombera sur le ministre d'Angleterre, dont il ne peut assez blâmer la conduite, et il se flatte que lui et le ministère britannique se repentiraient de s'être permis de pareilles intrigues. Aux compliments que je lui ai faits sur ces glorieux succès, ce ministre, malgré sa modestie, ne m'a pas paru insensible ; et la tournure habile qu'il a donnée à cette affaire importante, dans un moment critique où il lutte entièrement contre la faveur, me paraît effectivement un chef-d'œuvre, et, vu la grande admiration qu'il a pour les lumières supérieures de Votre Majesté, je suis persuadé que si elle approuve ce qu'il vient de faire, cela le flattera extrêmement. La flotte sortira immanquablement dès que la saison le permettra.

. . . .

Le roi Frédéric au baron de Goltz.

Potsdam, 14 mars 1780.

. . . .

Mes lettres de Pétersbourg m'annoncent un fâcheux événement, dont les suites intéressent trop la France pour différer un moment de le porter à sa connaissance : c'est que l'Espagne a arrêté de nouveau un vaisseau russe, destiné même pour ce royaume. Cette nouvelle insulte a fait une terrible impression sur l'esprit de l'impératrice de Russie. Elle s'en trouve très-offensée, et le cher Harris, Dieu sait par quel canal, a trouvé moyen d'attiser si bien le feu de sa colère, que Sa Majesté Impériale a donné ordre d'équiper inces-

samment quinze vaisseaux de ligne et cinq frégates pour faire respecter son pavillon contre toute insulte. Cette incartade fait effectivement appréhender les plus fâcheuses suites pour les maisons de Bourbon, et je désirerais fort de les prévenir. Pour cet effet, vous demanderez, immédiatement après que le présent ordre vous sera rendu, une audience particulière au ministère de Versailles. Vous lui exposerez le fait, tel qu'il me l'a été annoncé, sans me nommer cependant, et le nom du vaisseau arrêté, et vous ajouterez que, selon moi, tout dépendra de procurer, sans la moindre perte de temps, à la Russie la satisfaction qu'elle exigera, et que l'Espagne saurait d'autant moins lui refuser, qu'il y avait toute apparence qu'elle avait agi, dans cette rencontre, avec trop de précipitation. Tout ce que je vous recommande, c'est de faire sentir à ce ministère toute l'importance de cet avertissement et la nécessité absolue de satisfaire la Russie, sans le moindre délai, sur un article où l'honneur de son pavillon est si fort intéressé. En effet, il ne faut pas biaiser dans un moment aussi pressant. L'Angleterre en profiterait sûrement. Elle pousserait sa pointe plus loin en Russie, et celle-ci, voyant temporiser l'Espagne sur la satisfaction qu'elle exige, pourrait bien prendre des résolutions qui me feraient une peine infinie, parce qu'elles seraient contraires aux vrais intérêts de la France. Mais je me flatte que le ministère de Versailles ne négligera rien pour faire échouer cette nouvelle intrigue britannique et en prévenir les suites funestes, en faisant tous ses efforts auprès de son alliée pour apaiser, par une prompte et suffisante satisfaction, l'indignation de l'impératrice de Russie, et étouffer dans sa naissance cette étincelle d'un nouveau feu, qui, par son éclat, pourrait entraîner les maisons de Bourbon dans de grands embarras [1].

....

[1] La cordialité des sentiments de Frédéric pour la France, après qu'une agression sans motif de cette puissance l'avait tenu, si récemment encore, et pendant sept ans, au bord de la ruine, mérite une attention toute spéciale.

Le roi Frédéric au comte de Goertz,
à Saint-Pétersbourg.

Potsdam, 14 mars 1780.

. . . .

Après le tableau que mon neveu, le prince de Wurtemberg, m'a fait de la cour où vous êtes, je n'ai pas été fortement surpris de la nouvelle scène dont vous me rendez compte dans votre dépêche du 29 février dernier. Connaissant la force des passions humaines et l'ascendant des favoris, il n'est pas étonnant que l'on voie exercer leur empire également en Russie ; et le seul parti que la prudence dicte dans ces occasions, c'est de faire son possible pour en prévenir les mauvaises suites. Selon ce principe, je n'ai eu rien de plus pressé que d'informer tout de suite le ministère de Versailles, par le canal du baron de Goltz, du nouvel orage que l'artifice du cher Harris a trouvé moyen d'exciter à Saint-Pétersbourg, à l'occasion d'un vaisseau russe dont l'Espagne vient de s'emparer, nonobstant qu'il fût destiné pour les propres ports de ce royaume. La demande d'une satisfaction proportionnée à la violation du pavillon russe me paraît très-juste ; la France la regardera sûrement sous le même point de vue, et je suis persuadé qu'elle s'emploiera avec plaisir à la procurer. J'ose même me flatter que mes efforts ne seront pas sans succès, et que l'Espagne ne tardera point de rendre, dans cette fâcheuse rencontre, à la Russie toute la justice qui lui est due.

. . . .

Le comte de Goertz au roi Frédéric.

Saint-Pétersbourg, 3 (14) mars 1780.

. . . .

Les courriers que j'ai annoncés dans ma dernière dépêche

pour les puissances maritimes sont partis le 12 et le 13. Le comte Panin a entièrement atteint son but, comme Votre Majesté le verra par la déclaration que la cour d'ici lui communiquera par son ministre à sa cour, le prince Dolgorouky. Il a bien voulu, sous le sceau du secret, me la lire hier, et elle est conçue avec toute la dignité et la force que l'objet exige. Si la Hollande entre dans le plan, l'Angleterre sera très-embarrassée, et elle devra cet embarras aux intrigues de son ministre. Je sais que le comte de Cobentzel n'approuve pas cette démarche, et j'ai eu occasion de prévenir de cette désapprobation le comte Panin, qui n'en a pas paru édifié. Plusieurs personnes des principaux de la cour, qui commencent à en être instruits, ne me cachent point leur satisfaction et approuvent la sagesse du ministre. Quant au ministre d'Angleterre, on dirait, à le voir, qu'il ignore encore ce qu'on lui prépare, et le comte Panin est du même sentiment.

. . . .

Le comte de Goertz au roi Frédéric.

Saint-Pétersbourg, 20 fév. (3 mars) 1780.

. . . .

L'empereur [1], en possession de quelques qualités insinuantes, n'a pourtant pas réussi chez les Français. A ce qui m'en est revenu, on lui a trouvé de l'esprit, mais de la dureté dans le cœur et de la variation [2] qu'il a trop manifestée, et qui ont déplu. Le Russe a beaucoup du Français, et il se pourrait que Sa Majesté Impériale fît ici la même impression qu'elle a faite en France.

. . . .

[1] Joseph II.
[2] Inconstance dans les idées et dans les plans.

Le roi Frédéric au comte de Goertz,
à Saint-Pétersbourg.

Potsdam, 21 mars 1780.

. . . .

Quant à l'association des puissances neutres, contre l'insulte de leur pavillon, les dispositions de l'impératrice s'accordent parfaitement avec celles de la République de Hollande. Celle-ci en a fait presque en même temps passer la proposition en Russie, par un courrier, qui peut-être y sera déjà arrivé à l'heure qu'il est ; et je ne doute nullement que le Danemark n'y entre de grand cœur, et que cette association ne gêne plus qu'elle ne favorise la présomption britannique dans sa souveraineté chimérique sur la mer.

. . . .

Le roi Frédéric au baron de Goltz, à Paris.

Potsdam, 23 mars 1780.

. . . .

A cette occasion, je ne saurais que vous répéter ce que je vous ai dit dans mes ordres précédents au sujet des vaisseaux russes dont l'Espagne s'est saisie. Il est d'une nécessité absolue qu'elle ne fasse aucune difficulté de donner à l'impératrice de Russie la satisfaction la plus prompte et la plus éclatante pour cette insulte à son pavillon, si elle veut prévenir les funestes suites qui pourront résulter de son refus. En attendant, il se prépare une association des puissances du Nord avec la Hollande pour protéger leur commerce contre tous ceux qui voudront le molester et y mettre des

entraves ; et j'espère que, par ce moyen, l'Angleterre sera bien obligée de mettre de justes bornes à leurs pirateries, de peur de s'attirer à dos la Russie, le Danemark et la Hollande, avec les autres puissances qui pourraient s'associer à elles, et qui pourraient lui donner assez de tablature. Sous le scel du secret le plus impénétrable, vous informerez le ministère de Versailles de cette anecdote, sur laquelle il peut tabler, et dont il sentira lui-même toute l'importance, et la nécessité absolue de la voiler encore jusqu'à ce que cette association soit effectivement faite et arrangée.

....

Le comte de Goertz au roi Frédéric.

Saint-Pétersbourg, 31 mars (11 avril) 1780.

....

Les deux ministres d'Autriche et d'Angleterre se donnent toutes les peines pour faire envisager ici que Votre Majesté agit de concert avec la France pour nuire à la cour de Londres ; que c'est elle qui veut rapprocher la France de la Russie; qui a engagé le prince d'Orange à changer de parti; enfin que c'est Votre Majesté qui fait tout.

....

Saint-Pétersbourg, 17 (28) avril 1780.

....

Sans l'heureuse tournure que le comte Panin sut donner à cette affaire en imaginant un plan qui flatte encore plus la vanité de sa souveraine, l'Angleterre aurait sûrement entraîné cette cour. Le chargé d'affaires de Danemark continuant à me communiquer les ordres qu'il reçoit de sa cour par le baron de Bernstorf, toutes ses dépêches portent le

cachet d'un ministre gagné par l'Angleterre, et même au point d'avoir adopté toute sa politique, de regarder Votre Majesté comme la cause de ce que la Russie ne s'intéresse point à son sort, de manifester un penchant pour la cour de Vienne, et tout plein de préjugés incroyables. J'ai cru, à la fin, nécessaire de découvrir au comte Panin ce que j'ai vu et lu de mes yeux. Heureusement que ce chargé d'affaires a été instruit des vraies intentions de sa cour par le prince Frédéric. Votre Majesté daignera toujours laisser ignorer à la cour de Copenhague qu'elle est instruite des principes du baron de Bernstorf, pour ménager la fortune du chargé d'affaires [1].

. . . .

Le roi Frédéric au comte de Goertz,
à Saint-Pétersbourg.

Charlottenbourg, 6 mai 1780.

. . . .

Le courrier d'Espagne portera des nouvelles qui ne sauraient que satisfaire la cour où vous êtes. D'ailleurs, il y a surtout deux sujets qui amèneront de nouvelles brouilleries entre elle et l'Angleterre. D'un côté, celle-ci est piquée au vif de la déclaration de la première, et, de l'autre, l'accession de la Hollande à cette association maritime l'a animée au point qu'elle veut rompre toute liaison et alliance avec cette République : réflexions que vous ne ferez pas mal de glisser souvent dans vos entretiens avec le ministère de Russie.

. . . .

[1] Ce ministre, membre considérable de l'ordre équestre du Holstein, et dont la maison, avec celle des Reventlow, avait gouverné le Danemark pendant la plus grande partie du siècle, fut effectivement alors privé de sa charge.

Le comte de Goertz au roi Frédéric.

Saint-Pétersbourg, 28 avril (9 mai) 1780.

. . . .

Le lord Stormont n'a pas hésité de dire au ministre russe que cette déclaration et les principes qu'elle contenait étaient inadmissibles pour l'Angleterre ; qu'elle était entièrement pour la France et contre toute l'attente du roi d'Angleterre; que, pour la réponse donnée par le sieur de Harris, elle était plus modérée, mais d'un verbiage tel que je l'ai marqué par ma dépêche du 5, et dans laquelle on reconnaît les mauvaises intentions, et que d'ailleurs on s'en tenait à la première effusion du secrétaire d'État, qui découvrait leur vraie façon de penser. Le sieur Harris en est si dépité, qu'il a dit avec toute sa véhémence au chargé d'affaires de Danemark, qu'il croyait toujours dans les mêmes sentiments que son chef le comte de Bernstorf, ces propres paroles : « La Russie aurait mieux fait de nous déclarer la guerre, et de donner ses misérables vaisseaux à la France, que de faire une pareille déclaration ; mais l'impératrice est aveuglée par le comte Panin, qui a de la haine contre nous, et qui se fait mener par le roi de Prusse, lequel veut vendre ses bois de construction, et il n'y a rien à faire ici ; mais, malgré cela, l'Angleterre ne souffrira pas cette association, et plutôt elle déclarerait la guerre à toutes les puissances. J'userai encore de modération, car je sais qu'il en faut ici ; mais à la fin ce sera moi qui ferai les déclarations de ma cour, et je saurai bien ce qu'il faudra leur dire. » Cela est bien arrogant et bien anglais ; mais comme de pareilles effusions désignent bien l'homme qui est l'organe du ministère britannique, j'ai fait part de cette effervescence au comte Panin. En attendant, on voit toute la nation et les ministres des autres cours applaudir à l'humiliation de ce ministre intrigant, et je remarque que tout ce qu'il fait pour faire accroire que Votre Majesté en

est la cause [1] augmente la confiance en elle et la fait regarder un souverain sage qui désire la paix, le plus grand bien de l'humanité. Je crois que les autres puissances, par les rapports de leurs ministres, en porteront le même jugement, et que la conduite de la cour de Vienne et de son ministre n'aura pas les mêmes suffrages. Il n'y a que le seul comte de Bernstorf qui continue à envoyer des ordres anglais au chargé d'affaires de Danemark.

Le roi Frédéric au comte de Goertz.

[En chiffres.]

Potsdam, 12 août 1780.

..... Je vous sais gré de l'empressement que vous avez apporté à me prévenir sur la réquisition de mon accession à l'association maritime, et j'attends vos éclaircissements ultérieurs sur la forme qu'on prétend donner à cet acte. Mais, par les motifs que vous alléguez, vous ne différerez pas de rechercher les termes les plus polis et flatteurs tant pour l'impératrice que pour le créateur de cette association, le comte de Panin, pour leur faire sentir combien j'admirais ce nouveau boulevard contre le despotisme maritime de l'Angleterre, et combien j'étais prêt et disposé à le renforcer par mon accession.......

[1] De ces difficultés, de ces intrigues.

Quatrième série. — Première division.

NÉGOCIATIONS ENTRE LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS ET LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Le marquis de Noailles au comte de Maurepas.

(Fragment.)

Londres, 28 février 1777.

Je ne prétends pas être l'apologiste du docteur Franklin, quoique très-attaché à sa cause, autant qu'elle peut contribuer à la gloire de Sa Majesté. Voici, Monsieur le comte, ce qu'on m'a dit du caractère de cet homme, célèbre depuis trop longtemps pour que les erreurs de sa conduite actuelle [1] soient sans remède. Son usage, lorsqu'il arrive dans un pays qu'il ne connaît pas, est de montrer pendant quelque temps la plus grande inactivité. Il parle peu, ou, s'il parle, c'est sur des sujets indifférents et qui n'ont rapport qu'aux lettres et aux sciences, dans lesquelles il est profondément versé. Par une suite du même système, longtemps après son arrivée en Amérique, bien des gens le soupçonnaient d'avoir écouté les propositions du ministère britannique, non qu'il ait jamais joué aucun manége de mensonge et de fourberie : son extrême réserve donnait seule naissance aux soupçons qu'on voulait concevoir. Il a rompu enfin le silence, et personne n'a parlé plus utilement pour la liberté de son pays. Sa position est tout à fait différente aujourd'hui. Certainement sa sagacité et son expérience sont en défaut s'il croit pouvoir marcher dans une autre route que celle que vous lui avez frayée.

[1] On voit que le cabinet de Versailles, pressé trop vivement et compromis par Franklin, blâmait son insistance et la vivacité de ses discours.

Mémoire sans adresse [1].

(Fragment.)

Angleterre, 6 décembre 1777.

Sa Majesté a ordonné qu'on ferait entendre aux députés américains résidant en France que des considérations relatives à la situation particulière de ses affaires, et même à la position des affaires publiques, ne permettaient pas jusqu'à présent d'entendre aux ouvertures qu'ils se disaient autorisés à faire, et de leur donner à eux et à leur nation des marques caractérisées de l'intérêt dont Sa Majesté a toujours été prévenue pour leur cause; mais que, les circonstances semblant aujourd'hui plus favorables à l'établissement d'une intelligence étroite entre sa couronne et les Provinces-Unies de l'Amérique septentrionale, Sa Majesté ne s'éloignera pas d'entendre aux propositions que les députés peuvent avoir à lui faire, de les examiner, et de se prêter, en tant que l'état des choses peut le permettre, à leur donner, à eux et aux États-Unis, des marques de son affection et de son intérêt. Mais plus Sa Majesté est disposée à donner des témoignages de ses sentiments, plus elle a lieu d'attendre de la prudence et de la sagesse des députés qu'ils se prêteront aux motifs de réserve qui ne permettent pas à Sa Majesté de reconnaître et de déclarer publiquement leur indépendance. Sa Majesté, unie par les liens les plus intimes et les plus étroits avec le roi d'Espagne, ne veut prendre aucun engagement qui ne soit commun à ce prince et qui ne doive s'exécuter de con-

[1] Ce document est le *memorandum* pour la première ouverture faite par le gouvernement français au docteur Franklin et aux commissaires ses collègues. Il ne leur fut pas communiqué par écrit; on leur en donna seulement lecture, et la substance leur en fut communiquée.

La certitude que le général Burgoyne avait capitulé à Saratoga, et que son armée était prisonnière, fut acquise, le 4 décembre 1777, à Paris, par une lettre de Franklin, communiquée, ce même jour, à M. de Vergennes.

Le document que nous donnons est de la main du comte de Vergennes, et avait reçu, le 6 décembre, l'approbation du roi.

cert avec lui ; c'est pourquoi Sa Majesté, en déclarant qu'elle est disposée à entrer dans les ouvertures qui pourront lui être faites pour une négociation, se réserve expressément de ne rien conclure que conjointement avec le roi son oncle, s'en rapportant aux époques que Sa Majesté Catholique indiquera comme le terme convenable pour se déclarer publiquement.

On espère que messieurs les députés sentiront l'importance de renfermer dans le plus profond secret les dispositions qu'on leur communique confidemment ; et s'ils ne peuvent se dispenser d'en rendre compte à leurs commettants, on attend de leur sagesse qu'ils ne se confieront qu'au président du Congrès en leur faisant comprendre la nécessité et la convenance d'un secret inviolable.

(Au-dessous, et d'une autre main [1] :)

Approuvé le 6 décembre 1777.

Le comte de Vergennes à M. de Noailles [2].

(Fragment.)

N° 3. Versailles, 24 janvier 1778.

Je crois, Monsieur, ne point devoir vous laisser ignorer un entretien inopiné que j'eus avant-hier avec M. le vicomte de Stormont. Cet ambassadeur s'est présenté chez moi sans m'avoir prévenu, et me dit qu'étant dans le cas d'expédier un courrier à sa cour, il avait jugé devoir auparavant prendre des éclaircissements sur les armements prodigieux que nous faisions dans nos ports, armements qui, selon lui, avaient été déterminés, en dernier lieu, dans le conseil de Sa Ma-

[1] Nécessairement celle du roi.
[2] Ambassadeur de Louis XVI à la cour de Saint-James.

jesté. Je me bornai à répondre à M. le vicomte de Stormont que j'ignorais parfaitement cette disposition; que cependant, en qualité de membre du conseil, je devais être instruit si la matière y eût été discutée; que tout ce que je savais était qu'on finissait [1] des levées de matelots, parce que nous étions dans l'usage de relever nos équipages. De là M. l'ambassadeur d'Angleterre passa aux affaires d'Amérique, et m'observa, d'un ton fort sérieux, que le public et toute l'Europe étaient dans la persuasion que nous négociions un traité avec les Américains, soit que ceux-ci l'eussent proposé, soit que nous eussions fait nous-mêmes des propositions au Congrès. M. le vicomte de Stormont me pressa de lui dire ce qui en était, et il me demanda ce qu'il avait à mander à cet égard à la cour. Je me bornai à répondre à une interpellation aussi extraordinaire, que le public s'amuse à former des conjectures et à forger des nouvelles, et qu'il ne m'était possible ni de les empêcher, ni de les prévenir. « Mais, me répliqua le lord Stormont, quand je vous en parlais ci-devant, vous me répondiez franchement que non, et présentement vous gardez le silence. Sans doute que la qualité de votre caractère ne vous permet point de trahir la vérité. Or vous avez vous-même rempli les fonctions d'ambassadeur, vous en connaissez les devoirs; ainsi vous devez sentir quelles conséquences je dois tirer d'un pareil silence et quel compte j'ai à rendre à ma cour.» Je répondis à cette nouvelle instance que, lorsque le lord Stormont parlait en plaisantant au comte de Vergennes d'un traité avec les Américains, le comte de Vergennes pouvait lui répondre sur le même ton et avec franchise; mais, dès le moment que l'ambassadeur se montrait, je n'avais autre chose à lui observer, sinon que, lorsque le roi m'a fait l'honneur de me nommer son ministre des affaires étrangères, je me suis fait une loi inviolable de ne jamais faire réponse de ministre sans avoir pris préalablement les ordres de Sa Majesté; que c'était là tout ce que j'avais à dire à l'ambassadeur d'Angleterre, et qu'il pouvait ajouter

[1] C'est-à-dire : complétait.

cette observation aux réflexions qu'il trouverait bon de faire lui-même. Le lord Stormont ne jugea pas à propos de pousser plus loin ce colloque. Il se retira, à ce que je puis juger, fort mécontent de moi, et se rendit chez M. le comte de Maurepas dont il força la porte. Le ministre s'était excusé de le voir, parce qu'il était incommodé de la goutte depuis environ trois semaines.

N° 5. Versailles, 7 février 1778.

« Les interpellations que le lord Stormont m'a faites, et dont je vous ai fait part, Monsieur, ne sauraient se justifier, sous quelque aspect qu'on les envisage, en les supposant faites de son propre mouvement. Il faudrait, sans cela, considérer la France comme étant sous la tutelle ou dans la dépendance de la Grande-Bretagne ; et si elles lui ont été prescrites par sa cour, sans nous obliger à une réponse, nous ne pourrions les considérer que comme une déclaration de guerre indirecte et anticipée. »

Mémoire pour servir d'instruction au sieur Gérard, secrétaire du conseil d'État, allant résider, de la part du roi, auprès du Congrès général des États-Unis.

29 mars 1778.

Les États-Unis de l'Amérique ayant donné une base légale à leur indépendance par l'acte du 4 juillet de l'année 1776, le roi jugea que son intérêt politique ne devait pas s'opposer à la consistance qu'ils pourraient acquérir ; qu'il pourrait même en résulter des relations utiles à son royaume. C'est dans cette vue que Sa Majesté leur a accordé dans ses ports

toutes les facilités de commerce compatibles avec les engagement alors existants.

La défaite du général Burgoyne [1] ayant précipité les événements au-delà de toute attente, le roi sentit la nécessité de prendre enfin un parti décisif à l'égard de l'Amérique. Cette nécessité devint d'autant plus urgente, que l'Angleterre, de son côté, commença à ouvrir les yeux sur ses fautes et son impuissance, et qu'elle songea sérieusement aux moyens de se réconcilier avec ses Colonies ; les conditions mêmes qu'elle se proposait de leur faire accepter montraient si manifestement son but hostile contre la France, qu'il n'y avait pas un moment à perdre si l'on voulait sérieusement en prévenir l'effet.

En conséquence, le roi fit traiter avec les députés du Congrès ; et il a été conclu avec eux, le 6 février, un traité d'amitié et de commerce et un traité d'alliance éventuelle. Comme le sieur Gérard a lui-même signé et expédié ces traités, il serait superflu de rappeler ici les circonstances qui les ont précédés et accompagnés ; il suffira de lui en remettre des copies, et de faire connaître l'esprit dans lequel ils ont été dirigés et les moyens que le roi est résolu d'employer pour les remplir.

L'indépendance de l'Amérique septentrionale et son union permanente avec la France ont été le but principal du roi, et c'est pour assurer l'un et l'autre que Sa Majesté s'est portée aux stipulations éventuelles renfermées dans le traité d'alliance, et que, dans le traité de commerce, elle ne s'est assuré aucun avantage exclusif.

La Grande-Bretagne ne regardant la communication amicale [2] qui lui a été faite de la signature du traité de commerce, ni comme une provocation de guerre, ni comme un acte hostile, rend absolues et définitives les stipulations qui n'étaient encore qu'éventuelles ; c'est de leur exécution qu'il s'agit aujourd'hui.

[1] A Saratoga.

[2] On pousserait difficilement plus loin le décorum de la dissimulation diplomatique.

La première et la plus essentielle de toutes est qu'aucune des deux parties ne fera ni paix ni trêve sans le consentement de l'autre ; son exécution fidèle sera le garant des avantages que l'une et l'autre pourront se procurer durant la guerre, et il est essentiel que le sieur Gérard pénètre le Congrès de cette vérité, et qu'il le prémunisse par là contre toutes les suggestions que les Anglais pourraient lui faire pour conclure une paix séparée. Il l'assurera en même temps, de la manière la plus positive, que le roi, de son côté, rejettera toute proposition de cette nature qui lui serait faite par l'ennemi commun, et qu'il ne posera les armes que lorsque l'indépendance plénière et absolue des treize États unis aura été reconnue par la Grande-Bretagne.

Quant aux opérations militaires que les deux parties devront entreprendre, elles dépendront des circonstances. Cependant le sieur Gérard pourra assurer le Congrès que le roi fera tous ses efforts pour empêcher l'Angleterre d'envoyer de nouvelles forces en Amérique ; au moyen de quoi les Américains pourront d'autant plus facilement vaincre l'armée du général Howe, que l'on a lieu de se flatter que la flotte commandée par le comte d'Estaing détruira l'escadre anglaise qui est dans le Delaware, ou au moins l'empêchera d'approvisionner l'armée royale.

Il est possible que les opérations de l'armée continentale et de la flotte aient besoin d'être combinées ; mais comme ni ce besoin, ni les moyens d'y satisfaire ne sauraient être prévus dès à présent, les arrangements qu'il sera question de faire ne pourront être concertés qu'avec le commandant de la flotte, à qui on donnera à cet effet les pouvoirs nécessaires.

Il est un point qui importe fort au roi, et qui exigera toute la dextérité du sieur Gérard : ce sont les stipulations à ménager en faveur de l'Espagne. Il sait que cette puissance n'a pris aucune part aux deux traités, quoiqu'elle n'y répugne point, et que jusqu'à présent elle n'ait rien articulé des conditions auxquelles elle pourrait y accéder dans la suite. Cependant on a lieu de croire qu'elle désirerait acquérir les Florides, une part aux pêcheries sur les bancs de Terre-

Neuve, et la Jamaïque. Ce dernier objet est entre les mains du roi, puisqu'elle se l'est assuré éventuellement par le dernier traité d'alliance. Le second dépendra également d'elle, du moins en grande partie ; ainsi il n'y aura rien à négocier de ce côté avec le Congrès.

Quant aux Florides, elles entrent dans le plan de conquête des Américains ; il s'agira donc de les préparer à un désistement éventuel ; le roi en charge d'une manière particulière le sieur Gérard, et Sa Majesté s'en rapporte entièrement à sa prudence sur les moyens à employer pour remplir cet objet. On lui fera seulement observer qu'il devra éviter soigneusement de parler au nom de l'Espagne, car Sa Majesté Catholique n'a encore rien articulé relativement à ses intentions et à ses vues. Au surplus, le sieur Gérard connaît les principaux motifs qui doivent faire désirer à l'Espagne la possession des Florides : il les fera valoir autant qu'il sera en son pouvoir ; mais s'il ne peut pas réussir à obtenir le tout, il s'efforcera au moins d'obtenir Pensacola et les parties des côtes qui seront jugées être le plus à la convenance de la cour de Madrid.

Le roi s'attend que la cour de Londres fera ses derniers efforts pour se former un parti dans le Congrès et pour semer la division parmi les différentes provinces.

Le sieur Gérard sentira de lui-même combien il est important de rompre toutes ses mesures, et de maintenir l'union et le parfait accord qui ont régné jusqu'à présent parmi les treize Provinces confédérées. On n'indique pas au sieur Gérard les moyens qu'il aura à employer pour atteindre cet objet : ils dépendront des circonstances locales, sur lesquelles on ne saurait avoir dès à présent aucune notion. Le sieur Gérard sait que le Congrès n'a pas encore ratifié les deux traités. Mais il est à présumer que cette formalité essentielle pour la validité se trouvera remplie à son arrivée en Amérique ; si cependant cela n'était pas, son premier soin serait d'y engager le Congrès, et l'on ne présume pas qu'il veuille s'y refuser.

Les députés du Congrès avaient proposé au roi de prendre

l'engagement de favoriser la conquête que les Américains entreprendraient du Canada, de la Nouvelle-Écosse et des Florides, et il y a lieu de croire que le projet tient fort à cœur au Congrès. Mais le roi a considéré que la possession de ces trois contrées ou, au moins, du Canada par l'Angleterre, serait un principe utile d'inquiétude et de vigilance pour les Américains, qui leur fera sentir davantage tout le besoin qu'ils ont de l'alliance et de l'amitié du roi ; il n'est pas de son intérêt de le détruire.

D'après cela, Sa Majesté pense qu'elle ne doit prendre aucun engagement relatif à la conquête dont il s'agit. Cependant, si le Congrès en fait l'ouverture, comme il est présumable, le sieur Gérard répondra que le roi se prêtera toujours avec empressement à tout ce qui pourra convenir aux États-Unis, et qu'il concourra volontiers à l'effectuation de leur plan de conquête, autant que les circonstances le permettront ; mais que l'incertitude et la variabilité de ses engagements ne lui permettent pas d'en prendre l'engagement formel. Tel est le principe de Sa Majesté par rapport à cet objet, et son intention est que le sieur Gérard le prenne comme base de son langage et de ses insinuations. Si cependant le Congrès devenait trop pressant, et que le sieur Gérard jugeât que le roi ne pourrait refuser de coopérer à ses vues sans faire soupçonner sa bonne volonté et la droiture de ses intentions, il pourrait alors condescendre à leurs désirs, mais en leur faisant entendre toutefois que la conquête qu'il s'agira de faire ne devra pas faire une condition essentielle de la prochaine paix. Le sieur Gérard sentira de lui-même que cette dernière insinuation devra être faite avec assez de dextérité pour qu'elle n'indispose point le Congrès.

Il est probable aussi que le Congrès marque le désir d'obtenir des subsides de la part de la France. Mais le sieur Gérard lui fera observer que les efforts que le roi fait pour la cause américaine exigent de lui des dépenses extraordinaires qui absorbent tous ses moyens ; que d'ailleurs l'envoi de la flotte dans l'Amérique septentrionale, chargée de faire tout le mal possible aux Anglais, opérera une diversion infiniment

plus avantageuse pour les Américains que si le roi se bornait à leur donner de l'argent. Sa Majesté est persuadée que le Congrès se rendra sans peine à des raisons aussi prépondérantes[1].

Le sieur Gérard est sans doute persuadé de toute l'importance de la mission que le roi confie à ses soins ; Sa Majesté est persuadée qu'il lui donnera, dans cette occasion, de nouvelles preuves de sa capacité, de son attachement pour sa personne et de son zèle pour son service.

(Approuvé, le 29 mars 1778, par le roi.)

M. Gérard au comte de Vergennes.

Philadelphie, 22 décembre 1778.

. . . .

A l'issue d'un repas que je donnai il y a quelques jours au nouveau président[2] pour son installation, il resta après les autres convives, avec quelques autres membres du Congrès et M. de Miralès[3]. Il amena lui-même la conversation sur les principes politiques que les États-Unis doivent adopter. Notre entretien, qui dura deux heures, la pipe à la bouche, roula sur un grand nombre d'objets, sur lesquels on m'engagea à dire mon sentiment ; mais celui qui me paraît seul mériter de vous être rapporté regarde l'Espagne.

Je fis usage des motifs dont j'ai fait mention dans plusieurs de mes dépêches, pour prouver que le bien des États exigeait qu'ils tirassent une ligne permanente de séparation entre les possessions espagnoles et les leurs.

Je leur déclarai avec force que toute l'Europe les soup-

[1] La guerre coûta, suivant les opinions les plus accréditées, au trésor de la France, une somme de douze cents millions de francs.
[2] Président *pro tempore,* du Congrès des États-Unis.
[3] Agent confidentiel de l'Espagne.

çonnait d'avoir hérité de l'esprit envahisseur et turbulent de leurs ancêtres.

On adopta tous mes raisonnements, et ces messieurs me déclarèrent unanimement qu'ils croyaient le Congrès disposé à satisfaire l'Espagne.

Le président remarqua que cette puissance était aussi intéressée à cet arrangement que l'Amérique. J'en convins; mais, m'apercevant que son discours tendait à éviter de faire des propositions formelles, j'observai que cette identité même d'intérêts était un motif pour les États-Unis de ne pas craindre de faire un pas décisif.

Je m'attachai à les convaincre que leur dignité ne serait nullement compromise en cas de refus; qu'au contraire cette démarche leur ferait beaucoup d'honneur; que c'était peut-être le seul moyen de ne pas paraître acheter l'amitié de l'Espagne; qu'ayant à convaincre l'univers de leur justice et de leur système pacifique, rien ne pouvait établir leur caractère aussi promptement et aussi solidement qu'en prévenant ainsi l'ambition de leur postérité, et en renonçant à toute conquête, à tout agrandissement de territoire et à toute possession hors du continent; qu'alors les États-Unis ne seraient jamais forcés de prendre part aux querelles des autres puissances qu'autant qu'ils s'y seraient engagés ou s'y engageraient volontairement; enfin, que ce serait se concilier l'estime et la confiance de toutes les puissances et leur rendre l'amitié de l'Amérique précieuse.

Le président et un délégué de Virginie convinrent de la justesse de mes remarques, et que leur empire était déjà trop grand pour espérer qu'il pût être bien gouverné; ils applaudirent infiniment à des vues qu'ils avouaient être neuves pour eux. Ils observèrent néanmoins que la France et l'Espagne étaient trop éclairées pour ne pas sentir que leur constitution était incompatible avec l'esprit de conquête[1], mais qu'ils étaient persuadés que le Congrès donnerait toutes les sûretés additionnelles qui seraient en son pouvoir.

[1] *O vanas hominum mentes!* A. C.

Un sénateur de New-York saisit avec chaleur toutes mes insinuations, et s'écria qu'il était honteux qu'on ne s'occupât pas de choses aussi importantes. Je lui observai que c'était parce qu'aucun délégué n'avait pris jusqu'ici cette affaire en main, et que, puisqu'il était pénétré de ces vérités, il rendrait à sa patrie le service le plus essentiel en fixant l'attention du Congrès sur cet objet. Il me le fit espérer, et je continuerai à l'en solliciter.

M. de Miralès m'a montré la plus grande reconnaissance de la manière dont j'ai parlé; je suis fort aise qu'il ait été présent à la conversation, afin qu'il puisse en rendre compte à sa cour.

J'ose me flatter, Monseigneur, d'avoir conservé les mesures que vos instructions me prescrivent sur tout ce qui concerne cette puissance, en cherchant à disposer les esprits favorablement pour tout ce qui peut l'intéresser. C'est pour vous mettre en état de juger de ma conduite et des dispositions du Congrès que je suis entré dans tous ces détails. Je me suis abstenu, Monseigneur, de parler de l'acquisition exclusive du cours du Mississipi, dont j'ai rendu compte.

Cet objet, en effet, doit être manié secrètement et avec dextérité. Les considérations dont j'ai également rendu compte, et le besoin extrême qu'a le Congrès de secours qui le mettent en état de liquider ses dettes, opéreront puissamment sur ce corps, particulièrement sur les États au nord de la Virginie, qui seront fort aises de prévenir des entreprises dont ils ne partageraient que le fardeau; mais si le projet éclatait prématurément, les propriétaires des terres des Illinois et de deux établissements immenses projetés et commencés sur l'Ohio n'épargneraient rien pour y susciter des obstacles, et ils auraient bien des moyens pour former un parti puissant.

Ces considérations, Monseigneur, me conduisent à une réflexion que je dois vous soumettre: c'est que, s'il convient au roi d'Espagne d'acheter la cession dont il s'agit par des sacrifices pécuniaires, il ne serait peut-être pas sans inconvénients d'exposer cette négociation aux lenteurs et aux in-

certitudes d'une correspondance du ministre américain en Espagne avec ses constituants, et qu'il serait avantageux d'en établir le siége ici avec d'amples pleins pouvoirs qui mettraient le ministre ou agent espagnol en état de presser la décision et de prévenir les difficultés, dont on n'aurait peut-être pas connaissance à temps si l'affaire se traitait en Europe. Quant à la conquête des Florides, il est très-probable que les États la tenteraient, et pourraient réussir si la cour de Madrid voulait protéger l'opération, en bloquant successivement Saint-Augustin et Pensacola, tandis que les Américains agiraient par terre; mais je pense toujours que Sa Majesté Catholique tirerait de grands avantages de la conquête qu'elle ferait elle-même de ces deux provinces.

J'ai trouvé, Monseigneur, dans tous mes entretiens avec le président, que c'est un homme d'esprit éclairé, exempt de tous préjugés, capable de vues élevées; il se montre sincèrement attaché à l'alliance et ennemi des Anglais.

Il se complaît infiniment dans l'idée que ce triumvirat, comme il l'appelle, entre la France, l'Espagne et l'Amérique, défiera les forces de tout l'univers.

Il discute avec franchise et bonne foi, et il se rend volontiers aux bonnes raisons qu'on lui allègue.

Je me trompe fort si nous n'aurons pas à le regretter, si la présidence est aussi courte qu'elle paraît devoir l'être.

. . . .

(Signé :) GÉRARD.

Le comte de Vergennes à M. Gérard.

Versailles, 25 décembre 1778.

. . . .

Vous avez très-sagement fait, Monsieur, d'éluder les ouvertures que l'on vous a faites concernant Halifax et Qué-

bec. Vos instructions renferment la façon de penser du roi sur ces deux objets, et Sa Majesté a d'autant moins varié, qu'elle a lieu de croire qu'il entre dans le système de l'Espagne, comme dans le nôtre, de maintenir les Anglais dans la possession de la Nouvelle-Écosse et du Canada.

. . . .

M. Gérard au comte de Vergennes.

(Extrait.)

Philadelphie, 28 janvier 1779.

. . . .

Je dois vous dire à ce sujet, Monseigneur, que mes insinuations relatives à la Floride et au Mississipi ont fait beaucoup d'impression. Un comité formé pour s'occuper des affaires étrangères, et composé d'un délégué de chaque État, a été chargé spécialement de cet objet. Le comité en a fait la matière de plusieurs de ses séances, et le président m'a déclaré que le comité ne voulait rien faire sans mon avis ultérieur. Le nombre le plus considérable penche pour mon insinuation ; quelques autres voulaient trouver un moyen proportionnel, et d'autres croient que la conservation de la navigation du Mississipi est absolument indispensable. Les deux dernières classes se fondent sur les intérêts de la population qui s'est établie sur l'Ohio, vers la rivière des Illinois, dans le pays des Natchez, dans la Floride orientale. Ils disent qu'ils ne peuvent abandonner leurs compatriotes qui se sont formés en corps de nation, et qui demandent à être admis à la Confédération américaine[1]. J'ai répondu, Monseigneur, que, dans une affaire aussi majeure, il ne fal-

[1] En effet, les Anglo-Américains s'étaient mis déjà, de fait, en possession des bouches de la Mobile, noyau du futur État d'Alabama. A. C.

lait pas s'arrêter à des considérations personnelles et de pure convenance avant d'avoir examiné si l'affaire convenait aux intérêts généraux de la République. J'ai répété les arguments dont j'ai déjà eu l'honneur de vous rendre compte, et j'ai ajouté que les États-Unis n'avaient aucune sorte de droit sur les possessions du roi d'Angleterre qui n'appartînt également au roi d'Espagne quand il serait en guerre avec l'Angleterre; que leur droit se bornait aux territoires qu'ils possédaient comme colonies anglaises; qu'en admettant la demande d'établissements particuliers et épars, ils démentiraient le principe de justice et d'équité qui a dirigé la révolution, et montreraient un désir injuste de conquête, avant même d'avoir pris leur juste consistance; que, leur confiance m'imposant la nécessité de ne leur dissimuler aucune de mes réflexions, je leur déclarai que jamais le roi ne prolongerait la guerre d'un seul jour pour leur procurer les possessions qu'ils enviaient; que cet avantage était absolument étranger aux principes de l'alliance, et surtout au système de l'union avec l'Espagne, ainsi qu'aux intérêts de cette puissance; que jamais la bonne harmonie ne s'établirait avec elle tant qu'elle aurait un si grand sujet de jalousie; que le Congrès doit sentir à quel danger ils se trouveraient exposés dans la suite des temps, si, pressés entre les Anglais du Canada et les Espagnols, ces deux puissances venaient à unir leurs ressentiments; enfin, que l'Amérique s'est présentée dans le monde politique comme formée de treize États et fondée sur les moyens les plus légitimes, et que rien ne serait plus dangereux pour leur honneur, leur considération, la constance de leurs principes, et la confiance dans leur bonne foi; qu'ils se sont envisagés eux-mêmes comme une République commerçante qui ne pourrait pas même conserver une armée permanente; qu'ils éprouvaient déjà combien l'étendue de leur territoire rendait une administration utile et active, difficile à établir, et qu'un accroissement aussi énorme augmenterait à l'infini cet inconvénient et tendrait à faire crouler cet empire immense sous son propre poids. J'omets, Monseigneur, les réponses qu'on m'a faites, plutôt par ma-

nière d'éclaircissement que de doute, et qui ne contenaient aucun éclaircissement essentiel. Je terminai ce très-long entretien par marquer le désir le plus fort que jamais il n'y eût que treize États unis, à moins que le Canada ne formât le quatorzième. Le président me marqua de la manière la plus forte que telle était son opinion, et que, s'agissant de tirer une ligne de séparation, elle se trouvait toute faite en se bornant à la Géorgie et autres territoires de colonies anglaises telles qu'elles existaient au moment de la révolution. M. Miralès dépêchant deux vaisseaux en Espagne, j'ai cru devoir lui confier ces particularités, et je profite de cette occasion pour vous en rendre également compte.

Je suis, Monseigneur, etc.

(Signé :) GÉRARD.

Le comte de Vergennes à M. de la Luzerne [1].

Versailles, 18 juillet 1779.

J'ai reçu, Monsieur, les dépêches de M. Gérard ; elles renferment plusieurs objets sur lesquels il importe que vous connaissiez la façon de penser du roi et de son conseil.

Nous voyons clairement, Monsieur, qu'il existe dans le Congrès un parti qui, s'il n'est pas vendu à l'Angleterre, favorise les vues de cette puissance, et qui cherche à établir et à accréditer des principes diamétralement opposés à ceux qui forment la base et l'essence de nos traités avec les États-Unis. Les chefs de ce parti sont MM. Richard Lee et Samuel Adams. Nous ne connaissons pas leurs adhérents, mais il est indubitable qu'on peut compter parmi eux M. John Adams, qui a été député en France, et qui vient de retourner en Amérique.

[1] Successeur de M. Gérard comme ministre de France aux États-Unis.

Le parti dont il est question s'occupe principalement à opérer un rapprochement entre les États-Unis et l'Angleterre, à établir une négociation isolée avec la cour de Londres et à effectuer une alliance avec elle. Comme vous connaissez, Monsieur, les engagements qui existent entre le roi et les Américains, vous pourrez juger par vous-même que le système de MM. Lee et Adams est directement contraire à ces engagements, et que si le Congrès l'adoptait, il anéantirait l'alliance conclue avec Sa Majesté.

Jusqu'à présent, la plus saine partie du Congrès a résisté aux insinuations et aux motions des deux chefs de l'opposition, et nous sommes dans la persuasion que leurs projets auront été rejetés et même déconcertés avant votre arrivée à Philadelphie. Il est possible, néanmoins, qu'à cette époque il y ait encore de la fluctuation dans le Congrès ; mais, dans ce cas, nous nous flattons que la nouvelle de la détermination de l'Espagne l'aura fait cesser, et qu'elle vous aura servi à leur faire suivre la seule voie qui convienne à l'honneur des États-Unis. Cependant, si, contre toute attente, et même contre toute vraisemblance, le Congrès avait adopté ou vous avait paru disposé à adopter le plan de l'opposition, je suis persuadé que vous aurez employé tous les moyens que votre zèle, votre prudence et votre dextérité vous auront suggérés, pour le ramener de son égarement. Nous ne saurions supposer les membres qui composent cette assemblée, ni assez ignorants pour ne point connaître les engagements, ni assez corrompus pour se persuader qu'il est en leur pouvoir d'y manquer ; nous ne pouvons donc penser autre chose sinon que les gens malhonnêtes qui siégent parmi eux les ont surpris par de faux raisonnements ou de faux rapports. Nous nous flattons que vous aurez réussi à détruire les faux raisonnements. Il vous aura sans doute suffi, pour cet effet, de mettre sous les yeux du Congrès la nature des engagements qui le lient avec le roi, l'étendue des obligations qui résultent de ces engagements, la fidélité avec laquelle Sa Majesté remplit celles qui sont à sa charge, la tache honteuse et ineffaçable que le Congrès s'imprimerait en violant le traité qui

les renferme, traité qui a mis le sceau à l'indépendance des États-Unis, qui est la base de leur existence politique, et qui les fait figurer pour la première fois, comme puissance, parmi les souverains de l'Europe.

Peut-être, Monsieur, pour donner plus de poids à ses sophismes, le parti de l'opposition a-t-il cherché à persuader à ses compatriotes que leur intérêt, tant politique que mercantile, leur conseille de se lier avec l'Angleterre, et que, pour faire fructifier d'autant plus cette absurdité, il aura fait valoir les relations qui ont existé ci-devant entre l'Angleterre et ses colonies, la conformité de mœurs, de langage, et tous les autres lieux communs que les commissaires anglais n'ont cessé de répéter pour séduire les Américains. De pareilles insinuations peuvent frapper la populace et surprendre la stupidité et l'ignorance des habitants de la campagne; mais il serait incroyable que les patriotes éclairés en fussent les dupes : il faudrait qu'ils eussent oublié les faits qui ont précédé, accompagné et suivi la révolution; il faudrait qu'ils se fissent l'illusion la plus grossière sur les principes et sur les dispositions de la cour de Londres à l'égard des États-Unis.

Quoi qu'il en soit, Monsieur, si les propos que je viens d'indiquer germaient encore lorsque cette dépêche vous parviendra, et si vous avez lieu de juger qu'ils pourraient influer sur les dispositions du Congrès, vous emploieriez tous vos soins pour les détruire en développant les principes et la conduite de la Grande-Bretagne antérieurement à la révolution, en rappelant aux Américains ceux qui les ont déterminés à secouer le joug de cette puissance, et en leur faisant le tableau des avantages inappréciables que leur a procurés et que leur assurera leur union intime avec la France, et dans la jouissance desquels la France seule pourra les maintenir.

Quant aux faux rapports (ils ont dû naturellement porter sur nous et sur l'Angleterre) on aura présenté le roi comme manquant de bonne volonté et de moyens pour soutenir les États-Unis, tandis que l'on aura exagéré la puissance et les bonnes dispositions de la cour de Londres. Mais qu'aura-t-on eu à répliquer lorsqu'on aura su que l'Espagne s'est dé-

clarée contre l'Angleterre ; que Sa Majesté Catholique déploie, de concert avec le roi, toutes ses forces contre cette puissance, et enfin lorsque vous fournirez la preuve que Sa Majesté n'a voulu entendre ni à paix, ni à trêve, sans avoir obtenu d'une manière quelconque l'indépendance des États-Unis ? Nous ne saurions nous persuader que, dans cet état de choses, le Congrès ait pu vouloir se rendre coupable de la plus insigne perfidie, en se rapprochant de la cour de Londres sans le concours de son allié, et mettre le comble à son ingratitude en formant avec elle des liens qui détruiraient ceux qui attachent les Américains à leur libérateur.

Le roi désire bien, Monsieur, que vous ne soyez pas dans le cas de faire usage de ces observations ; mais si la position des choses les rend nécessaires, Sa Majesté ne doute pas que vous ne les développiez avec toute l'onction, la force et l'énergie dont vous êtes capable, et que vous n'employiez tous les autres moyens que vos connaissances locales pourront vous indiquer pour les rendre efficaces, en empêchant le Congrès de se déshonorer et de devenir l'objet du mépris de toutes les nations.

Le second objet des intrigues de MM. Lee et Adams était, au mois de mars dernier, de prolonger la guerre afin de maintenir leur influence et leur considération. Ce plan était d'autant plus dangereux à l'époque où il a été mis en avant, qu'alors M. Gérard travaillait à inspirer au Congrès des dispositions pacifiques, et qu'il le pressait même d'arrêter les conditions auxquelles il croirait devoir traiter avec la cour de Londres ; les ouvertures de M. Gérard étaient conséquentes à l'offre que le roi catholique avait faite de sa médiation pour réconcilier l'Angleterre avec la France et les États-Unis. Nous ignorons, jusqu'à présent, à quel parti le Congrès a jugé à propos de s'arrêter : s'il s'est déterminé pour la continuation de la guerre, sa résolution se trouve heureusement conforme à l'état actuel des choses ; si au contraire il a accepté nos insinuations, il en sera au moins résulté cet avantage qu'il aura discuté et fixé les conditions auxquelles il est disposé à faire la paix, qu'il aura donné des instruc-

tions en conséquence au plénipotentiaire qu'il a dû envoyer en Europe, et qu'au moyen de cela nous aurons moins de difficultés et de retardements à craindre quand il sera sérieusement question de négocier avec la cour de Londres.

Comme, dans la position actuelle des choses, il n'y a plus à choisir entre la guerre et la paix, et que nous devons naturellement supposer que le Congrès se sera déterminé, sans hésiter, dès l'instant de votre arrivée, à continuer la guerre conjointement avec l'Espagne et avec nous, quelles qu'eussent pu être leurs stipulations antérieures, nous sommes persuadés qu'il aura pris les mesures de vigueur que la position où l'ennemi commun se trouve en Amérique exige de sa part.

Il est néanmoins possible, Monsieur, que le Congrès ne soit pas sorti de son inertie habituelle, et qu'il n'ait pris aucune disposition offensive pour cette campagne. Le roi vous charge, dans ce cas, de représenter à cette assemblée les grands inconvénients qu'une pareille conduite doit entraîner après elle ; celle qui doit la frapper le plus, c'est la prolongation de la guerre et la difficulté d'amener les Anglais à la paix aussi longtemps qu'ils auront le pied sur le territoire américain. Si l'on vous parle d'embarras intérieurs, de défaut de moyens de diversion, vous répondrez que ce n'est qu'en déployant les plus grands moyens d'énergie que le Congrès fera taire les ennemis de la bonne cause ; que le roi fait de si grands efforts pour le soutien de l'Amérique, qu'il est obligé d'épuiser toutes ses ressources pour y faire face ; enfin, que la diversion la plus utile que nous puissions faire, c'est d'occuper toutes les forces anglaises en Europe et de contenir dans les îles une partie de celles qui étaient destinées contre les Américains ; qu'au surplus nous ne sommes pas éloignés d'opérer une diversion vigoureuse pour la campagne prochaine, si les succès de celle-ci ne procurent point la paix dans le courant de l'hiver ; mais qu'avant de pouvoir rien déterminer à cet égard, il est absolument nécessaire que nous connaissions les vues et les projets du Congrès ; vous l'inviterez, par conséquent, à nous les communiquer le plus promptement possible, afin que nous puissions les

examiner et déterminer les mesures que leur exécution pourra exiger de notre part.

L'Espagne se trouvant maintenant associée à notre guerre, et défendant, au moins indirectement, la cause américaine, quoiqu'elle ne se soit pas encore expliquée à cet égard et qu'elle n'ait pris aucun engagement avec les États-Unis, le roi pense qu'il est de l'intérêt comme du devoir du Congrès de régler dès à présent à la satisfaction de cette puissance, les différents objets qui peuvent l'intéresser. J'en connais trois :

Le premier concerne les limites des États-Unis vers l'ouest ; le second est relatif à la navigation du Mississipi ; le troisième, aux deux Florides.

Comme les possessions espagnoles touchent à celles des États-Unis, ou, pour mieux dire, comme il y a sur le Mississipi des terrains conquis par l'Angleterre, et qu'il y a lieu de croire que cette puissance en sera dépossédée, leur occupation pourra facilement amener une discussion entre l'Espagne et le Congrès, et il est du plus grand intérêt de cette puissance de les prévenir en fixant d'une manière claire, nette, précise, invariable, les limites et les prétentions des États-Unis dans cette partie, et surtout en prenant les précautions les plus efficaces pour empêcher les empiétements et prévenir les espérances de conquête auxquelles les Provinces du Sud pourraient se laisser aller.

A l'égard de la navigation sur le Mississipi, il est à peu près démontré que les Américains n'y ont aucun droit, puisqu'au moment de la révolution, les limites des treize États unis ne s'étendaient pas jusqu'au fleuve, et qu'il serait absurde de leur part de réclamer les droits de l'Angleterre, c'est-à-dire d'une puissance dont ils ont abjuré la domination. Il convient donc que le Congrès s'explique catégoriquement sur cette matière, en déclarant que les États-Unis ne forment aucune prétention à cette matière, en ce qui concerne le Mississipi, et en se bornant à demander les bonnes grâces du roi d'Espagne, que son intérêt lui permettra d'accorder aux Américains. Cette matière a déjà été traitée par M. de Rayneval, et je juge par ses rapports que le Congrès

n'était pas éloigné d'adopter nos idées. Si j'y reviens, c'est que je crains les menées du parti de l'opposition, qui ne demande sans doute pas mieux que d'embrouiller les choses, et peut-être d'exciter les Américains à donner des signes de mécontentement tant à l'Espagne qu'à la France.

Pour ce qui est des Florides, elles n'appartiennent à aucun titre aux États-Unis ; elles forment encore aujourd'hui une colonie anglaise, et elles ne cesseront de l'être que lorsque la conquête en aura été faite. Il est donc évident que, dans l'état actuel des choses, le Congrès n'a aucune prétention à élever sur les Florides, et que l'Espagne peut en faire la conquête sans blesser les États-Unis. Quant à l'intérêt politique que les Américains peuvent avoir à posséder cette colonie, il n'existe nullement. La Floride ne rendra les États-Unis ni plus riches ni plus puissants, et sa position géographique n'augmentera pas leur sûreté extérieure. L'Espagne, au contraire, a des raisons pour la réclamer : 1° la Floride lui appartenait, et elle n'en a fait le sacrifice que par amour pour la paix [1] ; 2° cette colonie est placée de manière qu'elle peut inquiéter le commerce et la navigation espagnols, en sorte qu'il importe à Sa Majesté Catholique de s'en assurer la possession.

Telle est, Monsieur, notre façon de penser sur les trois objets qui intéressent la cour de Madrid ; je sais qu'elle les envisage sous le même point de vue, et je ne doute pas qu'elle n'ait donné ou qu'elle ne donne des instructions dans ce sens à M. Miralès.

Comme il est très-probable que l'on vous entretiendra sur cette matière, vous voudrez bien conformer votre langage à ce que je vous mande à ce sujet ; il ne leur sera pas nouveau, puisque M. Gérard n'a cessé de leur tenir.

Suivant les dernières dépêches de M. Gérard, la détresse des Américains va en augmentant ; leur papier-monnaie ne reprend pas faveur, et le Congrès sera obligé de créer de

[1] Celle-ci fut conclue en 1763, et mit fin à la guerre de Sept-Ans.
A. C.

nouveaux billets pour faire face à ses dépenses. Le roi est véritablement peiné de cette fâcheuse position ; il ne l'est pas moins d'être hors d'état de la faire cesser. Mais le Congrès est trop éclairé et doit être trop bien instruit, pour ne point convenir que nos efforts dépassent de beaucoup les devoirs ordinaires d'un allié, et que nous ne pouvons rien ôter de nos fonds sans affaiblir nos moyens, et par conséquent sans nuire à la cause commune. La seule chose que nous puissions faire dans ce moment-ci, c'est de fournir des armes au Congrès, ainsi que des munitions ; vous pouvez l'assurer que nous allons nous occuper de cet objet.

Peut-être, Monsieur, vous parlera-t-on d'un subside de paix. Il est certain qu'un pareil secours aiderait le Congrès à se libérer, et que la promesse que l'on pourrait faire dès à présent ne pourrait produire qu'un excellent effet. Mais il est impossible au roi de prendre un pareil engagement, parce qu'outre que ses dépenses sont excessives, il ne saurait en prévoir le terme, ni par conséquent l'étendue des dettes que la guerre l'aura forcé de contracter. Cependant il serait peut-être imprudent d'ôter tout espoir aux Américains ; aussi n'est-ce point l'intention de Sa Majesté. Elle pense, au contraire, que s'ils vous recherchent sur cet objet, vous pourrez, comme de vous-même, leur laisser entrevoir l'espérance d'avoir du secours de sa part, si l'état de ses propres affaires lui permet de suivre le mouvement de son affection pour les États-Unis. Vous sentirez, de vous-même, que cette disposition du roi doit être présentée avec autant de circonspection que de dextérité, afin que les Américains ne la prennent pas pour un engagement formel, et ne se plaignent pas si elle n'a pas son effet.

Vous trouverez ci-joint, Monsieur, un état intitulé : *Exposé des motifs de la conduite du roi vis-à-vis de l'Angleterre*. Vous voudrez bien en remettre un exemplaire au président du Congrès. Il y est question de la trêve que le roi d'Espagne avait proposée, ainsi que de l'offre qu'il avait faite du *statu quo*. Comme il est possible que l'idée d'une trêve ne soit pas conforme à l'idée des Américains, et qu'ils se ré-

crient surtout sur le *statu quo*, je crois devoir vous envoyer un extrait de mes dernières dépêches à M. Gérard, quoique vous en ayez pris lecture. Cette matière y est traitée à fond, et vous y trouverez, j'espère, des arguments de reste pour justifier notre conduite et nos intentions. Vous pouvez hardiment assurer les membres du Congrès que nous n'aurions point gardé le silence sur cette stipulation si nous n'avions pas été, pour ainsi dire, certains que le ministère anglais n'agréerait pas le plan espagnol, et si nous n'avions pas jugé convenable de mettre en évidence, à la face de toute l'Europe, l'acharnement de la cour de Londres contre les États-Unis. A cette observation nous ajouterons que le roi catholique, en proposant son plan, n'a entendu lier les mains ni à nous ni aux Américains, et qu'il nous aurait vus, sans se formaliser, rejeter le *statu quo*, ce qui serait arrivé s'il n'eût point convenu au Congrès.

Au surplus, Monsieur, si l'on vous parle de la trêve proposée par le roi catholique[1], pour la combattre vous exposerez que cet expédient n'a jamais été dans nos principes, ni dans nos vues; que, selon nous, il convient de consolider le plus promptement possible l'indépendance des États-Unis; que c'est là le système que nous avons invariablement adopté, pour lequel nous avons les armes à la main, et dont nous ne départirons pas, à moins que des circonstances imprévues et peu vraisemblables ne nous fassent la loi impérieusement. Mais ces circonstances peuvent arriver, et c'est dans cette hypothèse, quelque gratuite que je me plaise à la supposer, qu'il serait bon de connaître d'une manière précise le sentiment des principaux membres du Congrès sur le projet d'une trêve, par laquelle les États-Unis seraient regardés comme indépendants de fait, et où l'on stipulerait l'évacuation de tous les territoires compris dans la Confédération. Je n'ai que faire de vous dire, Monsieur, que cet

[1] La cour d'Espagne aurait proposé la conservation de la suprématie de la couronne d'Angleterre et la cession à l'Espagne de l'ancienne Louisiane à l'est du Missisipi, ainsi que des Florides.

objet doit être proposé avec tous les ménagements possibles, pour que l'on ne suppose pas qu'il entre, dès à présent, dans nos vues et dans notre plan de pacification.

M. de Vergennes à M. de la Luzerne.

Versailles, 25 septembre 1779.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Boston le 4 du mois dernier. J'ai appris avec beaucoup de plaisir votre arrivée en Amérique : je suis persuadé que vous aurez tardé le moins qu'il vous aura été possible à vous rendre à Philadelphie.

Je crois devoir vous accuser la réception des dépêches de M. Gérard, depuis le numéro 76 jusqu'au numéro 107 inclusivement. Je suppose que ce dernier vous aura remis tous ses papiers, et que votre premier soin aura été de les lire, afin de vous bien pénétrer des différents objets dont vous aurez eu à vous occuper, et de vous mettre en état de les suivre avec succès.

Vous aurez probablement trouvé le Congrès dans une grande fermentation, parce qu'au moment de votre arrivée il délibérait sur les ouvertures de paix faites par le roi catholique et sur les instructions à donner en conséquence à ses plénipotentiaires. Selon ce que mande M. Gérard, aucun membre de cette assemblée n'a osé opiner ouvertement pour la continuation de la guerre; mais le parti qui s'est formé sous la direction de MM. Lee et Adams cherche à la prolonger indirectement, en élevant des difficultés sur les conditions de la paix. Ce parti s'est attaché principalement à deux objets, savoir : les pêcheries, et les terrains situés sur les bords du Mississipi. Il prétend : 1° que le droit de

pêche appartient aux États de l'Est ; que l'Angleterre doit le reconnaître et la France le garantir ; 2° que les terrains situés vers le Missisipi appartiennent aux États-Unis, et que la libre navigation sur ce fleuve ne saurait leur être contestée [1].

Comme il importe, Monsieur, de tirer ces deux objets au clair, et de rectifier les idées d'un grand nombre de délégués, je ne perds pas un instant à vous transmettre la façon de penser qu'ont à cet égard le roi et son conseil.

Nous distinguons deux sortes de pêches : celle qui se fait en haute mer, et celle qui se fait le long des côtes, soit des îles, soit de la terre ferme. La première est aussi libre que l'est la mer elle-même ; elle est permise à toutes les nations, et l'on ne peut en exclure aucune sans lui faire injure. Ainsi il ne peut pas être question de disputer aux Américains le droit de pêcher en haute mer, et il serait très-superflu de discuter cette thèse.

Il n'en est pas de même de la pêche le long des côtes : elle appartient de droit au propriétaire de ces mêmes côtes, et il est le maître d'en exclure qui il juge à propos. Il résulte de là que la pêche sur les côtes de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse et ses dépendances, du Canada, etc., appartient exclusivement aux Anglais ; que les Américains n'ont absolument rien à y prétendre, et que, si nous l'exerçons dans certaines parties, ce n'est pas en vertu du droit commun, mais en vertu des traités qui nous en ont expressément réservé la faculté.

Il est vrai que les Américains prétendent l'avoir partout concurremment avec les Anglais, et qu'ils regardent cette jouissance comme un titre subsistant et indestructible. Mais il est essentiel d'observer que les pêcheries appartiennent et ont toujours appartenu à la couronne de la Grande-Bretagne, et que c'est comme sujets de cette couronne que les

[1] Antérieurement à la paix de 1763, la France se considérait comme souveraine de tout le bassin du Mississipi. Elle attribuait au Canada le nord de cette immense contrée jusqu'au cours de l'Ohio, et le midi à la Louisiane.

Américains y ont participé. Ainsi, dès le moment que ceux-ci ont secoué le joug anglais et qu'ils se sont déclarés indépendants, ils ont rompu la communauté qui existait entre eux et leur mère-patrie, et ils se sont dépouillés volontairement de toutes les jouissances que cette communauté leur avait procurées, tout comme ils ont dépouillé l'Angleterre de tous les avantages que lui procurait leur union avec elle.

Il doit donc demeurer pour constant, Monsieur, que, dès l'instant que les Colonies ont publié leur acte d'indépendance, elles ont cessé d'avoir part aux pêcheries, parce qu'elles ont cessé, par leur propre fait, d'avoir la qualité dans laquelle elles y étaient admises ; que, par conséquent, elles n'ont ni titre ni possession à opposer à la cour de Londres. De cette vérité il en résulte une autre, savoir : que, les Américains n'ayant aucun droit à la pêche, nous n'avons aucune garantie à leur prêter à cet égard.

Il est vrai que les promoteurs du système du parti de l'opposition prétendent trouver l'obligation de cette garantie dans notre traité d'alliance ; mais je crois pouvoir porter la preuve de la négative jusqu'à la démonstration. Lisez l'article 11 de notre traité d'alliance : « Le roi s'engage à garantir aux États-Unis leur liberté, leur souveraineté et leur indépendance......, ainsi que les possessions, accroissements ou conquêtes que leur confédération pourra se procurer pendant la guerre, d'aucun des domaines maintenant ou ci-devant possédés par la Grande-Bretagne dans l'Amérique septentrionale, conformément aux articles 5 et 6, et tout ainsi que leurs possessions seront fixées et assurées auxdits États-Unis au moment de la cessation de leur guerre actuelle contre l'Angleterre. »

Ces expressions sont on ne peut plus précises. Le roi garantit aux États-Unis leur indépendance, leurs possessions et leurs conquêtes, ainsi que le tout se comportera au moment de la cessation de la guerre. La nature des conquêtes est déterminée par les articles 5 et 11 de la manière la plus étendue et la plus favorable aux États-Unis. Il n'en résultera

autre chose sinon que le roi est actuellement et définitivement garant de leur indépendance, et que sa garantie pour leurs possessions et conquêtes n'est qu'éventuelle, c'est-à-dire dépendante des événements de la guerre et de l'état où les choses se trouveront au moment de sa cessation.

Mais, en admettant même que les Américains aient un droit acquis à toutes les pêcheries depuis la pointe de la Nouvelle-Écosse jusqu'au détroit de Davis, il n'en serait pas moins vrai de dire que, dans l'état actuel des choses, ils ne sauraient réclamer ce droit, parce qu'ils y auraient renoncé virtuellement par notre traité de commerce. L'article 9 dit qu'ils ne pêcheront point dans les havres, baies, criques, rades, côtes et places que le roi possède ou possédera à l'avenir. Or, il est possible que Sa Majesté fasse la conquête de Terre-Neuve et de Cap-Breton : donc les Américains ne pourraient point pêcher sur les côtes de ces deux îles ; donc, en envisageant la matière sous le point de vue le plus favorable pour eux, il est évident qu'ils seraient au moins exclus du voisinage de ces îles. L'article 9, que je viens de citer, est d'autant plus fait pour être respecté par les États-Unis, qu'il renferme une entière et parfaite réciprocité en leur faveur ; en sorte que s'ils se procuraient par la prochaine paix l'Acadie ou le Canada, la pêche le long des côtes de ces deux colonies leur appartiendrait exclusivement, et les Français n'auraient aucun droit de les fréquenter. Si l'on prétendait tirer de la renonciation dont je viens de faire mention la conséquence que cette même renonciation présuppose un droit, vous observeriez qu'il faut soigneusement distinguer ce que les jurisconsultes appellent *jus in re* et *jus ad rem;* que le *jus in re*, à l'égard des pêcheries, n'appartient qu'à l'Angleterre et à la France pour les cantons qui lui sont assignés par les traités d'Utrecht et de Paris, et que le *jus ad rem* ne peut appartenir qu'aux puissances en guerre avec la Grande-Bretagne, parce que, dans ce cas, toute propriété est censée non existante. Ainsi les Américains n'ont sur les pêcheries que le *jus ad rem*, c'est-à-dire le droit de con-

quête ; et c'est là tout ce que je présuppose, et peux présupposer la renonciation éventuelle renfermée dans l'article 9 de notre traité de commerce.

Je finis cet article, Monsieur, par une réflexion qui me semble mériter quelque considération de la part des Américains. Il est incontestable que le roi était en droit de former les prétentions les plus légitimes tant sur le Canada que sur l'Acadie, et que ces deux provinces, surtout la seconde, seraient fort à notre convenance ; cependant Sa Majesté a eu la générosité de renoncer éventuellement à l'une et à l'autre dans l'unique vue de favoriser les États-Unis, et d'éviter tout ce qui aurait pu leur donner le moindre ombrage. Une conduite aussi désintéressée semblerait devoir servir d'exemple et d'aiguillon aux États-Unis, et les empêcher de jalouser la France, si le sort des armes lui procure le faible avantage d'étendre ses pêcheries aux dépens de la Grande-Bretagne.

De tout ce que je viens de dire, Monsieur, il résulte les vérités suivantes :

1° Que le roi n'est actuellement garant que de l'indépendance des États-Unis ;

2° Que cette garantie n'est qu'éventuelle pour leurs possessions quelconques ;

3° Que les États-Unis n'ont aucun droit actuel aux pêcheries ;

4° Que le roi n'a contracté, ni explicitement ni implicitement, l'obligation de les y faire participer ;

5° Qu'ils ne peuvent y avoir part qu'autant qu'ils s'en assureraient par les armes et par le futur traité de trêve ou de paix.

Le second objet dont les ennemis de la paix ont cherché à embarrasser les délibérations du Congrès, ce sont les terrains situés vers le Mississipi, que nous avons cédés aux Anglais par le dernier traité de paix. Les détails dans lesquels je suis entré sur cette matière dans ma dépêche n° 1 me dispensent de la traiter de nouveau, et je me borne à vous observer, Monsieur, que les principes que j'ai établis sont

invariables, et que le Congrès ne saurait les méconnaître, à moins qu'il ne veuille s'égarer volontairement. Il lui importe d'autant plus de ne point s'en écarter, que, dans le cas contraire, il se compromettrait avec l'Espagne, et qu'il s'exposerait au désagrément d'indisposer cette puissance en pure perte, tandis qu'il devrait faire tous ses efforts pour se lier avec elle, et pour assurer et consolider par là l'état et la tranquillité des Colonies confédérées. Au surplus, Monsieur, ce que je viens de dire ne concerne que le prétendu droit réclamé par les Américains. Je ne connais pas assez leurs convenances, non plus que celles de l'Espagne, pour avoir une opinion fixe à cet égard, et pour pouvoir décider ce que les uns et les autres doivent exiger pour leur avantage respectif; mais je pense que les Américains, s'ils veulent se conduire sagement et même décemment, n'ont rien de mieux à faire que d'exposer avec franchise et confiance leurs désirs au roi catholique, en s'abstenant de parler de droit, et de s'en rapporter au prononcé que la magnanimité de ce monarque lui dictera.

Quoique le Congrès ait témoigné dans toutes les occasions son attachement à l'alliance, ainsi que sa résolution d'en remplir fidèlement tous les devoirs, il est néanmoins plusieurs membres qui ne sont pas pénétrés de ces devoirs, ou qui cherchent à leur donner une fausse interprétation; on pourrait même les soupçonner d'avoir l'intention de porter les États-Unis à s'en affranchir. M. Gérard s'est expliqué sur cette matière avec tant de force, d'énergie et de justesse, que nous devions croire à la conversion des anti-gallicans les plus obstinés; mais comme ce n'est point leur esprit, mais bien leurs passions et leurs vues personnelles qui leur donnent l'impulsion, il est plus que probable que vous aurez encore trouvé beaucoup de sectateurs de la doctrine perverse des Adams et des Lee. Dans ce cas, ce que nous avons de mieux à désirer, c'est que vous ayez suivi la marche qu'a tenue votre prédécesseur, c'est-à-dire que, sans vous attacher ouvertement au parti patriotique, et sans vous déclarer contre celui que l'on nomme anti-gallican, vous ayez cher-

ché à soutenir avec circonspection le courage des uns et à ramener les autres dans la bonne voie par la persuasion, et en leur présentant les dangers auxquels leurs principes et leur conduite actuelle exposent la République. Il importe d'autant plus, Monsieur, que vous teniez cette marche sage et mesurée, qu'en vous mettant à la tête d'un parti, vous perdriez sans retour la confiance de l'autre et vous le butteriez infailliblement à contre-carrer toutes vos démarches ; d'où il résulterait une scission et un esprit d'opposition qu'il ne serait plus possible de déraciner, et qui offrirait la perspective la plus fâcheuse pour le présent comme pour l'avenir. — La règle de conduite que je viens de vous indiquer devra vous servir non-seulement pour fixer le véritable sens de l'alliance, mais aussi pour faire adopter notre sentiment sur les pêcheries, et en général pour tous les objets que vous aurez à traiter, et sur lesquels il y aura partage d'opinions parmi les membres du Congrès, sauf néanmoins les mesures que les circonstances vous paraîtront exiger, que votre sagesse et votre dextérité vous indiqueront, et sur lesquelles il m'est impossible de vous donner des instructions.

La nouvelle que vous avez portée en Amérique de la déclaration de l'Espagne aura sans doute relevé le courage des États-Unis, et les aura portés à mettre entièrement de côté le projet de trêve que la cour de Madrid avait proposé, et que M. Gérard avait réussi à leur faire adopter. Si l'on vous entretient sur cette matière, vous direz que le roi d'Espagne n'avait pensé à une trêve que dans la supposition que l'on pourrait, par ce moyen, prévenir l'effusion ultérieure de sang humain, et procurer enfin aux Américains une tranquillité après laquelle ils soupirent ; mais que, dans l'état actuel des choses, les deux monarques sont déterminés à ne mettre fin à la guerre que par un traité définitif tant à l'égard de leurs propres États qu'à l'égard de l'Amérique ; que cependant il était impossible et qu'il serait téméraire de répondre des événements ; que la Providence, de qui ils dépendent, peut les diriger de manière qu'il sera de l'intérêt commun des alliés de mettre fin à la guerre d'une manière

quelconque, et que, dans ce cas qu'il faut prévoir, quelque peu probable qu'il paraisse, il vaudra infiniment mieux, pour l'Amérique comme pour nous, de souscrire à une trêve plutôt que de continuer une guerre ruineuse et dont les succès seraient incertains. L'histoire de plusieurs républiques existant en Europe vous fournira des moyens de reste pour convaincre les Américains non préoccupés, qu'en maintenant leur indépendance par le fait, elle se trouvera aussi solidement établie que si l'Angleterre l'eût reconnue par un traité formel et définitif, vu les garanties dont elle serait étayée [1].

Il est probable, Monsieur, que l'on vous objecte qu'en ne procurant aux États-Unis qu'une trêve, la France ne remplirait point les obligations que lui impose l'alliance. Mais, pour détruire cette objection, il vous suffira sans doute de rappeler les termes mêmes de l'alliance que j'ai rapportés au commencement de cette dépêche : par l'article 11, le roi se charge de la garantie de l'indépendance des États-Unis. Le mode de cette garantie n'est point exprimé. Il n'est point dit que l'indépendance doit être avouée de la part de l'Angleterre ; tout ce que le roi est obligé de faire, c'est de l'assurer formellement ou tacitement par le traité qui terminera la guerre, et de garantir les États-Unis contre tout trouble : ce dernier point est prévu par le traité même, et il est l'objet de la guerre que Sa Majesté soutient contre l'Angleterre ; le second sera acquis par une trêve appuyée de mesures propres à en assurer et perpétuer les effets, et cette trêve remplira parfaitement l'obligation exprimée dans l'article 8 du traité d'alliance.

Au reste, Monsieur, vous ne rechercherez point les occasions de discuter la question dont il s'agit, parce que toute explication à cet égard serait prématurée dans l'état actuel des choses. Je ne vous transmets la façon de penser du roi

[1] M. de Vergennes fait allusion ici à la trêve conclue en 1609 entre les Provinces-Unies des Pays-Bas et les archiducs exerçant la souveraineté en Belgique. Cette trêve, qui reconnaissait l'indépendance de fait, précéda de trente-neuf ans la reconnaissance du droit par la couronne d'Espagne.

et de son conseil que pour vous mettre en état de vous entretenir sur cette matière avec pleine connaissance de cause. Si l'on vous provoque, vous vous abstiendrez de vous expliquer ministériellement ; vous ne présenterez votre sentiment que comme vous étant personnel, de crainte qu'en parlant au nom du roi on ne nous soupçonne d'avoir l'intention de nous borner à une trêve, d'où résulteraient de nouveaux débats et de nouvelles méfiances qu'il nous convient d'autant plus de prévenir, que le projet du roi, ainsi que celui du roi d'Espagne, est de ne mettre fin à la guerre que par un traité définitif.

Le Congrès a écrit au roi pour lui demander des secours en armes et en munitions de guerre. Sa Majesté a bien voulu accueillir cette demande, mais je ne sais encore ce qu'elle pourra accorder ; cependant vous pourrez assurer d'avance le Congrès que nous ne négligerons rien pour le satisfaire, autant que l'état des choses le permettra.

Vous aurez trouvé dans la correspondance de M. Gérard les détails de l'audience qu'il a donnée aux sauvages Delawares : le roi était aussi satisfait des réponses de ce ministre que des discours des députés ; et Sa Majesté pense que vous n'aurez rien de mieux à faire que de suivre les mêmes errements lorsque les Delawares ou d'autres nations sauvages s'adresseront à vous. Le roi vous autorise également à leur faire des présents lorsque vous le jugerez utile, toutefois en y mettant une économie convenable. Sa Majesté vous autorise en outre à continuer les donatifs[1] que M. Gérard a donnés ou promis à différents auteurs américains, et dont ce dernier vous aura sûrement remis la note.

Il paraît, Monsieur, que, lorsque les Américains seront rendus à eux-mêmes, la confédération générale aura bien de la peine à se maintenir, et qu'elle pourrait bien être remplacée par des confédérations particulières. Si cette révolution arrive effectivement, elle affaiblira les États-Unis, qui

[1] Secours temporaires en argent. Ce sujêt délicat a été, même de nos jours, l'objet de critiques et de controverses dans lesquelles nous n'avons point à entrer. A. C.

n'ont et n'auront jamais une force réelle et respectable que par leur union. Mais c'est à eux seuls à faire ces réflexions ; nous sommes sans titre comme sans intérêt à les leur présenter ; je dis « sans intérêt », parce que nous n'en avons aucun à voir l'Amérique septentrionale jouer le rôle d'une puissance, et se trouver en mesure de donner de l'inquiétude à ses voisins. Le seul objet de nos vœux à l'égard des États-Unis est qu'ils soient indépendants et paisibles ; ce dernier point pourrait, tôt ou tard, éprouver des atteintes, si leur existence politique leur permettait jamais d'être ambitieux. Au reste, Monsieur, les remarques que je viens de faire ne seront applicables aux Américains qu'après la paix ; car, dans le moment actuel, il importe essentiellement, et pour eux et pour nous, que leur union soit aussi parfaite qu'il est humainement possible, parce que, dans le cas contraire, ils montreraient le flanc à leur ennemi, qui en profiterait pour semer la zizanie parmi eux, et qui réussirait peut-être à détruire par leurs propres mains un ouvrage qui leur a déjà coûté tant de dépenses et de sang, et qui semble toucher à sa fin. Vous ne devez point hésiter, Monsieur, de prêcher ces vérités aux Américains de tous les partis.

La possibilité de la dissolution de la confédération générale, et par conséquent de la suppression du Congrès, nous porte à penser que rien ne saurait être plus conforme à notre intérêt politique que les actes séparés par lesquels chaque État ratifiera les traités conclus avec la France, parce que de cette manière chaque État se trouvera lié séparément avec nous, quel que soit le sort de la confédération générale. Ainsi, Monsieur, vous voudrez bien, par vos insinuations, maintenir les Américains dans ce système et les porter à l'exécuter.

Post-scriptum. — Je joins ici, Monsieur, la réponse du roi à la lettre par laquelle le Congrès a demandé à Sa Majesté son portrait et celui de la reine.

Le chevalier de la Luzerne au comte de Vergennes.

Philadelphie, 17 juillet 1780.

.... On dit[1] que les *nègres*, qui sont aux blancs comme 6 est à 1, faisaient des vœux en faveur de l'Angleterre, parce qu'elle leur promettait de se tirer de l'*esclavage*. On a fait transporter quatre mille cinq cents nègres aux îles anglaises; mais cette mesure, sans diminuer le nombre des partisans de l'Angleterre, n'a fait que ruiner les grands propriétaires.

Le chevalier de la Luzerne au comte de Vergennes.

1er FRAGMENT :

Philadelphie, 8 juin 1782.

Le reste de la dépêche de M. Adams est relatif à la reconnaissance de l'indépendance par les deux États de Hollande et de Frise. Il se loue beaucoup des services qu'il a reçus de M. le duc de la Vauguyon[2], et qu'il continue à en recevoir dans cette circonstance.

Le Congrès a été fort satisfait de la conduite de ce plénipotentiaire, Monseigneur, et l'on voit avec plaisir le concert qu'il annonce entre lui et M. Franklin. La lettre de ce

[1] Le ministre parle ici des deux États du sud qui étaient alors occupés militairement par l'Angleterre, à savoir la Caroline méridionale et la Géorgie.

[2] Ambassadeur du roi à la Haye.

dernier au secrétaire des affaires étrangères m'a été également communiquée. Il se montre toujours aussi bon patriote et aussi attaché à l'alliance que par le passé. Il annonce une ferme résolution de ne pas se relâcher sur l'article des limites, sur celui des pêcheries et celui des biens confisqués. J'avais envie, ajoutait-il, de vous suggérer quelques idées touchant d'autres points additionnels, et je le ferais si je pensais que le traité de paix dût être passé en Amérique; mais il y aurait des inconvénients si mes lettres étaient interceptées. Soyez sûr que je ne renoncerai volontairement à aucun droit ou intérêt important de notre patrie, à moins que cette campagne ne procure à nos ennemis quelques avantages considérables. Je compte obtenir même au-delà de ce que l'on peut espérer. Ces encouragements, Monseigneur, détruisent en partie les efforts que je fais pour empêcher le Congrès de se livrer à des espérances trop vastes. D'ailleurs on ne peut montrer plus d'attachement à l'alliance que M. Franklin en montre ; ses lettres sont remplies d'exhortations propres à soutenir le courage des ministres américains, et il n'épargne rien pour leur persuader que nos refus, lorsque nous sommes dans le cas d'en faire, nous sont dictés par la nécessité. Je suis cependant peiné de voir qu'il partage l'opinion commune que je suis contraire aux subsides et qu'il est à propos de me convertir sur ce point.

Le chevalier de la Luzerne à M. de Rayneval.

2e FRAGMENT :

Philadelphie, 10 juin 1782.

Aucune influence ne peut porter les peuples à se taxer. Nous avions beaucoup d'espérance avant les secousses que

le commerce a reçues ; mais presque toutes les législatures, sans exception, allèguent leur impuissance, résultant, disent-elles, de cette cause. Onze États ont donné leur consentement à l'imposition d'un droit de cinq pour cent sur les marchandises importées. Le Massachusetts et le Rhode-Island s'obstinent à rejeter cette taxe, et leur opposition suspend les bons effets que l'on pouvait se promettre du consentement des autres États. Les mauvais effets de ce système se font déjà sentir. M. Morris[1] est obligé d'avoir recours à des expédients dangereux pour l'exécution des engagements qu'il a contractés. Il avait réduit les appointements des officiers de l'armée, et ils avaient consenti à cette réduction dans l'espérance d'être désormais payés avec régularité. Le surintendant est dans la nécessité de suspendre certains paiements, et il en résulte du trouble dans l'armée. Les troupes de ligne[2] du Connecticut ont donné des signes de sédition, et le général Lincoln, ministre de la guerre, vient de partir pour l'armée, où les circonstances rendent sa présence nécessaire. Les contingents ne s'augmentent pas au-delà du nombre porté dans l'état que j'ai eu l'honneur de vous adresser. Les apparences d'une paix prochaine sont pour les peuples un motif déterminant de ne pas faire de nouvelles levées. Un ancien gouverneur de la Virginie a fait au sein de l'assemblée de cet État une motion tendant à n'imposer aucune taxe avant le milieu de l'année prochaine, vu la malheureuse position de la Virginie. Une motion aussi populaire a été appuyée par plusieurs membres de la même assemblée, et, bien qu'elle ait été rejetée, il n'est pas probable néanmoins que cet État contribue par des levées pécuniaires au soutien des charges de la Confédération. L'armée du général Greene, au sud, est dans une position encore pire que celle du général Washington. On y a découvert, depuis peu, une conspiration de la part de plusieurs sergents pour livrer leurs officiers à l'ennemi. Le général Greene ne reçoit point d'ar-

[1] Premier secrétaire des finances aux États-Unis.
[2] C'est-à-dire les troupes régulières de l'État du Connecticut.

gent du Congrès ; les États du Sud ne lui en donnent point. Une partie du service continue à se faire par la milice, et ce système, qui épargne les sommes nécessaires pour enrôler, est cependant ruineux par ses conséquences pour l'agriculture et par les frais de marche de ces miliciens, qui vont et viennent continuellement et font des voyages de cent cinquante milles pour passer deux ou trois mois à l'armée. Il y a sur la rivière de Santé[1], dans la Caroline méridionale, un parti de rebelles d'environ cinq cents hommes. Ils s'y sont maintenus, depuis plus de deux ans, contre tous les efforts du gouvernement, et le général Greene a été obligé de faire avec eux une trêve qui est sur le point d'expirer. La situation des Anglais, au sud, est, il est vrai, encore plus fâcheuse ; ils ne peuvent faire beaucoup de fond sur les troupes allemandes, et ils sont extrêmement embarrassés pour leur subsistance.

Le comte de Vergennes au chevalier de la Luzerne.

Versailles, 14 octobre 1782.

J'ai reçu, Monsieur, les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire depuis le numéro 253 jusqu'au numéro 263 inclusivement, ainsi que toutes les pièces dont elles étaient accompagnées.

Nous avons très-bien fait, Monsieur, de tenir ferme vis-à-vis de M. Morris, sur l'article des subsides. Comme le roi n'a contracté aucune obligation d'en fournir, il veut être, à cet égard, le maître d'agir selon son bon plaisir ; et plus les Américains montreront d'exigences, moins ils trouveront de facilités. Le roi a donné jusqu'à présent au Congrès les

[1] Le fleuve Santee.

preuves de la plus grande générosité ; et je ne doute pas que, si les circonstances l'exigent l'année prochaine, Sa Majesté ne fasse un nouvel effort pour soulager les États-Unis. Mais si nous sommes assez heureux pour parvenir à la paix, il est évident que le roi devra alors cesser de soudoyer l'armée américaine, devenue alors aussi inutile qu'elle est habituellement inactive. Mais il serait, je pense, dangereux, dans l'état actuel des choses, de faire cette annonce au Congrès. Ainsi, si l'on vous parle de secours pour l'année prochaine, vous vous bornerez à répondre que vous ignorez encore les intentions du roi à cet égard. Cependant vous ne dissimulerez pas à M. Morris que nous sommes étonnés des demandes que l'on ne cesse de nous faire, tandis que les Américains se refusent obstinément au paiement des taxes ; qu'il nous semble cependant beaucoup plus naturel de lever sur eux, plutôt que sur les sujets du roi, les fonds qu'exige la défense de leur cause. Quant à l'acquittement des intérêts, vous pouvez déclarer péremptoirement que le roi ne s'en chargera point, et que le mécontentement qui résultera de cette détermination ne servira qu'à apprécier à leur juste valeur la gratitude et l'attachement des Américains pour la France. Je n'ai, Monsieur, aucune nouvelle réflexion à vous transmettre sur les sommes que le Congrès doit à Sa Majesté. Cette affaire est en règle, moyennant le contrat que j'ai signé avec M. Franklin, et dont je vous ai adressé une copie avec ma dépêche n° 38.

Comme la campagne de cette année est entièrement finie, Monsieur, il serait superflu d'entreprendre l'examen des différents plans que vous avez proposés. Pour ce qui est de la destination de nos troupes, elle a été indiquée à M. de Rochambeau, et je présume que ce général ne vous aura pas laissé ignorer les dispositions qu'il aura faites en conséquence des ordres de Sa Majesté. Je suis, en mon particulier, très-aise, Monsieur, que le projet sur le Canada n'ait pas été mis à exécution : il nous aurait coûté en perte beaucoup de temps, d'argent et de monde. Vous connaissez notre système à l'égard du Canada : il est invariable ; ainsi, tout ce

qui empêchera la conquête de cette contrée entrera essentiellement dans nos vues. Mais vous sentirez vous-même, Monsieur, que cette façon de penser doit être un secret impénétrable pour les Américains : il serait un crime qu'ils ne nous pardonneraient jamais. Il convient donc de les laisser dans l'illusion, de faire toutes les démarches nécessaires pour qu'ils croient que nous la partageons, et empêcher sans affectation les tentatives auxquelles elle pourrait les entraîner si nous sommes requis d'y coopérer.

Nous pensons comme les Américains, Monsieur, sur l'importance de l'établissement des Anglais à Oswego[1]. Cette station, en même temps qu'elle en impose aux sauvages, met les Anglais en mesure de troubler les derrières de la province de New-York. Mais le Congrès aurait dû faire ces réflexions plus tôt et prendre des mesures en conséquence.

Au surplus, je ne vois pas à quel titre les Américains formeraient des prétentions sur les terrains qui bordent le lac Ontario. Ou ces terrains appartiennent aux sauvages, ou ils sont une dépendance du Canada. Dans l'un ou l'autre cas, les États-Unis n'y ont aucun droit. Mais je connais, Monsieur, toute l'extravagance des prétentions et des vues américaines. Suivant le Congrès, les chartes émanées de la couronne britannique étendent le domaine de l'Amérique depuis l'Océan jusqu'à la mer du Sud. Tel est le système proposé par M. Jay pour base de sa négociation avec l'Espagne. Un pareil délire ne mérite pas d'être réfuté sérieusement. Cependant il a été remis à M. Jay une note confidentielle par laquelle il est à peu près démontré que les limites des États-Unis au sud de l'Ohio se bornent aux montagnes, en suivant le versant des eaux, et que ce qui est au bord de cette montagne [2], nommément les lacs, a autrefois fait partie du Canada. Au reste, Monsieur, ces notions sont pour vous seul ; vous aurez l'attention de ne point vous en montrer instruit, parce que nous voulons d'autant moins intervenir, du moins

[1] Poste principal de l'armée anglaise sur le bord méridional du lac Ontario, aujourd'hui ville très-considérable de l'État de New-York.

[2] La chaîne des *Apalaches*, ou plutôt *Alleghanies*.

quant à présent, dans la discussion subsistant entre M. le comte d'Aranda et M. Jay, que les deux parties réclament des contrées sur lesquelles aucune d'elles n'a droit, et qu'il sera à peu près impossible de les accorder.

Suivant les lettres de M. de Vérac, M. Dana [1] se conduit assez bien à Pétersbourg et dirige exactement ses démarches d'après les conseils du ministre du roi. Il est vrai que celui-ci a empêché l'agent américain de déployer un caractère quelconque, et il a rendu par là un service très-essentiel au Congrès, parce que M. Dana l'aurait immanquablement compromis. Si nous reconnaissions dans la Russie une tendance à considérer et à traiter les Américains comme indépendants, il est naturel de supposer que nous y concourrions avec zèle, puisque nous faisons depuis cinq ans la guerre pour le soutien de leur indépendance. Si M. Dana avait fait une réflexion, il se serait, je pense, gardé d'accuser de tiédeur M. le marquis de Vérac. Mais les agents américains ne brillent pas par des vues saines et adaptées à la situation politique de l'Europe ; ils ont toute la présomption de l'ignorance. Mais il y a lieu de croire que l'expérience ne tardera pas à les éclairer et à les corriger.

Vous êtes dans l'idée, Monsieur, que M. Adams a proposé aux Hollandais un article relatif au commerce dans les îles. Je n'ai absolument aucune connaissance d'une pareille proposition, et si elle a été faite à notre insu, j'ai lieu de supposer qu'elle n'a pas été agréée.

Quoi qu'il en soit, Monsieur, Saint-Eustache et les autres colonies hollandaises ne sont pas en état de remplir les besoins que les Américains ont des productions des îles. J'en dis autant des Danois. Cependant, Monsieur, vos réflexions sur cette matière, abstraction faite de la conduite des Hollandais, ont frappé depuis longtemps l'attention du roi et de son conseil, et je suis persuadé qu'il en sera sérieusement délibéré lorsque la paix nous aura rendu la tranquillité nécessaire pour des objets de cette nature.

[1] Commissaire des États-Unis auprès du gouvernement russe.

Vous avez raison de penser, Monsieur, qu'il serait utile que les États-Unis eussent une marine quelconque, et le roi a approuvé les insinuations que vous avez faites pour leur faire approuver ce système; mais il nous est impossible de le seconder. Nous avons nous-mêmes un besoin urgent de nos munitions navales, et nous ne pourrions céder ni elles ni nos ouvriers. C'est ce que vous pourrez répondre si l'on vous demande des bons offices sur les objets en question.

Je vous informai par ma dépêche n° 39, Monsieur, de la situation où MM. Franklin et Jay se trouvaient alors vis-à-vis de M. Oswald. Les objections qu'ils ont proposées contre la forme du plein pouvoir de cet agent anglais, jointes aux observations que j'avais faites de mon côté à M. Fitz-Herbert, ont été prises en considération par le conseil de Saint-James.

Il a été expédié un nouveau plein pouvoir où les Colonies sont nommées États-Unis. Ce plein pouvoir a été échangé contre celui des plénipotentiaires américains. Ainsi cet article se trouve parfaitement en règle, selon le désir et à la satisfaction du Congrès. On m'a assuré que les négociations sur le fond étaient entamées et que le plénipotentiaire anglais était assez coulant. Mais je suis dans l'impossibilité de rien vous dire de positif et de certain à cet égard, MM. Jay et Franklin se tenant dans la réserve la plus absolue à mon égard. Ils ne m'ont même pas encore remis copie du plein pouvoir de M. Oswald. Je pense, Monsieur, qu'il sera utile que vous disiez cette particularité à M. Livingston, afin qu'il puisse, s'il le juge à propos, ramener les deux plénipotentiaires américains à la teneur de leurs instructions.

Mais vous aurez la plus grande attention de ne pas présenter comme une plainte ce que je vous mande, et vous prierez M. Livingston de ne faire aucun reproche à MM. Franklin et Jay, parce que cela leur donnerait du mécontentement, ce qu'il faut éviter. Il suffira que ce ministre les excite à nous marquer la confiance qui leur est prescrite, et qui est analogue aux liaisons qui subsistent entre le roi et les États-Unis.

Les négociations viennent d'être liées par des propositions formelles avec la France, l'Espagne et la Hollande, et nous sommes dans l'attente des réponses de la cour de Londres. Il nous serait difficile de les prévoir. Tout ce que nous savons, c'est que les dispositions du roi d'Angleterre et de son conseil sont aussi sincères que les nôtres. Nous en avons la certitude, autant qu'il est possible de l'acquérir par les entretiens qu'a eus avec les ministres britanniques M. de Rayneval que le roi a envoyé en dernier lieu en Angleterre. Cette mission n'a pas eu d'autre but que celui d'acquérir des lumières sur les véritables intentions du ministère anglais, indiquées par des ouvertures qu'il avait fait faire par une voie indirecte. Le premier objet des conférences de M. de Rayneval a été l'indépendance de l'Amérique, et l'expédition du nouveau pouvoir de M. Oswald met en état d'apprécier le langage qu'il a tenu sur cet objet. J'entre dans ces détails, Monsieur, parce qu'on aura appris en Amérique par les papiers publics le voyage de M. de Rayneval en Angleterre, et qu'il est possible que des malintentionnés cherchent à donner une fausse couleur à notre démarche.

Je vous envoie ci-jointe, Monsieur, la dernière relation du siége de Gibraltar. Vous y verrez la destruction des batteries flottantes. J'ignore jusqu'ici si le siége sera levé ou sera continué ; mais ce que je puis vous assurer, c'est que l'événement dont il s'agit n'influera pas sur le plan du roi et sur celui du roi d'Espagne, et que Leurs Majestés sont résolues à continuer la guerre, à moins qu'elles ne parviennent à obtenir la paix à des conditions équitables.

Le comte de Vergennes au chevalier de la Luzerne.

(Fragment.)

Versailles, 23 novembre 1782.

Le discours que le duc de Richmond a tenu aux prisonniers américains remis en liberté ne prouve autre chose que le très-grand désir du ministre anglais pour regagner l'affection d'un peuple qu'il ne recherche que parce qu'il n'a pu le subjuguer, et qu'il dévouerait bientôt aux plus cruelles extrémités s'il avait une force suffisante pour le soumettre à son obéissance. Nous ne devons pas, au reste, Monsieur, nous plaindre de l'imputation d'ambition que ce lord nous a faite si gratuitement, puisqu'elle a donné occasion à la plupart des délégués de s'expliquer d'une manière convenable sur leur fidélité à l'alliance et sur leur attachement à en remplir toutes les conditions. Le roi ne sera pas moins exact à les tenir de son côté ; mais il n'en existe aucune dans nos traités qui l'oblige à prolonger la guerre pour soutenir les prétentions ambitieuses que les États-Unis peuvent former soit par rapport à la pêche, soit par rapport à l'étendue des limites.

Le chevalier de la Luzerne à M. de Rayneval.

(Fragment.)

Philadelphie, 30 décembre 1782.

Les États-Unis sont dans la ferme résolution de ne pas faire la paix sans nous. J'ai cependant entendu, en différentes circonstances, des réflexions dont il est de mon devoir

de vous rendre compte. Nous sommes, disent quelques personnes, invariablement déterminées à ne poser les armes qu'en même temps que la France. Si même cette puissance voulait continuer la guerre dans le but d'étendre ses conquêtes, ou pour garder celles qu'elle a faites, nous nous regarderions comme obligées de soutenir sa cause et de reconnaître, autant qu'il serait en nous, les services que nous en avons reçus. Mais tout nous assure qu'elle annonce la plus parfaite modération, et que si les calamités de la guerre doivent continuer, ce sera au profit de l'Espagne qui n'est pas satisfaite de ses avantages actuels. Dans ce cas, nous ne croyons pas être liés, ou être dans l'obligation de continuer la guerre pour une puissance qui, loin de nous servir, nous a toujours entretenus d'espérances qu'elle n'a pas remplies, et que probablement elle ne remplira jamais. Il m'est impossible, Monseigneur, de changer les sentiments des Américains à l'égard de l'Espagne : ils jettent tous les jours de plus profondes racines.

Quatrième série. — Seconde division.

MÉMOIRES DE BEAUMARCHAIS ET DE DUMOURIEZ.

Copie de ma lettre à M. le comte de Maurepas du 30 mars 1777.

MONSIEUR LE COMTE,

La discrétion que j'ai de ne pas me rendre importun sur les petites choses ne me donnera-t-elle pas le droit d'insister sur les grandes?

J'ai sans doute mal expliqué mes idées de secours pour les Américains, puisque vous semblez ne les pas adopter. La frayeur de vous donner trop à lire me fait souvent écarter les détails et me resserre dans une concision peut-être obscure. Mais je sais qu'on ne finit rien par écrit; j'ai donc besoin d'être entendu pour être compris, et ce moment critique exige au moins une réunion de la tête et des bras, une conférence entre les chefs et les travailleurs.

Vous en sentirez mieux la nécessité lorsque vous aurez lu les deux écrits différents que j'ai reçus en même temps, l'un d'Angleterre et l'autre du député de l'Amérique. Voyez d'abord l'insultant papier anglais, et sachez que c'est lord Germain et lord Sandwich qui l'ont fait imprimer.

Ce ne sont point ici les imputations méprisables d'un Linguet[1] : c'est la leçon amère et terrible d'un ennemi qui nous apprend ironiquement ce que nous aurions dû faire, et se complaît à nous outrager en montrant à toute l'Europe que nous ne l'avons pas fait.

[1] Pamphlétaire qui avait en ce temps de la notoriété.

Voyez ensuite la lettre de M. Deane, et jugez si un bon Français, un sujet zélé du roi, si un bon serviteur de M. le comte de Maurepas, qui se respecte et voudrait faire honorer son administration chez tous les peuples du monde, jugez s'il peut soutenir à la fois vos refus constants de lui prêter la main, les vives instances de l'Amérique aux abois et le triomphe insolent de l'Angleterre armée.

Monsieur le comte, épargnez à vos serviteurs le chagrin de voir un jour reprocher à votre mémoire que vous avez pu sauver à peu de frais l'Amérique et ne l'avez pas fait, l'arracher au joug anglais et l'unir à nous par le commerce, et que vous l'avez négligé.

Écoutez-moi, je vous prie : vous vous défiez trop de vos pouvoirs et de mes ressources ; et surtout je crains que vous n'estimiez pas assez l'empire que votre âge et votre sagesse vous donnent sur un jeune prince dont le cœur est formé, mais dont la politique est encore au berceau.

Vous oubliez trop que cette âme neuve et ferme a plusieurs fois été pliée et ramenée même de fort loin. Vous oubliez qu'étant dauphin, Louis XVI avait un invincible éloignement pour les anciens magistrats, et que leur rappel a honoré les premiers six mois de son règne ; vous oubliez aussi qu'il avait juré de ne jamais se faire inoculer, et que, huit jours après ce serment, il avait au bras le grain variolique : il n'y a personne qui l'ignore, et personne aussi ne vous excuse de ne pas user du plus beau droit de votre place, celui de faire adopter les grandes choses que vous avez dans l'âme.

Si vous trouvez mes libertés trop hardies, remontez à leur motif respectueux, et vous le pardonnerez à mon attachement.

Ce ne fut point un jeu de ma part, Monsieur le comte, lorsqu'en m'attachant à vous je vous dis avec sensibilité : Je n'aurai pas un jour de vrai bonheur si votre administration s'écoule sans avoir accompli les trois plus grands projets qui puissent l'illustrer : l'abaissement des Anglais par l'union de l'Amérique et de la France ; le rétablissement des fi-

nances, suivant le plan de Sully, que j'ai mis plusieurs fois à vos pieds, et l'existence civile rendue aux protestants du royaume par une loi qui, sans avoir l'air de s'occuper d'eux et loin de les distinguer, les confondra légalement avec tous les sujets du roi. Ces trois objets sont aujourd'hui dans vos mains. Je ne veux que l'honneur de vous les avoir souvent rappelés. Quels travaux, Monsieur le comte, quels succès plus beaux peuvent couronner votre noble carrière? Après de telles actions, il n'y a plus de mort : la plus chère existence de l'homme, sa réputation, survit à tout et devient éternelle.

Écoutez-moi donc, de grâce, en faveur des Américains. Songez que les députés attendent ma réponse pour faire partir un courrier qui portera l'encouragement ou la désolation dans le Congrès : de ce que je vais leur annoncer dépend l'acceptation ou le refus des conditions proposées par l'Angleterre, et je vous atteste encore une fois que ces conditions sont acceptables et bonnes. Ne rendez pas mes soins infructueux, faute d'y concourir, et que la récompense de mes travaux soit de l'honneur de vous les avoir fait agréer.

Je suis, avec le plus respectueux dévouement,

Monsieur le comte,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

(Signé :) CARON DE BEAUMARCHAIS.

M. Dumouriez à M. de Vergennes.

Cherbourg, 24 mai 1782.

Nous recevons dans le moment, par un paquebot, la confirmation de la défaite totale de notre flotte aux Antilles, de la prise de M. de Grasse avec la *Ville-de-Paris* et cinq

autres vaisseaux de guerre. Je ne prendrai pas la liberté de vous faire aucunes réflexions sur cet événement : elles seraient inutiles et amères.

Je ne suis pas de grade à donner des conseils. J'ai cependant pris la liberté, dès le commencement de cette guerre, de donner mon avis lorsqu'on a voulu m'écouter. J'ai suivi en cela mon zèle et mon activité. On m'a au moins laissé dire.

J'avais posé pour axiome, dès 1776, que nous devions ouvrir la guerre par une expédition en Angleterre, parce qu'une puissance foncière et terrestre comme la France n'avait d'autre parti à prendre que de faire, contre une puissance maritime et créditale comme l'Angleterre, une guerre grosse, courte et de terre, ou ne point faire la guerre du tout. J'ose prononcer qu'il faut faire à présent par désespoir ce qu'on aurait dû faire alors par système raisonné : il n'y a plus d'autre ressource.

Les Espagnols y ont le même intérêt que nous; car, quand nous serons ruinés, leur tour viendra : les Anglais chercheront dans leurs vastes et riches possessions la compensation de l'Amérique septentrionale. S'il est possible d'engager très-brusquement l'Espagne à faire partir tout ce qu'elle a à Cadix pour se joindre à ce qui nous reste à Brest, y amener tous les transports qu'elle destinait au siége de Gibraltar, tous ceux qu'on pourra ramasser au Ferrol et dans nos ports depuis Bayonne jusqu'à Brest, les amener dans cette dernière rade, où l'on aurait rassemblé quarante mille hommes de nos meilleures troupes sous les ordres du meilleur de nos généraux, le tout pourrait être prêt pour le mois d'août en y mettant quelque diligence. Le plus long est l'arrangement des vaisseaux pour le transport de la cavalerie ; mais, en y destinant ceux de Lorient, de la rivière de Nantes et de celle de Rouen, et en envoyant les ordres tout de suite, on serait prêt pour l'époque indiquée.

Si l'on ne prend pas ce parti, nous ne pourrons ravitailler ni l'Inde ni les Antilles : tout plan de guerre offensive est détruit, et la défensive ne sera ni longue ni vigoureuse. Une

fois la France abattue, les Espagnols suivront de près ; eux et les Hollandais (s'ils ne nous tournent pas casaque) feront presque tous les frais de la guerre, parce qu'ils auront à perdre des possessions bien plus importantes que nous. La paix qui s'ensuivra sera encore plus terrible que la dernière.

Quant à la composition de notre armée, elle doit être leste et formée de gens vigoureux. Il ne faut prendre sur chaque régiment d'infanterie qu'un bataillon de quatre cents hommes, avec les grenadiers et les voltigeurs ; sur chaque régiment de cavalerie et dragons, un escadron de cent cinquante hommes choisis. Deux régiments, tant d'infanterie que de cavalerie et dragons, fourniront un colonel, l'un et l'autre un lieutenant-colonel et un brigadier pour chaque régiment. Les fonds des corps restant en France, il sera possible de les recruter, et d'y conserver un fonds d'armée à tout événement. Nous avons encore de l'artillerie : il en faut fort peu de siége, uniquement pour deux ou trois citadelles qui défendent les ports principaux.

Quant aux bagages, aux hôpitaux, aux vivres, il faudra se garder d'encombrer la flotte de tous les préparatifs absurdes et inutiles qui ont produit en 1779 un armement ruineux et qui couvraient mille friponneries. Il y a de tout en Angleterre, parce qu'on s'avancera dans le pays. Il faut surtout diminuer le nombre d'officiers généraux, d'état-major, d'aides de camp et volontaires. Quatre lieutenants généraux suffisent, avec huit maréchaux de camp et seize ou vingt brigadiers. Il faut faire des lois somptuaires et que les généraux donnent l'exemple. Le roi a dans M. de la Rosière un officier unique. Il connaît parfaitement l'Angleterre, et on ne peut pas trouver un meilleur maréchal général des logis de l'armée.

Certainement la flotte espagnole, jointe à ce qui nous reste en Europe, nous donne sur les Anglais une supériorité de plus du double. Lorsqu'elle aura mis l'armée à terre, elle peut croiser tout le reste du mois d'août et une partie de celui de septembre. D'abord la première expédition de l'année doit être de prendre Plymouth ou Portsmouth pour nous

donner un port. Les Hollandais fourniront à notre armée des vivres, ainsi que nous-mêmes nous pourrons en porter de nos côtes de Normandie et de Bretagne, étant maîtres de la mer.

Je ne fais que vous indiquer à la hâte cette unique ressource, dont les détails seraient bientôt faits si l'on voulait rassembler à Versailles les véritables officiers que le roi choisirait pour y concourir. Je n'en connais pas d'autres ; car le siége de Gibraltar, fait ou manqué, ne produit rien pour cette guerre, et toutes les expéditions lointaines sont dangereuses et trop longues. D'ailleurs tout est contre nous : nous n'avons pas d'amiraux, ni l'Espagne non plus. Ce n'est donc que par une masse de puissance et un coup de partie que nous pourrons tenter de terminer cette guerre fatale. Si l'événement trompe notre courage, la situation qui nous restera ne sera pas beaucoup pire.

Je connais trop votre cœur pour craindre qu'il désavoue mon zèle ; au contraire, vous regarderez la liberté que je prends comme un nouvel hommage que je rends à vos vertus et une nouvelle preuve de la vénération avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

Monsieur le comte,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

DUMOURIEZ.

Cinquième série.

CORRESPONDANCE DU MINISTÈRE FRANÇAIS AVEC LES ENVOYÉS DE FRANCE A MADRID.

Le comte de Montmorin au comte de Vergennes.

(Fragment.)

Madrid, 18 décembre 1777.

Quoi qu'il en soit, l'Espagne ne sortira de l'indifférence qu'elle témoigne pour les Turcs que dans le cas où les Russes, élevant une puissance maritime, pourraient lui donner de l'ombrage. Les dépêches de M. de Lascy sont très-rassurantes à cet égard. D'après ce qu'il mande, nuls préparatifs n'annoncent une expédition maritime ; et si la Russie est forcée de recommencer la guerre, ce qu'elle ne fera qu'à son corps défendant, elle n'aura pour objet que d'assurer l'indépendance des Tartares et l'exécution du dernier traité. Ce que l'Espagne désirait le plus de la Russie était qu'elle ne se mêlât pas de la querelle des Anglais avec leurs Colonies. Elle a obtenu ce point, et même on a dit à M. de Lascy, non pas ministériellement, mais confidentiellement, que non-seulement la Russie ne se mêlerait pas de cette querelle en faveur des Anglais, mais même qu'elle verrait avec une sorte de plaisir les Américains secouer le joug de l'Angleterre [1].

[1] **M. de Lascy, envoyé d'Espagne à Saint-Pétersbourg, d'une maison irlandaise émigrée sur le continent.**

Le comte de Vergennes au comte de Montmorin.

(Extrait.)

Versailles, 8 janvier 1778.

Si nous sommes dans l'erreur, Monsieur le comte, ce n'est pas sans avoir fait ce qui était humainement possible pour éviter d'y tomber. M. le marquis d'Ossun, qui est arrivé très à propos, peut dire avec quel soin cette affaire a été pesée et discutée. Nous l'avons d'abord digérée ensemble, ensuite avec M. le comte de Maurepas. Le roi, après cela, a entendu mon rapport particulier, a gardé les pièces, a examiné le pour et le contre. M. le comte de Maurepas ayant eu, sur ces entrefaites, une attaque de goutte, Sa Majesté s'est rendue chez lui. M. d'Ossun et moi nous y sommes trouvés. La matière a été prise de nouveau en considération. Elle a été longuement débattue. L'opinion sur le fond a été constamment uniforme; il n'y a eu de différence que sur quelques modalités. Je vous fournis ce détail, quoique peu intéressant, parce qu'il vous fournira des moyens, je désire victorieux, pour convaincre le roi d'Espagne que la nécessité seule a pu nous induire à ce parti unilatéral. Je souhaite que M. le comte de Floride Blanche en soit également convaincu. Il me connaîtrait mal s'il me prenait pour un de ces ministres tranchants qui prétendent que leur opinion doit être décisive. Je n'ai point cette présomption ; ma confiance dans mes lumières est bornée. Je cherche en tout le vrai, parce que c'est en lui que j'estime que réside le vrai bien. Celui de ma patrie m'est cher. Je n'ai pas moins de passion pour celui de l'Espagne ; contribuer à l'un et à l'autre, c'est toute mon ambition.

Le comte de Montmorin au comte de Vergennes.

(Copie.)

Madrid, 28 janvier 1778.

MONSIEUR,

Le lendemain de l'arrivée de votre courrier, j'ai été au Prado communiquer à M. le comte de Floride Blanche l'expédition qu'il m'avait remise. Quoique j'eusse amené par différents préliminaires dont j'eusse à lui faire de la chose principale, je vous rendrai difficilement les différentes impressions que lui fit la lecture de votre dépêche. Tous les sentiments dont il était affecté se peignaient sur son visage et dans ses gestes. Je le voyais qui faisait inutilement des efforts sur lui-même pour se contraindre, tremblait de tout son corps, et il avait toutes les peines du monde à s'exprimer. D'après cet état, qui n'est en rien exagéré, vous pouvez juger, Monsieur, que le premier choc fut vif. Quand, après, M. de Floride Blanche fut un peu calmé, je lui dis que j'avais ordre de lui laisser copie de votre dépêche et du mémoire qui y était joint; qu'il examinerait à loisir les raisons qui y étaient consignées; que j'espérais qu'après les avoir pesées, il les trouverait victorieuses; qu'il se convaincrait que les circonstances étaient telles qu'elles ne vous avaient pas laissé le choix sur le parti qu'il y avait à prendre. J'ajoutai que j'espérais surtout qu'il reconnaîtrait dans toute la conduite du roi son extrême délicatesse à observer les ménagements qu'il doit au roi son oncle, et ses efforts pour se rapprocher de sa façon de penser, lorsqu'il ne croyait pas pouvoir l'adopter entièrement. Ce n'était pas le moment de discuter le fond de l'affaire; il ne s'agissait que d'empêcher autant que possible l'aigreur et le mécontentement que je sentais prêts à résulter de tout ceci. Je dis à M. le comte de Floride Blanche que j'avais une lettre du roi pour Sa Majesté Catho-

lique, mais que je n'avais pas voulu la lui remettre avant de l'avoir mis à portée de prévenir le roi, son maître, de l'état des choses, d'autant que j'avais lieu de croire qu'il en était question dans cette lettre. M. de Floride Blanche, après m'avoir dit qu'il ferait ce que je désirais, ajouta : « Vous croyez que les circonstances actuelles sont les plus heureuses pour les deux couronnes, et moi je les regarde comme les plus fatales. Ce jour me paraîtrait le plus beau de ma vie si Sa Majesté Catholique me permettait de me retirer et d'aller finir mes jours tranquillement. M. d'Aranda est de votre avis. Il a contribué pour beaucoup à amener la détermination à laquelle vous vous êtes décidés. Eh bien, qu'il vienne prendre ma place : je la lui céderai de grand cœur. Mais il est vrai que le roi mon maître n'y consentira jamais. » Je lui répondis que ce n'était pas quand la mer était agitée que le pilote abandonnait son vaisseau ; que nous le verrions prendre un parti de cette espèce avec une peine extrême ; mais qu'au surplus j'étais bien persuadé que quand il examinerait la situation des affaires, il la verrait moins affligeante qu'il ne la voyait dans ce moment. Cette première conversation ne fut pas longue. Le lendemain, je remis la lettre du roi à Sa Majesté Catholique. Il me fut aisé de voir qu'elle était au fait de tout, et je m'aperçus qu'elle était vivement affectée. Je crus devoir entrer en matière, mais généralement, et je n'appuyai que sur l'urgence des circonstances. Je dis que la preuve la plus forte qu'elles avaient fait impérieusement la loi était le parti que le roi avait pris. Je fis valoir autant que je pus la tendresse du roi pour le roi son oncle, le regret dont il était pénétré de s'être trouvé forcé à prendre une résolution si importante sans son aveu. Vous m'aviez fourni, Monsieur, un bon texte : j'en profitai de mon mieux. Sa Majesté Catholique m'écouta très-patiemment et me dit ces propres paroles : « Le roi mon neveu peut compter, dans toutes les occasions, sur mon amitié et toute ma tendresse. Je serai toujours bon allié et bon ami, mais les circonstances dans lesquelles je me trouve sont très-fâcheuses ; j'ai bien des choses à prévoir et bien des points à

garder. » Je lui répondis qu'elle avait pu voir, par les pièces dont j'avais remis copie à M. de Floride Blanche, avec quel soin on avait veillé en France aux intérêts de l'Espagne et combien on avait évité de la compromettre. Le roi finit par me dire : « Nous verrons : je consulterai mes ministres ; mais, croyez-moi, Monsieur l'ambassadeur, les circonstances sont bien critiques, et il faut bien de la prudence. Il n'en est pas de l'Espagne comme de la France. »

Le comte de Vergennes au comte de Montmorin.

(Extrait.)

Versailles, 17 octobre 1778.

Il faudrait renoncer à la paix, Monsieur, si les Anglais mettaient pour condition qu'ils conserveraient New-York ou telle autre place ou territoire dépendant des treize Provinces unies de l'Amérique.

Le roi ne pourrait y consentir sans violer les engagements qu'il a contractés avec lesdites Provinces, qu'il a reconnues comme États libres et indépendants.

New-York fait partie de ces mêmes États dont le roi a garanti l'indépendance ; d'ailleurs, quoique notre traité d'alliance, qui a été communiqué à l'Espagne, ne fût qu'éventuel dans le principe, et que la garantie qui y est stipulée ne dût avoir lieu que selon l'état où ces Provinces resteraient à la paix, je vous prie d'observer qu'une des conséquences de la guerre qui a éclaté entre nous et l'Angleterre est que ce traité, d'éventuel qu'il était, est devenu actuel, ainsi que le cas avait été prévu dans la rédaction.

Il ne peut y avoir de difficulté de notre part à garantir à l'Angleterre le Canada et toutes les autres possessions américaines qui lui resteront par la paix.

Je voudrais fort que la Floride n'y fût pas comprise, et la voir rentrer dans les mains des Espagnols.

Le comte de Montmorin au comte de Vergennes.

A l'Escurial, 26 octobre 1778.

MONSIEUR,

Le courrier que vous m'avez expédié m'a remis, hier au soir, les dépêches n°s 63 et 64 dont vous l'avez chargé.

J'attendrai, pour vous le renvoyer, Monsieur, que les réponses de l'Angleterre soient arrivées, et vous sentez que l'époque en est nécessairement incertaine.

Je puis vous dire, en attendant, Monsieur, que M. le comte de Floride Blanche, à qui j'ai communiqué les conditions auxquelles le roi consent à la paix, a donné la plus entière approbation à la modération qui les a dictées, et n'y voit aucune objection.

Je ne veux pas vous laisser, Monsieur, dans le doute fondé où vous êtes sur l'intention de notre allié, tourmenté moi-même par les notions que vous avez et que vous me communiquez, que l'Espagne pourra se contenter d'agir par des bons offices pour nous faire obtenir la paix, sauf à s'en tenir à la neutralité si elle n'y parvenait pas.

J'ai eu, ce matin, avec le ministre espagnol une très-longue conversation, dans laquelle j'ai été assez heureux pour le faire s'expliquer, comme il ne l'avait pas encore fait jusqu'à présent. Je n'ai pas assez de temps pour vous rendre

tous les détails de cet entretien, mais en voici le résultat ; je vous transmets autant qu'il est possible ses propres paroles :

« L'intention de l'Angleterre est vraisemblablement de nous amuser par une négociation de mauvaise foi.

» Il faut se servir contre eux des mêmes armes qu'ils veulent employer contre nous ; quelle que soit leur conduite, il faut suivre cette négociation jusqu'où l'on pourra. Ils sont persuadés que l'Espagne ne prendra aucune part dans cette guerre : eh bien, qu'ils le croient jusqu'à ce qu'ils éprouvent le contraire. Il est nécessaire de les endormir dans cette idée.

» C'est un inconvénient, sans doute, de leur laisser faire des levées de subsides pour le service de l'année prochaine, mais c'en serait un bien plus grand encore qu'ils pussent prévenir les coups que nous pourrons leur porter au mois d'avril. Une déclaration de guerre en ce moment les frapperait d'une terreur qui se dissiperait bientôt, et la nation anglaise reprendrait toute son énergie à l'aspect du danger qui la menacerait, et rendrait peut-être tous nos efforts inutiles.

» Dans le courant du mois prochain, nous verrons clair si on veut nous amuser, ou si l'on désire réellement la paix ; dans ce second cas, il faut faire la paix, mais honorablement et utilement pour les deux couronnes.

» Si on ne prétend qu'amuser, il faut concerter nos projets, mais dans le plus grand secret, et que les Anglais se trouvent attaqués de tous les côtés, lorsqu'ils croiront encore n'avoir à se défendre que sur quelques points. »

Tel est, en un mot, le résultat de ce que M. de Floride Blanche m'a dit ce matin.

Je vous rendrai difficilement la chaleur et l'espèce d'enthousiasme avec lequel il m'a parlé. Tout ce qu'il m'a dit portait tellement le caractère de vérité, qu'il faut renoncer à jamais à rien croire s'il n'a pas été de bonne foi.

J'ajouterai que le roi catholique, sans s'expliquer aussi positivement, me parle tous les jours de manière à ne pouvoir me laisser aucun doute.

En un mot, Monsieur, je suis convaincu que le mois prochain ne se passera pas sans que nous ayons commencé à concerter le plan que nous exécuterons au printemps prochain ; mais je crois qu'il faut se résoudre à voir l'Espagne garder son masque de neutralité partout cet hiver.

Je m'étendrai davantage sur cette matière en vous renvoyant votre courrier.

En attendant, Monsieur, je crois que vous pouvez être parfaitement tranquille ; mais, j'ai déjà eu l'honneur de vous le mander plusieurs fois, il nous sera peut-être plus difficile de contenir notre allié qu'il ne l'aurait été de l'ébranler.

M. de Floride Blanche, par une suite de son système, m'a recommandé le secret le plus profond sur la conversation dont je viens de vous rendre compte, et m'a dit que lorsqu'il serait question de concerter ses projets avec nous, nul autre que lui-même n'y travaillerait, et qu'il écrirait tout de sa propre main pour vous être communiqué.

J'ai l'honneur d'être, etc.

(Signé :) Comte DE MONTMORIN.

Le comte de Vergennes au comte de Montmorin.

Versailles, 30 octobre 1778.

Nous ne demandons l'indépendance que pour les treize États de l'Amérique qui seront unis entre eux, sans y comprendre aucune des autres possessions anglaises qui n'ont point participé à leur insurrection.

Nous ne désirons pas, à beaucoup près, que la nouvelle République qui s'élève demeure maîtresse exclusive de tout cet immense continent. Bientôt, suffisant seule à ses besoins, les autres nations seraient dans le cas de compter avec elle,

parce que, pouvant se passer de toutes, elle leur ferait très-certainement une loi très-dure.

L'esprit dominant dans cette République est, suivant mes notions, l'esprit mercantile. Ce n'est pas un mal qu'il règne : il n'en sera que moins dangereux pour les voisins.

Suivant ce que M. Gérard me mande, il faudra bien du temps, et même des siècles, pour que cette nouvelle République prenne une consistance qui la mette en état de jouer un rôle extérieur. Néanmoins il n'en est pas moins intéressant que les Anglais demeurent maîtres du Canada et de la Nouvelle-Écosse; ils feront la jalousie de ce peuple, qui pourrait bien se retourner ailleurs, et de lui faire sentir la nécessité d'avoir des garants, des alliés et des protecteurs.

Quant au partage que M. le comte de Floride Blanche désirerait qui fût fait des Florides, dont l'occidentale devrait revenir à l'Espagne, vous vous rappellerez, Monsieur, quels ont été notre vœu et notre intérêt, et que, ne pouvant pas stipuler pour cette couronne, nous avons posé dans l'acte séparé du traité d'alliance une pierre d'attente sur laquelle elle pourrait édifier un jour.

D'accord sur les principes, rien n'est plus facile que de l'être sur les moyens d'en procurer l'effet.

Le comte de Vergennes au comte de Montmorin.

Versailles, 2 novembre 1778.

. . . .

Mais vous pouvez l'assurer [1] que ce n'est pas de notre part qu'il éprouvera de la difficulté à conserver et à garantir aux Anglais le Canada et la Nouvelle-Écosse.

[1] Le ministre du roi d'Espagne.

Si ces deux vastes provinces restent en son pouvoir, et si l'Espagne recouvre la partie de la Floride qui est à sa bienséance, les Américains seront contenus au-delà du nécessaire pour les empêcher de devenir entreprenants et incommodes à leurs voisins.

C'est gratuitement qu'on voit dans le peuple nouveau une race de conquérants; les détails plus particuliers que je commence à recevoir ne m'en donnent pas, à beaucoup près, cette idée. Malgré le grand attachement que le peuple et même les chefs témoignent pour leur indépendance, je souhaite que leur constance ne les abandonne pas avant qu'ils en aient obtenu la reconnaissance.

Je commence à n'avoir plus une si grande opinion de leur fermeté, parce que celle que j'avais de leurs talents, de leurs vues et de leur amour patriotique s'affaiblit à mesure que je m'éclaire.

Le comte de Montmorin au comte de Vergennes.

A l'Escurial, 20 novembre 1778.

Voici, en général, les principaux objets dont M. de Floride Blanche m'a parlé. L'Espagne se chargerait à elle seule de chasser les Anglais de la Floride et de détruire leurs établissements dans la baie de Honduras. Elle ferait une diversion considérable en menaçant Gibraltar. De notre côté, nous contiendrions une partie considérable des forces anglaises dans l'Amérique septentrionale, et nous attaquerions la Jamaïque.

Selon le parti qu'on aurait pris relativement à M. d'Estaing, nous pourrions en même temps former quelque entreprise dans la Méditerranée.

Les Anglais, ainsi attaqués de tous les côtés, seraient

obligés d'éloigner d'eux une partie de leurs forces, et par là faciliteraient aux deux couronnes les moyens de faire avec succès une descente en Angleterre ou en Irlande.

C'est pour cette expédition, Monsieur, que M. de Floride Blanche voudrait que les deux puissances réunissent les forces qui leur resteraient en Europe, et c'est sur son succès qu'il fonde toute l'espérance du peu de durée de la guerre, et d'une paix également glorieuse et utile pour les deux couronnes.

Je ne vous répéterai pas, Monsieur, combien M. de Floride Blanche m'a paru attaché à ce que tous nos projets fussent couverts du mystère le plus impénétrable.

Il n'en espère de succès qu'autant que les Anglais ne pourront en rien soupçonner avant le moment de l'exécution. Il a pris, en conséquence, avec eux le langage le plus doux et le plus propre à leur persuader que l'Espagne resterait indifférente sur l'objet de cette guerre.

L'Espagne veut nous amener à lui proposer ce qu'elle désire. Il est certain que M. de Floride Blanche a toujours agi d'après ce système. Depuis que je suis ici, vous connaissez, Monsieur, ses projets, et je crois que le seul moyen de le décider est de paraître les adopter.

Il se propose sans doute de prendre Gibraltar, et veut absolument l'arracher aux Anglais ; mais il en croit la prise impossible par un siége. Ce n'est donc qu'à la paix qu'il espère l'obtenir. Mais, pour forcer les Anglais à ce sacrifice, il est sûr qu'il faudra les avoir mis bien bas.

Il semble que la question se réduirait à présent à savoir si le roi veut s'engager dans une guerre qui changerait d'objet par l'intervention de l'Espagne, et dont personne ne veut la durée, laquelle deviendrait incertaine, ou si Sa Majesté veut se résoudre à en supporter seule le fardeau.

Le comte de Vergennes au comte de Montmorin.

(Extrait.)

Versailles, 27 novembre 1778.

Je vous l'ai déjà dit, Monsieur, les affaires d'Espagne ne sont point portées au conseil. Le roi se les est réservées. Un très-petit nombre de ses ministres en partage la connaissance. Je fais toutes les minutes, et un seul commis les expéditions.

Il est bien étrange qu'on s'obstine à voir dans les Américains des voisins plus dangereux que ne le seraient les Anglais.

Il ne faudrait, pour se désabuser, qu'examiner avec réflexion les Constitutions d'ensemble et de détail que les États-Unis se sont données.

Leur république, s'ils n'en corrigent pas les vices, ce qui me paraît très-difficile, eu égard à la diversité et même à la contrariété des intérêts, ne sera jamais qu'un corps faible et susceptible de bien peu d'activité.

Si les Anglais en avaient mis davantage, ce colosse apparent serait actuellement plus soumis qu'il ne l'avait jamais été.

Dieu fasse que cela n'arrive pas encore ! Je vous avoue que je n'ai qu'une faible confiance dans l'énergie des États-Unis.

Le comte de Vergennes au comte de Montmorin.

Versailles, 29 mai 1779.

M. le comte de Floride Blanche me recommande, Monsieur, par la lettre qu'il m'a fait l'honneur de m'écrire, de ne pas perdre de vue les affaires d'Irlande. Il y a longtemps que je m'en occupe, mais mon embarras était de trouver un homme qui méritât assez de confiance pour être chargé d'une commission aussi délicate.

Nous avons ici grand nombre d'Irlandais qui vantent beaucoup leur zèle, mais dans l'attachement et la discrétion desquels je n'ai pas la plus entière confiance.

D'ailleurs, étant tous catholiques, ils n'ont de liaison que parmi leurs compatriotes de même communion, et je doute que ceux-ci aient l'énergie nécessaire pour tenter une révolution. J'ajouterai encore que, quoique nous ayons toute sorte de motifs pour la désirer, il convient cependant de la préparer de manière que nous ne paraissions pas la provoquer, et que nous ne soyons pas engagés à la soutenir plus longtemps qu'il conviendra à nos intérêts.

Les presbytériens étant, par principe et par caractère, plus entreprenants, plus audacieux, plus ennemis de l'autorité royale, et même plus opposés à nous, c'est à ceux-là que je pense devoir m'adresser, parce que s'ils se déterminent à s'ébranler, on n'y reconnaîtra pas notre ouvrage.

L'agent que je leur envoie est un Américain ; il se rend en Irlande par l'Angleterre. Il parcourra les quatre comtés du nord qui sont principalement habités par les presbytériens.

L'instruction verbale que je lui ai donnée est de s'attacher à faire des liaisons avec les gens principaux, mais plus particulièrement avec leurs ministres, de s'annoncer à eux comme un ami de la liberté, qui, instruit de l'oppression sous

laquelle ils gémissent, est venu pour partager leurs peines, s'il ne peut les soulager.

Il leur peindra avec énergie ce que l'Amérique a fait pour s'arracher à la même oppression, et le désir qu'elle aurait de les voir affranchis.

Il ne leur dira rien qui puisse leur faire supposer que la France voudrait les induire à prendre un parti ; il leur dira, au contraire, qu'ayant eu occasion de sonder les dispositions de quelques membres du ministère de France, il avait pu s'apercevoir qu'elles étaient bonnes en général, mais qu'il avait aussi remarqué qu'on était d'autant moins désireux d'entrer dans leurs affaires qu'on voulait prévenir tout soupçon de leur part qu'on songeât à faire la conquête de leur pays, ou à leur donner une forme de gouvernement qui ne serait pas de leur goût.

Si, après les avoir préparés, par les insinuations, à lui donner quelque confiance, l'émissaire peut les amener à lui faire part de leurs vues et de leurs projets, il s'offrira à eux pour être leur agent et leur médiateur avec la France ; il tâchera de savoir d'eux où et comment elle pourrait les aider, et, lorsqu'il aura toutes les connaissances qu'il pourra acquérir, il reviendra ici en rendre compte.

Il ne pourrait être que très-intéressant ici que l'Espagne voulût bien, de son côté, faire pratiquer les catholiques, seulement dans la vue de reconnaître la disposition d'esprit où ils peuvent être.

Les Irlandais qui sont à son service doivent tenir aux Anglais moins que ceux de France, parce qu'ils sont moins à portée d'avoir des relations avec eux, et conséquemment être plus attachés à la puissance qui les nourrit.

Vous verrez, Monsieur, ce que M. de Floride Blanche pense à cet égard ; et s'il approuve le langage que je fais tenir aux presbytériens d'Irlande, il pourrait calquer dessus celui qu'il pensera tenir aux catholiques.

. . . .

Suivant tous les avis, le mécontentement est universel et extrême en Irlande ; la défiance même des Anglais est si

grande, qu'ils doivent avoir fait arrêter six mille fusils qu'on avait embarqués à Bristol pour ce pays-là.

Tout semble y annoncer une grande disposition à la révolte. Si elle éclate, nous ne pourrons trop l'encourager ; mais il faudra nous garder de faire aucun traité avec les insurgents : ce serait donner à l'Europe un éveil qui pourrait avoir des suites.

Le comte de Vergennes au comte de Montmorin.

(Extrait.)

Versailles, 21 septembre 1779.

. . . .

Comme il n'est aucune puissance qui ait des rapports à la mer qui n'ait à se plaindre de la prépondérance et du despotisme de l'Angleterre sur cet élément, il n'en est aucune qui n'ait vu avec une espèce de satisfaction nos efforts pour ramener cette puissance arbitraire à un niveau commun.

La modération de notre langage et l'équité de notre conduite nous ont concilié une popularité qui subsiste encore. Maintenons-la par les mêmes moyens qui nous l'ont procurée ; rassurons l'Europe sur l'abus qu'elle pourrait craindre que nous serions disposés à faire de nos succès, s'ils devenaient trop étendus ; malheureusement ils n'ont encore rien de bien alarmant.

Rappelez-vous, Monsieur, que j'ai toujours établi en principe qu'en nous occupant à humilier l'Angleterre, il fallait bien nous garder de laisser soupçonner le dessein de vouloir l'écraser : elle est nécessaire dans la balance de l'Europe ; elle y tient une place considérable, et, de toutes les puissances de l'Europe, celle qui nous verra avec plus de peine

la resserrer est la maison d'Autriche, notre alliée de nom et notre rivale de fait.

L'impératrice de Russie pourrait être amenée à partager ce sentiment de jalousie si, indépendamment du souvenir des services récents que nous lui avons rendus, et qui n'ont peut-être produit qu'une reconnaissance éphémère, le roi de Prusse venait à perdre l'influence qu'il a sur elle, et que son goût comme son intérêt le portent à nous rendre utile. Mais comme l'une et l'autre des deux impératrices ont l'ambition de la médiation, il faut les amuser le plus longtemps que nous pourrons avec ce hochet, sans cependant le leur abandonner entièrement ; et si nous nous apercevions que le danger de l'Angleterre proprement dite incitât trop fortement leur sollicitude, ce serait vraisemblablement le cas de changer de plan de conduite et de se réduire en Europe à des démonstrations menaçantes, pour frapper au loin des coups également sensibles aux Anglais et moins dangereux pour remuer les passions de nos jaloux. On nous redoutera moins lorsque nous nous contenterons de couper les bras de notre ennemi que lorsque nous voudrons lui percer le cœur, et cependant l'effet en sera le même, puisqu'il faudra bien, d'une manière ou de l'autre, qu'il vienne à entendre à une paix équitable, analogue à ces circonstances.

Le comte de Vergennes au comte de Montmorin.

(Fragment.)

Versailles, 13 novembre 1779.

. . . .

Vous verrez dans les papiers publics les mouvements de l'Irlande. L'embarras doit être grand pour les ministres an-

glais, mais je ne suis pas encore persuadé que nous devions nous en promettre aucun avantage réel. Je ne vois jusqu'à présent que des gens qui veulent profiter de la circonstance pour se rédimer de beaucoup d'oppressions qu'ils éprouvent, peut-être même un appui indirect prêté à l'opposition en Angleterre pour forcer l'expulsion du ministère actuel, car notez que le duc de Leinster, le chef apparent de la fermentation qui règne en Irlande, est neveu du duc de Richmond ; mais rien qui annonce un dessein de se séparer de la couronne d'Angleterre et de se donner une constitution nouvelle. Si mon coup d'œil est juste, nous n'avons rien de mieux à faire que de voir tranquillement ce mouvement, d'en suivre attentivement la marche et le progrès, et de nous tenir en mesure d'en profiter si, les choses et les esprits venant à s'aigrir, notre secours était réclamé.

Le comte de Vergennes au comte de Montmorin.

(Extrait.)

Versailles, 22 janvier 1781.

M. le comte de Floride Blanche croit, Monsieur, que nous serions fort heureux si nous parvenions à obtenir le *statu quo* pour l'Amérique septentrionale. Ce ministre n'a donc pas jeté les yeux sur la carte de cette partie du monde pour voir ce que ce serait qu'un pareil *statu quo* dans le moment actuel, ou bien il désespère entièrement de notre cause, ou enfin il nous croit assez légers pour abandonner les Américains sans la nécessité la plus urgente. La vérité est, Monsieur, que si le roi stipulait l'*uti possidetis* à l'égard des États-Unis, il les mettrait entièrement à la merci des Anglais. Il porterait d'ailleurs atteinte à sa réputation, et il au-

toriserait les Américains à la défection, vers laquelle la cour de Londres dirige essentiellement toute sa politique.

N'hésitez point, Monsieur, de vous expliquer sur cette matière lorsque le comte de Floride Blanche vous en entretiendra. Si on laissait germer les idées fâcheuses que ce ministre semble avoir à cet égard, il ne serait peut-être plus possible de les déraciner, et l'Espagne ne tarderait pas à reconnaître le précipice qu'elle se serait creusé à elle-même.

Ne perdons jamais de vue que l'Espagne voudra mettre ses intérêts avant toute chose ; qu'elle voudra leur subordonner toutes les autres conditions de la paix, et qu'elle s'occupera d'autant moins des Américains qu'elle ne voit qu'avec douleur leur indépendance.

Dépêche du comte de Vergennes au comte de Montmorin.

Versailles, 12 avril 1781.

Il y a longtemps, Monsieur, que je suis convaincu que M. le comte de Floride Blanche a des principes erronés à l'égard de l'Amérique, qu'il est secrètement contraire à l'indépendance des États-Unis, et qu'il nous causera, autant qu'il sera en son pouvoir, des embarras lorsqu'il sera question de traiter cette matière vis-à-vis de la Grande-Bretagne.

Dans cet état de choses, je pense que nous tenterions vainement de convertir M. de Floride Blanche, et que nous n'avons rien de mieux à faire que de maintenir avec fermeté le système que nous avons adopté relativement aux Américains, et d'abandonner au temps et aux circonstances la conversion de ce ministre. Je crois que le mécontentement qu'il a des procédés insidieux de l'Angleterre pourra y contribuer pour quelque chose.

Je n'entre dans aucune discussion sur ce qu'il vous a dit par rapport au *statu quo*, parce qu'elle serait prématurée. Mais j'espère que lorsque nous traiterons cette matière, je serai en état de démontrer, toute prévention mise à part, que l'Angleterre ne saurait être maintenue dans la possession de New-York.

Vous me marquez, Monsieur, que M. le chevalier de la Luzerne vous a demandé des instructions sur les intentions de la cour de Madrid à l'égard de l'Amérique.

Ce ministre m'a fait plusieurs fois la même demande, et je lui ai répondu que j'étais hors d'état de lui donner une solution quelconque.

Je lui ai conseillé en même temps d'être très-réservé sur les affaires d'Espagne et de laisser au Congrès le soin de les traiter par M. Jay.

Le roi a fort approuvé, Monsieur, les démarches que vous avez faites pour procurer des secours à ce plénipotentiaire américain, et Sa Majesté a vu avec plaisir qu'elles n'ont pas été inefficaces. Il est d'autant plus à désirer que M. de Floride Blanche ne soit pas inflexible pour les trente à quarante mille piastres dont M. Jay aura encore besoin, que M. Franklin est hors d'état de l'assister. Ce dernier pourra à peine fournir aux traites que le Congrès a tirées sur lui, puisque je lui ai procuré pour cet effet quatre millions tournois, outre quatre millions qu'il a touchés dans le courant de l'année dernière. M. Franklin sent tellement que nous ne pouvons ni ne devons faire face de tous les côtés, qu'il ne m'a pas dit un mot de l'expédition de M. Jay, et je lui sais beaucoup de gré de sa discrétion. Je vous confierai, Monsieur, que le roi, touché de l'extrême détresse des Américains, vient d'accorder au Congrès un don de six millions, et qu'il consent d'être caution d'un emprunt de dix millions qui sera ouvert pour eux en Hollande.

Je laisse à votre prudence de communiquer ou de taire cette détermination à M. le comte de Floride Blanche.

Peut-être engagera-t-elle ce ministre à être moins parcimonieux vis-à-vis M. Jay.

Si vous lui en parlez, tâchez, je vous prie, de lui faire sentir que, si nous faisons la guerre pour les Américains, ils la font pour la cause commune; que, par conséquent, il est de l'intérêt des deux couronnes de les mettre en état de la faire efficacement. Mais je crains bien que vous ne prêchiez dans le désert.

Le comte de Montmorin au comte de Vergennes.

Madrid, 11 janvier 1782.

. . . .

J'ai fait part à M. le comte de Floride Blanche de ce que vous me faites l'honneur de me dire, Monsieur, relativement au désir des habitants de la Jamaïque, qui paraîtraient vouloir suivre l'exemple des États-Unis de l'Amérique.

Il m'a demandé une note sur ce sujet pour l'envoyé de M. de Galvez ; je la lui ai donnée. Il est convenu avec moi qu'il serait en effet à désirer que les habitants de cette île, séduits par l'espérance de pouvoir se donner un gouvernement indépendant, laissassent aux troupes anglaises seules le soin de la défense de leur île.

Il envoya, en conséquence, des instructions à Don Bernardo de Galvez. Mais je n'ai pas besoin de vous dire, Monsieur, combien la formation d'une république dans ces parages déplairait à l'Espagne, et je crois en effet que cela ne conviendrait ni à ses intérêts ni aux nôtres; aussi ai-je écarté tout ce qui pouvait donner l'idée que ce fût notre intention, et, en donnant à M. de Floride Blanche la copie de cette partie de votre dépêche, lui ai-je bien fait observer qu'il ne s'agissait pas de travailler à satisfaire les désirs des habitants de la Jamaïque, mais seulement de ne pas détruire l'espoir qu'ils pouvaient avoir conçu.

Je crois, au reste, Monsieur, que, les Espagnols étant unis avec nous pour la conquête de la Jamaïque, il faut s'attendre à plus de résistance de la part des habitants que si nous étions seuls. Vous savez, Monsieur, combien la domination espagnole est redoutée dans toute l'Amérique, et en vérité elle l'est avec raison.

Il règne, dans presque toutes les possessions de cette puissance en Amérique, un mécontentement dont, je crois, les suites sont à craindre. J'avais espéré pouvoir vous donner quelques détails sur cette matière, mais on n'a pas pu me confier les papiers qui les contenaient; je n'ai pu en prendre qu'une lecture rapide.

D'après ces lettres et relations originales que j'ai vues, on ne saurait donc douter qu'il existe une très-grave fermentation dans la province de Buénos-Ayres et dans le Pérou.

Les Indiens sont furieux, et il paraît qu'ils sont puissants.......; en un mot, l'esprit de révolte qui règne dans toute cette partie me paraît effrayant....... Si l'état de trouble dans lequel sont les colonies espagnoles a pu nous aider à obtenir de l'Espagne quelques facilités relativement aux opérations de la campagne, il augmente l'éloignement que son ministère a toujours eu pour former aucun lien avec les États-Unis de l'Amérique.

Les députés du Congrès, qui sont obligés de rendre compte à leurs commettants des difficultés de tout genre qu'ils éprouvaient, même pour commencer une négociation quelconque, ont reçu dernièrement, en réponse, des instructions qui prouvent le mécontentement du Congrès.

M. Jay m'a donné à entendre que les résolutions qu'on avait prises relativement à la négociation du Mississipi seraient révoquées, et qu'il s'attendait d'un moment à l'autre à recevoir l'ordre de quitter l'Espagne.

J'en serais très-fâché relativement au mauvais effet qui en résulterait à tous égards, et surtout parce qu'une scission entre l'Espagne et les États-Unis de l'Amérique tiendrait une porte continuellement ouverte aux intrigues de l'Angleterre dans cette cour.

Mais ce que je crois indispensable est de ne perdre aucune occasion de bien inculquer à l'Espagne que nous ne pouvons consentir à la paix sans l'établissement de l'indépendance des États-Unis.

Ce sera là la grande difficulté lorsqu'il s'agira de négocier sérieusement, et je n'ai nul doute que l'Espagne ne voie avec chagrin cette indépendance établie.

Le comte de Montmorin au comte de Vergennes.

Madrid, 24 janvier 1782.

. . . .

Je le [1] trouvai très-refroidi sur l'opération de la Jamaïque, et je ne peux attribuer ce changement qu'aux nouvelles qu'il a reçues des troubles qui déchirent les possessions des Espagnols.

On cache ces nouvelles au public avec le plus grand soin ; on les cache même au roi d'Espagne, qu'on entretient dans la persuasion que tout va à merveille, et qui n'est instruit de l'esprit de révolte qui règne dans ses possessions éloignées que par les succès de ses généraux contre les rebelles, succès qu'on ne manque point de lui présenter comme décisifs et comme ayant tout rétabli dans le meilleur ordre.

On m'a confié une lettre, écrite de Carthagène, qui peut donner une idée de ce qui se passe dans la vice-royauté de Santa-Fe [2] ; comme elle est du secrétaire du vice-roi, on peut regarder comme fidèle le tableau qu'elle représente. Elle me semble d'ailleurs porter tous les caractères qui peuvent inspirer de la confiance.

[1] Le comte de Florida Blanca.
[2] La Nouvelle-Grenade. A. C.

J'en joins ici la traduction ; mais je vous supplie, Monsieur, de n'en donner connaissance qu'à Sa Majesté.

Vous sentez combien j'aurais à me reprocher de compromettre celui qui a bien voulu me la confier.

Les choses ne vont pas mieux dans la vice-royauté de Buénos-Ayres. On ne peut pas se faire d'idée des excès auxquels se sont portés les Indiens. Quelques lettres que j'ai lues en présentent des détails qui font frémir.

Le comte de Montmorin au comte de Vergennes.

Madrid, 25 janvier 1782.

. . . .

Les troubles de l'Amérique espagnole ne sont point une plaisanterie, et je crains bien, si la guerre dure encore quelque temps, que le mal ne fasse de grands progrès. Il est certain que si les Anglais sont instruits de ce qui se passe, comme je n'en doute pas, et qu'ils soient en état d'envoyer le moindre secours aux rebelles, il s'allumera un incendie dont il serait difficile de prévoir les suites.......

Si les Anglais, entendant mieux leurs intérêts, accordaient sans restriction l'indépendance de leurs colonies et se jetaient avec toutes leurs forces sur les colonies espagnoles, je ne doute pas qu'ils ne parvinssent très-promptement à y faire une révolution qui leur procurerait un ample dédommagement, quant au commerce, de ce que leur fait perdre la séparation de l'Amérique septentrionale [1].

[1] On admirera la justesse de cette prévision. Elle s'accomplit entièrement en 1826.

Le comte de Montmorin au comte de Vergennes.

(Extrait.)

Madrid, 30 mars 1782.

..... M. de Floride Blanche fut instruit, comme j'ai eu l'honneur de vous le mander, par M. d'Aranda, de la révolution qui s'était faite dans le Parlement d'Angleterre.

..... Je cherchai à pénétrer sans affectation quelle était l'opinion de M. de Floride Blanche sur cette révolution, et, quoique je sois réduit absolument aux conjectures sur ces articles, je suis persuadé qu'elle ne lui plaisait en aucune manière.

Il me dit, dans le cours de nos conversations, que c'était une raison de plus pour presser encore plus vivement les préparatifs du siége de Gibraltar, et, en effet, depuis cette époque, les ordres en ont été réitérés plus d'une fois, et il semble qu'on ait redoublé d'activité.

..... Nous parlâmes ensuite des Américains, et il me dit avec une sorte de chaleur, et à plus d'une reprise, que les Américains seraient toujours anglais dans le cœur, et que nous aurions lieu de nous en convaincre dès que leur sort serait décidé. Je lui répondis que je savais bien qu'on ne pouvait compter sur la reconnaissance des États-Unis ; que cependant des bienfaits multipliés et récents formaient des liens qu'on avait au moins quelque peine à rompre subitement, et surtout dans le moment même où l'on en jouissait; que ce qui nous intéressait le plus dans ce moment était que les États-Unis ne se laissassent pas séduire par les propositions de l'Angleterre ; que toutes tendraient certainement à les séparer de nous, et qu'une fois cette puissance délivrée de la diversion des Américains, elle pourrait presser la guerre contre nous avec bien plus de succès ; que tel paraissait être le système de l'opposition, si elle parvenait à ex-

pulser le ministère, et que le ministère actuel même l'adopterait peut-être s'il résistait aux coups qu'on lui portait présentement.

Je tâchai de persuader M. de Floride Blanche que ce qui convenait le plus dans ce moment au bien de la cause commune, et à l'Espagne même, était de nous acquérir des droits à la reconnaissance des États-Unis en leur accordant quelques secours qui, en les mettant en état de continuer la guerre, les éloignassent de l'idée de faire une paix brusque et peu solide avec l'Angleterre, ou les empêchassent de se laisser endormir par l'espèce de trêve qui leur était offerte.

J'insistai sur les secours, parce que, dans le moment même où je m'entretenais avec M. de Floride Blanche, les députés des Américains étaient sur le point de faire banqueroute pour environ quarante à cinquante mille dollars de lettres de change qui venaient d'échoir (qu'ils avaient acceptées d'après les espérances qu'on leur avait données, et qu'ils se trouvaient dans l'impossibilité de payer).

J'eus un moment l'espérance qu'on les tirerait d'embarras, mais il fut court, et ils ont été forcés de laisser protester ces lettres de change, comme j'ai déjà eu l'honneur de vous en informer.

D'après les six millions de francs que le roi a accordés aux États-Unis, M. Franklin a pris des arrangements pour acquitter ce qui était dû ici par M. Jay; mais la protestation n'en a pas moins été faite et a eu tout l'éclat qu'elle pouvait avoir. J'ai cru, Monsieur, devoir vous rapporter ces incidents, en vous faisant observer l'époque, pour achever de vous éclairer sur l'insouciance absolue ou même la répugnance de l'Espagne pour l'établissement de l'indépendance de l'Amérique.

Si elle est aussi marquée dans ce moment, que sera-ce si l'Espagne parvient à s'emparer de Gibraltar! alors la guerre n'aura plus d'autre objet que cette même indépendance qu'elle envisage avec tant d'indifférence et peut-être d'effroi.

Je vous avoue, Monsieur, que cette idée me tourmente. Je souhaite me tromper, mais je vois mille difficultés s'élever

pour régler les opérations de la campagne prochaine, si elle a lieu, et au moins autant pour suivre les négociations de la paix.

Souvenons-nous, Monsieur, que le système de M. de Floride Blanche a toujours été de rendre l'Espagne médiatrice entre l'Angleterre et ses Colonies. Il a suivi ce système avec conséquence. Jamais il n'a voulu se déclarer ouvertement pour les États-Unis, et, dans ce moment même, il semble se retirer d'eux encore davantage.

Cette conduite me paraît annoncer bien évidemment le désir que l'Angleterre s'adresse à l'Espagne pour obtenir à l'indépendance de l'Amérique les modifications qui lui rendront ce sacrifice moins dur. Il serait superflu que je m'étendisse davantage sur cet objet, dont vous sentez bien mieux que moi toutes les conséquences.

Le comte de Montmorin au comte de Vergennes.

Madrid, 8 juin 1782.

J'ai eu l'honneur de vous écrire par le dernier courrier expédié à M. le comte d'Aranda pour lui porter des instructions relatives à la négociation qui s'établit à Versailles. Je ne connais pas ces instructions ; elles ne m'ont pas été communiquées. J'ignore si M. d'Aranda vous en aura fait part. M. de Floride Blanche ne s'en est entretenu avec moi que fort vaguement ; mais il m'a laissé voir très-clairement qu'il n'avait d'autre but dans ce moment que de gagner du temps, afin de voir quelle tournure prendraient les événements de la campagne.

Au surplus, quels qu'ils soient, il n'y a pas de doute qu'on n'insiste sur la restitution de Gibraltar, et que l'Espagne, à

moins d'être écrasée, ne consente pas à la paix sans l'avoir obtenu.

Le comte de Vergennes au comte de Montmorin.

1er FRAGMENT :

Versailles, 2 octobre 1782.

Je commence par vous dire que le roi a été parfaitement content de ce qui s'est passé entre le roi catholique, M. le comte de Floride Blanche et vous, relativement à la continuation du siége de Gibraltar, et que Sa Majesté approuve entièrement votre langage et votre conduite.

Nous ne sommes pas moins effrayés que vous l'avez été, Monsieur, lorsque vous avez entendu le roi d'Espagne dire : « *La prise de Gibraltar n'est pas retardée :* M. de Crillon a un moyen sûr de le prendre, et il agit en conséquence. »

Quel funeste aveuglement ! Comment est-il possible qu'après la funeste expérience qu'on vient de faire, on s'entête à en tenter une seconde qui n'aura pas un résultat différent et qui en aura un plus désastreux encore ?

Le projet [1] de M. d'Arçon avait une apparence spécieuse ; sa méthode était nouvelle et pouvait promettre du succès : on est donc excusable de l'avoir tentée ; mais le serait-on de se livrer désormais à des projets très-certainement plus futiles que celui qui vient d'échouer ? Je ne connais pas celui de M. le comte de Crillon, mais il y a tout à parier, d'après la connaissance que l'on a de son caractère, qu'il est tout au moins romanesque.

Tout ce que M. le comte de Floride Blanche vous a dit, Monsieur, pour détourner vos réflexions du vrai sens que présente le propos du roi son maître, ne peut pas dissiper

[1] L'emploi de batteries flottantes.

nos justes craintes que ce prince ne se laisse encore entraîner à employer la meilleure partie de ses forces au pied de ce rocher. M. le comte d'Aranda ne m'a pas communiqué la totalité de sa lettre, que M. le comte de Floride Blanche, mieux conseillé, n'aurait pas dû vous faire lire. Cet ambassadeur a retranché dans la copie qu'il m'a remise tout ce qui a trait aux propos injurieux que M. le comte de Floride Blanche n'a pas eu honte de vous répéter. Quelle infamie de supposer que monseigneur le comte d'Artois et nos troupes et nos vaisseaux n'auraient été envoyés à Gibraltar que pour empêcher la conquête ! Auraient-ils pu l'empêcher quand ils l'auraient voulu? Ces malheureux Français qui ont été tués ou blessés dans les batteries flottantes, ceux qui ont été emportés dans les tranchées, partageaient cependant le travail, les fatigues et les dangers avec les Espagnols, et on ne les a pas accusés de s'y être conduits mollement. En vérité, s'il y a de la démence à imaginer de pareils propos, il y a bien peu de discernement à les répéter. Mais il ne faut s'étonner de rien avec les Espagnols. Telle fut et telle sera vraisemblablement toujours la récompense des services que nous nous sommes empressés à leur rendre. Il est bien à souhaiter, Monsieur, qu'un propos aussi atroce ne transpire pas. Si nos Français actuellement en Espagne en avaient l'éveil, je frémirais sur les suites.

2e FRAGMENT :

En un mot, notre grand but, le but commun aux deux couronnes et à toutes les puissances belligérantes, étant une paix prompte et honorable, ce n'est point Gibraltar, même succombant, qui nous la procurera : c'est par d'autres moyens, et par des moyens plus tranchants, qu'il faut y aller.

Quand je parle d'une paix prompte, je parle d'après le

sentiment intime du besoin et de la nécessité. Ne nous faisons pas une illusion funeste. Les moyens ne sont plus les mêmes. Nos marines respectives, qui auraient dû augmenter en nombre depuis le commencement de la guerre, sont, à ces deux égards, au-dessous de ce qu'elles étaient au commencement. Celle de l'Angleterre cependant est plus consistante aujourd'hui qu'elle ne l'était alors. Quant aux moyens de finances, je ne crains pas de dire que les nôtres, après six cents millions de dépenses extraordinaires, sont fort affaiblis. Je ne me permets pas d'arbitrer celles de l'Espagne : la perte qu'essuient ses meilleurs effets, et l'état de son crédit, le disent assez. L'Angleterre partage, il est vrai, cette pénurie de moyens ; mais, tant que son papier aura cours, et son crédit n'est pas encore altéré, elle peut se créer plus de ressources que nous ne pouvons peut-être le faire. Le mémoire conclut par une observation qui ne demande pas moins l'observation de la cour d'Espagne que la nôtre. Il y est dit que la position présente de l'Europe offre une perspective assez critique pour exiger l'attention la plus sérieuse des deux couronnes.

Nous ne pouvons pas nous dissimuler que, depuis le changement du ministère anglais, il s'est fait une révolution dans les opinions des principaux cabinets qui ne nous est pas avantageuse, et dont la très-grande activité du ministère britannique actuel peut profiter si nous ne nous mettons pas en devoir d'y obéir. Il a regagné la Russie, que nous avions réussi à lui débaucher. On connaît l'influence de Catherine II sur l'empereur et sur le roi de Prusse, qui semblent se disputer à l'envi de soumission pour capter sa faveur et sa bienveillance. S'il prenait envie à cette despote russe de faire une révolution dans le système continental de l'Europe, je ne répondrais pas qu'elle n'y réussît. Il ne paraît pas que, dans ce moment-ci, elle puisse s'en occuper : les troubles de la Crimée lui font diversion ; mais, si c'est un bonheur pour le moment, ce peut être le présage d'un grand malheur, et très-prochainement. Si ces trois puissances viennent à s'entendre pour porter le coup mortel aux Turcs,

nous regretterons, mais trop tard, de ne nous être pas trouvés en mesure de nous y opposer. Si jamais une puissance active et éclairée s'empare des provinces orientales que baigne l'Adriatique, c'en sera fait, et bientôt, de l'Italie.

L'Angleterre, il est bien facile de le voir, a le même intérêt que nous à prévenir par tous les moyens possibles un empiétement et une révolution aussi fatales. Réconciliés, nous pouvons nous entendre avec elle et tout empêcher; brouillés et divisés, nous ne pourrons être séparément assez forts. Rien ne s'opposera au malheur prévu. Cela me semble bien valoir la peine qu'on y réfléchisse aussi sérieusement que possible.

Le comte de Montmorin au comte de Vergennes.

(Fragment.)

Madrid, 17 octobre 1782.

MONSIEUR,

J'ai eu deux conversations avec M. de Floride Blanche sur l'objet principal dont elles traitent, celui de la paix, quoique ce ministre me paraisse en général moins exigeant qu'il ne l'était lorsqu'il comptait sur la prise de Gibraltar. Je ne saurais pas vous dire jusqu'à quel point M. d'Aranda est autorisé à se relâcher des prétentions qu'il a annoncées jusqu'à présent. M. de Floride Blanche s'est enveloppé avec moi dans des généralités qui me réduisent à des conjectures que la marche de M. d'Aranda vous mettra peut-être à même d'apprécier.

Le seul objet sur lequel le ministre espagnol se soit expliqué positivement, c'est sur la ferme résolution où est le roi son maître, de ne pas se départir de Gibraltar, dût-il con-

tinuer la guerre seul. Quant aux compensations qu'on pourrait offrir à l'Angleterre, il m'a dit que l'Espagne consentirait à des sacrifices, mais il ne s'est pas expliqué sur leur nature. Je n'ai pas cru devoir lui montrer trop d'empressement, et il m'a tout à fait laissé livré à mes conjectures. Cependant je suis assez porté à croire qu'on ne serait pas fort éloigné de rendre la Floride [1].

Le comte de Montmorin au comte de Vergennes.

Madrid, 18 décembre 1782.

Monsieur,

Le courrier expédié par M. le comte d'Aranda le 9 de ce mois est arrivé hier au soir à Aranjuez. Je venais d'en partir pour me rendre ici, où le roi d'Espagne est revenu aujourd'hui. Votre dépêche n° 95 m'a été remise ce matin, et j'ai été sur-le-champ chercher M. le comte de Floride Blanche qui arrivait d'Aranjuez. Ce ministre, Monsieur, avait pris dès hier soir les ordres du roi son maître sur l'objet de l'expédition de M. le comte d'Aranda, et ces ordres sont on ne saurait plus positifs sur ce qui concerne Gibraltar. Ce prince ne veut pas absolument s'en départir, et ne signera aucuns préliminaires dont la cession à l'Espagne de cette place ne sera pas un article. Il a été très-scandalisé des nouvelles demandes de l'Angleterre, quoiqu'à dire vrai on ne les puisse pas regarder comme absolument nouvelles, puisque le lord Shelburne, en s'expliquant sur Gibraltar, avait demandé pour prix de cette cession la restitution de toutes les conquêtes de l'Espagne. Quoi qu'il en soit, Monsieur, la manière dont M. le comte de Floride Blanche s'est expliqué avec moi

[1] L'Angleterre consentit en effet à rendre Saint-Augustin; Pensacola était déjà prise par les Espagnols. A. C.

sur les intentions du roi son maître ne laisse plus la plus légère espérance de l'amener à se relâcher sur ce qui concerne Gibraltar. Il n'a paru plus disposé à rien ajouter aux sacrifices auxquels il a consenti pour la restitution de cette place. Porto-Rico, proposé par l'Angleterre, a déjà été refusé dans plusieurs occasions, et ne sera pas accordé. Quant à l'île de la Trinité, sa situation au vent de toutes les îles et sa proximité du continent en interdisent absolument la cession à l'Angleterre.

Pour que la négociation se termine heureusement, il faut donc en revenir aux mêmes termes dont on s'est flatté ici d'après l'état où elle était le 26 novembre. Le roi d'Espagne s'est cru trop près d'obtenir Gibraltar par la paix pour y renoncer désormais. Je doute même qu'il l'eût faite avant d'avoir conçu cette espérance. J'eus l'honneur de vous rendre compte, Monsieur, dans ma dépêche (n° 95) du 23 du mois dernier, de la supposition que M. de Floride Blanche avait établie plusieurs fois dans mes conversations, que le roi d'Espagne renonçât à Gibraltar, et qu'il demandait quelles seraient, dans ce cas, les conditions de la paix. Il était loin, même alors, de renoncer à Gibraltar ; mais, aujourd'hui que le roi d'Espagne s'est flatté de recouvrer cette place, qu'il s'en est même peut-être expliqué à plusieurs personnes, ce serait se faire absolument illusion que d'espérer qu'il y renoncera. Si le ministre anglais ne se relâche pas de ses conditions, ou si nous ne trouvons pas le moyen de le satisfaire, je vois la continuation de la guerre bien vraisemblable, et assurément j'en gémis bien amèrement.

TRAITÉ D'ALLIANCE OFFENSIVE ET DÉFENSIVE ENTRE LA COUR DE FRANCE ET CELLE D'ESPAGNE.

Texte de la convention entre les gouvernements de France et d'Espagne pour faire en commun la guerre à l'Angleterre, signée à Aranjuez, le 12 avril 1779, par le comte de Montmorin et le comte de Florida Blanca, ministres plénipotentiaires de Leurs Majestés Très-Chrétienne et Catholique.

Quatre dépêches de M. de Montmorin à M. de Vergennes, relatives à l'exécution du traité par le gouvernement espagnol (du 29 janvier au 8 juin 1782).

Convention entre la France et l'Espagne du 12 avril 1779.

Le roi catholique ayant employé tous les moyens que lui a inspirés son amour pour l'humanité et pour la tranquillité générale des nations, afin d'arrêter le progrès des troubles qui se sont élevés entre la France et l'Angleterre, et les démarches pacifiques faites auprès du ministère britannique n'ayant produit jusqu'à présent aucun effet favorable, Sa Majesté Catholique s'est trouvée dans le cas de soupçonner, avec juste raison, que la cour de Londres cherche à gagner du temps pour poursuivre les agressions et insultes méditées et exécutées non-seulement contre la France, mais aussi contre les domaines d'outre-mer de l'Espagne et contre son pavillon qui a déjà été offensé à diverses reprises, sans que jusqu'ici on ait obtenu satisfaction, malgré la grande quantité de plaintes portées au ministère anglais. Dans ces circonstances, au cas que les derniers efforts du roi catholique,

tendant à procurer le bien de la paix, ne produisent pas de meilleurs effets, Sa Majesté se voit dans la nécessité fàcheuse de prendre part à la guerre, afin de prévenir et empêcher les dommages très-graves dont tous ses sujets chéris des deux mondes se trouvent menacés, aussi bien que pour satisfaire à l'amitié et aux engagements de cette couronne avec la France, conformément aux traités qui subsistent entre elles. A ces fins, Leurs Majestés Très-Chrétienne et Catholique, en explication et pour l'exacte exécution desdits traités, et spécialement de l'art. 16 du pacte de famille, sont convenues de concerter les opérations de la guerre pour le cas où elle aurait lieu, ainsi que les conditions ou avantages que les deux hautes parties contractantes doivent chercher à acquérir ou à faire statuer par le traité qui rétablira la paix. En conséquence de quoi, Leurs Majestés Très-Chrétienne et Catholique ont donné leurs pleins pouvoirs, savoir : Sa Majesté Très-Chrétienne, au comte de Montmorin, son ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire en cette cour d'Espagne, et le Roi Catholique à Don Joseph Moñino, comte de Florida Blanca, chevalier pensionné de l'ordre de Charles III, de son conseil d'État, et son premier secrétaire d'État au département des affaires étrangères, lesquels, pleinement instruits des intentions de leurs souverains respectifs, après s'être communiqué leurs pleins pouvoirs ci-dessus mentionnés, sont convenus des articles suivants.

Article 1er.

Sa Majesté Catholique déclare que si, en réponse aux dernières explications et moyens de pacification proposés à la cour de Londres par la voie du courrier extraordinaire expédié le 3 avril de cette année, cette cour n'en fait pas une acceptation telle que ladite pacification ait immédiatement son effet, Sa Majesté entrera en guerre avec le roi et la couronne d'Angleterre et fera cause commune avec Sa Majesté Très-Chrétienne, publiant sa déclaration et commençant

les hostilités à l'époque et de la manière que lesdits souverains ont déjà commencé à concerter pour que les opérations ne manquent pas et produisent leur effet.

Article 2.

Le cas prévu dans l'article précédent arrivant, on tiendra tout préparé le plan d'opérations qu'on a commencé à discuter et à régler, et suivant lequel les forces de mer et de terre des deux couronnes puissent agir avec une utilité réciproque, une partie nécessaire de ce plan devant être une invasion dans les domaines d'Europe appartenant à la Grande-Bretagne; et dans cette vue, les deux hautes parties contractantes se donneront mutuellement les secours qui seront spécifiés par ce même plan.

Article 3.

Leurs Majestés Très-Chrétienne et Catholique renouvellent l'obligation de l'article 17 du pacte de famille, et, en conséquence d'icelui, promettent de n'écouter aucune proposition, soit directe, soit indirecte, de la part de l'ennemi commun, sans se la communiquer réciproquement, et qu'aucune des deux Majestés ne signera avec ledit ennemi traité, convention, ou aucun acte de quelque nature qu'il puisse être, sans le su et le consentement préalable de l'autre.

Article 4.

Sa Majesté Très-Chrétienne, en exécution exacte des engagements qu'elle a contractés avec les États-Unis de l'Amérique septentrionale, a proposé et demandé que Sa Majesté Catholique, du jour où elle déclarera la guerre à l'Angleterre, reconnaisse l'indépendance souveraine desdits États, et qu'elle s'offre à ne pas poser les armes jusqu'à ce que cette

indépendance soit reconnue par le roi de la Grande-Bretagne, ce point devant faire la base essentielle de toutes les négociations de paix qui pourront s'établir dans la suite. Le roi catholique a désiré et désire complaire au roi très-chrétien son neveu, et procurer aux États-Unis tous les avantages auxquels ils aspirent et qui pourraient s'obtenir. Mais comme Sa Majesté Catholique n'a encore conclu avec eux aucun traité par lequel leurs intérêts réciproques aient été réglés, elle se réserve de le faire et de convenir pour lors de tout ce qui aura rapport à la susdite indépendance; *et dès cet instant* le roi catholique promet de ne régler, conclure ni même moyenner par sa médiation aucun traité ou arrangement avec lesdits États, ou relativement à eux, sans en faire part au roi très-chrétien et sans concerter avec lui tout ce qui aura quelque connexion avec l'article mentionné de l'indépendance.

Article 5.

Pour le cas futur de la paix et le traité définitif que doit amener la guerre, Sa Majesté Très-Chrétienne entend se procurer ou acquérir les avantages ou utilités suivantes :

1° La révocation et l'abolition de tous les articles des traités qui privent Sa Majesté Très-Chrétienne de la liberté, qui lui appartient de droit, de faire à Dunkerque tels travaux de mer ou de terre qu'elle jugera nécessaires ; 2° l'expulsion des Anglais de l'île et de la pêche de Terre-Neuve ; 3° la liberté absolue et indéfinie du commerce des Indes orientales, et celle d'y acquérir et fortifier tels comptoirs que Sa Majesté Très-Chrétienne trouvera convenables ; 4° le recouvrement du Sénégal et la plus entière liberté du commerce d'Afrique hors des comptoirs anglais ; 5° la possession irrévocable de l'île de la Dominique, et 6° l'abolition ou l'entière exécution du traité de commerce conclu à Utrecht, en 1713, entre la France et l'Angleterre.

Article 6.

Si le roi très-chrétien réussissait à se rendre maître et à s'assurer de la possession de l'île de Terre-Neuve, les sujets du roi catholique seront admis à y faire la pêche, et les deux souverains concerteront à cet effet les avantages, droits et prérogatives dont devront jouir à cet effet lesdits sujets de Sa Majesté Catholique.

Article 7.

Le roi catholique entend se procurer, de son côté, par le moyen de la guerre et du futur traité de paix, les avantages suivants :

1° La restitution de Gibraltar; 2° la possession de la rivière et du fort de Mobile; 3° la restitution de Pensacola avec toute la côte de la Floride qui s'étend le long du canal de Bahama, de manière qu'aucune puissance étrangère n'ait d'établissement sur ce canal; 4° l'expulsion des Anglais hors de la baie de Honduras, et l'exécution de la prohibition, stipulée par le dernier traité de Paris de l'année 1763, de ne former aucun établissement en cette baie, non plus que dans les autres territoires espagnols; 5° la révocation du privilége accordé aux mêmes Anglais de couper le bois de teinture sur la côte de Campêche, et 6° la restitution de l'île de Minorque.

Article 8.

Dans le cas où le roi catholique parviendra à interdire aux Anglais l'accès de la côte et baie de Campêche et la faculté d'y couper du bois de teinture, Sa Majesté y accordera ce privilége aux sujets de Sa Majesté Très-Chrétienne, en concertant avec elle les avantages, droits et prérogatives dont ils devront jouir.

Article 9.

Leurs Majestés Très-Chrétienne et Catholique promettent de faire tous leurs efforts pour se procurer et acquérir tous les avantages spécifiés ci-dessus, et de continuer ces efforts jusqu'à ce qu'elles aient obtenu le but qu'elles se proposent, s'offrant mutuellement de ne pas poser les armes et de ne faire aucun traité de paix, trêve ou suspension d'hostilités sans avoir au moins obtenu et s'être respectivement assuré la restitution de Gibraltar et l'abolition des traités relatifs aux fortifications de Dunkerque, ou, à défaut de cet article, tout autre objet à la volonté de Sa Majesté Très-Chrétienne.

Article 10.

A l'égard des autres conquêtes que pourront faire conjointement ou séparémeut les deux puissances contractantes, elles en disposeront selon les circonstances qui se présenteront pour le bien commun de l'alliance.

Article 11.

Les cas qui n'ont été prévus ni spécifiés dans la présente convention se régleront et se décideront d'après le texte et l'esprit des traités qui subsistent entre les deux monarchies, et nommément d'après le pacte de famille que les deux hautes parties contractantes promettent de nouveau d'observer religieusement.

Article 12.

Les ratifications de la présente convention seront expédiées et échangées dans le terme de quatre semaines, ou plus tôt si faire se peut.

En foi de quoi, nous, ministres plénipotentiaires de Sa Majesté Très-Chrétienne et de Sa Majesté Catholique soussignés, en vertu des pleins pouvoirs ci-dessus mentionnés, avons signé cette convention et y avons apposé les cachets de nos armes.

A Aranjuez, le douze avril mil sept cent soixante-dix-neuf.

(Signé :) Comte DE MONTMORIN.
Comte DE FLORIDA BLANCA.

Le comte de Montmorin au comte de Vergennes.

Aranjuez, 5 mai 1782.

..... M. de Floride Blanche me donna à lire le post-scriptum que M. d'Aranda a écrit dans votre cabinet. Ce post-scriptum l'a mis dans une agitation dont vous n'avez pas d'idée, et il faut convenir qu'il est un peu sec. En très-peu de paroles, l'ambassadeur fait la critique la plus amère des mesures de ce ministère. Il revient sur ce qu'il a déjà dit plusieurs fois : que Gibraltar est le meilleur allié que puisse avoir l'Angleterre, qu'il ne cesse de rompre toutes nos mesures dans le cours de cette guerre, et qu'il est dur, après trois ans qu'on s'est occupé de ce malheureux rocher, de lui voir jouer toujours le même rôle, et dans des circonstances aussi critiques que celles où nous nous trouvons. En général, on a beaucoup d'humeur contre M. d'Aranda, et le roi d'Espagne est celui qui en a le plus. Je la crois très-injuste, et je suis persuadé que s'il était plus écouté, les choses en iraient mieux. Mais il n'en résulte pas moins que tout ce qu'il pro-

pose est mal reçu, et que souvent, en voulant appuyer notre opinion, il y a nui.

Dans ma conférence de ce matin, M. de Floride Blanche me dit : « Je ne sais pas pourquoi nous nous tourmentons tant pour arrêter un plan de campagne : la paix sera faite au mois de juillet. » Je lui ai répondu que je craignais bien qu'elle ne fût pas si prochaine ; mais qu'il était certain que ce n'était qu'en se préparant à faire la guerre avec vigueur que nous pourrions espérer de faire une bonne paix, et que je voyais du côté de l'Angleterre des sacrifices auxquels la crainte d'être forcée à en faire de plus grands encore pourrait seule la déterminer.

« Vous voulez parler de Gibraltar, m'a dit M. de Floride Blanche : eh bien, les Anglais feront la paix et le garderont. » Je répliquai que cet objet regardait privativement le roi d'Espagne et qu'il en déciderait. Il ne me laissa pas le temps d'achever et parla d'autre chose.

Un moment après, revenant sur le même sujet, il me dit : « S'ils ne veulent pas nous céder Gibraltar, ils n'ont qu'à nous donner la Jamaïque. » Je lui répondis que je croyais ce sacrifice encore plus dur que celui de Gibraltar. Il termina enfin notre conversation en me disant que si cette guerre-ci ne rendait pas Gibraltar à l'Espagne, il irait se faire moine : parti, ajouta-t-il, qui me paraît le plus méprisable que puisse prendre un homme sensé.

J'ai cru, Monsieur le comte, devoir vous rapporter ces détails, qui vous prouveront jusqu'à quel point on est occupé de l'idée de retirer Gibraltar des mains des Anglais. Si on ne parvient pas à s'emparer de ce maudit rocher, je crains bien qu'il ne devienne aussi funeste à nos négociations pour la paix qu'il l'a été à nos combinaisons de plans de guerre.

Je ne dois pas oublier de vous dire, Monsieur le comte, que, dans cette même conversation, M. de Floride Blanche m'a parlé longtemps sur le peu d'importance que l'Europe et nous en particulier devions attacher au recouvrement de Gibraltar par l'Espagne. Je lui ai répondu qu'il prêchait un converti, et que je croyais que le roi avait donné assez de

preuves du désir qu'il aurait de procurer cette satisfaction au roi son oncle pour qu'il ne restât aucun doute à cet égard.

Je vois en général un peu d'inquiétude depuis que l'Angleterre paraît à peu près déterminée à reconnaître l'indépendance des États-Unis, et surtout depuis qu'elle s'adresse à nous de préférence pour une négociation.

Je crois que vous verrez bientôt M. Jay à Paris, du moins M. Franklin l'en presse. M. Jay a demandé mon avis. J'ai cru devoir en parler à M. de Floride Blanche, qui m'a dit qu'il n'y trouvait aucun inconvénient ; qu'on enverrait des instructions à M. d'Aranda pour que cet ambassadeur traitât avec lui ; que d'ailleurs, M. Carmichael demeurerait ici, et que, comme il avait les mêmes pouvoirs que M. Jay, on pourrait également traiter avec lui. Je compte rendre cette réponse à M. Jay, qui sans doute se déterminera à quitter ce pays-ci, qu'il a en grande déplaisance, et qui, dans le fait, n'a pas dû lui être agréable depuis plus de deux ans qu'il l'habite. Au surplus, s'il doit traiter avec M. d'Aranda, je ne sais comment ils s'entendront, car assurément ils ne sont conciliants ni l'un ni l'autre.

Le comte de Montmorin au comte de Vergennes.

Madrid, 8 juin 1782.

J'ai eu l'honneur de vous écrire par le dernier courrier expédié à M. le comte d'Aranda pour lui porter des instructions relatives à la négociation qui s'établit à Versailles. Je ne connais pas ces instructions ; elles ne m'ont pas été communiquées.

J'ignore si M. d'Aranda vous en aura fait part. M. de Floride Blanche ne s'en est entretenu avec moi que fort va-

guement ; mais il m'a laissé voir très-clairement qu'il n'avait d'autre but, dans ce moment, que de gagner du temps, afin de voir quelle tournure prendraient les événements de la campagne.

Au surplus, quels qu'ils soient, il n'y a pas de doute qu'on n'insiste sur la restitution de Gibraltar, et que l'Espagne, à moins d'être écrasée, ne consente pas à la paix sans l'avoir obtenu.

D'un autre côté, il n'est pas vraisemblable que l'Angleterre se résigne à ce sacrifice sans qu'on le lui arrache de vive force. Je crois donc que toute négociation marchera bien lentement jusqu'à ce que l'entreprise contre cette place soit terminée. On gardera sûrement Pensacola, dont on est en possession.

L'Espagne a toujours regardé cet objet comme fort intéressant ; mais ce qui augmente encore de beaucoup son prix aux yeux du ministre des Indes, c'est que Pensacola est une conquête de Don Bernardo Galvez, son neveu. Mais peut-être ne serait-il pas tout à fait impossible d'y amener le roi catholique et ses ministres.

N'espérons pas cependant que ce soit sans difficultés. En général, Monsieur, attendons-nous à en trouver beaucoup à obtenir que l'Espagne renonce à aucun des points stipulés dans la convention du 12 avril 1779. Outre ces objets, il en est un autre qui, je crois, sera très-difficile à arranger. L'Angleterre voudra sûrement renouveler, ou du moins laisser dans toute leur force, les traités de commerce qu'elle a avec l'Espagne. Le plan de cette dernière puissance est de les annuler tous et de ne contracter à cet égard aucune obligation avec l'Angleterre.

M. le comte de Floride Blanche s'en est expliqué avec moi plusieurs fois sur ce ton, et c'est peut-être un des objets auxquels il est le plus attaché. Il regarde tous les traités que l'Espagne a contractés avec les autres puissances comme des charges qu'on a imposées à sa patrie dans des temps de faiblesse, et dont il veut la rédimer.

..... En tout cas, je crois que l'Espagne ne se départira

que bien difficilement du plan dont je viens de vous tracer l'esquisse.

Ayant des vues aussi étendues, elle aurait dû sans doute chercher à gagner davantage l'amitié des Américains, car je crains que ceux-ci ne deviennent bien faciles à entendre à une paix séparée, une fois que leur indépendance sera assurée, et que la satisfaction entière de l'Espagne sera seule un obstacle à la paix.

Le projet sur Gibraltar et l'espoir de le voir réussir absorbent en ce moment toutes les idées.

FIN DU TOME TROISIÈME.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME TROISIÈME.

PREMIÈRE SÉRIE. — PREMIÈRE DIVISION.

Correspondance du ministère anglais avec ses envoyés à l'étranger.

	Pages.
1. Lord Stormont, ambassadeur à la cour de France, à lord Rochford, secrétaire d'État au département des affaires étrangères. — Fontainebleau, 31 octobre 1775.	1
2. M. Harris, ministre d'Angleterre à Berlin, à lord Suffolk, secrétaire d'État. — Berlin, 9 décembre 1775.	6
3. Note adressée par les commissaires des États-Unis au ministre d'État du roi de Prusse. — Paris, 14 février 1777.	6
4. M. Elliot, ministre d'Angleterre à Berlin, à lord Suffolk. — Juillet 1777.	7
5. Le même au même. — Berlin, 16 août 1777.	7
6. Le même au même. — Berlin, 8 novembre 1777. . . .	7
7. Le même au même. — Berlin, 16 novembre 1777. . .	9
8. Le même au même. — Berlin, même date.	10
9. Le même au même. — Berlin, même date.	11
10. M. Harris, ministre d'Angleterre, à M. Eden, sous-secrétaire d'État. — Berlin, 17 novembre 1777. . . .	11
11. Lord Suffolk à M. Elliot. — Londres, 9 janvier 1778. .	12
12. M. Elliot à lord Suffolk. — Berlin, 10 janvier 1778. . .	14
13. Lord Stormont à lord Suffolk. — Paris, 21 janvier 1778.	15
14. Le même au même. — Paris, 22 janvier 1778. . . .	16
15. Lord Stormont à lord Weymouth, secrétaire d'État des affaires étrangères. — Paris, 28 janvier 1778.	18
16. M. Elliot à lord Suffolk. — Berlin, 22 février 1778. . .	19
17. Lord Suffolk à M. Elliot. — Londres, 7 avril 1778. . .	20

Pages.

18. Lord Suffolk à M. Elliot. — Londres, 19 juin 1778. . . 22

19. M. Liston, chargé d'affaires d'Angleterre à Berlin, à M. Fraser, sous-secrétaire d'État des affaires étrangères. — Berlin, 6 juin 1779. 23

20. Lord Stormont à M. Elliot. — Londres, 9 mai 1780. . 24

21. M. Elliot à lord Stormont. — Berlin, 1er août 1780. . 24

22. Le même au même. — Berlin, 20 janvier 1781. . . . 25

23. Lord Grantham, ministre des affaires étrangères, à sir John Stepney, chargé d'affaires d'Angleterre en Russie.— Londres, 10 septembre 1782. 25

PREMIÈRE SÉRIE. — SECONDE DIVISION.

Négociations du gouvernement anglais pour le rétablissement de la paix.

24. Mémoire sur les principaux objets dont il faut s'occuper dans la négociation pour la paix. — De la chancellerie du ministère des affaires étrangères, à Saint-James; date incertaine, entre le 30 mai et le 15 juin 1782. 29

25. Second mémoire sur le même objet. — Juin ou juillet 1782. — Sans signature, comme le précédent. 34

26. Instructions données à M. Gérard de Rayneval par M. de Vergennes, ministre des affaires étrangères du roi de France. — Versailles, 15 septembre 1782. 38

27. Récit de conférences entre M. de Rayneval et les ministres du roi d'Angleterre. — Londres, 13 octobre 1782. 42

28. *Suite*. 44

29. *Suite*. 47

30. M. de Vergennes à M. de Rayneval. — Versailles, 4 décembre 1782. 49

31. M. de Rayneval à M. de Vergennes. — Londres, 25 décembre 1782. 51

32. M. de Vergennes à M. de Rayneval. — Versailles, 30 décembre 1782 et 20 janvier 1783. 53-54

33. M. de Rayneval à M. de Vergennes. — Londres, 24 et 28 janvier 1783. 54-56

Pages.
34. M. de Moustier, envoyé de France en Angleterre, au comte de Vergennes. — Londres, 3 avril 1783. 56
35. Lord Shelburne, ministre des affaires étrangères d'Angleterre, au comte de Vergennes. — Londres, 19 mai 1783. 58
36. Le comte d'Adhémar, ambassadeur de France à Londres, à M. de Vergennes. — Londres, 22 mai 1783. 58
37. Le même au même. — Londres, 30 mai 1783. . . . 59
38. Le même au même. — Londres, 6 juin 1783. 60
39. Le même au même. — Londres, 15 juin 1783. . . . 61

DEUXIÈME SÉRIE. — PREMIÈRE DIVISION.

Correspondance de Frédéric II, roi de Prusse, avec ses ministres à la cour de France.

1. Le roi au baron de Goltz, son ministre à Paris. — Potsdam, 8 janvier 1776. 63
2. Le même au même. — Potsdam, 11 janvier 1776. . . 63
3. Le même au même. (Extraits.) — Potsdam, 27 janvier, 16 mars, 11 et 25 avril 1776. 64
4. Instructions du roi Frédéric au comte de Goltz. (Extraits.) — Potsdam, 16 mai, 20 juin et 1er juillet 1776. 65
5. Mêmes instructions. — Neisse, 23 et 25 août 1776. . . 66-67
6. M. de Goltz au roi. — Paris, 18 septembre 1776. . . . 67
7. Le roi à M. de Goltz. — Potsdam, 23 septembre 1776. . 67
8. Le même au même. — Berlin, 28 septembre 1776. . . 68
9. Le même au même. — Potsdam, 3, 7 et 17 octobre 1776. 68-69
10. Le même au même. — Berlin, 12 et 14 novembre 1776. 70
11. M. de Goltz au roi. — Paris, 14 et 28 novembre 1776. . 71
12. Le roi à M. de Goltz. — Potsdam, 9 décembre 1776. . 71
13. Le même au même. — Potsdam, 26 décembre 1776. . 72
14. Le même au même. — Berlin, 31 décembre 1776; Potsdam, 2 janvier 1777. 73
15. M. de Goltz au roi. — Paris, 2 janvier 1777. 74
16. Le roi à M. de Goltz. — Potsdam, 7 janvier, et Berlin, 11 et 18 janvier 1777. 75

Pages.
17. M. de Goltz au roi. — Paris, 19 janvier 1777. . . . 75
18. Le roi à M. de Goltz. — Potsdam, 30 janvier 1777. . . 76
19. M. de Goltz au roi. — Paris, 2 et 6 février 1777. . . . 76-77
20. Le roi à M. de Goltz. — Potsdam, 20 février 1777. . . 77
21. M. de Goltz au roi. — Paris, 20 février 1777. . . . 78
22. Le roi à M. de Goltz. — Berlin, 24 février, 1er, 4 et 12 mars 1777. 78-79
23. M. de Goltz au roi. — Paris, 13 mars 1777. 80
24. Le roi à M. de Goltz. — Potsdam, 20 mars 1777. . . 81
25. M. de Goltz au roi. — Paris, 20 mars 1777. 82
26. Le roi à M. de Goltz. — Potsdam, 27 mars 1777. . . . 82
27. Le même au même. — Berlin, 1er avril, et Potsdam, 10 avril 1777. 83
28. Le même au même. — Potsdam, 14 avril 1777. . . . 85
29. Le même au même. — Potsdam, 17 et 21 avril 1777. . 86
30. M. de Goltz au roi. — Paris, 24 avril 1777. 87
31. Le roi à M. de Goltz. — Potsdam, 28 avril 1777. . . 87
32. M. de Goltz au roi. — Paris, 1er mai 1777. 88
33. Le roi à M. de Goltz. — Potsdam, 5 mai 1777. . . . 88
34. Le roi Frédéric au comte Von der Schulenbourg, son secrétaire d'État des affaires étrangères. — Potsdam, 6 mai 1777. 89
35. M. de Goltz au roi. — Paris, 8 mai 1777. 90
36. Le roi à M. de Goltz. — Potsdam, 8 mai 1777. . . . 90
37. Le même au même. — Potsdam, 12 mai 1777. . . . 91
38. Le même au même. — Berlin, 22 mai, et Graudentz, 7 juin 1777. 92
39. Le même au même. — Mœckern, 11 juin 1777. . . . 93
40. M. de Goltz au roi. — Paris, 19 juin 1777. 93
41. Le roi à M. de Maltzan, son ministre à Londres. — Potsdam, 23 juin 1777. 94
42. Le roi à M. de Goltz. — Potsdam, 23 juin 1777. . . . 94
43. Le roi à M. de Schulenbourg. — Potsdam, 23 juin 1777. 95
44. M. de Goltz au roi. — Paris, 26 juin 1777. 95
45. Note autographe du roi Frédéric, relative à M. Elliot, ministre d'Angleterre à Berlin. — Berlin, 28 juin 1777. . 95
46. M. de Goltz au roi. — Paris, 3 juillet 1777. 96
47. M. de Sandoz Rollin, chargé d'affaires de Prusse à Paris, au roi. — Paris, 24 juillet 1777. 96

Pages.

48. M. de Sandoz Rollin au roi. — Paris, 27 juillet 1777. . 97
49. Le roi à M. de Goltz. — Potsdam, 28 et 31 juillet 1777. 98
50. Le même au même. — Potsdam, 7 août 1777. . . . 99
51. M. de Goltz au roi. — Paris, 11 août 1777. 99
52. Le roi à M. de Goltz. — Neisse, 22 août 1777. 99
53. M. de Goltz au roi. — Paris, 24 août 1777. 100
54. Le roi à M. de Goltz. — Potsdam, 27 août 1777. . . 100
55. M. de Goltz au roi. — Paris, 28 août 1777. 101
56. Le roi à M. de Goltz. — Neudorf, 29 août 1777. . . . 101
57. Le même au même. — Neudorf, 31 août 1777. . . . 102
58. M. de Goltz au roi. — Paris, 7 septembre 1777. . . . 103
59. Le roi à M. de Goltz. — Potsdam, 8 septembre 1777. . 104
60. Le roi au comte de Maltzan, son ministre en Angleterre. — Potsdam, 8 septembre 1777. 105
61. Le roi à M. de Goltz. — Potsdam, 11 septembre 1777. 105
62. M. de Goltz au roi. — Paris, 14 et 18 septembre 1777. . 106
63. Le même au même. — Paris, 21 septembre 1777. . . 107
64. Le roi à M. de Goltz. — Potsdam, 22 et 25 septembre 1777. 107-108
65. M. de Goltz au roi. — Paris, 25 septembre 1777. . . 108
66. Le roi à M. de Goltz. — Potsdam, 2 et 6 octobre 1777. 109
67. M. de Goltz au roi. — Paris, 8 octobre 1777. 109
68. Le même au même. — Paris, 9 octobre 1777. . . . 110
69. Le roi à M. de Goltz. — Potsdam, 13 octobre 1777. . . 110
70. Le même au même. — Potsdam, 16 octobre 1777. . . 111
71. Le même au même. — Potsdam, 23 octobre 1777. . . 112
72. M. de Goltz au roi. — Fontainebleau, 23 octobre 1777. 112
73. Le même au même.— Fontainebleau, même date. . . 113
74. Le même au même. — Fontainebleau, 26 octobre 1777. 114
75. Le roi à M. de Goltz. — Potsdam, 30 octobre 1777. . 115
76. M. de Goltz au roi. — Fontainebleau, 2 novembre 1777. 115
77. Le roi à M. de Goltz. — Potsdam, 3 novembre 1777. . 115
78. M. de Schulenbourg au roi. — Berlin, 4 novembre 1777. 116
79. Le roi à M. de Goltz. — Potsdam, 10 novembre 1777. . 116
80. Le même au même. — Potsdam, même jour et 13 novembre 1777. 117
81. Le même au même. — Potsdam, 17 et 20 novembre 1777. 118
82. M. de Goltz au roi. — Paris, 20 novembre 1777. . . . 118

Pages.

83. Le roi à M. de Goltz. — Potsdam, 27 novembre 1777. . 119
84. Le même au même. — Potsdam, 1er décembre 1777. . 121
85. Le même au même. — Potsdam, 4 décembre 1777. . . 122
86. M. de Goltz au roi. — Paris, 4 décembre 1777. . . . 122
87. Le même au même. — Paris, 4 et 7 décembre 1777. . 123
88. Le comte de Maltzan au roi. — Londres, 12 décembre 1777. 124
89. M. de Schulenbourg au roi. — Berlin, 15 décembre 1777. 125
90. Le roi à M. de Goltz. — Potsdam, 15 décembre 1777. . 125
91. M. de Schulenbourg au roi. — Berlin, 18 décembre 1777. 126
92. M. de Goltz au roi. — Paris, 18 décembre 1777. . . 126
93. M. de Sandoz Rollin au roi. — Paris, 21 décembre 1777. 127
94. Le roi à M. de Goltz. — Berlin, 22 décembre 1777. . . 127
95. Le roi au comte de Maltzan. — Berlin, 22 décembre 1777. 128
96. Le roi à M. de Goltz. — Berlin, 25 décembre 1777. . . 129
97. Le roi au comte de Maltzan. — Berlin, même date. . . 129
98. Le même au même. — Berlin, même date. 130
99. M. de Goltz au roi. — Paris, 28 décembre 1777. . . . 131
100. Le roi à M. de Goltz. — Berlin, 12 janvier 1778. . . 131
101. M. de Schulenbourg à Arthur Lee. — Berlin, 16 janvier 1778. 131
102. Le roi à M. de Goltz. — Berlin, 22 janvier 1778. . . 132
103. Le même au même. — Potsdam, 9 février 1778. . . 133
104. Le même au même. — Potsdam, 27 février et 22 mars 1778. 134
105. M. de Goltz au roi. — Paris, 19 février 1779. . . . 135
106. Le même au même. — Paris, 29 mars 1779. 135
107. Le roi à M. de Goltz. — Breslau, 16 avril 1779. . . 136
108. M. de Goltz au roi. — Paris, 19 avril 1779. 136
109. Le roi à M. de Goltz. — Breslau, 22 mai 1779. . . . 137
110. M. de Goltz au roi. — Paris, 24 mai 1779. 138
111. Le roi à M. de Goltz. — Potsdam, 17 juin 1779. . . 139
112. M. de Goltz au roi. — Paris, 28 juin 1779. 139
113. Le même au même. — Paris, 24 juillet 1779. . . . 140
114. Le roi à M. de Goltz. — Potsdam, 19 août 1779. . . . 140
115. Le même au même. — Potsdam, 28 octobre 1779. . . 141

Pages.
116. Le roi à M. de Goltz. — Potsdam, 27 mars 1780. . . . 141
117. M. de Goltz au roi. — Paris, 27 mars 1780. 142
118. Le même au même. — Paris, 30 mars 1780. 143
119. Le roi à M. de Goltz. — Potsdam, 30 mars 1780. . . 144
120. Le même au même. — Potsdam, 3 avril 1780. . . . 145
121. M. de Goltz au roi. — Paris, 28 avril 1780. 146
122. Le même au même. — Paris, 1er mai 1780. 147
123. Le même au même. — Paris, 15 mai 1780. 147
124. Le même au même. — Paris, 22 mai 1780. 148
125. Le roi à M. de Goltz. — Potsdam, 22 juin 1780. . . 148
126. Le même au même. — Potsdam, 26 juin 1780. . . . 149
127. M. de Goltz au roi. — Paris, 26 juin 1780. 149
128. Le même au même. — Paris, 8 septembre 1780. . . 150
129. Le même au même. — Paris, 23 octobre 1780. . . . 151
130. Le roi à M. de Goltz. — Potsdam, 27 novembre 1780. . 151
131. M. de Goltz au roi. — Paris, 15 décembre 1780. . . 152
132. Le même au même. — Paris, 25 décembre 1780. . . 152
133. Le même au même. — Paris, 29 décembre 1780. . . 153
134. Le même au même. — Paris, 2 mars 1781. 154
135. Le même au même. — Paris, 29 octobre 1781. . . . 155
136. Le même au même. — Paris, 21 janvier 1782. . . . 155
137. Le même au même. — Paris, 27 janvier 1782. . . . 156
138. Le même au même. — Paris, 22 février 1782. . . . 157
139. M. de Sandoz Rollin au roi. — Paris, 25 avril 1782. . 157

DEUXIÈME SÉRIE. — DEUXIÈME DIVISION.

Correspondance du roi de Prusse avec ses ministres à Londres.

Nota. — Dans la division précédente, on a placé par ordre de dates, et pour ne pas interrompre la suite des communications, quelques lettres qui appartiendraient plus exactement à la seconde division de la deuxième série.

1. Le roi à M. de Maltzan. — Berlin, 3 janvier 1774. . . . 162
2. Le même au même. — Potsdam, 27 juin 1774. 162

Pages.

3. Le roi à M. de Maltzan. — Potsdam, 31 octobre et 14 novembre 1774. 163
4. Le même au même. — Potsdam, 17 novembre 1774. . . 164
5. Le même au même. — Potsdam, 8 et 29 décembre 1774. 164
6. Le même au même. — Berlin, 9 janvier 1775. 165
7. M. de Maltzan au roi. — Londres, 10 janvier 1775. . . 165
8. Le roi à M. de Maltzan. — Berlin, 16 janvier 1775. . . 166
9. Le même au même. — Berlin, 23 janvier, et Potsdam, 30 janvier 1775. 167
10. Le même au même. — Potsdam, 6 février 1775. . . 168
11. M. de Maltzan au roi. — Londres, 10 et 14 février 1775. 168
12. Le roi à M. de Maltzan. — Potsdam, 21 février 1775. . 169
13. M. de Maltzan au roi. — Londres, 21 février 1775. . . 169
14. Le roi à M. de Maltzan. — Potsdam, 27 février 1775. . 170
15. Le même au même. — Potsdam, 6 et 13 mars 1775. . . 171
16. Le même au même. — Potsdam, 27 mars 1775. . . . 172
17. Le même au même. — Potsdam, 8 et 15 mai 1775. . . 172
18. Le roi à M. de Goltz. — Berlin, 13 juin 1775. 173
19. Le roi à M. de Maltzan. — Potsdam, 29 juin 1775. . . 173
20. Le même au même. — Potsdam, 10 et 17 juillet 1775. 174
21. Le même au même. — Potsdam, 3, 7 et 14 août 1775. 175
22. Le même au même. — Potsdam, 11 septembre 1775. . 176
23. Le même au même. — Potsdam, 9 octobre 1775. . . 176
24. Le même au même. — Potsdam, 12 et 23 octobre 1775. 177
25. Le même au même. — Potsdam, 30 octobre 1775. . . 178
26. Le même au même. — Potsdam, 6 novembre 1775. . 179
27. Le même au même. — Potsdam, 13 novembre 1775. . 179
28. Le roi de Prusse à la reine de Danemark. — Potsdam, 16 novembre 1775. 180
29. Le roi au comte de Maltzan. — Potsdam, 25 novembre 1775. 181
30. Le même au même. — Potsdam, 27 et 30 novembre 1775. 181
31. Le même au même, — Potsdam, 7 décembre 1775. . 182
32. Le même au même. — Potsdam, 11 et 18 décembre 1775. 184
33. Le même au même. — Potsdam, 8 janvier 1776. . . 185
34. Le comte de Maltzan au roi. — Londres, 12 janvier 1776. 186

Pages.

35. Le roi au comte de Maltzan. — Berlin, 3 et 4 février 1776. 187
36. Le même au même. — Potsdam, 15 et 18 février 1776. 188
37. Le même au même. — Potsdam, 22 et 26 février 1776. 189
38. Le même au même. — Potsdam, 4 mars 1776. . . . 190
39. Le même au même. — Potsdam, 11 et 18 mars 1776. . 191
40. Le même au même. — Potsdam, 25 mars 1776. . . . 192
41. Le comte de Maltzan au roi. — Londres, 2 avril 1776. . 192
42. Le roi au comte de Maltzan. — Potsdam, 8 avril 1776. 193
43. Le même au même. — Potsdam, 22 avril 1776. . . . 194
44. Le comte de Maltzan au roi. — Londres, 23 avril 1776. 194
45. Le roi au comte de Maltzan. — Potsdam, 13 mai; Berlin, 20 mai, et Stuttgard [1], 3 juin 1776. 195
46. Le même au même. — Potsdam, 1er juillet 1776. . . 196
47. Le comte de Maltzan au roi. — Londres, 10 juillet 1776. 196
48. Le roi au comte de Maltzan. — Berlin, 22 juillet, et Potsdam, 12 août 1776. 197
49. Le roi au baron de Goltz. — Glatz, 19 août 1776. . . 198
50. Le comte de Maltzan au roi (communication de la déclaration de l'indépendance des États-Unis). — Londres, 20 août 1776. 198
51. Le roi au comte de Maltzan. — Malckurtz, 31 août 1776. 198
52. Le comte de Maltzan au roi. — Londres, 3 septembre 1776. 199
53. Le roi au comte de Maltzan. — Potsdam, 4 septembre 1776. 199
54. Le comte de Maltzan au roi. — Londres, 6 septembre 1776. 200
55. Le roi au comte de Maltzan. — Berlin, 14 septembre 1776. 200
56. Le même au même. — Potsdam, 8 et 10 octobre 1776. 201
57. Le même au même. — Potsdam, 14 octobre 1776. . . 202
58. Le comte de Maltzan au roi. — Londres, 25 octobre 1776. 202
59. Le roi au comte de Maltzan. — Potsdam, 21 et 25 novembre 1776. 203
60. Le comte de Maltzan au roi. — Londres, 17 décembre 1776. 203
61. Le même au même. — Londres, 20 et 24 décembre 1776. 204

[1] Probablement *Stargard*, ville de Poméranie.

Pages.

62. Le roi au comte de Maltzan. — Potsdam, 30 décembre 1776. 205
63. Le comte de Maltzan au roi. — Londres, 30 décembre 1776 et 14 janvier 1777. 205
64. Le roi au comte de Maltzan. — Berlin, 17 janvier, et Potsdam, 27 janvier 1777. 206
65. Le même au même. — Potsdam, 24 février et 3 mars 1777. 207
66. Le même au même. — Potsdam, 13 et 31 mars 1777. . 208
67. Le même au même. — Potsdam, 7 avril 1777. . . . 209
68. Le même au même. — Potsdam, 26 juin 1777. . . . 210
69. Le même au même. — Potsdam, 30 juin 1777. . . . 211
70. Le même au même. — Potsdam, 3 et 7 juillet 1777. . 212
71. Le même au même. — Potsdam, 17 juillet 1777. . . 213
72. Le comte de Maltzan au roi. — Londres, 18 juillet 1777. 213
73. Le roi au comte de Maltzan. — Potsdam, 21 juillet 1777. 213
74. Le même au même. — Potsdam, 4 et 28 août 1777. . 214
75. Le même au même. — Potsdam, 4 septembre 1777. . 215
76. Le comte de Maltzan au roi. — Londres, 12 septembre 1777. 215
77. Le roi au comte de Maltzan. — Potsdam, 25 septembre 1777. 216
78. Le comte de Maltzan au roi. — Londres, 26 septembre 1777. 216
79. Le roi au comte de Maltzan. — Potsdam, 29 septembre 1777. 217
80. Le même au même. — Berlin, 14 octobre 1777. . . . 217

DEUXIÈME SÉRIE. — TROISIÈME DIVISION.

Quelques lettres du roi de Prusse à la reine douairière de Danemark.

(Pour quelques autres, voy. *supra*.)

1. Le roi à la reine. — 28 décembre 1777. 219
2. Le même à la même. — 22 septembre 1778. 219

Pages.
3. Le roi à la reine. — 1er janvier 1779. 220
4. Le même à la même. — 28 juin 1779. 220
5. Le même à la même. — 25 juillet 1779. 220
6. Le même à la même. — 16 juillet 1780. 221
7. Le même à la même. — 11 décembre 1781. 221

TROISIÈME SÉRIE.

Négociations et convention sur la protection des pavillons neutres et la liberté des mers.

1. Le comte de Vergennes au chevalier de Corberon, chargé d'affaires de France en Russie. — Versailles, 22 novembre 1778. 223
2. Instructions du roi de Prusse pour le comte de Goertz allant en Russie. — Potsdam, 15 juillet 1779. 225
3. Le roi de Prusse au comte de Solms, son ministre en Russie. — Potsdam, 14 août 1779. 225
4. Le comte de Goertz au roi Frédéric. — Saint-Pétersbourg, 21 septembre 1779. 226
5. Le même au même. — Saint-Pétersbourg, 24 septembre 1779. 227
6. Le même au même. — Saint-Pétersbourg, 8 octobre 1779. 228
7. Le même au même. — Saint-Pétersbourg, 14 décembre 1779. 229
8. Le même au même. — Saint-Pétersbourg, 21 décembre 1779. 230
9. Le roi au comte de Goertz. — Berlin, 28 décembre 1779. 230
10. Le comte de Goertz au roi. — Saint-Pétersbourg, 31 décembre 1779. 231
11. Le roi au comte de Goertz. — Berlin, 4 janvier 1780. . 232
12. Le comte de Goertz au roi. — Saint-Pétersbourg, 7 janvier 1780. 232
13. Le même au même. — Saint-Pétersbourg, 11 janvier 1780. 233
14. Le même au même. — Saint-Pétersbourg, 18 janvier 1780. 234

Pages.

15. Le roi au comte de Goertz. — Berlin, 22 janvier 1780. . 234
16. Le comte de Goertz au roi. — Saint-Pétersbourg, 29 février 1780. 235
17. Le même au même. — Saint-Pétersbourg, 3 mars 1780. 238
18. Le même au même. — Saint-Pétersbourg, 7 mars 1780. 239
19. Le même au même. — Saint-Pétersbourg, 10 mars 1780. 240
20. Le roi au baron de Goltz, son ministre en France. — Potsdam, 14 mars 1780. 241
21. Le roi au comte de Goertz. — Potsdam, 14 mars 1780. 243
22. Le comte de Goertz au roi. —Saint-Pétersbourg, 14 mars 1780. 243
23. Le même au même. —Saint-Pétersbourg, 3 mars 1780. 244
24. Le roi au comte de Goertz. — Potsdam, 21 mars 1780. 245
25. Le roi au baron de Goltz. — Potsdam, 23 mars 1780. . 245
26. Le comte de Goertz au roi. — Saint-Pétersbourg, 11 avril 1780. 246
27. Le même au même. — Saint-Pétersbourg, 28 avril 1780. 246
28. Le roi au comte de Goertz. — Charlottenbourg, 6 mai 1780. 247
29. Le comte de Goertz au roi. —Saint-Pétersbourg, 9 mai 1780. 248
30. Le roi au comte de Goertz.— Potsdam, 12 août 1780. . 249

QUATRIÈME SÉRIE.—PREMIÈRE DIVISION.

Négociations entre le gouvernement français et les États-Unis d'Amérique.

1. Le marquis de Noailles, ambassadeur de France en Angleterre, au comte de Maurepas. — Londres, 28 février 1777. 251
2. Mémoire soumis au roi Louis XVI et revêtu de son approbation. — Versailles, 6 décembre 1777. 252
3. Le comte de Vergennes au marquis de Noailles. — Versailles, 24 janvier 1778. 253
4. Le même au même. — Versailles, 7 février 1778. . . 255
5. Instructions pour M. Gérard de Rayneval, envoyé de France aux États-Unis. — Versailles, 29 mars 1778. . . 255

Pages.

6. M. Gérard de Rayneval au comte de Vergennes. — Philadelphie, 22 décembre 1778. 260
7. Le comte de Vergennes à M. Gérard. — Versailles, 25 décembre 1778. 263
8. M. Gérard de Rayneval au comte de Vergennes. — Philadelphie, 28 janvier 1779. 264
9. Le comte de Vergennes à M. de la Luzerne, ministre de France aux États-Unis. — Versailles, 18 juillet 1779. . . 266
10. Le même au même. — Versailles, 25 septembre 1779. 275
11. M. de la Luzerne au comte de Vergennes. — Philadelphie, 17 juillet 1780. 285
12. Le même au même. — Philadelphie, 8 juin 1782. . . 285
13. Le même au même. — Philadelphie, 10 juin 1782. . . 286
14. Le comte de Vergennes à M. de la Luzerne. — Versailles, 14 octobre 1782. 288
15. Le même au même. — Versailles, 23 novembre 1782. 294
16. M. de la Luzerne à M. Gérard de Rayneval. — Philadelphie, 30 décembre 1782. 294

QUATRIÈME SÉRIE. — SECONDE DIVISION.

1. Mémoire de Beaumarchais, remis au comte de Maurepas le 30 mars 1777. 296
2. Mémoire de Dumouriez, adressé au comte de Vergennes. — Cherbourg, 24 mai 1782. 298

CINQUIÈME SÉRIE.

Correspondance du ministère français avec les envoyés de France à Madrid.

1. Le comte de Montmorin, ministre de France en Espagne, au comte de Vergennes. — Madrid, 18 décembre 1777. . 303
2. Le comte de Vergennes au comte de Montmorin. — Versailles, 8 janvier 1778. 304

Pages.

3. Le comte de Montmorin au comte de Vergennes. — Madrid, 28 janvier 1778. 303
4. Le comte de Vergennes au comte de Montmorin. — Versailles, 17 octobre 1778. 307
5. Le comte de Montmorin au comte de Vergennes. — A l'Escurial, 26 octobre 1778. 308
6. Le comte de Vergennes au comte de Montmorin. — Versailles, 30 octobre 1778. 310
7. Le même au même. — Versailles, 2 novembre 1778. . 311
8. Le comte de Montmorin au comte de Vergennes. — A l'Escurial, 20 novembre 1778. 312
9. Le comte de Vergennes au comte de Montmorin. — Versailles, 27 novembre 1778. 314
10. Le même au même. — Versailles, 29 mai 1779. . . . 315
11. Le même au même. — Versailles, 21 septembre 1779. 317
12. Le même au même. — Versailles, 13 novembre 1779. . 318
13. Le même au même. — Versailles, 22 janvier 1781. . 319
14. Le même au même. — Versailles, 12 avril 1781. . . 320
15. Le comte de Montmorin au comte de Vergennes. — Madrid, 11 janvier 1782. 322
16. Le même au même. — Madrid, 24 janvier 1782. . . 324
17. Le même au même. — Madrid, 25 janvier 1782. . . 325
18. Le même au même. — Madrid, 30 mars 1782. . . . 326
19. Le même au même. — Madrid, 8 juin 1782. 328
20. Le comte de Vergennes au comte de Montmorin. — Versailles, 2 octobre 1782. 329
21. Le comte de Montmorin au comte de Vergennes. — Madrid, 17 octobre 1782. 332
22. Le même au même. — Madrid, 18 décembre 1782. . 333
23. Traité d'alliance offensive et défensive entre la France et l'Espagne. — Aranjuez, 12 avril 1779. 335
24. Le comte de Montmorin au comte de Vergennes. — Aranjuez, 5 mai 1782. 341
25. Le même au même. — Madrid, 8 juin 1782. 343

Poitiers. — Typ. de A. DUPRÉ.



HISTOIRE
DE L'ACTION COMMUNE
DE
LA FRANCE ET DE L'AMÉRIQUE
POUR
L'INDÉPENDANCE DES ÉTATS-UNIS

PAR
George BANCROFT
Ancien ministre plénipotentiaire des États-Unis près des cours de Paris et de Berlin

TRADUIT ET ANNOTÉ

Par le comte ADOLPHE DE CIRCOURT
Membre honoraire de la Société historique de Massachusetts

ACCOMPAGNÉ DE DOCUMENTS INÉDITS

TOME TROISIÈME



PARIS
F. VIEWEG, LIBRAIRE-ÉDITEUR
LIBRAIRIE A. FRANCK
RUE RICHELIEU, 67

1876

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIVRES DE FONDS

PALLEGOIX (Mgr). Description du royaume Thaï ou Siam, comprenant la topographie, histoire naturelle, mœurs et coutumes, etc., avec carte et gravures. Paris, 1854, 2 vol. pet. in-8°, br.......... 10 fr.

PANNIER (L.). Histoire de Saint-Ouen-sur-Seine; première partie : Moyen âge. La noble maison de Saint-Ouen, la villa Clippiacum et l'ordre de l'Étoile d'après les documents originaux. Paris, 1872, 1 vol. in-8°, br.......... 6 fr.

PARENT (A.). Machaerous. Paris, 1868, 1 vol. gr. in-8°, br., orné d'une carte.......... 6 fr.

Relation historique et géographique d'un voyage autour de la mer Morte, et du siége par les Romains de la ville et de la forteresse de Machaerous, dernier boulevard de l'indépendance du peuple juif.

PERROT (N.). Mémoire sur les mœurs, coustumes et relligion des sauvages de l'Amérique septentrionale, publié pour la première fois avec des notes et un index alphabétique par le R. P. Tailhan. Leipzig et Paris, 1864, 1 vol. in-8°, cart. en toile.......... 14 fr.

Papier fort, gr. in-4°, tiré à 10 exemplaires.......... 40 fr.

Papier de Chine, tiré à 10 exemplaires.......... 35 fr.

LES ANCIENS POÈTES DE LA FRANCE, publiés sous les auspices de S. Exc. M. le ministre de l'instruction publique, en exécution du décret impérial du 12 février 1854, et sous la direction de M. F. Guessard, in-12, cart., pap. vergé, caractères elzéviriens, t. I à X.

Volume II à VIII, X; le vol.......... 5 fr.

Volume IX.......... 7 fr. 50

Sur papier fort vergé, vol. I à VIII, X.......... 10 fr.

Volume IX.......... 15 fr.

Sur papier de Chine, tiré à 10 exemplaires; le vol..... 20 fr.

Le premier volume ne se vend plus séparément.

VOLUMES PUBLIÉS :

I. Gui de Bourgogne. Chanson de geste, publiée pour la première fois, d'après les manuscrits de Tours et de Londres, par MM. F. Guessard et H. Michelant. — Otinel. Chanson de geste, publiée pour la première fois, d'après les manuscrits de Rome et de Middlehill, par MM. F. Guessard et H. Michelant. — Floovant. Chanson de geste, publiée pour la première fois, d'après le ms. unique de Montpellier, par MM. F. Guessard et H. Michelant.

II. Doon de Maïence. Chanson de geste, publiée pour la première fois, d'après les mss. de Montpellier et de Paris, par M. A. Pey.

III. Gaufrey. Chanson de geste, publiée pour la première fois, d'après le ms. unique de Montpellier, par MM. F. Guessard et P. Chabaille.

IV. Fierabras. Chanson de geste, publiée pour la première fois, d'après les mss. de Paris, de Rome et de Londres, par MM. A. Kroeber et G. Servois. — Parise la Duchesse. Chanson de geste, 2ᵉ éd., revue et corrigée, d'après le ms. unique de Paris, par MM. F. Guessard et Larchey.

V. Huon de Bordeaux. Chanson de geste, publiée pour la première fois, d'après les mss. de Tours, de Paris et de Turin, par MM. F. Guessard et C. Grandmaison.

VI. Aye d'Avignon. Chanson de geste, publiée pour la première fois, d'après le ms. unique de Paris, par MM. F. Guessard et P. Meyer. — Gui de Nanteuil. Chanson de geste, publiée pour la première fois, d'après les deux mss. de Montpellier et de Venise, par M. P. Meyer.

VII. Gaydon. Chanson de geste, publiée pour la première fois, d'après les trois mss. de Paris, par MM. F. Guessard et S. Luce.

VIII. Hugues Capet. Chanson de geste, publiée pour la première fois, d'après le ms. unique de Paris, par M. le marquis de La Grange.

IX. Macaire. Chanson de geste, publiée d'après le ms. unique de Venise, avec un essai de restitution en regard, par M. F. Guessard.

X. Aliscans. Chanson de geste, publiée d'après le ms. de la Bibliothèque de l'Arsenal et à l'aide de cinq autres mss., par MM. F. Guessard et A. de Montaiglon.

QUICHERAT (J.). De la Formation française des anciens noms de lieu, traité pratique suivi de remarques sur des noms de lieu fournis par divers documents. Paris, 1867, 1 vol. petit in-8°, br.... 4 fr.

RACZYNSKI (le comte R.). L'Allemagne et le droit des nationalités. — La Politique et le Progrès sous l'Empire. Paris, 1861, in-8°, br. 1 fr. 50

RAMBAUD (A.). L'Empire grec au xe siècle, Constantin Porphyrogénète. Paris, 1870, 1 vol. gr. in-8°, br. (Ouvrage couronné par l'Institut.)........ 10 fr.

— De Byzantino Hippodromo et Circensibus factionibus. Paris, 1872, in-8°, br........ 2 fr. 50

REINAUD (J. T.). Relation des voyages faits par les Arabes et les Persans dans l'Inde et la Chine dans le ixe siècle de l'ère chrétienne. Texte arabe imprimé en 1811 par les soins de feu Langlès, publié avec des corrections et additions, et accompagné d'une traduction française et d'éclaircissements. Paris, 1845, 2 vol. in-18, br.... 5 fr.

REVUE critique d'histoire et de littérature, recueil hebdomadaire publié sous la direction de MM. Bréal, P. Meyer, C. Morel, G. Paris. Se compose chaque année de 2 vol. gr. in-8°. Prix d'abonnement : Paris, 20 fr.; départements, étranger, le port en sus, suivant le pays.

A commencé à paraître en 1866.

ROBERT (P. C.). Atlas des monnaies frappées dans les trois cités méridionales de la Belgique première pendant l'antiquité et la période romaine. Metz, 1853, 18 pl. avec texte, in-4°, br.......... 12 fr.

— Considérations sur la monnaie à l'époque romaine, et description de quelques triens mérovingiens. Metz, 1851, in-8°, br., avec 1 pl. 2 fr.

— Études numismatiques sur une partie du N.-E. de la France. Metz, 1852, 1 vol. in-4°, br., avec 18 pl........ 35 fr.

— Les Légions du Rhin et les Inscriptions des carrières. Introduction, coup-d'œil général sur les légions romaines. Paris, 1867, in-4°, br........ 3 fr.

ROBERT (P.-C.). Monnaies mérovingiennes de la collection de feu M. Renault. Metz, gr. in-8°, avec 2 pl.......................... 2 fr. 50

— Monnaie de Gorze sous Charles de Rémoncourt, et circonstances politiques dans lesquelles elle a été frappée. Paris, 1870, in-4°, br., avec 2 pl.. 4 fr.

— Numismatique de Cambrai. Metz, 1862, 1 vol. in-4°, br., avec 56 pl.. 50 fr.

— Recherches sur les monnaies et les jetons des maîtres-échevins, et description de jetons divers. Metz, 1853, 1 vol. in-4°, avec 6 pl., br.. 9 fr.

— Sigillographie de Toul. Paris, 1868, 1 vol. in-4°, avec 41 pl., br. 40 fr.

ROBIOU (F.). Histoire des Gaulois d'Orient (ouvrage couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres dans la séance publique du 31 juillet 1863). Paris, 1866, in-8°, br.......................... 6 fr.

SCHLUMBERGER (G. L.). Des Bractéates d'Allemagne. Considérations générales et classification des types principaux. Paris, 1873, gr. in-8°, br.. 18 fr.

SCHNITZLER (J. H.). La Mission de l'empereur Alexandre II et le général Rostofzoff. Paris, 1860, in-8°, br.......................... 4 fr.

SMITT (F. de). Frédéric II, Catherine et le partage de la Pologne, d'après des documents authentiques. Paris, 1861, in-8°.......... 8 fr.

TAILLANDIER (Saint-René). Histoire de la jeune Allemagne. Études littéraires. Paris, 1848, in-8°, br.......................... 7 fr. 50

VALENTIN SMITH. De l'origine des peuples de la Gaule transalpine, et de leurs institutions politiques avant la domination romaine, 2e édit. Paris, 1866, gr. in-8°, br., accompagné d'une carte.......... 5 fr.

VENEDEY (J.). La France, l'Allemagne et la sainte alliance des peuples. Paris, 1841, in-8°, br.......................... 2 fr. 50

WITTE (J. de). Recherches sur les empereurs qui ont régné dans les Gaules au IIIe siècle de l'ère chrétienne. Paris, 1868, in-4°, cart., avec 49 pl.. 50 fr.

YERMOLOFF (M. de). Mélanges et souvenirs d'histoire, de voyages et de littérature. Paris, 1858, in-8°, br.......................... 7 fr. 50

YVES D'ÉVREUX (père capucin). Suitte des choses plus mémorables aduenues en Maragnau ès années 1613 et 1614. Publié d'après l'exemplaire unique conservé à la Bibliothèque nationale de Paris, avec une introduction et des notes critiques et historiques sur le voyage du Père Yves d'Évreux, par M. F. Denis. Paris, 1864, in-8°, cart. en toile.. 15 fr.

Papier fort, gr. in-4°, tiré à 10 exemplaires.......................... 50 fr.

Papier de Chine, tiré à 10 exemplaires.......................... 40 fr.

Poitiers. — Typ. A. Dupré.

